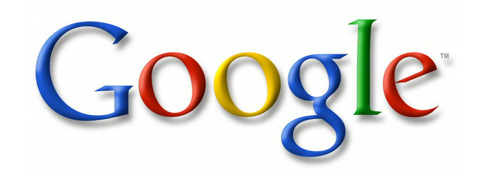
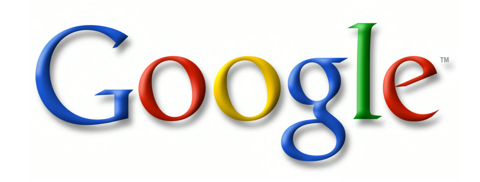
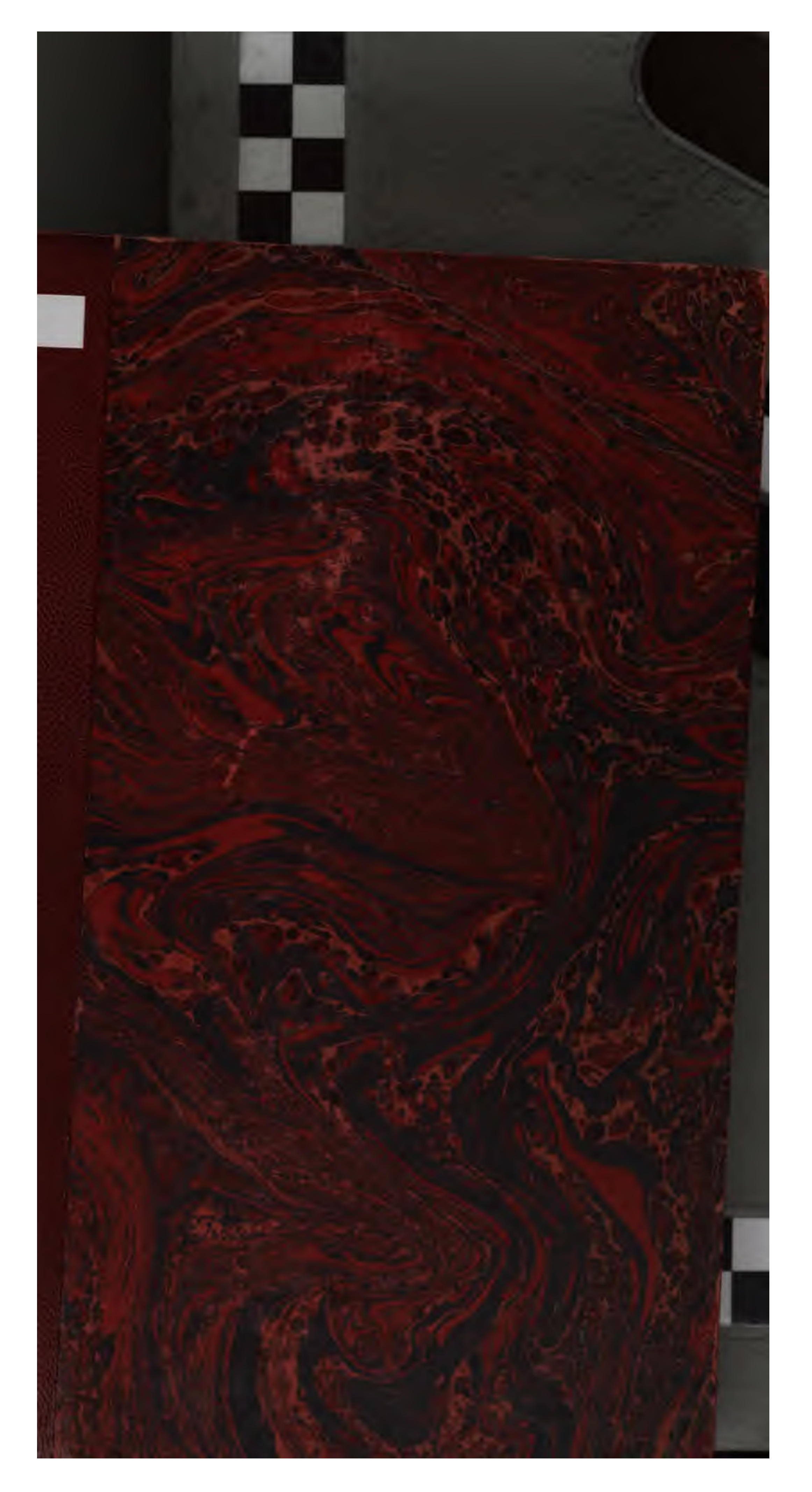







1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

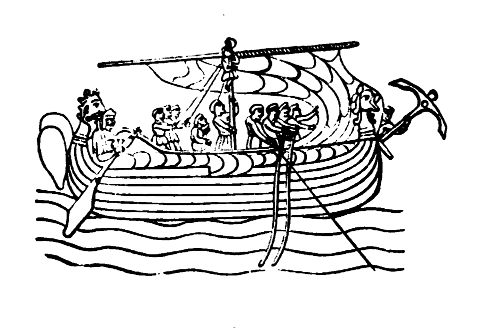


GABRIEL GRAVIER

VIE DE SAMUEL CHAMPLAIN

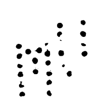
FONDATEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1567-1635)



PARIS
JEAN MAISONNEUVE & Cie LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, rue de Mézières, 6

1900



VIE DE SAMUEL CHAMPLAIN

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Découverte et établissements de CAVELIER DE LA SALLE de Rouen, dans l'Amérique du Nord (Lacs Ontario, Erié, Huron, Michigan, Texas, Vallées de l'Ohio et du Mississipi). *Paris*, 1870, un beau vol. gr. in-8 br., 412 pages, planches et cartes . . . . 15 fr.

Cavelier de la Salle de Rouen. *Paris*, 1871, gr. in-8 br., 123 pages et un portrait de Cavelier de la Salle . . . . 4 fr.

Complément du volume précédent.

Relation du voyage des Dames Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans, par MADELEINE HACHARD. Nouvelle édition publiée avec une introduction et des notes par G. GRAVIER. *Paris*, 1872, petit in-4 br., papier vergé, titre rouge et noir, LIV et 122 pp. . . . . 25 fr.

Découverte de l'Amérique par les Normands au Xe siècle. *Paris*, 1873, petit in-4 br., XXXIV et 250 pages, 3 cartes . . . . 7 fr. 50

Recherches sur les navigations européennes faites au moyen-âge aux côtes occidentales d'Afrique, en dehors des navigations portugaises du XVIe siècle. *Paris*, 1878, in-8 br., 43 pages . . . . 3 fr. 50

Etude sur une carte inconnue : la première dressée par LOUIS JOLIET, en 1674, après son exploration du Mississipi avec le P. Jacques Marquette en 1673. *Paris*, 1880, petit in-4 br., de 49 pages, avec un fac-similé réduit colorié de la carte . . . . 5 fr.

Les Normands sur la route des Indes. *Rouen*, 1880, petit in-4 broché, de 51 pages . . . . 3 fr.

Notice sur Jean Vauquelin de Dieppe (le héros de Louisbourg et de la Pointe-aux-Trembles) lieutenant de vaisseau (1727-1764), d'après Faucher-de-Saint-Maurice. *Rouen*, 1885, in-4 br., 30 pages . . . . 3 fr.

Etude sur le sauvage du Brésil. *Paris*, 1881, in-4 broché, 63 pages . 5 fr.

La cartographie de Madagascar. *Paris*, 1896, petit in-4° broché de VII-469 pages et 4 cartes . . . . 15 fr.

Les voyages de GIOVANNI VERRAZANO sur les côtes d'Amérique avec des marins normands, pour le compte du Roi de France en 1524-1528. *Rouen*, 1898, in-8 broché . . . . 2 fr.

Les anciens normands chez eux et en France. *Rouen*, 1898, in-8 br. 3 fr.

Carte des grands lacs de l'Amérique du Nord dressée en 1670 par Bréham de Gallinée, Missionnaire Sulpicien. *Rouen*, 1895, in-8, broché, 27 pp., 1 carte . . . . 3 fr.

Voyage d'exploration de B. CAPELLO et R. IVENS en 1867-1879 dans l'Afrique sud-occidentale. Traduit et abrégé du Portugais. *Rouen*, 1881, in-8 broché . . . . 3 fr.

Notice nécrologique sur KARLL WEYPRECHT. Découvreur de la Terre François-Joseph. *Rouen*, 1882, in-8 broché . . . . 2 fr.

Un village normand sous l'ancien régime. *Paris*, 1886, in-8 br. . 3 fr. 50



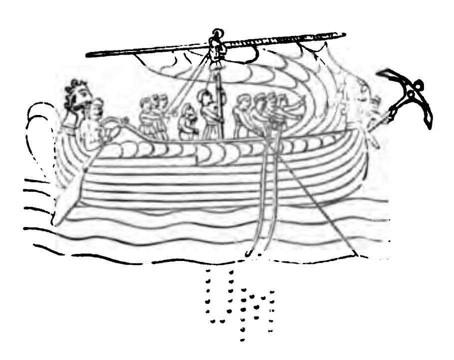
Samuel CHAMPLAIN

GABRIEL GRAVIER

VIE
DE SAMUEL CHAMPLAIN

FONDATEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1567-1635)



PARIS
LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE
J. MAISONNEUVE, ÉDITEUR
6, rue de Mézières et rue Madame, 26

1900

ROUEN — IMPRIMERIE CAGNIARD (LÉON GY, SUCCESSEUR)

Rues Jeanne-Darc, 88, et des Basnage, 5

A Monsieur Maurice Lebon

Ancien Sous-Secrétaire d'État des Colonies
Président honoraire de la Société normande de Géographie

Témoignage de profonde reconnaissance
et de respectueuse affection

INTRODUCTION

I. Jean Alfonse et les croyances cosmogoniques de son temps. — II. La bulle d'Alexandre VI commentée par Alfonse, déchirée par François Ier. — III. Anciens voyages aux côtes d'Amérique. — IV. Voyage du vicomte de Guen et du baron de Léry à l'île de Sable. — V. Voyage de Giovanni Verrazano. — VI. Voyages de Jacques Cartier. — VII. Capture de Donnacona, roi de Canada. — VIII. Voyage de Roberval, au Saguenay. — IX. Jean Alfonse cherche un passage à la Chine. — X. Etat des esprits au xvie siècle. — XI. Le voyage de Pantagruel. — XII. Comment Rabelais entend la colonisation. — XIII. Opinion de Montaigne sur les sauvages. — XIV. La conquête du Nouveau-Monde jugée par Montaigne. — XV. Les Sauvages de l'Amérique du Nord. — XVI. Ce que demandent les Européens. — XVII. Nécessité de hâter la conversion des Sauvages.

I. — Le 24 novembre 1545, Jean Alfonse, du pays de Saintonge, achevait la rédaction de son *Hydrographie*.

On voit avec étonnement, dans cette œuvre d'un marin brave, instruit et heureux, que le xvie siècle croyait encore aux rêveries cosmographiques des ancêtres.

Un demi-siècle après la découverte de l'Amérique, le Puys de saint Patrik, le Phœnix, la Pomme de Paradis, les Hommes acéphales, cynocéphales, capripèdes, unipèdes, monocoles, ophiophages, etc., etc., n'étonnaient

personne. Jean Alfonse en donne la raison : « Cecy a » esté veu par beaucoup de gens, et de cecy nul ne se » doibt esmerveiller, car tout ainsi que Dieu a créé » beaucoup de choses en la terre, aultant en a créé en la » mer et davantaige ». Et puis, suprême argument, enfoncé comme un clou dans la dure cervelle du moyen âge : « C'est secret de Dieu dont il ne se faut trop en- » querir ».

Les voyageurs de ce temps-là n'étaient pas tenus de croire tout ce qu'ils disaient. On leur demandait du merveilleux : ils en donnaient, et on leur criait en riant : « A beau mentir qui vient de loin ». Les fictions des Chrétiens étaient de même famille que celles des Hellènes et des Latins, s'étayaient réciproquement et se gravaient ensemble dans les esprits. Les cartes contenaient moins de détails géographiques que d'images d'hommes ou d'animaux fantastiques. Cependant, quand Alfonse écrit avec componction : « C'est secret de Dieu », il fait penser à son ami François Rabelais, qui nous donne ce joyeux précepte : « Un homme de bien, un homme de bon sens » croit toujours ce qu'on lui dit et trouve par escrit ». Des hommes graves montrent pourtant cette crédulité.

Dom Manuel, roi de Portugal, n'écrit-il pas aux souverains espagnols, le 29 juillet 1501, que les hommes de ses mines du Sofala ont deux yeux par devant et deux par derrière? [1]

[1] NAVARRETE, *Coleccion de los viages y descubrimientos;* Madrid, 1829, t. III, p. 100.

Christophe Colomb, qui ne riait jamais et pontifiait toujours, ne nous apprend-il pas que les sujets du puissant roi Magon ou Mangon naissaient avec une longue queue et qu'ils la dissimulaient sous une tunique qui leur tombait sur les talons ?[1] A la vérité, les sujets du roi Magon avaient une longue queue, mais elle n'était pas attachée où le disait Colomb ; en bon chinois qu'ils étaient, ils la tressaient soigneusement et se la laissaient pendre dans le dos.

Au moment où Jean Alfonse écrivait son *Hydrographie*, Copernic découvrait que le soleil est au centre de l'infini, comme assis sur un trône, et qu'il fait tourner en cercle, despotiquement, sa famille d'astres. Cette découverte modifiait notre horizon cosmographique.

On retrouvait alors un nouveau monde. La vieille Europe tressaillait, lisait avec enthousiasme les récits des marins, les descriptions de constellations, de terres, de mers, d'hommes, d'animaux, de plantes inconnus. L'homme comprenait les harmonies de la nature, admirait, et son ambition ne connaissait plus de limites.

II. — Le pape Alexandre VI daigna laisser à Dieu la nue propriété de la planète, mais il s'en réserva l'usufruit et le droit d'en disposer à son bon plaisir. Par bulle du 4 des nones de mai 1493, il partagea, entre l'Espagne et le Portugal, les Indes Orientales et Occidentales.

[1] A. de Humboldt, *Examen critique de la Géographie du Nouveau continent*, t. IV, p. 244 ; t. V, p. 221.

Cela ne fut pas du goût de Jean Alfonse, et, tout bon chrétien qu'il était, il dit nettement à François I[er] : « Le roy d'Espaigne et le roy de Portugal ont fait par- » taige de l'Universel, et les limites, dont commencent » les partaiges, sont à quatre cent cinquante lieues en » occident des isles du Cap de Vert. La division dont ils » ont parti s'appelle la rivière de Maragnan, qui est en » la coste de Brésil, coste de l'est et ouest du costé devers » le Brésil. La dite rivière est à sept degrez au su de la » ligne devers le pôle antarctique. Le roy de Portugal a » prins la partie d'orient jusques-là où descent la rivière » de Gange en la mer Pacifique, et le roy d'Espaigne a » prins la partie d'occident jusques à la dite rivière de » Gange, et ont faict là-dessus lesdicts partaiges sans y » appeler Vostre Majesté Royale, ne autres vos prédé- » cesseurs, et m'est advis qu'ilz ont mal party, entendu » qu'ils ont tout prins, entendu que vous y aviez aultant » et si grand droict que eux..... et me semble que à » vous en appartient portion aussi bien que à eux, parce » que vous avez des gens en vostre royaulme qui co- » gnoissent que sont les plus riches isles du monde[1] ».

François I[er] pensait comme son vieux et vaillant pilote. « Est-ce que le fils aîné, dit-il, est plus bâtard que ses puînés? que tout au moins l'on me montre l'article du testament d'Adam qui me deshérite ». Le Saint-Père laissa sans réponse cette demande peut-être indiscrète,

[1] PIERRE MARGRY, *Les Navigations françaises et la Révolution maritime du* XIV[e] *au* XVI[e] *siècle;* Paris, Tross, 1867, ch. V.

et le roi ne tint compte de la fameuse bulle et de l'excommunication *latae sentenciae* qu'elle spécifie [1].

III. — Depuis longtemps déjà les marins normands, basques et bretons fréquentaient les pays si libéralement donnés par le Saint-Père.

En 1364, les Dieppois et les Rouennais avaient des comptoirs sur les côtes de Guinée.

En 1402, le cauchois Jean de Béthencourt a conquis les Canaries.

Vers 1488, les marins de Dieppe ont touché au Brésil.

En 1503, Binot Paulmier de Gonneville a séjourné dans ce pays. La même année, les Normands et les Bretons ont exploré les côtes de l'Amérique du Nord, entre le cap Race et le cap Bonavista (Terre-Neuve).

En 1506, Jean Denis, de Honfleur, et le pilote Gamart, de Rouen, ont pénétré dans le golfe Saint-Laurent.

En 1508, Thomas Aubert, l'un des capitaines de Jean Ango père, a transporté dans ces pays les premiers colons normands [2].

IV. — Saint-Just, vicomte de Guen, ayant « le cou-
» rage porté à choses hautes, désiroit s'establir par delà
» et y donner commencement à une habitation de Fran-

[1] Cette curieuse pièce a été publiée par Navarrete, d'après l'original conservé aux Archives des Indes de Séville. (*Coleccion de los viages y descubrimientos*, t. II, pp. 28 et suiv.).

[2] Ramusio, *Discorso d'vn gran capitano di mare francese del luogo di Dieppa*, in *Navigationi;* Venetia, 1606, t. III, fol. 335, B. C.

» çois ». En 1518, peut-être quelques années plus tard, il fit voile, avec le baron de Léry, jusqu'à l'île de Sable, en face des pêcheries bretonnes. Le voyage, contrarié par le mauvais temps, a été très long; le navire a manqué d'eau pour le bétail, et force fut de laisser, dans l'île de Sable, les vaches et les cochons[1]. Ce bétail multiplia et sauva de la disette les malheureux que le marquis de la Roche abandonna dans cette île, par fortune de mer, en 1598[2].

V. — Toutes ces expéditions étaient privées. François Ier, qui ne les ignorait pas, eut la pensée de les protéger, de les étendre, de se saisir d'une part du monde nouvellement découvert, et de chercher, à travers ces terres, un passage à la Chine plus court et moins périlleux que ceux du cap de Bonne-Espérance et du détroit de Magellan.

En 1523, il envoie, avec quatre navires, à la recherche de ce passage, le florentin Giovanni da Verrazano. L'habile marin touche, au 34e degré de latitude nord, la terre inconnue. Il descend cinquante lieues au sud, ne trouve rien qui lui convienne, revient en arrière, s'élève jusqu'au 50e degré de latitude Nord et rentre à Dieppe le 8 juillet 1524.

[1] D'Avezac, *Introduction au Brief récit et succincte narration de la navigation faite en* M. D. XXXV *et* M. D. XXXVI, *par le capitaine Jacques Cartier;* Paris, Tross, 1863, fol. VII.

[2] Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France;* Paris, Jean Millot, M. DC. XII, p. 420.

En 1528, au cours d'un second voyage, il a été pris, rôti et mangé par les sauvages du Brésil[1].

VI. — Après la paix de Cambrai, François Ier a le loisir de s'occuper de l'administration du royaume et accueille les propositions d'un pilote de Saint-Malo, Jacques Cartier. Croyant que le Saguenay était « ung des » boutz de l'Asie du costé du Nor »[2], il le charge de continuer les découvertes de Verrazano et la recherche d'un passage à la Chine. Dans deux voyages faits en 1534 et 1535, le vaillant marin remonta, jusqu'au saut Saint-Louis, le grand fleuve Saint-Laurent, et passa quelque temps à Hochelaga, village iroquois situé dans l'île de Montréal.

Pendant le très dur hiver de 1535-1536, il était sur la rivière Saint-Charles, qu'il avait nommée Sainte-Croix[3], et que les sauvages appelaient, parce quelle tourne et forme plusieurs pointes, Cabirecoubat[4].

[1] GABRIEL GRAVIER, *Les voyages de Giovanni Verrazano sur les côtes d'Amérique, avec des marins normands, pour le compte du roi de France, en 1524-1528* (*Bulletin de la Société normande de Géographie*, cahier de sept.-oct. 1898).

[2] Mandement de François Ier à Jacques Cartier, du 12 décembre 1540. (*Documents inédits sur Jacques Cartier et le Canada*; Paris, Tross, 1865, p. 19).

[3] En 1619 ou 1620, un M. de Boües a donné aux Récollets deux cents écus, à condition que leur couvent prendrait le nom de Saint-Charles. Avec le temps, le nom du couvent est devenu celui de la rivière. (SIXTE LE TAC, *Histoire chronologique de la Nouvelle France ou Canada*, publiée pour la première fois par Eug. RÉVEILLAUD; Paris, Maisonneuve, 1888, p. 113).

[4] GABRIEL SAGARD THEODAT, *Histoire du Canada et voyages que*

VII. — Donnacona était roi de Stadaconé, sur le plateau de Québec. « Homme ancien », il avait passé sa vie à voyager. Il avait beaucoup vu, beaucoup retenu et se plaisait à conter. Comme les voyageurs européens, il donnait cours à son imagination et cela, lui porta malheur.

Le capitaine malouin et Donnacona étaient bons amis et causaient. Le sauvage dit au capitaine que le Saguenay abondait en or, en rubis et autres matières précieuses[1] ; que dans le pays des Picquemyans les hommes n'avaient qu'une jambe; qu'ailleurs, les habitants n'ont pas d'appareils digestifs et se nourrissent sans doute comme ceux de l'île de Ruach qui, au dire de Pantagruel, « rien ne beuvent, rien ne mangent, sinon vent ».

Jacques Cartier était un brave et honnête marin, mais dans ce temps-là on ne se faisait scrupule d'emmener en France, de bon gré ou de force, des sauvages. Il s'empara, par surprise, du seigneur Donnacona. Il ne voulait pas le réduire en esclavage et son intention était de le ramener dans son royaume, mais il désirait que le bonhomme racontât lui-même au roi les merveilles qu'il prétendait avoir vues.

les Frères mineurs Recollects y ont faits pour la conversion des infidelles; Paris, Claude Sonnius, M. DC. XXXVI, p. 162.

[1] Le P. Sagard répète cela et ajoute qu'il a trouvé, près du couvent de Notre-Dame des Anges, attachés à des roches, de petits diamants qui lui parurent fort beaux. (*Hist. du Canada*, 1636, p. 788).

Le pays de Saguenay, dit Elisée Reclus, n'est pas « un royaume riche en or et en pierres précieuses », mais il fournit d'autres trésors. (*Nouv. Géogr. univers.*, t. XV, p. 562).

André Thevet a connu Donnacona et dit qu'il devint très bon chrétien. Malheureusement il est mort, ainsi que ses compagnons, dans les deux premières années de son séjour en France.

Le 6 mai 1536, quand il quitta le Canada, Cartier abandonna l'un de ses navires, faute de le pouvoir réparer. Cette épave a été découverte le 26 septembre 1843, et les Québecquois en ont envoyé au musée de Saint-Malo plusieurs fragments[1].

VIII. — Le 15 janvier 1540, Jean-François de la Roque, sieur de Roberval, se fait nommer lieutenant général ès terres neufves de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres circonvoisines. Le 17 octobre suivant, Jacques Cartier est commissionné capitaine général et maître pilote de tous les navires qui seront envoyés pour cette entreprise.

Roberval se fait attendre; Cartier s'impatiente et part seul, de Saint-Malo, le 23 mai 1541. Il remonte à Hochelaga, revient à la rivière Sainte-Croix, ne voit rien venir et repart pour la France à la fin de mai 1542. Il rencontre Roberval dans le havre de Saint-Jean, sous le cap Double, refuse de retourner avec lui et continue son voyage.

IX. — Roberval était parti de la Rochelle le 16 avril 1542, avec trois navires. Il avait pour pilote Jean Alfonse, que Samuel Champlain qualifiait : « Homme des

[1] D'AVEZAC, *Brief récit*, Introduction, fol. xij.

» plus entendus au fait de la navigation qui fût en France » de son temps ».

Roberval explore le Saguenay. Son nom, bien que peu sympathique, a été donné à une ville de la bande ouest du lac Saint-Jean.

Non moins préoccupé du passage à la Chine que des prétendues mines du Saguenay, il charge Jean Alfonse de chercher ce passage. Alfonse découvre le détroit de Belle-Ile, que de hardis ingénieurs voudraient fermer par une muraille de quinze à vingt kilomètres, pour arrêter les glaces polaires et atténuer les rigueurs de la température canadienne. S'engageant ensuite dans le détroit de Davis et la mer de Baffin, qui étaient alors anonymes, il s'éleva jusqu'au 72° de latitude nord. Il fut arrêté par les glaces et forcé de revenir sans avoir découvert le passage désiré.

X. — A cette époque, chaque jour amenait la découverte, dans les lointains de la *Mer Ténébreuse*, de quelque partie du nouveau continent. La planète semblait s'agrandir et la famille humaine s'augmentait de races inconnues. Les conceptions cosmographiques des anciens se disloquaient, tombaient en miettes. L'Europe occidentale était haletante, émue, émerveillée. Les relations de voyages, aussitôt parues, étaient traduites et lues avidement. Il y avait alors un mouvement d'esprit, un conflit d'ambitions qu'on ne reverra jamais plus.

XI. — François Rabelais, le grand remueur d'idées,

qui était très au courant des questions géographiques, ne pouvait rester étranger à cette révolution ni se priver du plaisir de dire son avis sur la découverte d'un passage à la Chine.

Donc, au mois de juin, au jour des fêtes Vestales, Pantagruel prend congé du bon Gargantua, son père, et va s'embarquer au port de Thalasse ou Sanmalo. Outre ses anciens serviteurs, il emmène Jamet Brayer, pilote principal, et Xénomanes, « le grand voyageur et traverseur de voies périlleuses », qui laisse à Gargantua, « en » sa grande et universelle Hydrographie, la route qu'ilz » tiendront visitant l'oracle de la dive Bouteille Bacbuc ».

Le départ a lieu en présence de tout le peuple de Thalasse, en grande solennité, comme celui de Jacques Cartier, du 16 mai 1535, avec cette différence que Pantagruel remplace, par de copieuses beuveries, la confession, la communion et la bénédiction épiscopale des équipages du capitaine malouin.

Il fait « voile au vent grec levant » (nord-est), selon que l'a décidé Jamet Brayer. Son avis et celui de Xénomanes étaient, « veu que l'oracle de la dive Bacbuc » estoit près le Catay, en Indie supérieure », de ne pas imiter les Portugais qui coupent la Ceinture ardente, passent le cap de Bonne-Espérance, perdent de vue la polaire et font navigation énorme.

Au contraire, ils suivront au plus près le parallèle de ladite Indie, tourneront autour du pôle par occident, de manière à l'avoir toujours à la même hauteur, comme il est au port d'Olonne, sans plus en approcher, de peur

d'être pris par la mer Glaciale. « Et suivant ce cano-
» nique destour par mesme parallèle, l'eussent à *dextre*
» *vers le levant, qui au département leur estoit à*
» *senestre*, ce qui leur vint à profit incroyable. Car sans
» naufrage, sans dangier, sans perte de leurs gens, en
» grande serenité (exceptez un jour près l'isle des Ma-
» creons), feirent le voyage de Indie superieure en moins
» de quatre moys, lequel à peine feroient les Portugal-
» loys en trois ans avecques mille fascheries et dangiers
» innumerables[1] ».

Pierre Margry reconnaît, avec raison, il semble, dans Xénomanes, « le grand voyageur et traverseur de voyes perilleuses », le fameux pilote Jean Alfonse, et, dans Jamet Brayer, le pilote principal, le célèbre découvreur Jacques Cartier. Rabelais était leur ami et partageait leur croyance; il écoutait les avis de Jean Alfonse, les récits de Jacques Cartier, et devait naturellement les faire figurer dans la joyeuse expédition de Pantagruel.

Pierre Margry observe aussi, avec beaucoup de perspicacité, que le voyage n'a pas été fait de l'est à l'ouest, de Thalasse au Cathay, mais de l'ouest à l'est, du Cathay à Thalasse. C'est évident, puisque Pantagruel part de son royaume d'Utopie, qui est dans l'Inde Supérieure, et qu'il a toujours à senestre l'étoile polaire. Ce renversement de l'itinéraire a pour but de dépister les « calum-
» niateurs... diables noirs, blancs, diables privez, dia-
» bles domestiques » qui détestent « la vie treshorri-

[1] Rabelais, édit. Jannet, liv. IV, ch. I.

» ficque du Grand Gargantua » et voudraient faire, du livre et de l'auteur, un beau feu de joie.

XII. — Quand Pantagruel eut conquis le pays des Dipsodes (Gens altérés), il y installa une colonie d'Utopiens (Gens imaginaires). Les Utopiens adoraient leur seigneur parce qu'il était juste et bon. Il traita les Dipsodes comme les Utopiens, et si les Utopiens l'aimaient beaucoup, les Dipsodes l'aimèrent encore davantage. Cela dit, le sage Rabelais met sur son nez ses meilleures besicles, et donne ce conseil bien humain et bien français :

« Noterez donc icy, beuveurs, que la manière d'entre-
» tenir et retenir pays nouvellement conquestez n'est
» (comme a esté l'opinion erronée de certains espritz ty-
» ranniques, à leur dam et deshonneur) les peuples pil-
» lant, forçant, angariant, ruinant, mal vexant et re-
» gissant avecques verges de fer : brief les peuples
» mangeant et devorant, en la façon que Homere appelle
» le roy inique Demovore, c'est-à-dire Mangeur de peuple.
» Je ne vous allegueray à ce propos les histoires anti-
» ques, seulement vous revocqueray en recordation de ce
» qu'en ont veu vos peres, et vous-mesmes, si trop jeunes
» n'estez ; comme enfant nouvellement né, les faut
» alaicter, berser, esjouir. Comme arbre nouvellement
» planté, les faut appuyer, asceurer, défendre de toutes
» vimeres, injures et calamitez ; comme personne saulvée
» de longue maladie, et venent à convalescence, les faut
» choyer, espargner, restaurer : de sorte qu'ilz conçoip-
» vent en soi cette opinion, n'estre on monde roy ne

» prince, que moins voulsissent ennemy, plus optassent » amy[1] ».

XIII. — Quand Rabelais mourut, Michel de Montaigne avait vingt ans. Lui aussi, profond penseur, porte son attention sur le nouveau monde.

Il trouve que les Indiens ne sont ni barbares, ni sauvages. Ils pensent et vivent autrement que nous; ils sont, plus que nous, voisins de l'état primitif : voilà tout.

Ils se font la guerre, comme les civilisés. Ils se battent intrépidement. S'ils craignent la mort, ce qui est probable, ils ont assez de force d'âme pour n'en laisser rien paraître et pour la braver. Chacun rapporte et attache à l'entrée de son logis, comme faisaient les Gaulois, la tête de l'ennemi qu'il a tué. Les Sauvages du Brésil traitent les prisonniers de guerre humainement, comme des parents, leur donnent des femmes; mais au jour fixé, ils les tuent, les rôtissent et les mangent. Ils ont remarqué que les Portugais, qu'ils prenaient pour de grands maîtres, savaient, beaucoup mieux qu'eux, prolonger, aggraver, varier les supplices : ils ont commis la sottise de les imiter.

Montaigne pense qu'il y a moins de barbarie à manger un homme mort qu'à déchirer, rôtir par le menu, faire mordre par les chiens et les pourceaux et manger vivant un homme, comme il l'a vu faire, et, « qui pis est, sous » pretexte de pieté et de religion ».

[1] RABELAIS, édit. Jannet, liv. III, ch. I.

Le prisonnier sauvage n'est ni lié, ni enfermé; libre de sa personne, il va et vient à son plaisir. Il se présente au supplice la tête haute; il brave, provoque, invective ses bourreaux et chante son chant de mort, que Montaigne traduit ainsi : « Qu'ils viennent hardiment tres- » touts, et s'assemblent pour disner de luy; car ils man- » geront quant et quant leurs peres et leurs ayeulx qui » ont servi d'aliment et de nourriture à son corps : ces » muscles, dict-il, cette chair et ces veines, ce sont les » vostres, pauvres fols que vous estes; vous ne reco- » gnoissez pas que la substance des membres de vos » ancestres s'y tient encores; savourez les bien, vous y » trouverez le goust de vostre propre chair ». Jusqu'à son dernier souffle, le guerrier chante ses prouesses et méprise ses bourreaux.

Plus un guerrier est brave, plus il a de femmes; les jeunes femmes se font un point d'honneur d'embellir les dernières années d'un brave capitaine.

Ils ont des chants d'amour d'une suavité douce et tendre, des maximes très sages, des fables qui peuvent soutenir la comparaison avec celles d'Esope et de Phèdre. Leur langue, tout au moins la *lingua geral*, est soumise à des règles grammaticales certaines; les PP. Simon de Vasconcellos et Joseph Anchieta trouvent qu'elle a les perfections, la délicatesse, l'abondance et la flexibilité de la langue grecque[1].

Trois sauvages du Brésil se trouvèrent à Rouen en

[1] Gabriel Gravier, *Etude sur le Sauvage du Brésil*, dans le *Bulletin de la Soc. norm. de Géogr.*, 1880 et 1881.

même temps que Charles IX. Quand on leur eut montré toutes les merveilles de la cour et de la ville, Montaigne leur demanda ce qui les avait le plus frappés. C'est, dirent-ils, d'avoir vu des hommes grands, forts, barbus, armés, obéir à un enfant au lieu de se choisir un chef parmi eux ; puis d'avoir vu des palais et, à la porte des palais, des gens qui crèvent de faim.

Quels sont, dit Montaigne à un roi, les avantages de votre dignité ? — « De marcher le premier à la guerre ». — Et après la guerre ? — Le sauvage répondit « Qu'il » lui restoit cela, que, quand il visitoit les villages qui » despendoient de luy, on luy dressoit des sentiers au » travers des hayes de leurs bois par où il peust passer » bien à l'ayse ». — « Tout cela ne va pas trop mal », ajoute Montaigne, « mais quoy ! ils ne portent point de » hault de chausses[1] ».

XIV. — Le temps marche, aussi la découverte et la conquête. Au nom de Dieu, qui laisse tout dire et tout faire, les *descubridores* exploitent, ruinent, suppriment des peuples et des civilisations. Montaigne s'en émeut, regrette que la conquête n'ait pas été faite par les Grecs et les Romains. « Combien il eust esté aysé », dit-il, « de » faire son prouffit d'ames si neufves, si affamees d'ap- » prentissage, ayants, pour la plus part, de si beaux » commencements naturels ! Au rebours, nous nous » sommes servis de leur ignorance et inexperience, à les

[1] Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. xxx.

» plier plus facilement vers la trahison, luxure, avarice,
» et vers toute sorte d'inhumanité et de cruauté, à
» l'exemple et patron de nos mœurs. Qui meit jamais à
» tel prix le service de la trafique? tant de villes rasees,
» tant de nations exterminees, tant de millions de peu-
» ples passez au fil de l'espee, et la plus riche et belle
» partie du monde bouleversée, pour la negociation des
» perles et du poivre? Mechaniques victoires! Jamais
» l'ambition, jamais les inimitiez publicques, ne poulse-
« rent les hommes, les uns contre les autres, à si horri-
» bles hostilitez et calamitez si misérables[1] ».

Montaigne a bien vu. Son clair génie a parfaitement discerné que le but de ces grandes expéditions, sans en excepter celle de Christophe Colomb, était l'amour des richesses. On invoquait hypocritement Dieu, la Vierge et les saints, on ne parlait que de religion et du salut des Sauvages : en réalité, on restait dans l'ornière creusée par les Phéniciens et les Carthaginois. Il y a une différence pourtant, et non petite. Ces hardis marchands, « pleins de mensonges, habiles et rusés », apportaient sur leurs noires nefs mille choses frivoles, faisaient des échanges de produits, d'idées, de corruptions, fondaient des colonies, mais ils ne persécutaient personne au nom des dieux et ne forçaient personne à sacrifier à Melkarth.

XV. — Montaigne a vu des sauvages du Brésil, Marc Lescarbot a vécu avec ceux de la Nouvelle-France, et les

[1] MONTAIGNE, *Essais*, liv. III, ch. VI.

trouve « sans comparaison autant humains que nous ». Ils ne sont, dit-il, ni brutaux, ni stupides, ni lourdeaux. C'est à tort qu'on les dit bêtes, cruels et sans raison. Il n'y a pas de niais parmi eux, comme en Europe; ils parlent avec beaucoup de jugement, « et pour la cruauté, » quand je revoque en memoire noz troubles derniers, je » crois que ni Hespagnols, ni Flamens, ni François, ne » leur devons rien en ce regard, voire nous les surpas- » sions de plus de juste mesure[1] ».

XVI. — Le pays est immense, beau, fertile, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. « On voudrait trouver les » thresors d'Atabalipa, sans travail et sans peine, mais » on y vient trop tard, et pour en trouver il faut cher- » cher, il faut faire de la dépense, ce que les grans ne » veulent pas. Les demandes ordinaires que l'on nous » fait », dit Lescarbot, « sont : Y a-il des thresors, y » a-il des Mines d'or et d'argent? et personne ne demande : » Ce peuple-là est-il disposé à entendre la doctrine Chré- » tienne? Et quant aux Mines il y en a vrayment, mais » il les faut foüiller avec industrie, labeur et patience; la » plus belle mine que je sçache c'est du blé et du vin avec » la nourriture du bestial. Qui a de ceci, il a de l'argent. » Et de mines nous n'en vivons point. Et tel bien souvent » a belle mine qui n'a pas bon jeu[2] ».

[1] Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv.-France*, 1612, pp. 2, 8.
[2] Lescarbot, *Hist. de la Nouv.-France*, 1612, pp. 17, 18.

XVII. — D'aucuns disent que Dieu a décidé, dès l'origine des temps, qu'hors de l'Eglise il n'y aurait pas de salut : ils en concluent que la France doit se dévouer à la salvation des masses humaines qui, insouciantes du danger qu'elles ignorent, courent en riant à l'éternel abîme.

Et le danger est pressant. Des hommes avec qui Dieu, sans doute, a conversé familièrement ont prédit que, six mille ans après la création, l'universalité des mondes serait remise au creuset. Or, cette période de six mille ans touche à son terme. « Sçais tu pas bien que la fin du monde approche? » disait à Panurge le joyeux frère Jean. Gravement on concluait de ces prophéties qu'il fallait se hâter de porter aux Sauvages la foi catholique.

Les gens prudents, pratiques, pensaient qu'il fallait commencer par la colonisation. Ils étaient dans le vrai. Les Protestants, persécutés, portaient à l'étranger leur fortune et des industries qui nous étaient particulières. La France en était appauvrie, en souffrait et en souffre encore. On aurait pu canaliser, sur le Canada, cette émigration. Deux raisons, d'inégale valeur, en ont empêché. Les Huguenots, étant hérétiques et condamnés par le pape, n'auraient pu conduire en paradis les Sauvages; une colonie protestante se serait peut-être détachée de la France catholique.

La question en était là, bien ou mal posée. D'abord on fera, par force, quelques concessions, mais la formule : « un Canada exclusivement catholique » finira par s'imposer.

Samuel de Champlain arrive. Son programme tient en trois mots : découvrir, coloniser, christianiser. Il fera d'immenses découvertes, il appliquera les théories de Rabelais, de Montaigne et de son ami Lescarbot, il cherchera un passage à la Chine et assurera le triomphe du catholicisme.

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE, FAMILLE ET PREMIÈRES ARMES DE CHAMPLAIN

I. Sa naissance et sa famille. — II. Ce qu'il exige du marin. — III. Ses premières armes. — IV. Voyage au Mexique. — V. Aymar de Chastes — Le taux de l'argent au XVIIe siècle — Le capitaine Pontgravé. — VI. Aymar de Chastes envoie Champlain en Canada. — VII. Champlain remonte le Saint-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis. — VIII. Tadoussac. — IX. La rivière Saguenay. — X. Le pays de Saguenay. — XI. Retour à Honfleur.

I. — Champlain est né en 1567 ou 1570, au Brouage, petit port et petite place forte de la Saintonge.

D'après un biographe, il serait fils de simples pêcheurs[1].

En 1601 et 1604, il se nomme tout simplement « Samuel Champlain de Brouage ». En 1603, quand Aymar de Chastes lui proposa d'aller en Canada, il accepta sous réserve de l'approbation du roi « dont il dépend par sa naissance ». En 1610, dans son contrat de mariage, il est dénommé « nóble homme de Champlain, fils de noble Antoine[2] ». En 1613, 1620 et 1632, il se

[1] *Biographie Saintongeoise;* Saintes 1852, p. 140.

[2] *Registre des insinuations au greffe du Châtelet de Paris*, 27 déc. 1610, cité par le P. Faillon.

nomme « sieur de Champlain ». Il signe sa carte de 1615 : « sieur Champlain, capitaine pour le Roy en la Marinne ». Marc Lescarbot écrit, en 1616, « Champlein et « sieur Champlein ». En 1621, le roi l'appelle « Champlain », et Montmorency « Monsieur Champlain ». Quatre ans plus tard, Ventadour écrit « sieur de Champlain ». En 1635 et 1636, les Jésuites et les Récollets lui donnent la particule. Le P. de Charlevoix le qualifie : « Samuel de Champlain, Gentilhomme Sainton- » geois, Capitaine de Vaisseaux, et en réputation d'Offi- » cier brave, habile et expérimenté [1] ».

Etait-il gentilhomme, anobli ou simple roturier ? Je le crois roturier. Cela d'ailleurs importe peu. S'il n'était pas noble par le hasard de la naissance, il l'était par son caractère, la dignité de sa vie et les services rendus au pays.

On ignore également s'il est né calviniste ou catholique. Le Brouage était en plein pays protestant, et son prénom de *Samuel*, inusité chez les Catholiques, était en faveur chez les Huguenots. Mais son père s'appelait Antoine et sa mère Marguerite, noms catholiques. En tout cas, il fut un catholique convaincu, ardent et militant. Quand il ira en Nouvelle-France, son seul désir sera d'y « faire fleurir le lys avec l'unique religion catho- » lique, apostolique et romaine [2] ».

[1] CHARLEVOIX, *Histoire et description generale de la Nouvelle France;* Paris, Rollin fils, M. DCC XLIV, in-12, t. I, p 172.

[2] *Les Voyages du* SIEUR DE CHAMPLAIN *Xaintongeois, Capitaine*

II. — Sans y penser, il se peint au vif dans son *Traité de la Marine.*

Il aime le lourd balancement des ondes et le frissonnement des voiles. La tempête ne l'émeut pas. Il lutte froidement contre la fureur des vagues et la rage des vents. Il veut, sur toute chose, que le marin craigne Dieu, ne blasphème point, fasse prière soir et matin, et remplisse, aussi exactement que possible, ses devoirs religieux. L'homme de mer doit s'arranger de toute espèce de nourriture et s'accommoder aux lieux où il se trouve. Il faut que le capitaine ait le pied marin, qu'il soit infatigable et ne s'étonne de rien. Au moment du danger, il sera sur le tillac, commandera d'une voix forte, parlera seul et ne craindra pas de mettre la main à l'œuvre. Il devra être doux et affable dans la conversation, absolu dans ses commandements. En cas de prises, « bonnes et justes », l'amiral et chacun des officiers, matelots et soldats du navire touchera exactement la part qui lui est attribuée par le contrat d'armement. Il faut être courtois et modéré dans la victoire et tenir aux vaincus la parole donnée[1].

III. — Catholique ou calviniste, il a compris que la Ligue était une monstrueuse intrigue, une affaire espa-

ordinaire pour le Roy, en la marine ; Paris, 1613, in-4°, Dédicace à la Reine.

[1] CHAMPLAIN, *Traitté de la marine et du devoir d'vn bon marinier*, pp. 1-7, à la suite des *Voyages de la Novvelle France occidentale, dicte Canada*, 1632.

gnole, qui se couvrait du manteau de la religion pour supprimer les Valois, éloigner Henri IV et placer sur le trône Henri de Guise, l'organisateur des massacres de la Saint-Barthelemy. Champlain prit parti pour Henri IV, servit en Bretagne, en qualité de maréchal-des-logis [1], sous Aumont, Saint-Luc et Brissac. Il fit si bien qu'à la paix le roi l'appelle à la cour et lui fait, sur sa cassette, une petite pension.

IV. — Voilà Champlain dans les antichambres. « Ferme sur ses membres », il attend, comme les autres, pendant des heures, des jours, des semaines, des mois, un mot, un sourire, un regard du monarque. Il s'aperçoit bientôt que le métier de courtisan n'est pas son affaire et qu'il pourrait mieux employer son temps.

Les Espagnols étaient sur le point d'évacuer Blavet, maintenant Port-Louis. L'opération devait être faite par le capitaine Provençal, excellent marin, pilote-major des flottes d'Espagne, et oncle de Champlain. L'oncle prend avec lui son neveu. Arrivé à Séville, il l'introduit dans la société de marins espagnols qui se préparent pour un voyage aux Indes Occidentales. Champlain désire faire le voyage. Le pilote-major obtient pour lui le commandement d'un navire, l'amiral Francesco Colombo l'accepte et, au commencement de janvier 1599, il s'embarque à San Lucar de Barrameda. Il peut ainsi, en toute liberté, parcourir le Mexique.

[1] Officier chargé de préparer les logements.

Jusqu'alors les Espagnols avaient interdit cette province aux étrangers, surtout aux Français. Ils voulaient, disaient-ils, empêcher la pénétration de l'hérésie calviniste : c'était vrai ; mais ils voulaient aussi se réserver les richesses du pays et faire le silence sur les méfaits de la conquête.

Champlain va d'une province à l'autre, étudie, décrit, dessine les ports, havres, îles, rivières, les oiseaux et les quadrupèdes, des fêtes, des danses, la flagellation d'Indiens qui ont manqué à la messe, l'autodafé d'hérétiques, le supplice des mines.

La faune fantastique du moyen âge ne l'étonne pas. Il décrit, sur ouï-dire, comme se trouvant au Mexique, un caméléon à deux pattes, un griffon, un monstre ayant ailes de chauve-souris, tête d'aigle et queue d'alligator.

Sa plume, son crayon, son pinceau sont également inhabiles mais sincères.

Passant dans l'isthme de Panama, il découvre les deux océans et conçoit le projet d'un canal « par lequel », dit-il, « l'on accourciroit le chemin de plus de 1 500 lieues[1] ».

[1] *Brief discours des choses plus remarquables que* Samuel Champlain *de Brouage a reconnues aux Indes occidentalles au voyage qu'il en a faict en icelles en Lannee mil vc iiijxx xix, et en l'année mil vc j. comme en suit.*

Ce précieux manuscrit appartint à M. P.-J. Féret, ancien bibliothécaire de la ville de Dieppe. Il a été plusieurs années entre mes mains. A la mort de M. Féret, il a été acquis par la librairie Maisonneuve, de Paris.

L'Hakluyt Society l'a publié en 1859. Il forme le premier volume des œuvres de Champlain publiées, en 1870, par M. l'abbé Laverdière.

V. — Champlain revient au Louvre, présente à Henri IV le manuscrit de la relation de son voyage, est nommé géographe du roi, et reprend à la cour ses inutiles fonctions.

Il y avait alors à Dieppe, comme gouverneur, un vétéran des guerres civiles, Aymar de Chastes. Chastes était bon catholique et n'en combattit pas moins contre la Ligue. Toujours dévoué à Henri IV, qui représentait pour lui le parti national, il a rendu possible, en conservant au roi la place de Dieppe, le succès de la journée d'Arques-la-Bataille. Les Ligueurs pensaient que le gros Mayenne, avec ses trente mille hommes, ne ferait qu'une bouchée des sept mille de Henri, et déjà, pour voir le Béarnais pieds et poings liés, les bons Parisiens louaient des fenêtres dans le faubourg Saint-Antoine[1]. Leur espoir fut déçu, et Henri, qui n'était pas ingrat, disait volontiers qu'il devait, à Chastes, son salut et celui de la France.

Bien que ce brave guerrier « eust la teste chargée » autant de cheveux gris que d'années », il résolut d'aller en Canada pour y mourir en servant Dieu et son roi [2].

A la mort de Chauvin, il avait obtenu le monopole du trafic du Canada.

[1] MICHELET, *Histoire de France. — La Ligue et Henri IV;* Paris, 1857, p. 359.

[2] *Les voyages de la Novvelle France occidentale, dicte Canada, faits par le* S^r DE CHAMPLAIN *Xaintongeois, Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, et toutes les Descouuertes qu'il a faites en ce païs depuis l'an 1603, iusques à l'an 1629;* Paris, Louis Sevestre, M. DC. XXXII, 1re part., p. 38.

C'était une bonne affaire, mais elle exigeait une grande mise de fonds et l'argent était très cher. M. Charles Bréard, chercheur intrépide et souvent heureux, a trouvé des actes de prêt aux capitaines du *Don de Dieu* et de *l'Espérance*, que Chauvin conduisit en 1602. L'intérêt convenu était de 35 pour cent [1]. Cela paraît usuraire. Il n'en est rien. Il faut, comme autrefois, traduire « intérêts » par « risques ». En effet, quand l'affaire réussissait, le placement était admirable; mais il y avait des pirates, des tempêtes, des écueils, souvent le navire ne revenait pas et le prêteur perdait capital et intérêts. Nous verrons une compagnie prêter à une autre au taux de 40 pour cent. Dans le langage des tabellions, les prêts aux « gens de la mer » étaient désignés sous la rubrique caractéristique de « prêts à la grosse aventure [2] ».

Aymar de Chastes, pour ne pas payer ces intérêts ruineux, forma une compagnie de gentilshommes et de gros marchands, pour la plupart de Rouen.

Une exploration préliminaire lui paraît utile, et il en charge François Gravé, sieur du Pont, dit Dupont-Gravé [3] ou Pontgravé, « Homme sage, habile, infatigable, et » d'une grande expérience [4] ».

Tous les ans, de 1600 à 1630, il a parcouru le Saint-

[1] Ch. Bréard, *Le vieux Honfleur et ses marins*; Rouen, Léon Gy, 1897, p. 59.

[2] Paul Toutain, *Les anciens marins de l'estuaire de la Seine*, dans le *Bulletin de la Société normande de Géographie*, 1898. t. XX, p. 134.

[3] Ch. Bréard, *op. cit.*, p. 97.

[4] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, p. 185.

Laurent. Sur des coquilles de quarante à cent tonneaux, il bravait les colères de l'Océan, les dangers du grand fleuve, les glaces, les vents, les corsaires, la famine, les révoltes de matelots. Quand on le hêlait sur l'océan, il jetait son cri de guerre : *Malouins!* et passait en sifflant quelque refrain breton[1].

Il était de naturel complaisant, jovial, et avait, dit le P. Sagard, toujours le petit mot pour rire. Il se laissait facilement aller, au gré de ses amis, à boire un bon coup sans eau, puis il criait à l'aide contre ses gouttes[2].

Il a été, pendant plus de trente ans, le compagnon de Champlain, qui le respectait « comme son père[3] ».

VI. — A l'époque où le brave Pontgravé attendait à Honfleur, « ville fort renommée par toutes les parties du » monde[4] », Champlain était à Dieppe, auprès d'Aymar de Chastes, qu'il visitait souvent.

Le vieux soldat lui propose d'accompagner Pontgravé pour voir ce qui se passe là-bas et ce qu'on peut y faire. Champlain, qui ne demandait qu'à faire œuvre utile, accepte avec empressement, sous réserve de l'approbation du roi dont, disait-il, « j'estois obligé tant de naissance, » que d'une pension de laquelle elle (sa Majesté) m'ho-

[1] BENJAMIN SULTE, *Pages d'histoire du Canada ;* Montréal, Granger, 1891, p. 85. — EMILE SOUVESTRE, *Loin du pays.* — CHARLEVOIX, *op. cit.*, t. I, p. 171.

[2] SAGARD, *Hist. du Canada*, 1636, pp. 844 et 982.

[3] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 224.

[4] JEAN ALFONSE, cité par Pierre Margry, *op. cit.*, p. 275.

» noroit pour avoir moyen de m'entretenir près d'elle [1] ».

Le roi approuve et délivre les lettres nécessaires. Champlain se rend à Honfleur, où se trouve toujours Pontgravé. La rencontre de ces deux braves marins, comme le dit Benjamin Sulte, fut un bonheur pour le Canada.

Ils mettent à la voile le 15 mars 1603 et arrivent à Tadoussac le 24 mai.

VII. — Quelques bandes de Montaignais et d'Algonquins attendaient à la pointe aux Alouettes. Pontgravé avait avec lui deux sauvages qu'il avait emmenés en France. Le lendemain il les conduisit à la cabane du sagamos Anadabijon. Il y eut grande tabagie.

L'un des sauvages rapatriés raconte, dans une longue et belle harangue, comment il a été reçu en France. Le roi, dit-il, désire peupler leur terre, faire la paix avec les Iroquois ou les soumettre par les armes. Le grand sagamos explique à son tour les avantages d'une alliance avec le grand sagamos des Français. Comme le dit Benjamin Sulte, on ne saurait trop insister sur cette alliance, « l'un des actes les plus adroits et les moins » barbares que la politique ait produits ». Elle explique le rôle prépondérant des Canadiens, pendant un siècle et demi, dans les vastes régions de l'Amérique du Nord. Les Sauvages détestent les Anglais, qui les ont poursuivis et les poursuivent comme des plantes nuisibles ; ils aiment

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 39, 40.

les Français, qui ne les ont jamais maltraités. « Parcourez » l'ouest et le nord-ouest, si vous parlez français, les » Sauvages vous recevront comme des frères [1] ».

Mille personnes étaient réunies à Tadoussac. C'était plus qu'il n'en fallait pour sceller un pacte durable. La danse et le calumet, symboles suprêmes, valaient tous les cachets de cire jaune, rouge ou verte des secrétaires du roi [2].

Quand la traite fut à peu près terminée, Champlain et Pontgravé remontèrent le Saint-Laurent, à la découverte, dans des bateaux de 12 à 15 tonnes.

Champlain remarque, en passant, le site de Québec et celui de Trois-Rivières [3].

En 1599, Pontgravé proposait à Chauvin d'établir à Trois-Rivières un poste permanent. Les Sauvages tiennent à éviter le Saint-Laurent, qui est infesté par les Iroquois.

[1] BENJAMIN SULTE, *Histoire des Canadiens-Français*, 1608-1880; Montréal, Wilson, gr. in-4°, t. I, p. 47.

En 1754, les Indiens du parti français, réunis à Montréal, disaient : « Ignorez-vous, nos frères, quelle différence il y a entre notre Père » (le gouverneur de la Nouvelle-France) « et l'Anglois ? Allez voir les » forts que notre Père a etablis, et vous y verrez que la terre sous les » murs est encore un lieu de chasse, ne s'étant placé dans ces endroits » que nous frequentons que pour nous y faciliter nos besoins, lorsque » l'Anglois, au contraire, n'est pas plutôt en possession d'une terre que » le gibier est forcé de déserter, les bois tombent devant eux, la terre » se decouvre et nous trouvons à peine chez eux de quoi nous mettre » la nuit à l'abri ». (RICHARD WADDINGTON, *Louis XV et le renversement des alliances. — Préliminaires de la Guerre de Sept Ans.* — 1754-1756; Paris, Firmin-Didot, 1886, p. 8.

[2] BENJAMIN SULTE, *op. cit.*, t. I, p. 47.

[3] *Des Savvages ov Voyage de* SAMUEL CHAMPLAIN, *de Brouage, faict en la France nouuelle, l'an mil six cent trois;* Paris, 1604. pp. 15-18.

Ils remontent le Saint-Maurice, dont les sources sont sur les mêmes hauteurs que celles de plusieurs des rivières qui se jettent dans le lac Saint-Jean ; puis, par quelques sauts et un portage de cinq à six lieues, ils arrivent à ce lac et, par le Saguenay, à Tadoussac. Il est évident qu'un poste à Trois-Rivières éviterait un long et difficile trajet et appellerait le commerce de l'Ottawa. Champlain y pense.

Le 2 juillet il touche à Hochelaga, où Jacques Cartier vint en 1535. Dans une petite barque, manœuvrée par cinq hommes, il arrive au pied des rapides Saint-Louis. Le torrent est furieux, semé de rocs, si dangereux qu'il n'ose l'affronter. Il le longe à pied jusqu'à son sommet, examine l'aspect, la parure, le modelé du sol, se renseigne, auprès des sauvages, sur les peuples et les lieux des environs, sur l'origine des principaux tributaires du Saint-Laurent. Ne pouvant faire plus, il revient à Tadoussac [1].

Tandis que Pontgravé complète son chargement, Champlain étudie Tadoussac, la rivière et le pays de Saguenay.

VIII. — Tadoussac est au confluent du Saguenay avec le Saint-Laurent. C'est, dit Champlain, le lieu le plus désagréable et le plus stérile du pays. Il est rempli de pins, de sapins, de bouleaux et entouré de roches presque inaccessibles. Le sol est sablonneux, incultivable, la

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 40.

température des plus rigoureuses. « S'il y a une once de » froid à 40 lieues à mont la rivière, il y en a là une » livre : aussi combien de fois me suis-je étonné, ayant » veu ces lieux si effroyables[1] ? »

Quand, en 1600, Pierre Chauvin fondait Tadoussac (en langue Cri *Totussac* « les Mamelles ») il n'était pas si mal inspiré. Ce port est à 90 lieues en amont de l'entrée du golfe Saint-Laurent, à l'endroit où les anciens marins plaçaient le « bout de mer », dans l'estuaire d'un grand fleuve.

Les Montagnais venaient tous les ans à Tadoussac pour vendre leurs peaux de caribous, d'élans, d'ours, de castors, de martres, de loutres et de chats sauvages. Ils servaient d'intermédiaires entre les Francais et les chasseurs du haut Saguenay. Les affaires n'allaient pas mal et devaient aller mieux quand les marchands auraient appris la discipline et l'art d'hiverner.

Cette installation n'était pas du goût de Champlain. « Tout ira assez bien », dit-il, « hormis qu'il n'y aura » que des Ministres et des Pasteurs Calvinistes..... Ce » qui fut à blasmer dans cette entreprise, est d'avoir » donné une commission à un homme de contraire religion pour pulluler (*sic*) la foi Catholique, Apostolique » et Romaine, que les hérétiques ont tant en horreur et » abhomination[2] ».

Tadoussac n'a pas réalisé les espérances de Chauvin ;

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 35, 36.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 37.

cependant il sert d'escale aux bateaux à vapeur ; il possède, dans l'anse à la Barque, un établissement de pisciculture qui produit, par an, plus de deux millions de saumons ; les Américains y possèdent de belles et nombreuses villas ; il est question d'établir, sous les rochers de la rive droite de l'estuaire, un port d'hiver pour les transatlantiques qui s'arrêtent aujourd'hui à Halifax et à Saint-John [1].

IX. — Champlain a visité le Saguenay et en fait une description. Un jésuite et un récollet décrivent aussi cette rivière, peut-être d'après lui.

Elle est grande, disent-ils, profonde de 80 à 100 brasses, belle comme la Seine, quasi rapide comme le Rhône. A cinquante lieues de son embouchure, il y a un grand saut, et le courant est si rapide, si impétueux, qu'à trois quarts de marée il porte encore dans le Saint-Laurent. Son entrée est parfois dangereuse. Pontgravé en a fait l'expérience. Pris dans une tourmente, il lutta vaillamment, habilement, comme il le savait faire. Mais ses efforts étaient vains, sa science ne lui servait de rien. Il ne pouvait trouver fond ni sortir, et n'attendait que la vague qui devait le briser sur les roches. Le bon père Sagard, qui aimait à rire, nous fait cette confidence : Dieu se souvint à propos que le brave marin était ami des Récollets, eut pitié de lui et jeta le *quos ego* libérateur [2].

[1] ELISÉE RECLUS, *Nouv. Géog. univers.*, t. XV, pp. 566, 567.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 119, 120. — *Relation du*

Ces descriptions du Saguenay sont exactes, mais incomplètes.

Le Saguenay, en cri *Sakinipi* « Eau qui sort », ne ressemble guère à notre rivière de Seine. Il prend ses sources à 400 kilomètres du Saint-Laurent, à 400 ou 500 mètres d'altitude.

Au nord de la coulée du Saguenay, le sol forme une vaste cuvette. Sept ou huit rivières en drainent la surface, rayonnent vers son centre et forment le lac Saint-Jean, qui mesure 28 kilomètres de long sur 25 de large. Les Indiens donnent à cette ravissante méditerranée le nom de *Pikouagami* ou « Lac Plat », sans doute parce que sa profondeur moyenne ne dépasse pas 15 à 20 mètres. Buies le compare à un crabe énorme dont les rivières sont autant de tentacules tendus vers les immigrants.

Son tributaire principal, l'Ashuapmouchouan, qui est très abondant, coule du nord-ouest au sud-est, juste dans le prolongement du Saguenay. Entre l'embouchure du premier et la brèche par où s'échappe le second, il y a une crevasse longue de 1 600 mètres et profonde de 62 à 75. Cette crevasse se continue dans les terres avec le lac Vert, le lac Kenogami, qui est profond de 300 mètres, la baie de Ha-Ha et la large fissure du bas Saguenay. « Il est impossible », dit Elisée Reclus, « de ne pas voir dans » cette série de fissures un fjord que les glaces emplirent

voyage fait en Canada pour la prise de possession du port de Québec, dans le *Mercure françois*, 1632, t. XVIII, p. 59. — SAGARD, *Hist. du Canada*, 1636, p. 152; *Le Grand Voyage au pays des Hurons*, 1632, pp. 46, 47.

» autrefois et qui s'est en grande partie oblitéré depuis
» que les rivières ont charié les débris des moraines : à
» l'est du lac Saint-Jean, la fosse, continue jadis, s'est
» partagée en plusieurs bassins, et dans le fond le lit
» s'exhausse peu à peu[1] ».

Le Saguenay proprement dit sort du lac Saint-Jean par les rapides et cascades de la Grande et de la Petite Décharge. Des Décharges à la « Terre Rompue », Champlain comptait dix-huit sauts ou rapides. Près de la Terre Rompue, le Chicoutimi, appelé par les Sauvages *Iskotimiw*, « jusque-là l'eau profonde », apporte au Saguenay, par une puissante cataracte, les eaux du lac Kenogami. Le Saguenay, large alors de 1 020 mètres, coule entre de hauts rochers. Au moment des marées, il porte, jusqu'à Chicoutimi, les bateaux à vapeur qui viennent charger des bois. Plus loin, il s'élargit encore. A la rencontre de la baie de Ha-Ha, il devient un bras de mer, un fjord comme ceux de la Norvège. Sinueux, toujours large de plusieurs kilomètres, il coule entre une double rangée de roches de gneiss ou de syénite, hautes de plusieurs centaines de mètres, ou entre des parois verticales qui s'élèvent jusqu'à cinq cents mètres au dessus du courant. Quelques arbustes se cramponnent aux escarpements; les sommets arrondis se parent d'arbres touffus ou de squelettes de pins incendiés. Au fond, le Saguenay roule une eau noire qui se précipite, comme une « mer d'encre »,

[1] Elisée Reclus, *op. cit.*, t. XV, pp. 457, 458.

dans le flot verdâtre du Saint-Laurent. Il est d'aspect sinistre. Les Montagnais l'appellent « Fleuve de la mort ». On dit que les animaux de la forêt n'osent le regarder, que les oiseaux n'osent voler au-dessus, que les moustiques le fuient.

Le Saguenay n'est pas « sans fond », comme le croient les Indiens, mais il est de profondeur énorme. En aval de la baie de Ha-Ha et près de son embouchure, la sonde donne 269 mètres. De même que tous les fjords, dit Elisée Reclus, il se termine dans l'estuaire du Saint-Laurent par des hauts-fonds, des amas de détritus repoussés hors de la fissure : la sonde n'y mesure que d'une douzaine à une vingtaine de mètres [1].

Chaque été, les Américains viennent en foule contempler cet étonnant bras de mer, qui fut le siège de notre premier établissement canadien.

X. — Champlain n'a vu, dans le pays de Saguenay, que des montagnes couvertes de sapins et de bouleaux, des plaines stériles, désolées, où il ne trouve que des oiselets et des oiseaux de rivière. Il avait entendu parler d'un grand lac ; il aurait voulu le voir, mais il ne le pouvait sans l'aide des Sauvages, et les Sauvages n'ont pas voulu le conduire, malgré leurs promesses [2].

Il y a quarante ans, on croyait encore que le bassin du lac Saint-Jean ne pouvait nourrir que des animaux a

[1] ELISÉE RECLUS, *op. cit.*, t. XV, pp. 458-460.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 119-120.

fourrure. La compagnie de Hudson s'en prétendait propriétaire et défendait d'en cultiver le sol, d'y couper du bois, d'y toucher à *fur or pine* « peau ou pin ».

En 1851, Chicoutimi était encore un pauvre village, et la rivière de Saguenay coulait, solitaire, au milieu de la forêt vierge.

La vallée du lac Saint-Jean est maintenant une oasis dans le désert labradorien. De tous côtés s'élèvent des fermes et des villages. Des bords du lac au sommet de la vallée s'étagent des prairies et des champs de céréales d'une vigueur admirable.

Le modeste établissement de Chicoutimi est devenu le siège d'un évêché ; la vallée du lac Saint-Jean est en voie de devenir le grenier de la province de Québec. Son climat est très salubre, sa température est celle de Montréal, sa population augmente rapidement : 10 478 habitants en 1861, 17 493 en 1871, 32 409 en 1881, plus de 40 000 en 1890. L'immigration est peu importante, mais les naissances sont quintuples des décès [1].

XI. — Pontgravé ayant terminé ses affaires, les deux marins remettent à la voile et rentrent heureusement, le 27 octobre 1603, dans le port de Honfleur.

Aymar de Chastes est mort. Champlain porte à Henri IV le mémoire et la carte de son voyage. Il est complimenté, encouragé, assuré que l'entreprise sera continuée plus tard. Le roi ne peut, pour le moment,

[1] Elisée Reclus, *op. cit.*, t. XV, pp. 562-564. — Buies, *La région du lac Saint-Jean* : Québec, 1890, *passim*.

faire les frais d'une nouvelle entreprise, et Sully ne veut pas entendre parler de colonies. Cela, dit-il, dépeuplerait le pays, sans que jamais les Parisiens et les Normands puissent devenir « Canadois ».

CHAPITRE II

CHAMPLAIN EN ACADIE

I. Le sieur de Monts fonde une Société. — II. Départ de Monts pour l'Acadie. — III. Prêtre et ministre. — IV. Arrivée en Acadie. — V. Champlain explore la côte du port au Mouton au cap de Sable. — VI. Du cap Nègre au cap Sainte-Marie. — VII. Les falaises acadiennes et la baie de Port-Royal. — VIII. Coup d'œil sur l'Acadie. — IX. De Port-Royal à la rivière Saint-Jean. — X. La rivière Saint-Jean. — XI. Ile et rivière Sainte-Croix. — XII Monts au port au Mouton. — XIII. Départ du port au Mouton. — Monts donne à Poutrincourt la baie de Port-Royal. — XIV. Découverte d'une mine de cuivre. — XV. Arrivée à Sainte-Croix et installations. — XVI. Hivernage. — XVII. Voyage au Penobscot. — XVIII. Le Kennebec, Norambègue des Scandinaves. — XIX. L'Eden transatlantique. — XX. Explorations de Jean Parmentier et de Jean Alfonse. — XXI. La grande ville de Norambègue. — XXII. Traces du séjour des Scandinaves. — XXIII. Le Gougou et le Gygjar. — XXIV. De la rivière Charles et des établissements des Normands sur cette rivière. — XXV. De la baie de Plymouth et du voyage de Thorvald. — XXVI. Le cap Cod et le port Malbarre.

I. — Au moment où Champlain revenait à la cour, ne sachant trop que faire, Pierre de Guast, sieur de Monts, gouverneur de Pons, gentilhomme ordinaire de la Chambre, lui proposa de l'accompagner au Nouveau-Monde.

Monts était huguenot, pourtant « fort honnête Homme, » dont les vuës étaient droites, qui avoit du zele pour

» l'Etat, et toute la capacité nécessaire pour réussir dans » l'entreprise dont il s'étoit chargé [1] ».

Il avait fait avec Chauvin un voyage en Canada, mais il n'avait pas dû dépasser Tadoussac, car il trouva que c'était « un fascheux pays ». Il veut fonder une colonie dans une contrée moins rigoureuse, plus aimée du soleil et propre à l'agriculture. Pour le choix, il ne tiendra aucun compte des récits des voyageurs et ne s'en rapportera qu'à soi-même. Il s'installera provisoirement dans la Cadie ou Acadie [2], maintenant *Nova Scotia* ou Nouvelle-Ecosse. De là, il cherchera un emplacement définitif.

Son plan arrêté, il va trouver le roi, et le roi lui accorde, d'un trait de plume, par lettres-patentes des 8 novembre et 18 décembre 1603, le titre de lieutenant-général, une moitié de l'Amérique du Nord, le monopole du trafic et l'annulation des anciennes concessions [3].

Les marchands de Rouen, de Dieppe, de Saint-Malo, de la Rochelle, lésés dans leurs intérêts, déçus dans leurs espérances, poussent des cris terribles et le parlement de Rouen remontre au roi :

Que le sieur de Monts est de la religion prétendue réformée.

Qu'on porte atteinte aux cours de parlement en leur enlevant la connaissance des conflits que peut soulever l'exécution des ordonnances relatives au peuplement et à

[1] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, p. 173.
[2] Cody ou Quoddy « contrée ».
[3] Marc Lescarbot, *Hist. de la Nouv.-France*, 1612, p. 432.

l'habitation de l'Acadie et des provinces circonvoisines ;

Que la liberté du commerce est compromise.

Le 17 janvier 1604, Henri IV répond à ses « amez et feaulx et genz » tenant sa cour de parlement à Rouen :

J'ai donné l'ordre au sieur de Monts d'emmener quelques gens d'église de bonne vie, doctrine et édification pour prévenir ce qui se pourrait produire de « contraire profession ».

L'entreprise ayant pour objet le « seul bien et advan-
» cement de nostre puissance, autorité et service », les inconvénients qui pourraient en résulter ne regardent que nous et notre conseil.

Il ajoute ce coup droit :

« Nous sçavons assez que le seul moyen d'interrompre
» ce desseing et d'empescher led. sieur de Montz de le
» poursuivre et mestre à fin est de luy former plusieurs
» procez, instances et actions à quelque prix que ce soit,
» valables ou non, en diverses juridictions et par diverses
» personnes, auxquelles ses moyens, ny son assidue et
» continuelle occupation ne pourroient suffire, s'il estoit
» de le traicter confusement et diversement ».

En ce qui concerne la liberté du commerce, nous avons permis à nos sujets, il y a déjà longtemps, de s'associer avec le sieur de Monts.

Il n'y a donc pas lieu de rompre une entreprise qui doit donner dans l'avenir un « trafic commun et facile au
» général de nos subjectz et pour leur seule utilité, accez
» et liberté ».

Le roi enjoint donc très expressément, à ses amés et féaux, de cesser toutes oppositions, tous empêchements qui pourraient nuire à l'entreprise[1].

Le Parlement s'est soumis. Monts a partie gagnée, mais connaissant le terrain mouvant de la cour, il s'efforce d'intéresser à son entreprise les armateurs ennemis.

II. — Sa commission lui impose de « provoquer et » émouvoir à la connoissance de Dieu et à la lumiere de » la Foy et religion Chrétienne » les populations des pays à découvrir. Pour répondre à cet engagement, il emmène un prêtre et un ministre calviniste.

Le baron de Poutrincourt, les sieurs Champlain, de Champdoré, plusieurs gentilshommes, des gens de qualité, des artisans, se joignent à lui. Il a le droit de réquisitionner « les vagabonds, personnes oyseuses et sans » aveu », et il en use. Il pouvait objecter que les pères de la Ville Eternelle étaient des voleurs. Soit. Mais c'était une graine mauvaise qui, heureusement, n'a pu prendre racine dans les colonies françaises de l'Amérique.

Monts, ainsi organisé, part du Havre le 7 mars 1604. Pontgravé le suit à petite distance avec des vivres[2].

[1] Cette pièce, qui porte la signature de *Henry* et celle de *Potier*, est comprise, en original, dans le *Registre secret du parlement de Normandie, 1603-1604*, t. II (Archives de la Seine-Inferieure).

[2] Lescarbot, *Hist. de la Nouv.-France*, 1612, pp. 447, 448. — Champlain, *Voyages*; 1632, 1re part., pp. 42, 43.

III. — A peine embarqués, le prêtre et le ministre se mettent à discuter. Ils n'arrivent pas à se convaincre, passent de la discussion à la dispute, de la dispute aux injures et des injures aux coups. Arrivés au Nouveau Monde, ils continuent et souvent le ministre se plaint d'avoir été battu. « J'ai veu », dit Champlain, « le Ministre » et notre Curé s'entre-battre à coups de poing, sur le » différend de la religion. Je ne sçay pas qui estoit le » plus vaillant, et qui donnoit le meilleur coup, mais je » sçay tres-bien que le Ministre se plaignoit quelquefois » au Sieur de Mons d'avoir esté battu, et vuidoient en » ceste façon les points de controverse. Je vous laisse » à penser si cela étoït beau à voir ; les Sauvages » estoient tantost d'un costé, tantost de l'autre, et les » François meslez selon leur diverse croyance, disoient » pis que pendre de l'une et de l'autre religion [1] ». Dès le milieu du XVIe siècle le bon Jodelle disait :

« Plus de Dieu l'on dispute, et moins l'on y fait croire ».

Les deux imprudents adversaires moururent presque en même temps, et les matelots les mirent dans une même fosse « pour veoir si morts ils demeureroient en paix [2] ».

IV. — Le sieur de Monts devait laisser à Canso, clouées à un arbre, à l'adresse de Pontgravé, une lettre et une croix. La mer étant mauvaise, encombrée de glaces flot-

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 46, 47.
[2] SAGARD, *Hist. du Canada*, 1636, p. 9.

tantes, il passa au large, et ne prit terre que plus au sud, dans le port au Mouton, sur la côte orientale de l'Acadie, où il s'installa dans des cabanes faites sur le modèle de celles des Sauvages. Il attend là Morel et Pontgravé, et perd ainsi une bonne partie de la saison [1]. Il aurait pu se dispenser d'aller plus loin. Il se trouvait entre Canso et la Hève, les deux meilleurs ports de l'Acadie et les mieux situés pour le commerce [2].

V. — Champlain avait promis au roi de lui rapporter des cartes et des rapports. Il reçoit donc avec plaisir l'ordre de prendre une chaloupe et d'aller à la découverte.

Il navigue au sud, à distance des côtes, à cause des profondeurs. Du port au Mouton au cap de Sable, il remarque un rocher qu'il nomme, à cause de sa forme et de sa couleur, cap Nègre.

VI. — A une lieue du cap de Sable, il rencontre une île où vivaient paisiblement d'innombrables familles de Cormorans. Il leur dérobe une barrique d'œufs.

Au mois de mai, Monts a capturé un navire du Havre qui faisait sur les côtes un trafic illicite. Pour atténuer le chagrin du capitaine, il a donné au lieu du drame le nom de « Port Rossignol [3] ».

C'est maintenant Liverpool Harbor, mais le nom de

[1] Lescarbot, *Hist. de la Nouv.-Fr.*, 1612, p. 451.
[2] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, p. 179.
[3] Lescarbot, *Hist. de la Nouv.-France*, 1612, p. 449.

« Rossignol » a été conservé au plus beau lac de la péninsule acadienne.

Champlain traite les oiseaux comme Monts a traité le capitaine Rossignol, et donne à leur retraite le nom d' « île des Cormorans ».

Un peu plus loin il reconnaît des îles couvertes de hauts arbres et peuplées d'un nombre infini d'oiseaux. Les gentilles bêtes ne connaissaient pas encore l'homme et regardaient curieusement, sans défiance, ce bipède sans plumes. Les tangueux surtout,comme les pigeons de Saint-Marc, se laissaient approcher sans crainte et, cruellement, les compagnons de Champlain les tuaient à coups de bâton.

Il signale ensuite le cap Fourchu, où la pêche à la morue est fructueuse, puis des terres boisées qui paraissent propres à la culture, puis une île encore nommée « Longue », que la mer ou quelque commotion tellurique a détachée de la péninsule Digby. Il explore la belle baie Sainte-Marie et découvre dans son voisinage des mines de fer dont une dans des « terres rouges comme sang ». Cette reconnaissance terminée, il passe par la brèche qui sépare l'île Longue de la péninsule Digby, et entre dans le vaste bassin que Monts nommera « baie Française », et les Anglais, à cause de sa profondeur, *Fundy Bay*[1] ».

VII. — La côte acadienne, que longe maintenant Champlain, est peu articulée, presque rigide, et forme,

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 51-53.

de la pointe Digby au cap Split, sur le bassin des Mines, une muraille de 150 mètres de hauteur.

A une cinquantaine de kilomètres de la pointe sud de la presqu'île, cette muraille se rompt et forme un *gut* « canal, gorge ou boyau », large d'environ trois kilomètres, d'entrée très difficile. Champlain s'y engage et navigue sur une belle nappe d'eau qui pourrait contenir à l'aise, dit-il, un grand nombre de navires.

Tout au fond se trouve, masquée par une île que chantera Lescarbot, l'embouchure d'une rivière large et belle, longue de 112 kilomètres. Champlain la remonte quatorze ou quinze lieues, et lui donne le nom d'un petit poisson qui s'y trouve en abondance : l'Esquille. Monts l'appellera « rivière du Dauphin » et les Anglais *Annapolis River*.

VIII. — L'Acadie, dont Champlain vient de faire presque tout le périple, est sous la même latitude que la Gascogne, mais son climat est beaucoup plus rigoureux. Le thermomètre y varie de 28 ou 30 degrés au-dessous de zéro à 30, 35 et 40 au-dessus. De la fin de décembre au commencement de mars, la terre est couverte d'un épais tapis de neige, et les glaces qui flottent le long des côtes orientales retardent parfois le printemps ; mais, venu le beau temps, la végétation marche avec une étonnante rapidité ; d'un jour à l'autre la campagne change d'aspect. « On a vu auprès de la Haive », dit Charlevoix, « un » seul grain de Froment, qui avoit produit cent cinquante » épis fort longs, et tellement chargés, qu'il avoit fallu

» y mettre un cercle de fer, pour le soutenir. Le sieur » Denys, qui rapporte ce fait, dont il avoit été témoin, » ajoute qu'au même endroit il vit un champ de Bled, où » les Grains, qui avoient le moins produit, portoient huit » tiges toutes fournies d'épis, dont le moindre avoit un » demi-pied de long[1] ».

La vallée d'Annapolis est dans des conditions géographiques particulières. Deux rangées parallèles de roches éruptives : les « Monts du Nord » et les « Monts du Sud » la protègent contre les grands vents ; les hautes falaises et les puissantes frondaisons de l'ouest la garantissent des brouillards de la baie Fundy. Sa température est ainsi de 3, 4, 5 degrés plus douce que celle du reste de la presqu'île. Tout y vient à merveille. Elle est le « Jardin de la Nouvelle-Ecosse » ; on dirait aussi bien la « Normandie de la Nouvelle-Ecosse », parce que toutes ses routes sont bordées de pommiers, parce qu'elle produit en abondance des poires, des prunes, des pêches, des cerises et du raisin.

Champlain s'y trouvait au commencement de juin. La sylve était en plein épanouissement, les prairies étaient d'une fraîcheur délicieuse, l'air tiède et parfumé. Sans nul doute, il a trouvé, comme Monts trouvera, « ce pays » plus agréable que nul autre au monde ». Il le nomma « port Royal ». C'est maintenant « Annapolis Basin ».

IX. — Continuant son excursion autour de la baie Fundy, il signale des mines de cuivre et de fer. En effet,

[1] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, p. 177.

dans cette région, le fer est en quantité inépuisable. Dans le bassin des Mines, il a vu de nombreuses traces de houille. Il y fit peu d'attention parce que, de son temps, ce précieux minéral était peu utilisé : quelques bateaux qu'on en amenait de Lille ou de Condé suffisaient à la consommation annuelle de Paris. D'après les géologues, cette mine, qui s'étend sous le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'île de Cap-Breton, peut fournir quatre milliards de tonnes de houille, c'est-à-dire qu'elle peut suffire, pendant quatre mille ans, à la consommation du Dominion tout entier.

X. — Champlain, toujours allant, atteint la côte du Nouveau-Brunswick et la longe jusqu'à l'embouchure d'une rivière que les Sauvages appellent, dit-il, *Ouygoudy*. Elisée Reclus la nomme *Louchtouk* « Long-Fleuve ». Champlain y arrive le 24 juin et la place, pour ce motif, sous le vocable de « Saint-Jean ».

Il en trouve l'entrée dangereuse, non sans cause. Elle paraît avoir eu jadis pour issue une vallée marécageuse et une crique. Mais elle est violente; après avoir plusieurs fois déplacé son lit, elle a crevé un barrage de rochers calcaires dont les parois se dressent à 30 mètres au-dessus du flot. Cette brèche de la falaise offre un phénomène unique. La rivière, resserrée dans un couloir de 180 mètres, tombe à la mer par deux chutes dont l'une, celle d'amont, a sept ou huit mètres de hauteur. La marée nivelle la première, puis couvre la seconde ; continuant à monter, elle forme une cascade en sens inverse. Le

courant du fleuve et le flot de marée se heurtent, font grand fracas; le dernier l'emporte et remonte jusqu'à Fredericton, même jusqu'à Woodstock, à 135 et 240 kilomètres de la mer.

Champlain attend que le courant soit étal, franchit bravement le double barrage et remonte la rivière une quinzaine de lieues.

Les Sauvages lui apprennent que cette rivière a un cours de 180 lieues; qu'ils la remontent jusqu'à cinq ou six lieues du Saint-Laurent; qu'elle leur sert de grande route pour aller à Tadoussac, mais qu'elle force à de nombreux portages. En effet, le sol est très dur et ne permet pas à la rivière de se creuser un lit profond. Les eaux divaguent, s'égarent dans de nombreux méandres; barrées par des saillies rocheuses, elles s'accumulent, s'étendent, pèsent sur l'obstacle, le franchissent ou le rompent et retombent en cascades ou s'échappent en rapides. Une de ces cascades, nommée les *Grandes Chutes*, a 22 mètres de hauteur; son énorme masse d'eau tombe dans une cluse profonde et descend, par bonds, des rapides longs de 1 500 mètres. « En y jettant du bois » dit Champlain, « il enfonce en bas et ne le revoit-on plus ».

Champlain dit que cette puissante et capricieuse rivière est large et belle[1], remplie d'îles, fourmillante de poisson, bordée de vignes, de prairies, des plus beaux arbres

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*; 1632, 1re part., pp. 57, 58. — ELISÉE RECLUS, *op. cit.*, t. XV, pp. 581, 582. — VIVIEN DE SAINT-MARTIN, Dict., *verbo* Saint-Jean.

qu'on puisse voir, mais que le port formé à son embouchure est dangereux et d'accès difficile.

Le P. de Charlevoix raconte qu'à trois quarts de lieue de l'île Menane, qui sert d'amer à l'entrée du Saint-Jean, se trouve un rocher presque couvert par la mer et formé de lapis-lazuli. Un morceau, apporté en France par le commandeur de Razilly, aurait été estimé, par le sieur Denys, dix écus l'once. Le Révérend Père emploie la forme dubitative, et je crois qu'il a bien raison [1].

XI. — Reprenant sa course le long de la côte, à travers une frange d'îles, Champlain arrive à la baie de Passamaquoddy, où s'étale un petit archipel et débouche une rivière.

La rivière, longue de 50 lieues, se forme de deux branches principales qui sortent des lacs Schodik et Schoodik. Les navires de 300 tonneaux peuvent la remonter environ cinq lieues. Au delà, elle est ondoyante, capricieuse, coupée de rapides et peut, tout au plus, porter de légers canots indiens.

Une île de la baie de Passamaquoddy attire l'attention de Champlain. Elle a de tour 800 ou 900 pas et s'élève à trois ou quatre toises au-dessus du flot, fors à une pointe d'ailleurs facile à fortifier. Son sol est excellent, couvert d'érables, de sapins, de chênes et de bouleaux. Il y a un gisement de terre glaise propre à faire des briques. Éloignée de 900 à 1 000 pas de la terre ferme, « les vais-

[1] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, p. 178.

» seaux ne pourroient passer sur la riviere qu'à la merci » du canon d'icelle ». De ce point, on aurait avec les sauvages de faciles communications[1].

Monts remarquera que des ruisseaux qui se jettent dans la baie forment une croix, et tout huguenot qu'il est, il baptisera, du nom de « Sainte-Croix », l'île et la rivière[2].

XII. — Cependant, au port au Mouton, les vivres diminuent et grande est l'inquiétude. Monts veut retourner en France, sans même attendre le retour de Champlain. Poutrincourt proteste et réussit à faire ajourner le départ.

Monts envoie alors, à la recherche de Pontgravé, un français et quelques sauvages.

Pontgravé a trouvé à Canso, pris et dépouillé quatre navires basques qui pêchaient malgré les ordonnances[3], mais il n'a vu nulle part la lettre et la croix que devait laisser le sieur de Monts. Il était également très inquiet. Grande fut sa joie à la vue de la mission envoyée par Monts[4]. Pontgravé se hâte de décharger les vivres atten-

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 58-60.

[2] LESCARBOT, *Hist. de la Nouv.-Fr.*, 1612, pp. 461, 462.

[3] Depuis plus d'un siècle les Basques pêchaient la morue, sans en avoir demandé au roi la permission. « Leur courir sus et les traiter » en voleur était une injustice criante que les mœurs barbares de ces » temps orageux peuvent expliquer, mais non pas excuser. » (BENJAMIN SULTE, *Hist. des Canadiens-Français*, t I, p. 55).

[4] LESCARBOT, *Hist. de la Nouv.-France*, 1612, pp. 449-452. — CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 43, 44.

dus par son chef et d'aller à Tadoussac faire la traite des pelleteries.

XIII. — Ainsi ravitaillée, « toute la Nouvelle-France » enfin assemblée sur deux vaisseaux » quitte le port au Mouton, fait voile au sud, contourne le cap de Sable, va jeter l'ancre dans la baie Sainte-Marie, où elle reste quinze jours à faire des reconnaissances, et se dirige sur Port-Royal.

Monts dédaigne Port-Royal. Poutrincourt, au contraire, le trouve à sa convenance et le demande pour s'y établir avec sa famille. Monts lui accorde volontiers, d'un trait de plume, la vallée la plus belle et la plus riche de l'Acadie et des provinces voisines.

XIV. — En sortant de Port-Royal, Monts va voir une mine de cuivre découverte par Champlain. Maître Simon, le mineur, pense que la mine de cuivre couvre une mine d'or. C'est bien possible, dit Lescarbot, mais, « de s'amuser à la chercher ce n'est chose encore de saison. La » première mine, c'est d'avoir du pain et du vin et de la » nourriture pour le bestial ». Ce sage croit même que les mines d'or sont une source de misère et d'inquiétude, l'occasion d'abominables cruautés. Il maudit l'heure où furent découvertes les richesses du Mexique et du Pérou. C'est avec ce levier d'or que l'Europe chrétienne fut bouleversée, ruinée, ensanglantée; c'est l'amour de l'or qui rendit tellement odieux le Christ et sa religion, qu'un

roi des Incas a préféré l'enfer au paradis des moines espagnols.

XV. — Monts continue de longer les côtes sans rien trouver à sa convenance, et arrive à l'île Sainte-Croix. Cette île ne lui plaît guère ; mais la saison est avancée, il faut un gîte pour l'hiver; il la prend, de peur d'être obligé de se contenter de pis.

Poutrincourt lui donne en garde ses armes et ses munitions et part pour la France.

Soixante-neuf hommes restent à Sainte-Croix : le sieur de Monts, seigneur féodal de la moitié de l'Amérique du Nord; Champlain, d'Orville, Beaumont, Sourin, La Motte, Boulay, Feugeray, gentilshommes de naissance ou d'éducation ; des laboureurs, des artisans, des soldats ; le curé et le ministre dont j'ai raconté les combats et la mort. Des établissements espagnols au pôle, la civilisation est ainsi représentée par quelques hommes campés sur la frange du continent[1].

Tandis que Poutrincourt vogue péniblement vers la France, Monts construit un fort et une batterie, des maisons pour lui, pour ses officiers, pour les notables et les suisses, un magasin, une galerie couverte pour les exercices, les jeux et l'atelier. Les cultivateurs et les artisans cabanent en terre ferme, sur le bord d'un ruisseau. Entre le fort et la batterie, on fait un jardin, et tout le

[1] Francis Parkman, *Pioneers of France in the New World*; Boston, 1865, pp. 228, 229.

monde y travaille de bon cœur. Le terrain est excellent. Du froment, abandonné avant sa maturité, se reproduisit de lui-même et donna, deux ans après, un fruit aussi bon que celui de France « Et de présent », dit Lescarbot, « il continue à repulluler tous les ans ». Cependant, en France court un pamphlet dans lequel on dit que le sieur de Monts arrache des épines en Canada.

XVI. — L'hiver vient avec son cortège de neige, de glace et de tempêtes. Le froid est tel que le cidre et le vin gèlent et sont distribués au poids. Le bois est rare, l'eau douce fait défaut, et l'on doit se garder des sauvages, plus encore des chrétiens, qui ne manquent jamais l'occasion de se faire tout le mal possible. C'est un exil, et nos hommes, qui n'ont pas encore la pratique des hivernages, restent oisifs autour de leur maigre foyer, s'ennuient, se lamentent.

Le « mal de terre », c'est-à-dire le scorbut, fait rage. On cherche vainement la plante merveilleuse qui guérit les compagnons de Jacques Cartier[1]. Trente-six hommes succombent; les autres, bouffis, défigurés, affaiblis par l'implacable fléau, ne songent guère à fonder un empire

[1] C'est l'épinette blanche ou pesse du Canada, *pinus alba* de Linné. (D'AVEZAC, *Introduction au voyage de Jacqves Cartier de 1535*, fol. xij). Cartier dit que les sauvages la nomment *ameda*. (*Brief recit et succincte narration*... Paris, 1545, fol. 38). On ne connaît de cette impression que deux exemplaires : l'un est au *British Museum*, l'autre à la *bibliothèque* de Rouen, collection Montbret.

en pays sauvage. Onze seulement, dit le P. Biard[1], demeurèrent en santé : « c'estoient les chasseurs, qui en gail- » lards compagnons aimoyent mieux la picorée que l'air » du foyer, courir un estang que de se renverser pares- » seusement dans un lict, de pestrir les neiges en abattant » le gibier, que non pas de deviser de Paris et de ses » rôtisseurs auprès du feu ».

Le printemps revient enfin, la neige fond, les glaces se disloquent, la vaste forêt revêt sa parure d'émeraude, la vie surgit intense, heureuse. Les hommes prennent part à la joie universelle et recouvrent la santé. Cependant ils sont angoissés. Ils pensent aux compagnons du marquis de la Roche, abandonnés dans l'île de Sable.

Le 16 juin 1605, un navire jette l'ancre devant Sainte-Croix : c'est celui de Pontgravé. Le vieux marin, son déchargement terminé, part pour Tadoussac, traînant à la remorque, « afin que justice en fut faite en France », plusieurs navires basques qu'il a capturés[2].

XVII. — Le sieur de Monts n'est pas satisfait de l'île Sainte-Croix et veut profiter des beaux jours pour aller chercher au sud un climat moins rigoureux. Champlain est prié, en sa qualité de géographe, d'être de la partie.

Il relève et décrit la côte jusqu'à l'archipel des Monts Déserts, et s'arrête à la rivière Penobscot, qu'il nomme *Pemetegoit.*

[1] *Relations des Jésuites.* Relation du P. Biard, p. 4, édit. de Québec de 1858.

[2] Benjamin Sulte, *op. cit.*, t. I, p. 56.

Plusieurs, dit-il, ont décrit cette rivière et une grande ville peuplée de sauvages qui ont du fil de coton. « Je » m'asseure que la plus-part de ceux qui en font men- » tion ne l'ont veuë et en parlent pour l'avoir ouy dire » à des gens qui n'en sçavoient pas plus qu'eulx ». Certains en ont pu voir l'embouchure, « mais qu'aucun y ait » jamais entré, il n'y a point d'apparence, car ils l'eussent » décrit d'une autre façon ».

Les bancs et les brisans y sont si nombreux « que c'est » chose estrange à voir ». A sept ou huit lieues de la mer, elle fait une chute de deux à trois mètres. Champlain prend terre et s'avance encore de dix-sept à dix-huit lieues. Il trouve la rivière tigrée d'îles, le pays plaisant, mais il ne découvre aucune trace de la grande ville de Norambègue signalée par les cosmographes. Il croit néanmoins que le Penobscot est la « Norumbègue » des anciens pilotes[1].

Il demande à un sagamos d'où vient la Norambègue. Nous la remontons, dit le sauvage, jusqu'à une autre rivière, et de celle-ci nous passons dans une troisième qui nous porte au grand fleuve du Canada, en face du Saguenay.

Champlain revient avec deux chefs et une cinquantaine de guerriers. Pendant un jour et une nuit, Français et Sauvages pétunent, dansent, chantent, haranguent, font bonne chère, et quand vient le moment de la séparation, ils sont les meilleurs amis du monde.

[1] CHAMPLAIN. *Voyages*. 1632, 1re partie, pp. 61-65.

XVIII. — A trente-cinq lieues du Penobscot, Champlain découvre le Kennebec, qu'il nomme *Quinibequi.* Des sauvages le conduisent à leur sagamos et ce sagamos lui apprend que « l'on va par ceste rivière au travers » des terres jusques à Quebec quelque cinquante lieues, » puis on entre dedans une autre petite rivière qui vient » descendre dedans le grand fleuve Sainct Laurent[1] ».

Ce renseignement est exact. Le Kennebec et la Chaudière ont, dans les *Green Mounts* ou « Monts-Verts » des sources qui ne sont séparées que par un plateau large de huit kilomètres, peu élevé, permettant le portage des canots.

La proximité des sources des deux rivières a fait croire à d'anciens cartographes que la Chaudière et le Kennebec étaient un seul et même cours d'eau et que le pays de Norambègue était une île.

En 1497, Jean Cabot a découvert cette partie du continent, l'a prise pour une île, et lui a donné, d'après une tradition, le nom de Norambègue.

Dans la carte publiée par Ramusio, en 1550 et 1606, Gastaldi a fait de la *Terra Norumbega* une grande île[2]. En 1582, Michael Loke reproduit le tracé de Gastaldi.

Champlain vient, voit, mesure, dessine, écrit, publie ses études : l'île conjecturale n'en reste pas moins sur les cartes. Nicolas Bellin, ingénieur de la Marine, dans sa *Carte de la partie Orientale de la Nouvelle France ou*

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part. p. 70.

[2] Ramusio, *Navigationi*, t. III, Venetia, éd. de 1550, fol. 423; éd. de 1606, fol. 353.

du Canada, dressée en 1744, pour le P. de Charlevoix, fait encore du « Kinibeki » et de la Chaudière un large canal qui relie la mer du Maine au Saint-Laurent [1].

Champlain dit que le Kennebec est de navigation difficile, très poissonneux, bordé de chênaies et de terres labourables médiocres, puis il ajoute : « Voilà ce que j'ay » peu apprendre de ce lieu, lequel je croy n'estre meil- » leur que les autres [2] ».

XIX. — Cette appréciation s'applique à la Péninsule canadienne tout entière.

Huit ou neuf siècles avant Champlain, les Scoto-Irlandais plaçaient, dans les lointains de la mer Ténébreuse, un Eden et la *Tir nan-og* ou *Fontaine de Jouvence*. Plusieurs hommes « dignes de foi » l'avaient vu. On savait même qu'Enoch et le prophète Elie, ravis au ciel, y vivaient encore dans une ville dont les murailles, les maisons, les églises étaient en or pur.

L'homme qui pouvait entrer dans ce merveilleux pays restait éternellement jeune et beau, à condition de n'en pas sortir. Les arbres y produisaient simultanément des fleurs et des fruits ; le miel et le vin y coulaient à discrétion ; l'or, l'argent, les pierres précieuses s'y trouvaient en abondance. Tous les jours étaient jours de fête et les cordes de la harpe résonnaient mélodieusement. Un jour valait une de nos années, une année un de nos siècles.

[1] Charlevoix, *op. cit.*, t. II.
[2] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 70, 71.

Et parce que, sans Eva, l'homme ne peut être heureux, les femmes édénites étaient d'une beauté divine, aimables et bonnes, toujours jeunes et toujours voluptueuses[1].

Les *Papæ* (moines et prêtres scoto-irlandais), persécutés par les catholiques romains, y viennent les premiers. La réalité ne répond pas aux récits des légendaires. Cependant la terre est bonne et, en la travaillant un peu, ils en tirent de quoi vivre. Et puis, point capital, ils peuvent prier Dieu à leur façon. L'Eden va devenir, à cause de leurs surplis, le *Hvitramannaland* ou « Terre des hommes blancs ».

Derrière eux viennent les Ecossais qui donnent au pays le nom d'*Escotiland* « Terre des Ecossais ». Les Irlandais suivent, probablement en plus grand nombre, car ils remplacent, par *Irland-it-Mikla* ou « Grande-Irlande », l'ancienne appellation d'Escotiland.

Au xe siècle, les Scandinaves piratent sur les côtes de la Grande-Irlande, puis la prennent et en changent encore le nom.

Le pays, coupé en deux par la baie Fundy, fut appelé *Norambègue* « contrée du Nord », *Sudriki* « province du Sud » ou « Pays des Souriquois », et *Markland* « Pays des forêts ». Le nom de Norambègue s'appliquait à une partie du Maine, au New Brunswick et à la Gas-

[1] Eug. Beauvois, *L'Elysée transatlantique et l'Eden occidental;* Paris, E. Leroux, 1884. — Paul Gaffarel, *Les Irlandais en Amérique avant Colomb,* dans la *Revue de Géographie,* Drapeyron, 1890.

pésie; celui de Sudriki ou Markland à l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse [1].

XX. — Plusieurs pilotes ont connu le nom de Norambègue, mais nul, avant Champlain, n'a décrit le pays.

Jean Parmentier l'a vu en 1529 [2] et comprend, sous le nom de *Norumbega* [3], toute la région qui s'étend du cap Breton à la Floride [4].

Après de vaines tentatives pour découvrir un passage à la Chine, Jean Alfonse visite les côtes orientales depuis le cap Breton jusqu'au cap Montauk, c'est-à-dire du 47° au 41° degré de latitude nord. Il donne le nom de

[1] EUG. BEAUVOIS, *La Découverte du Nouveau-Monde par les Irlandais*, dans les Mém. du Congr. intern. des Amér. de 1875. — *La colonie européenne du Markland et de l'Escociland*, dans les Mém. du Congr. intern. des Améric. de 1877. — *Les derniers vestiges du Christianisme prêché du Xe au XIVe siècle, dans le Markland et la Grande Irlande*. — *Les Porte-Croix de la Gaspésie et de l'Acadie*, dans les Annales de philosophie chrétienne, 1877. — *Les Voyages transatlantiques des Zeno*, dans le Museon, t. IX, 1890. — *La Norambègue — Découverte d'une quatrième colonie précolombienne dans le Nouveau Monde*, dans les Mém. du Congr. intern. des Améric. de 1880. — PAUL GAFFAREL, *Etude sur les rapports de l'Amérique et de l'ancien continent avant Christophe-Colomb*; Paris, Thorin, 1869. — *Les voyages de Saint Brandan et des Papæ dans l'Atlantique au moyen âge*, dans le Bull. de la Soc. de Géogr. de Rochefort, 1880-81. — GABRIEL GRAVIER, *Découverte de l'Amérique par les Normands au Xe siècle*; Paris, Maisonneuve, 1874.

[2] Non en 1539, comme Ramusio l'a écrit par erreur. (*Discorso sopra la terra ferma del' l'Indie occidentale*, dans les *Navigationi*, t. III, Venetia, 1603, f. 348.

[3] Le nom de la Norambègue est écrit de douze manières différentes.

[4] RAMUSIO, *Discorso d'un gran capitano di mare francese del luogo di Dieppa*, dans les *Navigationi*, t. III, 1606, fol. 355.

Norombègue au cap de Sable, à la baie Fundy et à une ville qu'il suppose sur cette baie [1].

[1] Le récit d'Alfonse ayant aujourd'hui une certaine importance historique, nous allons essayer d'en dissiper les apparentes contradictions.

« Je ditz que le cap de Saint-Jehan, dict cap à Breton, et le cap de » la Franciscane sont nord-est et sud-ouest et prennent un quart de » est à ouest, et y a en la route cent quarante lieues et icy fait ung » cap appelé cap de *Norombègue*. Le dict cap » (de la Franciscane) « est par *quarante-et-ung* degrez de la hauteur du pole artique..... » Audelà du cap de Norombègue descend la rivière dudict Norom- » bègue, environ vingt et cinq lieues du cap. Ladicte riviere est large » de plus de quarante lieues de latitude en son entrée et ceste largeur » au dedans bien trente ou quarante lieues et est toute pleine d'isles » qui entrent bien dix ou douze lieues en la mer et est fort dange- » reuse de rochers et baptures. Ladicte rivière est par quarante et » deux degrez de haulteur du polle artique... Je me doubte que la » dicte riviere va entre en la rivière de Hochelaga » (le Saint-Laurent), « car elle est sallée plus de quarante lieues en dedans selon le dict » des gens de la ville » (de Norombègue). (*Cosmographie de Jehan Allefonse et de Raulin Sécalart, cosmographe de Honnefleur*, 1545, Ms. de la Bibl. Nat., fonds français, n° 676, fol. 187 de l'anc. pagination, cité par Eug. Beauvois).

D'après le contexte de la première phrase, les 140 lieues comptées du cap Breton donnent la distance de ce cap au cap Norombègue. Quand il commence sa seconde phrase par « le dict cap et par qua- » rante et ung degrez », il entend désigner le cap de la Franciscane ou Montauk, qu'il ne confond pas avec le cap Norombègue.

Il ne pouvait pas compter 140 lieues du cap Breton au cap Franciscane : il y en a 180 en latitude et 300 en itinéraire. Pareille différence est inadmissible de la part d'un pilote qui passait pour le plus habile de son temps.

Il faut donc reconnaître que ses 140 lieues représentent la distance du cap Breton au cap Norombègue.

Où est ce cap? Beaucoup d'anciens cartographes appliquaient à toute la presqu'île canadienne le nom de Norombègue. Ce nom convenait donc à la pointe sud-est de l'Acadie, aujourd'hui nommée cap de Sable,

XXI. — La ville de Norambègue, que Champlain cherchait sur le Penobscot, et que les cosmographes représentaient par des tours et des clochers, Alfonse la supposait sur la baie Fundy, à quinze lieues de son entrée. Elle aurait donc dû se trouver sur la baie de Port-Royal ou sur celle de Passamaquoddy.

Les Français ont eu des établissements sur ces deux baies et ils n'ont rien vu qui ressemble aux ruines d'une ville.

A l'époque où Jean Alfonse conversait, à ce qu'il dit, avec des citoyens de Norambègue, Membertou, Sagamos des Souriquois, qui avait connu Jacques Cartier[1], était marié, père de famille, chef. Si une grande ville avait

et située juste à 140 lieues du cap Breton et à 25 lieues de la baie Fundy. La baie Fundy a les dimensions et les particularités qu'Alfonse attribue à la rivière de Norombègue.

Il faut encore remarquer que, du cap Franciscane au cap Breton, les principales rivières : Charles, Kenebec et Penobscot, n'approchent pas des dimensions qu'Alfonse donne à la rivière Norombègue; qu'aucune n'est salée jusqu'à 40 lieues en amont de son embouchure et n'a de grands affluents; que si le Kenebec et le Penobscot ont leurs sources à quelques lieues du Saint-Laurent, on ne peut en dire autant de la Charles River.

La baie Fundy, au contraire, répond exactement à la description de la rivière de Norombègue.

Alfonse place sur le 42e parallèle l'embouchure de la Norombègue, alors que l'entrée de la baie Fundy est par 43°27'. Cette indication est une erreur matérielle de transcription. Autrement, il faudrait identifier la Charles River avec la Norombègue d'Alfonse; il faudrait admettre que la Charles River est à 165 lieues du cap Breton, que son embouchure a 40 lieues de largeur et qu'elle entre dans le Saint-Laurent.

En somme, Fundy Bay est la riviere Norombègue d'Alfonse.

[1] LESCARBOT, *op. cit.*, 1612, p. 595.

existé sur la rive nord ou sud de la baie Fundy, il en aurait eu connaissance et s'il en avait eu connaissance, ses bons amis les Français en auraient su quelque chose.

On sait que Fundy Bay se termine au nord-est par deux cornes : la baie de Chignecto et le bassin des Mines. Champlain est le premier qui en ait fait une représentation correcte. Avant lui, les cartographes faisaient de ces deux cornes une seule rivière qui avait à peu près la forme d'un Y. Les uns plaçaient la ville de Norambègue tantôt dans la bifurcation, tantôt sur la coulière, les autres sur la baie de Port-Royal, sur celle de Passamaquoddy ou sur le Penobscot.

Dans ses cartes de 1612 et de 1619, Champlain la marque sur le Penobscot ; il ne la fait plus figurer sur celle de 1632.

XXII. — Si Champlain n'a découvert aucun vestige de la ville de Norambègue, il a recueilli, autour de la baie française, des traces du séjour des Scandinaves.

Il a trouvé, dans le bassin des Mines, une « croix qui » est fort vieille, toute couverte de mousse et presque » toute pourrie qui monstroit un signe évident qu'autre- » fois il y avoit esté des Chrestiens[1] ». Lescarbot pense que les Souriquois « recevront fort facilement la doctrine » chrétienne », et croit « que la trompette des Apôtres » pourroit avoir été jusque la[2] ».

[1] CHAMPLAIN, éd. Laverdière, t. III, p. 135.
[2] LESCARBOT, *op. cit.*, 1612, p. 676.

Le même auteur dit que les Souriquois chantaient à Poutrincourt, quand il leur donnait à dîner, qu'il « estoit » un brave Sagamos qui les avoit bien traité, et qu'il leur » estoit bon ami ; ce qu'ils comprenoient fort mystiquement » sous ces trois mots : *epigico ïaton edico* ». « Je croy », ajoute Lescarbot, « que c'est du vieil langage de leurs » pères [1] », sans doute de cette « langue particuliere qui » est seulement à eux connuë », dont il parle ailleurs [2].

M. Eugène Beauvois, qui connait à fond les langues du Nord, a reconnu dans *epigico ïaton edico* trois mots de l'ancienne langue islandaise qui forment deux vers dans le mètre *runhenda* et signifient « nous avons » fait un copieux festin [3] ».

XXIII. — Champlain a recueilli une fable qui était très répandue au nord de la baie Française : celle du *Gougou*.

Le Gougou avait sa tanière dans une île de la baie des Chaleurs. Il était du sexe féminin et horriblement laid. Les plus hauts mâts des plus grands navires ne lui arrivaient pas à la ceinture. Il avait une poche et cette poche pouvait contenir un vaisseau. Il y jetait, pour les manger à sa faim, les sauvages qu'il attrappait. A certains jours, par certains vents, il hurlait et sifflait épouvantablement. Quelques Indiens disaient l'avoir vu, et tous

[1] Lescarbot, *op. cit.*, 1612, p. 762

[2] Lescarbot, *op. cit.*, 1612, p. 694.

[3] E. Beauvois, *la Norambègue*, pp. 20 et suiv. du tirage à part.

tremblaient à son nom. Le capitaine Prévert, de Saint-Malo, le plus audacieux conteur de bourdes de son temps, assurait avoir entendu ses horribles sifflements, et avoir vu les sauvages qui étaient à son bord se cacher partout de peur d'être aperçus, saisis et mangés par le monstre.

Tous les sauvages, dit Champlain, craignent le Gougou « et en parlent si estrangement que si je mettois tout » ce qu'ils en disent, l'on le tiendroit pour fables ». Et le bon Champlain non moins crédule que les sauvages, ajoute : « mais je tiens que ce soit la résidence de quel- » que diable qui les tourmente de la façon[1] ». « Cham- » plain ne pouvoit pas comprendre », dit Charlevoix, « qu'un homme qui n'avoit aucun intérêt à mentir, le » fit de gayeté de cœur, et crut de bonne foi tout ce que » lui disoit Prevert[2] ».

Lescarbot a bon droit le railla. Cependant, en rapportant ce mythe, Champlain a rendu service à l'histoire.

M. Beauvois a trouvé chez les anciens Scandinaves, sous le nom de *Gygjar*, des monstres ayant la taille, le sexe, la laideur, les sifflements, la poche, les goûts anthropophagiques du Gougou[3].

La fable du Gougou est évidemment d'importation scandinave et prouve que les fils d'Odin ont vécu long-

[1] *Des Savvages ou Voyage* de SAMVEL CHAMPLAIN *de Brouage, faict en la France novvelle*, l'an 1603; Paris, 1604, pp. 61, 62.
[2] CHARLEVOIX, *op. cit.*, t. I, p. 308.
[3] E. BEAUVOIS, *La Norambègue*, pp. 40, 41.

temps, familièrement, avec les indigènes de la presqu'île canadienne.

XXIV. — En quittant le Kennebec, Champlain se dirige au sud-ouest, à travers un verdoyant archipel, et atteint la rivière Choüacoet. Il lui donne le nom de Gas (Guast), patronyme du sieur de Monts : c'est la *Charles River* des Américains.

Les indigènes se rasent le sommet de la tête et s'enroulent autour des tempes, en longues tresses, le reste de leur chevelure. Ils sont bien faits, agiles, se peignent le visage en rouge et noir. Ils ont pour armes la pique, l'arc et la massue. Ils labourent la terre, « ce que » n'avions encore veu », dit Champlain, et leurs charrues sont des bêches en bois très dur. Ils cultivent le maïs, les citrouilles, les courges, le pétun, les fèves du Brésil, et débarrassent les cultures de toutes les mauvaises herbes. En temps de guerre, ils se réfugient dans une grande cabane entourée de palissades faites de gros troncs d'arbres.

Ils portent rarement des fourrures et se couvrent seulement le milieu du corps. Quand les femmes viennent voir les Français, elles passent une robe, et cette robe est ouverte par devant.

Ils ont des canots d'une seule pièce, creusés à la hache de pierre et au feu, comme ceux de nos ancêtres des cités lacustres. « Ce lieu », dit Champlain, « est fort plaisant, » et aussi agréable que l'on en puisse voir ». On pourrait

bâtir à l'entrée de la rivière, sur un îlot, une forteresse où l'on serait en sûreté[1].

Champlain voyait juste. Autour de cet îlot s'élève aujourd'hui Boston, la quatrième ville des Etats-Unis par sa population, la première par son activité intellectuelle ; elle est appelée *Hub* ou « Moyeu » de la roue de la fortune scientifique, artistique et littéraire de la République; et parce que c'est surtout dans le rayonnement du célèbre Harvard College que fleurissent les sciences, les arts et les lettres, Cambridge est nommée *the Hub of the Hub* « le moyeu du moyeu[2] ».

Six siècles avant que Champlain explorât la rivière Charles, des Normands avaient fondé sur ses bords, à Watertown et à Weston, des établissements d'une certaine importance.

Les hommes, les forces atmosphériques, la végétation, ont enseveli ces constructions. Champlain n'en a rien vu et n'en pouvait rien voir. A M. Eben Norton Horsford revient l'honneur d'avoir découvert ces précieuses reliques. Il a élevé à Weston, en l'honneur des premiers découvreurs normands, une tour commémorative de style archaïque[3].

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 72-74.

[2] Elisée Reclus, *op. cit.*, t. XV, pp. 178-183.

[3] Eben Norton Horsford, *The discovery of the ancient city of Norumbega;* Cambridge, 1889. — *The problem of the Northmen, a letter to judge Daly;* Boston, 1890. — *The defences of Norumbega;* Boston, 1891. — *Leif's house in Vinland,* by Eben Norton Horsford, et *Graves of the Northmen*, by miss Cornelia Horsford,

XXV. — Passée la rivière Charles, qui conserve des reliques des vieux Normands, Champlain vogue au sud, double le cap Cohasset, qu'il nomme Saint-Louis, et entre dans une petite baie qu'il appelle port du Cap Saint-Louis : c'est aujourd'hui Plymouth.

Au printemps de l'an 1004, Thorvald, fils d'Erik Rauda, étant aux *Leifsbudir*, mit à la voile pour explorer les côtes orientales et septentrionales. Pris dans une tempête, il brisa sur des roches la quille de son navire, et s'arrêta, pour la remplacer, au cap qu'il nomma *Kjalarness* « Carène » ou « Quille ». De ce point il se dirigea sur la côte orientale du continent qu'il apercevait à peu de distance, et entra dans une baie. Attaqué par des *Skrælingar* ou « Esquimaux », il fut blessé mortellement et se fit inhumer dans une île qu'il avait trouvée « très belle », où il aurait voulu, dit-il, « bâtir » sa demeure ». Selon son désir, le promontoire qu'il choisit pour sa sépulture reçut le nom de *Krossanes* ou « Cap des Croix ». C'est aujourd'hui Gurnet Point, à l'entrée de la baie de Plymouth[1].

Boston, 1893. — Voir aussi, de M. Horsford, *Discovery of America by Northmen ;* Boston and New-York, 1888, appendice.

Tous ces ouvrages, édités avec luxe et magnifiquement illustrés, n'ont pas été mis dans le commerce, sauf le dernier.

Je rends hommage à l'érudition, au zèle et à la sagacité de M. Horsford. J'admets comme scandinaves les ruines de Watertown et de Weston. Mais je ne puis admettre que ces ruines soient celles des *Leifsbudir* « maisons de Leif » et des *Thorfinnsbudir* « maisons de Thorfinn », qu'il place sur la Charles River, dans un site qu'il nomme *Norumbega City* (Voir la note [1] de la p. 41 et celle qui suit).

[1] *Antiquitates americanæ sive scriptores septentrionales rerum*

Quand Champlain arriva dans le pays, les Esquimaux l'avaient abandonné depuis longtemps, et aucun des nouveaux venus n'avaient entendu parler de Thorvald.

ante-Colombianorum in America, par C. C. RAFN, pour la *Soc. des Antiq. du Nord;* Hafniæ, 1837 : Saga d'Erik Rauda, pp. 41-46. — EUG. BEAUVOIS, *Découvertes des Scandinaves en Amérique*; Paris, 1859, pp. 19-22.

Comme on le voit, pour aller des *Leifsbudir* à *Krossanes*, Thorvald a navigué à l'est, puis au nord, puis à l'ouest; c'est-à-dire qu'il a longé la côte sud du Massachusetts, contourné la péninsule de Barnstable, doublé le cap Cod et traversé la baie du cap Cod. Si les *Leifsbudir* eussent été situées sur la Charles River, il serait venu du Nord, et son voyage n'eut été que d'une douzaine de lieues.

En 1007, quatre ans après, Thorfinn Karlsefn part de Brattalahid pour le Vinland. Il a l'autorisation d'occuper les maisons de Leif. C'est donc sur ces maisons qu'il se dirige. Il voit le *Helluland* « Terre-Neuve » et le *Markland* « Nouvelle-Ecosse ». Il suit la côte, se dirigeant vers le sud, et arrive près d'un promontoir sablonneux qui s'avance en pente douce vers la mer. Il a la terre à bâbord. Or, au sud de la Nouvelle-Écosse, il n'y a qu'un seul point où le marin puisse avoir à gauche la terre ferme : c'est la péninsule de Barnstable. Thorfinn y prend terre, y trouve la quille d'un navire et, comme Thorvald, il applique au cap Cod le nom de *Kjalarnes*. Il appelle le rivage *Furdustrandir* parce qu'il est extrêmement long. Plus loin, le rivage est coupé de baies. Il dépasse les *Furdustrandir* et entre dans un golfe qu'il nomme *Strammfjord* « golfe des Courants », hors duquel est une île qu'il appelle *Straumey* « île des Courants ». Golfe et île sont baignés par le *Gulf stream*, et le *Gulf stream* ne touche pas à la côte orientale du Massachussetts. Il faut donc chercher, ailleurs qu'aux environs de Charles River, le *Straumfjord* et la *Straumey*. On les trouve et on ne peut les trouver qu'au sud du Massachussetts, dans Buzzard's Bay et Martha's Vineyard.

Thorfinn passe l'hiver dans le *Straumfjord*. Au printemps de l'an 1008, son compagnon Thorhall veut retourner au nord, « en doublant les *Furdustrandir* et le *Kjalarnes* ». C'est clair : il ne part pas de Charles River. Thorfinn veut aller au sud « en longeant les côtes »,

La baie de Plymouth ne séduit pas le sieur de Monts. Quinze ans plus tard, les Anglo-Saxons furent moins difficiles. Ils y fondèrent leur première colonie ; aujourd'hui, les Américains ne prononcent qu'avec respect le nom de la *Old Colony*, et, sur la colline qui domine les maisons, ils ont élevé à la « Foi » une statue colossale.

XXVI. — Champlain continue donc son exploration. En naviguant au sud, il remarque à l'est le profil d'une longue terre. Il croit que c'est une île et conserve sa direction. Bientôt il s'aperçoit que cette terre tourne à l'ouest, se soude au continent et ferme le passage. Il tourne la proue sur le cap Kjalarness, que les Indiens nommaient alors Nauset et les pilotes Carenas ou Arenas ; il l'appelle Blanc, à cause de la couleur de ses dunes. Les Anglais ont remplacé ce nom par celui de Cod « Morue ». Ce cap doublé, Champlain longe la bande orientale de la péninsule jusqu'à un port assez grand, situé sur le 42e parallèle et nommé Malbarre.

arrive à l'embouchure d'une rivière qui, comme le Pocasset, traverse un lac avant de se jeter dans la mer. Ces indications ne répondent pas non plus à la rivière Charles. Il donne au lac le nom de *Hop* (anse formé par l'embouchure d'une riviere) et près de ses bords, non loin des *Leifsbudir*, il construit les *Thorfinnsbudir*.

Les constructions de la rivière Charles sont scandinaves ; mais elles ne doivent pas être confondues avec les maisons de Leif et de Thorfinn, qui étaient dans les environs de Mount-Hope.

(Voir : *Saga de Thorfinn Karselfn*, dans Beauvois, *op. cit.*, pp. 36-41. — *Historia Thorfinni Karselfnii*, dans les *Antiquitates americanæ*, pp. 143-149).

Ce port est bordé de maisonnettes qui sont entourées de terres bien cultivées. Les indigènes, hommes et femmes, ont pour tout vêtement une robe tissue d'herbes et de chanvre qui leur tombe sur les jarrets. Les hommes se rasent une partie de la tête et s'épilent. Pour se faire beaux, ils se peignent le visage en noir, jaune et rouge. Ils sont bien faits et d'honnête apparence, mais méchants et larrons. Il faut les surveiller de près, car, pour voler, ils se servent aussi habilement des pieds que des mains[1].

Le sieur de Monts n'a plus de vivres que pour le retour et la mer paraît très mauvaise : il fait mettre le cap sur Sainte-Croix.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 80-88.

CHAPITRE III

LA COLONIE DE PORT-ROYAL

I. Transport de la colonie à Port-Royal — Hivernage. — II. Monts à Paris. — III. Retour de Poutrincourt. — IV. Séjour à la Rochelle. — V. Arrivée de Poutrincourt à Port-Royal. — VI. Poutrincourt à Port-Royal. — VII. La rivière du Dauphin. — VIII. Départ pour un voyage d'exploration. — IX. Une terre disparue. — X. Port-Fortuné. — XI. Poutrincourt est attaqué par les sauvages. — XII. Retour à Port-Royal. — XIII. Lescarbot commande par intérim à Port-Royal. — XIV. L'Ordre de Bon-Temps. — XV. Révocation du privilège du sieur de Monts. — XVI. Poutrincourt abandonne Port-Royal.

I. — Monts ne veut plus de Sainte-Croix, et, sur le conseil de Champlain et de Pontgravé, il choisit, dans le bassin de Port-Royal, un site boisé voisin de l'embouchure de la rivière du Dauphin.

Aussitôt son matériel déchargé, il part pour la France avec ceux qui veulent le suivre.

Champlain, Champdoré et « plusieurs de bon cou- » rage » ne craignent pas d'affronter un second hiver. Pontgravé reste comme lieutenant. Il n'est pas d'humeur à laisser les gens oisifs et procède rapidement à la construction du nouveau fort.

L'hiver ne se fait pas attendre. Les sauvages appor-

tent, souvent de fort loin, pour les troquer, des pelleteries et du gibier. Les colons sont dans l'abondance et les mauvais jours se passent sans trop de peine.

La belle saison revient et Monts n'arrive pas. La colonie s'inquiète. Si son voyage manquait, par fortune de mer ou autrement, les colons mourraient de faim.

Tout autour du fort, la terre est très fertile et ne demande qu'à produire, mais elle veut être cultivée, soignée, aimée. Cela n'est pas l'affaire des colons de France, d'Espagne ou d'Angleterre, qui croiraient déroger s'ils touchaient la bêche ou la charrue. Tous tranchent du gentilhomme, étudient l'art de duper les sauvages, et, selon l'expression de Lescarbot, se grattent au soleil. Ils ne mangent morceau de lard ou bouchée de pain qui ne vienne de France. Et si le bateau de vivres n'arrive pas? « Aux petits des oiseaux Dieu donne la pâture », à condition que les pères et mères aillent la chercher et la leur mettent dans le bec ; à l'homme il la donne aussi, à condition qu'il la gagne.

Monts arrive enfin. Il eût été fâcheux qu'il ne revînt pas, car il amenait Marc Lescarbot, « un auteur exact et » judicieux, un homme qui a des vuës, et qui eût été » aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire » l'histoire[1]. »

II. — Les Parisiens avaient fait à Monts mauvais accueil. On disait qu'il avait traité avec trop de rigueur

[1] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, p. 186.

les marins basques. Dans une supplique du 16 novembre 1604, les Malouins avaient exposé aux Etats de Bretagne « l'abus qui se commet par ceux qui, sous ombre de décou-» vrir des mines, trafiquent à Canada et empêchent les » habitants de ladite ville (de Saint-Malo) d'y naviguer » et trafiquer comme ils faisoient au passé ». On assurait que son établissement était dans un désert, sous un climat rigoureux, qu'il avait fait de grandes pertes, réalisé peu de profits et perdu beaucoup de monde. Tous ces dires étaient vrais, mais pour les gens d'affaires ils n'avaient rien de décourageant, ni d'imprévu. Une accusation perfide, absurde, hypocrite, est lancée à grand fracas : il n'a pas converti, clame-t-on, un seul sauvage! Les accusateurs se soucient de la conversion des sauvages de l'Amérique comme de celle des habitants de la lune : la seule conversion qu'ils aient à cœur, ils ne le montreront que trop, c'est celle des castors, des élans et des caribous. Raison de plus pour crier, pour faire les bons apôtres et tenter la ruine du sieur de Monts.

Monts est dans l'embarras. Mais il est homme d'honneur et de volonté et tiendra la promesse faite à ceux qu'il a laissés là-bas.

III. — Poutrincourt a sur les bras de gros procès, et jamais sa présence à Paris n'a été plus nécessaire. Mais il juge que, présentement, sa place est à Port-Royal, avec le sieur de Monts, et il se prépare à partir.

Il décide Lescarbot à l'accompagner. Son nom inspi-

rant toute confiance, il trouve des ouvriers autant qu'il en veut.

Il désire un prêtre et s'adresse à plusieurs églises de Paris. On lui répond que, pendant la semaine sainte, les prêtres ne peuvent quitter les confessionnaux. Il renouvelle ses démarches auprès du clergé de la Rochelle, qui compte beaucoup de prêtres peu occupés. On lui dit « qu'il » faudrait des gens qui fussent poussez de grand zele et » piété pour aller en tels voyages, et seroit bon de s'adres- » ser aux Peres Jesuites ». Poutrincourt croit ne plus avoir le temps de suivre ce conseil[1], car « la mer n'attend » personne ». A bien dire, tout bon chrétien qu'il est, la robe noire des Jésuites ne lui dit rien qui vaille.

IV. — Le rendez-vous est à la Rochelle, en plein pays calviniste. Il faut s'y conduire avec prudence, car les calvinistes sont de mœurs austères. Les ouvriers, qui ont vingt sols à dépenser par jour, ne sauraient se contenir. Ils mènent vie joyeuse et font dans le quartier Saint-Nicolas, où ils sont logés, un merveilleux tintamare. Plusieurs sont mis en prison et ne seront relâchés qu'au moment du départ.

Le *Jonas*, armé par deux marchands de la Rochelle, est en rade et n'attend pour partir qu'un vent favorable. Tout le monde se tient prêt à embarquer au premier signal. Malheureusement, un coup de mer roule le navire sur des rochers, le crève, l'envase, et tout un mois se

[1] Lescarbot, *op. cit.*, 1612, pp. 508-511, 519-520.

passe en réparations, déchargement et rechargement, ce qui donne à Lescarbot le temps d'imprimer l'*Adieu à la France* qu'il a composé en arrivant à la Rochelle.

Les Rochellois regardent, du haut de leurs murailles, le *Jonas* couché sur le flanc, et l'ironie de leurs regards montre que ce malheur est loin de les affliger.

Cependant le navire est réparé, remis à flot, et le 13 mai 1606, il prend la pleine mer[1].

V. — Le 26 juillet, après trois mois et treize jours de navigation, le *Jonas* arrive devant la passe de Port-Royal. La mer est èbe et l'entrée impossible. Le lendemain, à la haute mer, il pénètre dans la baie, et Lescarbot contemple, avec ravissement, la vaste plaine liquide, les deux belles îles qui la parent, l'amphithéâtre de collines boisées qui l'entourent.

Le navire avance lentement, poussé par une bonne brise. Mais on ne voit pas une voile, pas un canot, rien qui indique la présence de l'homme. Continuant d'avancer, les voyageurs finissent par apercevoir sur la bande méridionale, au fond de la baie, sur le bord de la forêt, les remparts en bois et les toits de Port-Royal.

Membertou, sagamos des Souriquois, les voit, se précipite dans le fort et crie aux deux hommes qui le gardent : « Quoi? vous vous amusez ici à diner (il estoit environ » midi) et ne voyez point un grand navire qui vient ici et » ne sçavons quelles gens ce sont? ».

[1] Lescarbot, *op. cit.*, 1612, pp. 511-520, 523-524.

L'un des deux hommes court aux canons; l'autre s'avance au bord de l'eau, avec la mèche allumée sur le serpentin, tandis que Membertou et l'une de ses filles sautent dans un canot pour reconnaître le navire. A la vue du pavillon blanc fleurdelisé, le fort tire une salve de quatre coups de canon, le navire réplique, les trompettes ne s'épargnent pas et, pendant une bonne demi-heure, c'est un bruyant et joyeux tintamare.

L'hiver de 1605-1606 a été rigoureux et triste comme celui passé à Sainte-Croix.

On attendait, en mai ou juin, les navires de France. Juillet était fortement entamé, et l'on ne voyait rien venir. Pontgravé était anxieux et craignait la famine. Il construisit deux barques et partit pour les stations de pêche dans l'espoir d'y trouver des vivres. Il laissa deux hommes qui avaient accepté la périlleuse mission de garder le fort, et ce sont ces deux hommes qui reçurent le sieur de Poutrincourt.

Des matelots du *Jonas*, débarqués à Canso pour venir en chaloupe le long des côtes, rencontrent Pontgravé, lui disent les nouvelles et le ramènent à Port-Royal.

VI. — L'arrivée de Pontgravé fut l'occasion de grandes réjouissances. « Le sieur de Poutrincourt fit mettre un » mui de vin sur le cul, l'un de ceux qu'on lui avoit » baillé pour sa bouche, et permission de boire à tous » venans tant qu'il dura, si bien qu'il y en avoit qui se » firent beaux enfans[1] ».

[1] Lescarbot, *op. cit.*, 1612, pp. 545-18.

Dès le lendemain, il mit à la culture une partie de son monde, fit défricher, bêcher, labourer, planter, semer, et quand Pontgravé part pour la France, il peut consigner dans son rapport la promesse d'une superbe récolte. Il emporte aussi une belle pièce de vers de Lescarbot : *Adieu aux François retournans de la Nouvelle-France en la France Gaulloise*, daté du 25 août 1606, jour de son départ[1].

VII. — Plusieurs des compagnons de Poutrincourt vont faire sur la rivière du Dauphin une excursion d'une douzaine de lieues. Lescarbot est dans le ravissement et prouve, le *Deutéronome* en main, que ce pays est comparable à la *Terre de Promission*.

VIII. — Monts, guère plus satisfait de Port-Royal que de Sainte-Croix, prie Poutrincourt de faire des explorations au-delà du port Malbarre.

Poutrincourt voyant ses semences faites « et la verdure » de son champ », résout de partir de suite, prévoyant qu'à l'automne son domaine lui donnera d'autres occupations.

Il charge Lescarbot « d'avoir l'œil à la maison » et de maintenir en concorde tous ses gens.

Il arme une chaloupe et une barque de 80 tonneaux et part en même temps que le *Jonas*, qui emporte en France

[1] LESCARBOT, *Les Muses de la Nouvelle-France*, 1612. — *Hist. de la Nouv.-Fr.*, t. I, 1612, p. 552.

le sieur de Monts et Pontgravé. Ses principaux compagnons sont Champdoré, le fils de Pontgravé et Champlain, qui va continuer ses études géographiques[1].

A la sortie de la baie, Poutrincourt se sépare du *Jonas* et fait voile sur l'île Sainte-Croix. Le blé qu'on y avait laissé en herbe deux ans auparavant s'était reproduit. Poutrincourt trouva un blé mûr « beau, gros, pesant et » bien nourri », qu'il envoya à Port-Royal[2].

En partant de Sainte-Croix, il longe les côtes jusqu'à l'embouchure du Penobscot. Il veut prendre contact avec les sauvages et voir, dit ironiquement Lescarbot, « ce » lieu tant renommé sous le nom de *Norombega* ».

Il se dirige ensuite sur la rivière Charles, où Monts aurait eu la pensée de faire un établissement, puis sur le cap Cod et le long de la côte est de la péninsule de Barnstable.

IX. — A dix ou onze lieues du port Malbarre, il ne trouve, à une lieue et demie de terre, que trois ou quatre brasses d'eau ; plus loin, cette hauteur se réduit à deux brasses, à une brasse et demie, à quatre pieds et demi et à quatre pieds. De toutes parts, à perte de vue, la mer est hérissée de brisants, de tourbillons, de vagues écumeuses qui sifflent et s'entrechoquent. Poutrincourt n'avance qu'au juger, lentement. Deux ou trois fois le navire touche et n'est relevé que par le flot. Le gouvernail

[1] Lescarbot, *Hist. de la Nouv.-France*, 1612, pp. 552-553.
[2] Lescarbot, *op. cit.*, 1612, pp. 469, 470, 553.

est rompu, et c'est, dit Lescarbot, « chose effroyable [1] ».

Cependant, à force de lutter, de peiner, après avoir vu cent fois le navire sur le point de se briser, de s'ensabler, Poutrincourt réussit à lui faire franchir le cap Malabar, flèche d'une douzaine de kilomètres, que Champlain nomme « Batturier [2] ».

Il avait navigué sur l'emplacement d'une île et d'une pointe de terre qui venaient d'être rasées ou submergées.

Quatre ans avant, en 1602, Gosnold a vu, sur la côte orientale de la péninsule de Barnstable, une île Nauset et une pointe Gilbert.

Il y a quatre-vingts ans, on signalait encore, sous le nom de *Slut Bush* ou « Sale Buisson », un tronçon de l'île Nauset, qui paraît répondre à une pointe fort dangereuse que Champlain plaçait à deux ou trois lieues de terre et au sud-sud-est du port Malbarre [3].

Otis a étudié cette partie de la côte et reconnu que les terres vues par Gosnold ont existé.

Agassiz a refait cette étude en 1863 et conclu comme Otis. « Si surprenantes et incroyables que paraissent », dit-il, « les déductions de M. Otis, elles sont néanmoins » la conséquence naturelle et directe d'observations qui » peuvent être facilement faites le long de la côte orien- » tale du cap Cod. Ayant, depuis quelque temps, pris » grand intérêt à la structure géologique de cette remar- » quable région, je l'ai visitée à plusieurs reprises, l'été

[1] LESCARBOT, *op. cit.*, 1612, p. 567.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 88-89.
[3] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 89.

» passé, en compagnie de M. Otis, et j'ai recherché à cette » occasion, avec le soin le plus minutieux, la preuve de » l'existence de l'ancienne île de Nauset et de la pointe » Gilbert. Je l'ai trouvée aussi certaine que le peut être » une preuve géologique[1] ».

La dislocation de ces terres a eu lieu entre le passage de Gosnold et celui de Champlain, c'est-à-dire de 1602 à 1606. Elle n'a rien d'extraordinaire.

La presqu'île du cap Cod est de formation morainique et se trouve située sur la lisière du *gulf stream* et du courant polaire. Si elle affecte la forme gracieuse d'une proue de gondole ou de navire normand, c'est qu'elle a été limée, polie par les mouvements rythmiques et infiniment variés de la mer. L'île et la pointe, plus ou moins bien soudées au sol primitif, pénétraient dans les deux courants qui, à force d'infiltrations, les désagrégèrent et finirent par les emporter.

Au droit de ces terres, le *gulf stream* a 220 mètres de profondeur, 125 kilomètres de largeur, une vitesse moyenne de 5 kilomètres à l'heure. Ce fleuve maritime, dont le débit est deux mille fois celui du Mississipi, est le père des tempêtes (*weather breeder*) et le roi des orages (*storm king*)[2]. Sa puissance est irrésistible. Le courant polaire est aussi une force irrésistible. Ils ont pu très bien, dans un jour de colère, balayer de leur

[1] B.-J. de Costa, *The pre-colombian discorvery of America by the Northmen*; Albany, 1868, p. 29, n. 2.

[2] Elisée Reclus, *La Terre*, Paris, Hachette, 1872, t. II, pp. 76-84.

route un obstacle qu'ils minaient depuis la fin de la période glaciaire.

La catastrophe a eu lieu, quelle qu'en soit la cause, et Champlain était sur le premier bateau qui en traversa les ruines.

X. — Après ce dangereux passage, Poutrincourt prend terre à l'endroit aujourd'hui connu sous le nom de *Chatham Harbor*. Les habitants sont bien proportionnés, de teint olivâtre, vêtus, hommes et femmes, d'un petit morceau de peau et de quelques feuilles attachés au milieu du corps. Leurs cheveux sont peignés avec soin et ornés de plumes. Ils s'enroulent autour du cou des colliers de porcelaine.

Ils sont bons laboureurs, habiles pêcheurs et chasseurs médiocres. Ils n'ont ni police, ni gouvernement, ni religion, et « ne prient non plus que bestes ». Cependant ils ont des sorciers à qui le Diable révèle l'avenir, mais, dit Champlain, « ils mentent le plus souvent ».

Pour aller en guerre, ils se donnent des chefs. La paix faite, ces chefs rentrent dans le rang et rien ne les distinguent de leurs compagnons. S'ils veulent manger, il leur faut, comme les autres, labourer, chasser ou pêcher[1].

Poutrincourt donne à l'un d'eux un costume. Le bon sauvage se regarde dans une glace et rit de se voir ainsi affublé. Mais tout cela le gêne, le géhenne, l'embarrasse,

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 91.

et, de retour dans son campement, il en donne une pièce à chacun de ses amis. « Ceci », dit Lescarbot, « devroit » servir de leçon à tant de mignons et mignones de deça, » à qui il faut faire des habits et corselets durs comme » bois, où le corps est si miserablement gehenné, qu'ils » sont dans leurs vêtemens inhabiles à toutes bonnes » choses[1] ».

XI. — Les Sauvages viennent par centaines autour du navire. Poutrincourt ne se fie pas à eux et croit prudent de les intimider. Dans ce but, il fait marcher devant lui un homme « joüant de deux épées et faisant avec icelles » force molinets », comme le faisait, a la bataille d'Hastings,

> Taillefer, qui moult bien chantoit
> Sur un cheval qui tost alloit.

Il fait aussi tirer sur des pièces de bois quelques coups de mousquets. Les Sauvages sont émerveillés, prévenus, mais nullement intimidés[2].

Poutrincourt était depuis quinze jours dans ce port, réparant son navire et faisant faire du pain. Il pousse dans les terres une pointe d'environ trois lieues, et remarque des bandes de Sauvages qui se cachent dans les bois, rampent dans les broussailles, se dissimulent de toutes façons. Il pense que de telles gens préparent un

[1] Lescarbot, *op. cit.*, 1612, pp. 564, 565.
[2] Lescarbot, *op. cit.*, 1612, p. 569.

mauvais coup, revient et donne aux boulangers l'ordre de rentrer à bord.

Six d'entre eux n'obéissent pas. Poutrincourt, préoccupé de ce qu'il a vu, leur envoie, vers minuit, sa chaloupe. Cinq ne veulent rien entendre. Armés de mousquets et d'épées, ils se croient en état de résister aux Sauvages. Sans doute ils pouvaient résister, mais à condition de faire bonne garde. Au contraire, ils s'endorment tranquillement, sans prendre aucune précaution.

Au point du jour, les Sauvages arrivent sans bruit, les surprennent, se ruent sur eux la hache au poing et lancent sur ceux qui se sauvent une pluie de flèches. La sentinelle de la barque s'aperçoit de l'affaire et crie : « Mon » Dieu, on tue, on tue noz gens, on tue noz gens ». A ce cri, tout le monde est sur pied. Champlain, Robert Gravé, Daniel Hay, le chirurgien, l'apothicaire, le trompette, Poutrincourt, son jeune fils Biencourt et deux autres, sans prendre le temps de s'habiller et d'allumer les mèches, sautent dans la chaloupe et rament vigoureusement vers la rive. A leur approche, les Sauvages, qui sont plus de trois cents, se sauvent, rapides comme des lévriers, disparaissent dans les herbes et dans les bois. On leur tire quelques coups de mousquet qui probablement n'atteignent personne.

Deux des français ont été tués sur place ; un autre est mort en cherchant à se sauver ; le quatrième succombera en arrivant à Port-Royal ; le dernier, nommé Duval, guérira de ses blessures et ira se faire pendre à Québec. Le fils de Pontgravé a surchargé son arquebuse ; elle

lui éclate dans les mains et lui enlève trois doigts.

On enterre les morts au pied d'une croix que Poutrincourt a érigée en arrivant dans le pays. Tandis que l'on chante sur eux les prières de l'Eglise, les Sauvages dansent et hurlent en signe de joie, sans oser approcher pourtant, bien qu'ils soient plus de trois cents contre neuf.

Quand les Français sont partis, ils viennent, arrachent la croix, déterrent l'un des morts, prennent sa chemise, s'en parent et « tournant le dos à la barque jet-» toient du sable à deux mains par entre les fesses en » derision, hurlans comme des loups ». On leur tira de la chaloupe, qui était déjà loin, quelques coups de canon qui ne leur firent pas grand mal. « Et fallut par nécessité boire ce calice ».

A la marée, les gens de Poutrincourt viennent relever la croix et remettre en terre le mort. « Et fut ce port » appelé, par antiphrase, *Port Fortuné*[1] ».

Deux ou trois jours après, Poutrincourt remet à la voile et descend au sud jusqu'à Hiannis. De là, il aperçoit une île que Lescarbot appelle *Douteuse* et Champlain *Soupçonneuse*, sans doute Nantucket ou Martha's Vineyard.

Ne trouvant rien qui l'intéresse, et ses vivres baissant, il met la proue sur Port-Royal.

XII. — Deux fois, dans la traversée des terres disparues, le gouvernail est brisé, et c'est avec une peine

[1] Lescarbot, *op. cit.*, 1612, pp. 567-576.

infinie que Poutrincourt atteint, pour le réparer, les côtes de la Norambègue. Cette réparation faite, il se remet en marche. La chaloupe, soulevée par un coup de mer, brise l'arrière de la barque. La marée, très forte et poussée par un vent violent, la porte au fond de la baie Française et cent fois menace de la briser sur les récifs et sur les rochers. Pendant des heures, Poutrincourt et ses braves compagnons sont ballottés, brutalement, impitoyablement, par cette force aveugle qu'est la mer[1].

Enfin, le 14 novembre 1606 ils arrivent à Port-Royal.

Grâce à Lescarbot, le sieur de Poutrincourt aura une réception joyeuse, solennelle, mythologique et poétique, comme le nouveau monde n'en avait jamais vu.

Au moment où il descend dans la chaloupe pour prendre terre, Neptune arrive, conduit par six tritons, et lui fait un beau discours en vers. Chaque triton, à son tour, lui fait son compliment. Quatre Sauvages viennent dans un canot, lui font des présents et, l'un après l'autre, récitent des vers. Et le bon Poutrincourt écoute tout cela gravement, l'épée à la main.

Après qu'il a remercié, la troupe de Neptune chante un chœur à quatre voix.

Au moment où le héros va pénétrer dans le fort, dont l'entrée est décorée d'écussons, de devises et de feuillage, un compagnon « de gaillarde humeur » lui sert encore dix-huit alexandrins[2].

[1] LESCARBOT, *op. cit.*, 1612, pp. 576-579. — CHAMPLAIN, *Voyages;* 1632, 1re part., p. 93.

[2] LESCARBOT, *Les Mvses de la Novvelle-France.* — Le Theatre de

Pendant toute cette cérémonie, les trompettes sonnent, les canons bourdonnent, les échos hurlent et tout le monde est dans la joie.

XIII. — Poutrincourt, en partant, a prié Lescarbot de se charger du gouvernement de Port-Royal. Lescarbot prend au sérieux sa mission et continue de semer du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du chanvre. Ce travail lui est d'autant plus agréable qu'il lui remet en mémoire « nôtre ancien pere Noé, grand Roy, grand » Prêtre et grand Prophete, de qui le mestier estoit » d'estre laboureur et vigneron [1] ». Autour des jardins, il crée d'autres jardins ; lui-même manie avec zèle la bêche et le rateau. Il ouvre des chemins dans la forêt et creuse autour du fort un fossé d'assainissement. Il conseille aux ouvriers de travailler beaucoup, de se fatiguer, et il prêche d'exemple. « Je puis dire sans mentir », écrit-il, « que jamais je n'ay tant travaillé du corps, pour le » plaisir que je prenois à dresser et cultiver mes jar- » dins ». « Quant au travail de l'esprit, j'en avois hon- » netement. Car chacun étant retiré au soir, parmi les » caquets, bruits et tintamares, j'estois enclos en mon » étude lisant ou écrivant quelque chose. Méme je ne » seray point honteux de dire qu'ayant esté prié par le » sieur de Poutrincourt nôtre chef de donner quelques

Neptvne en la Nouvelle-France. Représenté sur les flots du Port-Royal le quatorzième de novembre mille six cens six, au retour du sieur de Poutrincourt du païs des Armouchiquois.

[1] LESCARBOT, *op. cit.*, 1612, pp. 606, 607.

» heures de mon industrie à enseigner chrétiennement
» notre petit peuple, pour ne vivre en bêtes, et pour
» donner exemple de nôtre façon de vivre aux Sauvages,
» je l'ay fait en la nécessité, et en estant requis, par
» chacun Dimanche, et quelquefois extraordinairement,
» préque tout le temps que nous y avons esté. Et bien me
» vint que j'àvoy porté ma bible et quelques livres, sans
» y penser : car autrement une telle charge m'eust fort
» fatigué, et eust esté cause que je m'en serois excusé.
» Or cela ne fut point sans fruit, plusieurs m'ayant rendu
» témoignage que jamais ils n'avoient tant ouï parler de
» Dieu en bonne part, et ne sçachant auparavant aucun
» principe de ce qui est de la doctrine Chrétienne, qui
» est l'état auquel vit la pluspart de la Chrétienté. Et
» s'il y eut de l'édification d'un costé, il y eut aussi de la
» medisance de l'autre, parce que d'une liberté gallicane
» je disois volontiers la verité[1] ».

Ce langage est celui d'un honnête homme et d'un chrétien convaincu. Il n'y a pas dans toute son œuvre un mot, je dis un seul, qui puisse faire supposer qu'il penchait vers le calvinisme. Qu'importe! L'abbé Faillon, sulpicien, écrira : « C'est-à-dire qu'il prenait occasion de » ses prédications pour déclamer impunément contre les » catholiques[2] ». Ce savant abbé l'accuse d'avoir eu les psaumes de Marot, mais il ne dit pas où il a pris ce

[1] Lescarbot, *op. cit.*, 1612, pp. 489-490.
[2] Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*; Paris, 1865, t. I, p. 95.

renseignement. Les eût-il eus, ce que rien ne prouve, où serait le mal de la part d'un poète? L'abbé Faillon dit encore, sans en rien savoir : « S'il affectait les dehors de » la piété catholique, il était calviniste de *sentiment et* » *de cœur*[1] ».

Poutrincourt était sincèrement catholique. « Mais il » redoutait pour sa colonie le concours des Jésuites[2] ». Lescarbot pensait comme lui, tout au moins il ne tint compte du conseil que lui donna un prêtre de la Rochelle de s'adresser aux Révérends Pères. C'est pourquoi l'abbé Faillon ne manque pas une occasion de parler contre Lescarbot.

Le P. de Charlevoix, qui était jésuite, connaissait, aussi bien que M. Faillon, je pense, le sieur Lescarbot. Il le juge ainsi : « Il animait les uns, il picquoit les » autres d'honneur, il se faisoit aimer de tous, et ne » s'épargnoit lui-même en rien. Il inventoit tous les jours » quelque chose de nouveau pour l'utilité publique, et » jamais on ne comprit mieux de quelle ressource peut » être dans un nouvel établissement un esprit cultivé par » l'étude, que le zèle de l'Etat engage à se servir de ses » connaissances et de ses réflexions. C'est à cet avocat » que nous sommes redevables des meilleurs Mémoires » que nous ayons de ce qui s'est passé sous ses yeux, et » d'une histoire de la Floride Françoise. On y voit un » auteur exact et judicieux, un homme qui a des vûës, et

[1] Faillon, *op. cit.*, t. I, p. 94.
[2] Francis Parkman, *op. cit.*, pp. 252, 253.

» qui eût été aussi capable d'établir une colonie que d'en » écrire l'Histoire [1] ».

XIV. — En cette année 1606, alors que Poutrincourt travaillait à l'établissement d'une France nouvelle, la France ancienne sortait de la Saint-Barthélemy et de la Ligue. On avait beaucoup souffert, eu bien peur. Savait-on, le soir, si le lendemain la famille ne serait pas dispersée, emprisonnée ou massacrée? Avec le bon roi Henri, tout change. Le fanatisme, monstre stupide, « enfant dénaturé de la religion », rentre ses griffes. Les gros nuages s'évanouissent, le bon soleil de France remonte dans le ciel, tous les cœurs renaissent à l'espérance. Comme après toutes les pestes, les guerres, les grandes calamités sociales, la vie paraît douce et bonne, on en jouit avidement, on lui demande tout ce qu'elle peut donner de joies et de plaisirs.

Cette furieuse envie de vivre, de vivre en liesse, les Français la portent en Amérique. Quand l'avancement de la saison force les colons à prendre leurs quartiers d'hiver, le pieux, grave et honnête Champlain propose à Poutrincourt la création d'un ordre nouveau qu'il appelle l'*Ordre de Bon-Temps*. En devaient être membres les quinze officiers ou assimilés de la colonie. Il avait pour but l'approvisionnement et le service de la table de ces messieurs. Chacun d'eux, à son tour, en était, pour un

[1] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, pp. 185, 186.

jour, architriclin ou maître d'hôtel. Ils tenaient à se surpasser l'un l'autre, et, deux jours avant leur entrée en fonctions, ils allaient chasser, pêcher, visiter les sauvages et les jardins. Toute leur récolte était déposée à la cuisine, et la préparation en était surveillée avec une religieuse attention.

Au moment solennel du principal repas, l'architriclin arrive, la serviette sur l'épaule, le bâton d'office en main, le collier de l'Ordre au col. Tous les membres suivent, chacun portant son plat. A la fin du repas, « avant de rendre grâces à Dieu », l'architriclin en fonctions remet à son successeur les insignes de l'Ordre, et ils boivent « l'un à l'autre » un verre de vin.

« Quoique les gourmands de deça nous disent souvent », s'écrie Lescarbot, « que nous n'avions point là la ruë » aux Ours, nous y avons fait ordinairement aussi bonne » chère que nous sçaurions faire en cette ruë aux Ours, » et à moins de frais[1] ».

Comme dans la rue aux Ours, quand la grosse faim était apaisée, que la « purée septembrale » perlait dans les gobelets, on contait de ces charmantes, fines, hardies, spirituelles historiettes qui réjouissaient nos aïeux et nos aïeules du XVII[e] siècle; Français et Sauvages chantaient et Marc Lescarbot récitait des vers de sa façon.

Que manquait-il à Port-Royal pour être une seconde France? Rien

[1] LESCARBOT, *op. cit.*, 1612, pp. 581 et suiv.

Sinon d'avoir prés soy un chacun sa mignone[1].

Les artisans, les marins et les soldats vivaient aussi largement et, comme les chefs, faisaient provision de force et de bonne humeur pour affronter les fatigues et les dangers de la saison prochaine.

A la fin de mars, les neiges étant fondues, tout le monde se remet au jardinage. Tout vient à souhait et « ce commencement de bonne esperance », dit Lescarbot, « nous faisoit préque oublier notre païs originaire ».

Poutrincourt construit des bâtiments pour les nouvelles recrues qu'il attend, remplace par un moulin à eau son vieux moulin à bras, met en chantier une grande et une petite barque pour aller, au besoin, à Canso ou à Terre-Neuve.

XV. — Le 25 mai 1607, jour de l'Ascension, arrive un navire de France. Le fort brûle beaucoup de poudre, le navire ne l'épargne pas. On était si heureux de recevoir des nouvelles du pays !

La joie est de courte durée. La Société fait savoir à Poutrincourt que le privilège du sieur de Monts est révoqué, qu'elle a subi des pertes en Canada et ne peut plus rien faire pour la colonie de Port-Royal.

Que reprochait-on à Monts pour le traiter si rigoureusement? D'avoir fait hausser le prix des castors ;

[1] Lescarbot, *A Dieu à la Nouvelle-France du 30 juillet 1607*, dans les *Muses de la Nouvelle-France;* Paris, Millot, 1612.

d'avoir privé les sujets du roi d'un droit de trafiquer dont ils jouissaient de temps immémorial; enfin « Joint à ceci » que ledit sieur ayant par trois ans jouï dudit privilege, » il n'avoit encore fait aucuns Chrétiens. « *Je ne suis* » *point* », dit Lescarbot, « *aux gages d'icelui pour dé-* » *fendre sa cause*. Mais je sçay qu'aujourd'hui depuis » la liberté remise lesdits castors se vendent au double » de ce qu'il en retiroit ».

Au reproche hypocrite de n'avoir pas fait de conversions, le même Lescarbot répond, une page plus loin, avec assez de raison : « Pour n'avoir fait des chrétiens il » n'y a sujet de blame. Le caractère chrétien est trop » digne pour l'appliquer de premier abord en une contrée » inconnuë à des barbares qui n'ont aucun sentiment de » religion[1] ».

L'abbé Faillon interprète ce passage avec une liberté que ne saurait se permettre un simple laïque. La phrase : « Je ne suis point aux gages d'icelui... » se rapporte à la vente du castor. Le savant abbé l'applique à la non-conversion des sauvages.

Il a ainsi le plaisir de faire dire une sottise à Lescarbot et de mettre en suspicion la loyauté du huguenot de Monts[2].

Champlain, qui connaît la cour et ses bas-fonds, explique ainsi la révocation du privilège du sieur de Monts. Les Basques, les Bretons et autres se plaignent des mau-

[1] Lescarbot, *Hist. de la Nouv.-France*, 1612, pp. 619, 620.
[2] Faillon, *op. cit.*, t. I, p. 95.

vais traitements que leur font subir ses capitaines et présentent une requête. « Il ne manque en cour de personnes », ajoute Champlain, « qui promettent que pour » une somme de deniers l'on feroit casser la commission » du sieur de Mons. Ceste affaire se practique en telle » façon, que ledit sieur de Mons ne sçeut si bien faire, » que la volonté du Roy ne fust destournée par quelques » personnages qui estoient en credit, qui luy avoient » promis d'entretenir trois cents hommes audit pays. » Doncques en peu de temps la commission de Sa Majesté fut révoquée, pour le prix de certaine somme » qu'un certain personnage eut, sans que sadite Majesté » en sçeust rien[1] ».

Au fond de tout cela, on ne voit que mensonges, hypocrisie, vénalité, divagation.

XVI. — Poutrincourt est toujours à Port-Royal et ne se résout pas facilement à l'abandonner. Il demande des hommes de bonne volonté pour le garder pendant un an. Huit se présentent, mais ils font des conditions inacceptables. Le fort restera donc à l'abandon. Si des chrétiens y viennent, il sera pillé, dévasté, peut-être incendié. Des sauvages, on n'a rien à craindre : ceux qui ont respecté Sainte-Croix respecteront Port-Royal.

Chevalier, le commandant de la barque envoyée par la Compagnie, a reçu pour Poutrincourt une grande quan-

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 44, 45.

tité de vivres, d'épices et deux barriques de vin; tout a été perdu « par fortune de gueule ». Ce brave capitaine donne pour excuse qu'il les croyait tous morts.

Il désire repartir de suite. Poutrincourt ne l'entend pas ainsi. Il veut faire sa récolte, s'assurer des vivres pour la traversée, porter au roi des échantillons de ses produits. Enfin, le 11 août 1607, sa récolte faite, il s'embarque. Les Sauvages pleurent, malgré sa promesse de revenir l'année suivante, et Lescarbot soupire son *Adieu à la Nouvelle-France*[1].

Le départ devant avoir lieu du port de Canso, Poutrincourt y fait transporter, en plusieurs fois, ses désolés compagnons. Champlain, qui voulait explorer les côtes du cap de la Hève au cap Canso, pour compléter le périple de la péninsule acadienne, part l'un des premiers.

Il décrit les caps, baies, ports, îles, estuaires et donne des noms qui ne seront pas tous conservés.

Il constate que, du cap de Sable au cap Canso, les côtes sont peu élevées, rocheuses, bordées, en beaucoup d'endroits, d'îles et de brisants qui forment, parfois, des pointes longues de deux lieues. Il y a pourtant de bons havres et de bonnes baies, et les bords des rivières sont très agréables. Il résulte de l'ensemble des observations de Champlain que l'Acadie forme une table inclinée de l'ouest à l'est.

C'est à Canso, il semble, que Monts aurait dû fonder

[1] LESCARBOT, *Hist.*, 1612, pp. 509-608.— *Les Mvses de la Novvelle-France.*

son principal établissement. C'est la tète de l'Acadie et les navires y peuvent apporter, en toute saison, des secours de France. Le havre, profond de trois lieues, contient plusieurs îles dont la plus grande, située au milieu des autres, a près de quatre lieues de circuit. Le terrain en est boisé, bien arrosé, fertile. Elle forme deux anses dont le mouillage est sûr. Dans le continent, qui est tout proche, coule une rivière où le saumon est si abondant qu'elle est nommée pour cette cause « Rivière aux saumons [1] ».

Quand Champlain arrive à Canso, il a encore devant lui quelques jours. Il en profite pour visiter le détroit qui sépare l'Acadie de Cap-Breton, notre ancienne île Royale, et pour faire, dans l'intérieur de cette île, quelques excursions. Elle est montagneuse, et ses eaux, pour la plus grande part, vont se perdre dans un lac central, le « Bras d'Or », qui est vaste et beau.

Les Portugais ont occupé cette île, mais peu de temps. Habitués à un isotherme de 15 à 20 degrés, une température moyenne de 5 degrés devait être pour eux, en hiver, un enfer de glace.

« Toutes ces choses veües », dit Champlain, « je re-
» passay en France, après avoir demeuré quatre ans
» tant à l'habitation de Sainte-Croix qu'au port Royal [2] ».

Au commencement d'octobre, il touche à Saint-Malo et se dirige sur Honfleur.

[1] CHARLEVOIX, *op. cit.*, t. I, p. 187.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re partie, pp. 94-97.

L'occupation de l'Acadie avait duré trois ans, coûté cent mille livres et beaucoup de vies humaines, mais la colonie agricole de Port-Royal donnait beaucoup d'espérances.

Pour dédommager Monts de ses pertes, le roi lui accorde une somme de 6,000 livres à prendre sur plus de quatre-vingts navires qui allaient en Nouvelle-France faire le trafic des pelleteries. « C'estoy luy donner la mer à boire ». Il finit par y renoncer. « Voilà, dit Champlain, » comme ces affaires furent mesnagées au Conseil de sa » Majesté : Dieu face pardon à ceux qu'il a appellez, et » amender ceux qui sont vivans ». Que peut-on entreprendre avec des gens qui jugent en aveugles, à tort et à travers, sans prendre avis de ceux qui pourraient les renseigner [1].

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re partie, p. 46.

CHAPITRE IV

FONDATION DE QUÉBEC

I. — Champlain, de retour à Paris, est comme une âme en peine. Il rêve des immenses forêts aux odeurs pénétrantes, des déserts mystérieux et sans fin, de la vaste mer qui toujours gronde et toujours roule sur les côtes une interminable et mobile frange d'écume; il rêve des Sauvages aux formes sculpturales, qui « ne sont point » tant sauvages qu'avec le temps, et la frequentation » d'un peuple civilizé, ils ne puissent estre rendus » polis[1] »; il rêve aussi du majestueux Saint-Laurent qui doit, pense-t-il, donner accès à la mer de Chine. Il voudrait sonder les mystères de là-bas, appeler à la religion chrétienne des milliers d'âmes qu'il croit au pouvoir du

[1] CHAMPLAIN, *Voyages et descovvertes faites en la Novvelle France, depuis l'an 1615, iusques à la fin de l'année 1618;* Paris, 1620 et 1627, Av Roy.

diable, construire une chaîne de forts, à des points stratégiques bien choisis, pour barrer aux étrangers les tributaires du grand fleuve et canaliser vers la mère-patrie les richesses de la Nouvelle-France.

II. — Le sieur de Monts, de son côté, ne se résigne pas à l'abandon de son entreprise.

Il vient voir Champlain et Champlain lui conseille de se porter en Canada, beau pays, sain, riche en hommes et en matières commerciales.

Monts représente à Henri IV les avantages de la colonie et lui montre les échantillons de ses produits agricoles. Le roi le nomme lieutenant général de la Nouvelle-France et lui accorde, par lettre du 7 janvier 1608, pour un an, le trafic des pelleteries [1].

Monts et Champlain ne voient pas l'entreprise sous le même angle. Monts est huguenot et ne pense qu'à refaire sa fortune. Champlain, ardent catholique, a pour objectif la découverte, la conversion et la colonisation du pays. Pour lui, toute vie tourne sur la foi et la gloire de Dieu. Dieu n'a-t-il pas dit : « Que la conversion » d'un infidèle vaut mieux que la conqueste d'un » royaume? [2] ». Cependant les deux hommes se font des concessions et s'entendent. Monts nomme Champlain son lieutenant en Canada, et Lescarbot adresse à son ancien

[1] Lescarbot, *Hist.*, 1612, pp. 618, 619. — Champlain, *Voyages*, 1632, 1re partie, p. 114.

[2] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re partie, p. 8.

collaborateur un sonnet qu'il a inséré dans *les Muses de la Nouvelle-France*[1].

III. — Monts arme à Honfleur deux navires. Pontgravé, « député pour les négociations avec les Sauvages », part le 5 avril 1608, pour Tadoussac. Champlain part huit jours après. Le 15 mai, il est sur le Grand-Banc; le 30, il passe Gaspé; le 3 juin, il jette l'ancre devant Tadoussac. Il suit la côte en chaloupe, ne voit rien, n'entend rien et s'inquiète. Il tourne la Pointe aux Roches, qu'il nomme, pour le moment « Pointe-de-tous-les-diables », parce qu'elle est souvent fouettée de vents

1 AV SIEVR CHAMPLEIN

Géographe du Roy.

SONNET

VN ROY Numidien poussé d'un beau désir
Fit jadis rechercher la source de ce fleuve
Qui le peuple d'Egypte et de Lybie abbreuve,
Prenant en pourtrait son vnique plaisir.

CHAMPLEIN, ja dés long temps je voy que ton loysir
S'employe obstinément et sans aucune treuve
A rechercher les flots, qui de la Terre-neuve
Viennent, apres maints sauts, les rivages saisir.

Que si tu viens à chef de ta belle entreprise,
On ne peut estimer combien de gloire vn jour
Acquerras à ton nom que desja chacun prise.

Car d'vn fleuve infini tu cherches l'origine,
Afin qu'à l'avenir y faisant ton sejour
Tu nous faces par là arriver à la Chine.

furieux et battue de rapides courants. Il voit alors à l'ancre, sous la falaise, un navire basque et celui de Pontgravé.

En arrivant à Tadoussac, Pontgravé a trouvé des Basques qui trafiquaient avec les Sauvages. Il leur exhibe ses lettres royales et leur donne l'ordre de cesser. Les Basques répondent qu'ils n'ont cure du bon plaisir du roi et ponctuent cette réponse de volées de coups de canons et de coups de mousquets. Pontgravé tombe, grièvement atteint, un de ses hommes est tué, deux autres sont blessés, son navire est pris à l'abordage, délesté de ses canons, de ses petites armes et de ses munitions. Nous vous rendrons tout cela, lui disent les Basques, quand nous nous en irons.

L'arrivée de Champlain ne leur fait pas peur. Cependant ils proposent un arrangement. L'affaire sera portée devant les tribunaux français. Ils rendent ce qu'ils ont pris et partent pour la pêche à la baleine [1].

IV. — Les affaires ainsi arrangées, Champlain décharge son navire et va chercher, en amont, un lieu facile à défendre, commandant le fleuve, et bien situé pour le commerce.

Au-dessus de l'île d'Orléans, entre les hauteurs boisées de Lévis et les falaises de Québec, les rives du fleuve se

[1] CHAMPLAIN, *Voyages* de 1613, p. 166. — *Voyages* de 1632, 1re partie, p. 119.

rapprochent et forment un « étroit », large seulement de 1,200 mètres.

Champlain choisit l'extrémité de ces falaises, qui sont hautes de 105 mètres. « Je n'en peus », dit-il, « trouver » de plus commode, ni mieux sçitué que la pointe de » Québec, ainsi appellé des sauvages [1] ».

Il lui donna le nom de *Gas* (Guast), en l'honneur du sieur de Monts. C'est maintenant la Pointe-aux-Diamants [2].

Le sol était couvert de mousses frisées, de lichens desséchés, de vignes et de noyers.

Champlain est arrivé là le 3 juillet 1608, et c'est de ce jour que date Québec.

Il met de suite son monde à l'œuvre. Les uns abattent des arbres, les autres en font des planches, des poutres ou des solives; d'autres creusent la cave et les matelots vont chercher à Tadoussac les vivres et le matériel d'installation.

Bientôt une cour carrée est enclose d'une solide muraille de bois percée de meurtrières. Une maison est construite pour Champlain, un bâtiment pour les soldats et les ouvriers, un magasin pour les marchandises et les provisions. Un colombier, haut comme un clocher,

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, Ire partie, p. 124.

[2] « C'est un lieu que nous appelons ainsi, à cause de la quantité de » petits diamans que l'on y trouve assez beaux; les chemins en sont » très difficiles, affreux et dangereux, où il faut quelques fois aller des » pieds et des mains pour ne pas tomber. » (*Mercure François*, t. XIV, 1633, p. 772).

indique que Québec est possession féodale. Trois petits canons, montés sur des plates-formes, regardent la rivière.

Champlain se souvient de l'Acadie. Son grand bon sens lui dit d'ailleurs qu'une colonie, pour être viable, doit se suffire à elle-même par la culture du sol et l'élevage des bestiaux. Attendre de la mère patrie sa pâture, c'est se mettre à la merci des caprices de la mer, des hésitations des associés, des spéculateurs et des forbans. Aussi, tandis que les artisans construisent les habitations, il met aux défrichements et à la culture le reste de ses gens. La terre est d'ailleurs fort bonne, et pour peu qu'on s'en donne la peine, elle fournira, « en abondance, » tout ce que la vie peut souhaitter pour le nécessaire ou » pour le plaisir [1] ».

V. — Autour du fort, une tribu de Montagnais est cabanée. Elle remplace les *Canadois* qui s'y trouvaient du temps de Jacques Cartier, mais elle leur paraît inférieure [2].

Ils sont bien proportionnés, sans difformités, dispos, d'assez bon jugement, mais menteurs, traîtres et vindicatifs. Ils promettent facilement et se dégagent de leurs promesses en disant : « Ma femme ne le veut pas [3]. »

Cet homme, si bon mari, abandonne dans les bois ou

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 4 et 47.
[2] BENJAMIN SULTE, *op. cit.*, t. I, p. 91.
[3] Lettre du P. Lallemant, dans le *Mercure François*, t. XIX, 1633, p. 800. — P. LE JEUNE, *Relation de 1633*, édit. de Québec, p. 21.

tue à coups de hache, par pitié, les malades dont il désespère et les vieillards qui ne peuvent pas suivre.

Le P. Paul Le Jeune en a vu un qui tirait derrière lui sa mère liée sur un traîneau. Ne pouvant la faire passer dans un sentier de montagne qu'il veut suivre, il la fait rouler en bas, par l'endroit le plus raide, et va la chercher par un autre chemin. Le jésuite est indigné de pareille impiété. Ceux qui l'entourent lui disent tranquillement : « Que veux-tu qu'il en fasse ? Elle va mourir. Prends-la et la tue, puisque tu en as compassion. Tu lui feras du bien, car elle souffrira moins. Ne la pouvant ni guérir, ni traîner, son fils la laissera peut-être au milieu des bois[1] ».

Ils tuent leurs pères et mères quand ils ne peuvent plus suivre la chasse. Ils croient faire œuvre pie, et attendent, de leurs enfants, pareil service[2].

C'est une nécessité de l'état de nature. Les pauvres gens courent du matin au soir, dans la neige, sans savoir où, après un dîner qui file à belles jambes. Que faire des invalides ? Ils mourront de faim ou seront dévorés vifs par les carnassiers. Ils préfèrent les tuer.

Du 15 septembre au 15 octobre, ils pêchent l'anguille dans la rivière Saint-Charles. Ils mangent une partie de leur pêche et font sécher le reste pour l'hiver. En novembre et décembre, ils vont à la chasse aux castors.

[1] P. Le Jeune, *Relation de 1633*, pp. 5 et 13.
[2] Lettre du P. Lallemant, dans le *Mercure Franç.*, t. XIII, 1628, p. 17 ; t. XIX. 1633, p. 777.

Au retour, ils attaquent la réserve d'anguille, qui ne dure guère.

Ils partent alors pour la chasse, font des courses énormes, et si la neige est peu abondante, le gibier est inabordable : c'est la famine. Ils mangent leurs chiens, leurs robes de peau, des animaux immondes, des charognes, tout ce qui leur tombe sous la main [1].

En 1626 ou 1627, deux femmes ont tué leurs maris pour manger et faire manger leurs enfants. Il est vrai que ce crime épouvanta la tribu qui, chose sans exemple, jugea les coupables et les punit [2].

Deux femmes ont peur que leur frère ne les tue pour les manger et se proposent de le prévenir [3].

Quand les Montagnais partent pour la chasse dans les montagnes, ils répartissent dans les familles les veuves et les orphelins; les familles qui ont trop de chasseurs en prêtent à celles qui en manquent [4].

Ils sont entre eux très libéraux, mais ils veulent don pour don. Les Jésuites soignaient chez eux un vieillard. Les fils du bonhomme leur apportent un quartier d'élan. Que voulez-vous en échange? dirent les Pères. — Du vin et de la poudre à canon. — Nous n'en avons pas. Demandez autre chose. — Les Jésuites leur offrent de la nourriture; ils mangent, reprennent leur viande et s'en

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 125.
[2] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 681-699.
[3] Le Jeune, *Relation de 1635*, édit. de Québec, p. 16.
[4] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 262.

vont[1] ! Ce qu'il y a de bon, c'est que les Jésuites leur apprennent à dire à Dieu dans leurs prières : « Donnes-» nous à manger, nous croirons en toi [2] ». C'est toujours donnant donnant.

Dans les cases, qui sont occupées par plusieurs familles, les hommes ne se querellent pas et s'entraident volontiers, les femmes vivent en paix et ne crient pas après les enfants. Bien que les portes ne ferment pas, on ne signale jamais de vols [3].

Ils font la guerre par guet-apens, pour se venger, tuer des ennemis et faire des prisonniers.

Dès que les femmes aperçoivent les canots ou entendent les chants de triomphe des guerriers, elles courent au fleuve, dénouent leur ceinture et détachent leur robe. Quand les canots ne sont plus qu'à une centaine de pas, elles vont, entièrement nues, les prendre d'assaut. Les hommes se jettent à l'eau et se rendent à la case du chef où l'on exalte, dans de belles harangues, leur courage, leur adresse et leurs succès.

Les femmes s'emparent des scalpes, débarquent les prisonniers, les fêtent, les soignent, les bourrent de nourriture. Elles sont femmes à ne leur refuser rien. Elles pensent qu'un prisonnier fatigué, anémié, triste, suc-

[1] Le Jeune, *Relation de 1634*, édit. de Québec, p. 33.
[2] Le Jeune, *Relation de 1634*, édit. de Québec, p. 76.
[3] Lettre du P. Lallemant, dans le *Merc. Franç.*, t. XIX, 1633, pp. 777, 783. — P. Le Jeune, *Relation de 1633*, édit. de Québec, p. 6; — *Relation de 1634*, p. 31.

comberait trop vite aux tortures et donnerait une chair moins savoureuse.

Au poteau du supplice, le captif est superbe d'orgueil. Il excite et provoque ses bourreaux. « J'ai mangé, leur dit-il, plusieurs des vôtres. Mes frères, mes oncles, mes cousins, mes parents me vengeront, et vous feront souffrir des tourments que vous ne sauriez inventer pour moi ».

Quand il est prêt d'expirer, ils lui coupent la tête, lui ouvrent le ventre, jettent aux enfants, pour s'amuser, ses entrailles; du cadavre, mis dans la chaudière, ils font un festin [1]. En mangeant les chairs d'un ennemi, ils ont la satisfaction bien grande de se prendre pour des héros.

Ces gens qui tuent si pieusement père et mère, torturent si artistement et mangent avec tant d'orgueil un prisonnier, ont le respect des morts et croient à une vie extraterrestre. Ils ensevelissent les morts avec les robes, fourrures, haches, arcs, flèches, couteaux qui leur ont appartenu [2].

Le P. Lallemant leur fait un jour remarquer que tous ces objets restent intacts dans les tombes. — « Évidemment, répondent les sauvages : les corps de ces objets restent avec le corps du mort, mais leurs âmes vont avec la sienne et lui servent [3] ». Ils croient que les hommes, les

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 456-464.
[2] LE JEUNE, *Relation de 1633*, p. 11.
[3] Lettre du P. Lallemant, dans le *Merc. Franç.*, t. XIII, 1627-1628, p. 18.

bêtes et les choses ont une âme immortelle; que l'âme d'un homme, avec l'âme d'une flèche, chasse celle d'un castor.

Le P. Le Jeune combat ces croyances d'une façon qu'il pense fort habile, et s'attire cette réponse un peu dure et très juste : « Tais toy, tu n'as point d'esprit, tu » demandes des choses que tu ne sçais pas toy-mesme; » si j'avois esté en ces pays-là je te répondrois [1] ».

Le psychologisme des Montagnais s'étendait bien plus loin : la mer a une âme et ce sont les palpitations de cette âme qui produisent les mouvements rythmiques des marées [2].

Ils croient que les morts sont sensibles aux honneurs et aux variations de la température.

Un jour un sauvage vint à Québec, où son frère était enterré. « Monsieur », dit-il au capitaine anglais, « vous » n'avez point de pitié de mon pauvre frère. L'air est » beau et le soleil chaud, et pourtant vous ne faites point » enlever la neige de dessus sa fosse pour le réchauffer » un petit ». Il ne veut pas comprendre que les morts sont insensibles à la chaleur comme au froid, et il faut se rendre à son désir [3].

Quand un montagnais est amoureux, il se fait beau (ce qui consiste à se barbouiller le visage de jaune, de rouge et de noir), et va faire sa déclaration. S'il est

[1] Le Jeune, *Relation de 1634*, pp. 16-18.
[2] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 513.
[3] Relation du voyage fait en Canada pour la prise de possession du fort de Quebek, dans le *Merc. Franç.*, 1632, t. XVIII, p. 72.

agréé, il se rend à la case des parents de la jeune fille, et on l'enveloppe avec elle dans une couverture pour qu'ils puissent causer de leurs amours. S'ils s'accordent, les deux familles font des enquêtes. Des renseignements favorables étant recueillis de part et d'autre, on prépare la dot des futurs époux, ce qui est tôt fait. Celle de la jeune fille se compose d'une robe, d'une couverture, d'une chaudière et de quelques écuelles d'écorce ; celle du jeune homme consiste en un canot muni de ses avirons, quelques rêts, quelques filets, une hache, un arc et des flèches.

Les parents et les amis vont à la chasse et préparent un festin. Ce festin constitue toute la cérémonie nuptiale. Le sorcier ne prononce aucune parole cabalistique, les commères ne donnent pas de conseils inutiles, la mère ne pleure pas : la sagamité mangée, les deux jeunes gens sont mari et femme pour tant qu'ils se plairont [1].

Désormais Madame devra être sage et féconde, car Monsieur est jaloux et veut des enfants. S'il n'y a pas trace de grossesse après quelque temps de vie commune, Monsieur dit que Madame « ne vaut rien », la renvoie et prend une autre femme.

Pour la Montagnaise, la stérilité est le plus grand des malheurs. Tant qu'elle n'est pas mère, elle est sans autorité dans la famille, servie comme les enfants, indigne de manger dans les plats des hommes.

Tandis que l'homme n'a, du matin au soir, « autre

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 320 et suiv.

» souci que de remplir son ventre », la femme fait la cuisine, porte le bois, traîne le gibier, répare la hutte, cultive le jardin, boucane la viande et le poisson. La gestation même ne la dispense d'aucun de ces travaux.

L'homme, cependant, la consulte et reconnaît son autorité [1].

Quand les maris vont à la chasse, les femmes se donnent le mot, choisissent leurs plus beaux quartiers de viande, se réunissent et s'en donnent à cœur joie, gloutonnement. Puis chacune conte ses prouesses, en les exagérant pour montrer qu'elle n'a pas toujours été niaise et a su se donner du bon temps.

D'aucuns prétendent que les femmes mariées sont sages et que les filles font souvent des faux pas. « Pour » moy », dit le P. Sagard, « je doute encor qu'elles soient » libertines. en ayant veu de si modestes, et point du » tout d'impertinentes, soit de paroles ou de gestes ». Le Père savait un peu de la langue montagnaise et avait passé plusieurs jours dans les cabanes sans avoir rien vu ni rien entendu d'inconvenant [2]. Le jésuite Le Jeune tient un autre langage. Il trouve plus qu'intolérable que filles, femmes, hommes et garçons vivent pêlent-mêle dans un trou enfumé. Tandis que le Récollet n'a rien entendu d'inconvenant, le Jésuite trouve que « plus on avance en » la langue et plus on entend de saletés ». Le bon Père retrouvait là le langage réaliste, épicé, précis de la cour

[1] Lettre du P. Lallemant dans le *Merc. Franç.*, t. XIII, pp. 16-21. — Sagard, *Hist.*, 1636, p. 274.

[2] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 413.

et de la ville, et son indignation venait simplement d'un changement de longitude. Il convient cependant que les yeux ne sont point offensés [1].

Les joyeuses commères se vantaient donc, selon toute apparence, de délits qu'elles auraient bien voulu commettre.

En tout cas, quand le mari revient, il trouve des viandes prêtes, du bouillon chaud, une femme qui paraît heureuse de son retour et se montre pleine d'attentions [2]. Le bonhomme ne se doute de rien et se prend pour le plus heureux des maris.

Ces bonnes gens ne savaient pas prier, grand malheur, qui scandalisait Champlain. Ils n'avaient ni lois, ni police, ce qui aurait fait le bonheur de nos révolutionnaires. Ils ont néanmoins une trinité divine : Atahoran, le Fils et Messou, plus une déesse anonyme et un diable appelé Manitou. Atahoran a le gouvernement du ciel, le fils ou Messou (on ne sait lequel) celui de la terre et de la mer. Ces dieux sont très riches et peuvent faire aux hommes beaucoup de bien. Les pluies hors de saison, les grands vents, tous les troubles atmosphériques qui nuisent aux homme sont l'œuvre du Manitou.

Avant la création, la trinité divine se promenait sur les eaux.

Un jour Messou se fait apporter du fond de la mer, par une petite bête, un peu de limon. Il en prend une par-

[1] LE JEUNE, *Relation de 1633*, p. 19.
[2] SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 302.

celle, en fait une boule et souffle sur cette boule qui grossit rapidement, énormément, devient la terre. Avec le reste du limon il fait une statuette minuscule, la grandit en soufflant dessus, en fait l'homme; il souffle dans la bouche de l'homme et l'homme parle.

Le dieu regarde, examine son œuvre et s'aperçoit qu'elle est imparfaite. Il envoie la petite bête chercher encore un peu de limon et fabrique la femme.

L'homme et la femme ont beaucoup d'enfants, ces enfants en ont d'autres qui, de bon courage, travaillent à la multiplication de l'espèce. Par malheur, ils deviennent méchants. Le dieu, irrité, les noie, sauf trois hommes et deux femmes qui se sauvent dans un canot.

Les cinq naufragés se réfugient dans une île. Les diables y viennent, séduisent les femmes, en ont des enfants, et ce sont les enfants des enfants de ces métis qui peuplent aujourd'hui la terre[1].

Cette genèse reflète celle des Juifs et porte naturellement la pensée sur les Papæ, les Irlandais, les Ecossais, les Scandinaves qui, du VIe au XIVe siècle, ont vécu de l'autre côté du fleuve, dans la presqu'île canadienne.

C'est au milieu de ces gens, qui ont beaucoup de bon et beaucoup de mauvais, que Champlain passera les vingt-sept dernières années de sa vie.

Depuis le temps de Champlain, les Montagnais ont abandonné les environs de Québec pour le Labrador.

[1] SAGARD. *Hist.*, 1636, pp. 466 et suiv. — LE JEUNE, *Relation de 1633*, pp. 16, 17 ; — *Relation de 1634*, pp. 12, 13. — CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 125 et suiv.

Ils n'ont plus les belles allures, la vigueur et la fierté du sauvage ; ils n'auront jamais le bien-être et le développement intellectuel du civilisé. Leurs femmes sont de moins en moins fécondes, et, avant peu, la race montagnaise aura vécu.

Tous aujourd'hui observent les pratiques extérieures du culte catholique, mais inconsciemment, automatiquement. Il savent lire et écrire.... en montagnais. Les PP. Jésuites ne veulent leur apprendre ni le français ni l'anglais. « Cela, il est vrai », dit un ancien missionnaire, « les prive de l'avantage de lire les journaux !
» Cela les empêche aussi de fréquenter les blancs et d'ap-
» prendre d'eux à perdre la simplicité de leurs mœurs
» patriarcales et leur fidélité à remplir tous leurs devoirs
» religieux ! Autant d'inconvénients qui ne sont pas ex-
» trêmement graves[1] ».

Par ce moyen, les PP. Jésuites tiennent les Montagnais dans leurs mains, à toujours, dans un état qui n'est pas la barbarie, qui ne sera jamais la civilisation. C'est l'œuvre d'abêtissement systématique qu'ils ont tentée au Paraguay et au Canada.

VI. — Revenons à Champlain.

Il s'occupait un matin de la plantation d'un jardin. Le pilote vient lui demander un entretien, lui apprend qu'une conspiration est organisée pour le tuer et livrer

[1] L'abbé V.-A. Huard, A. M., *Labrador et Anticosti*; Montréal, 1897, p. 36.

le fort à des Basques et à des Espagnols qui sont à Tadoussac. Duval, serrurier, est chef du complot. Aidé de trois de ses camarades, « qu'il croyait être des plus mauvais garçons », il s'est assuré le concours de toute la compagnie. Chacun croit trouver sa fortune dans le pillage du fort, et tous se sont engagés, par serment, à poignarder quiconque les trahirait.

Le meurtre de Champlain paraît assez difficile. Les uns sont d'avis de l'étrangler dans son lit, les autres de simuler une alarme de nuit et de profiter du trouble pour lui loger quelques balles dans le corps.

Champlain, sans s'émouvoir, fait venir dans le bois le chef du complot, l'interroge et acquiert la preuve de sa culpabilité.

Alors stationnait devant Québec une chaloupe commandée par un jeune homme de confiance. Champlain envoie à ce jeune homme, avec des instructions, deux bouteilles de vin.

Le jeune commandant invite Duval et ses trois compagnons à venir se réjouir avec lui. Ceux-ci arrivent, joyeux, prêts à bien faire. Aussitôt ils sont saisis et mis en lieu sûr. « Voilà donc », dit Champlain, « mes gaillards bien estonnez ».

Il était dix heures du soir et beaucoup d'hommes dormaient dans les maisons du bord du fleuve. Champlain les fait réveiller, leur annonce la nouvelle et les renvoie se coucher. Cela fut, pour tous, une délivrance, car ils vivaient dans la crainte les uns des autres.

Duval fut pendu et sa tête, fixée à un pieu, fut exposée

sur le plus haut toit de l'habitation. Ses trois complices furent transportés en France et envoyés aux galères[1].

VII. — Le 18 septembre 1608, Pontgravé part pour la France et Champlain reste à Québec avec vingt-huit hommes.

Trois semaines après, la sylve éparpille sur le sol ses feuilles desséchées. Puis vient novembre, froid, sombre, endeuillé; des nuages épais, d'un gris sale, aux formes fantastiques, courent dans le ciel, désespérément, vers un but inconnu. Viennent les neiges, hautes de deux à trois pieds. L'atmosphère se purifie; le ciel, d'un bleu pâle, est plus haut; le Saint-Laurent se couvre de glace et les barques ne peuvent plus dépasser Tadoussac.

A la mi-octobre, les Montagnais terminent la pêche, fument leurs anguilles, les donnent en garde à Champlain et partent pour la chasse aux castors.

Quand ils reviennent, l'hiver est avancé. Ils réclament leur poisson, reconstruisent leurs cabanes de bouleau, se gavent de nourriture et dorment sur des piles de branchages.

Ils ont des cauchemars, rêvent d'Iroquois qui incursionnent, scalpent, massacrent et incendient. Comme ils croient aux songes, le camp est souvent en alarme. Champlain leur conseille de se partager en groupes et de veiller à tour de rôle, comme font les Français; d'avoir

[1] LESCARBOT, *Hist.*, 1612, p. 623. — FRANCIS PARKMAN, *op. cit.*, pp. 303, 304.

toujours leurs armes prêtes, et de ne rien croire de leurs rêves, qui sont « des visions diaboliques ». — « Vous savez mieux que nous, répondent-ils, vous garder des ennemis. Si vous restez dans le pays, nous apprendrons à faire comme vous ». En attendant, quand ils font de mauvais rêves, ils demandent à entrer dans le fort. Champlain ne veut recevoir que les femmes et les enfants. Les maris, de naturel jaloux, sont anxieux. Le chaste Champlain est sévère sur les mœurs. Mais les Montagnaises sont bien faites, potelées, désireuses de faire mal ; les hommes du fort, depuis longtemps privés de femmes, sont assoiffés d'amour. Avec des éléments aussi combustibles, toute surveillance devait être vaine. Si les maris avaient, comme les Juifs, fait boire à leurs femmes « l'eau de jalousie », tous ou presque tous seraient demeurés veufs.

A cela près, la vie du fort est très monotone. Champlain tend des pièges à renards et passe son temps à les surveiller.

Les Canadiens d'aujourd'hui tirent de l'hiver « une jouissance et un redoublement de santé ». C'est qu'ils sont bien vêtus, bien logés, bien chauffés, que leur nourriture est saine. Nos colons sont pauvrement vêtus, ils n'ont pas eu la précaution de s'approvisionner de bois avant la chute des neiges et ne mangent que du lard salé. Autour d'eux le gibier abonde, mais il faudrait des chasseurs et il n'y en a point. Ils sont artisans, ouvriers, domestiques recrutés dans les villes et manquent d'initiative. Des paysans auraient pu se tirer d'affaire, car

l'homme des champs sait se suffire à soi-même et imagine sans effort l'outillage dont il a besoin [1]. Nos pauvres gens tremblottent, s'ennuient, geignent autour d'un maigre foyer, se prêtent à la maladie, et la maladie vient : le scorbut. Sur vingt-huit hommes, seize succombent et quatre sont malades.

Le printemps revient enfin, et les colons voient la fin de leurs souffrances. Le 5 juin 1609, le jeune Marais, beau-fils de Pontgravé, tourne la pointe de l'île d'Orléans et annonce à Champlain, avec les secours longtemps attendus, le retour à Tadoussac du vieux capitaine.

Champlain tient conseil avec ses compagnons et décide de profiter de la présence de Pontgravé pour commencer ses opérations et chercher un passage à la Chine [2].

[1] BENJAMIN SULTE, *op. cit.*, t. I, p. 92.

[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., chap. V, VI, VII. — LESCARBOT, *Hist.*, 1612, liv. V, chap. II. — SIXTE LE TAC, *Hist. de la Nouv.-Fr. ou Canada*, ch. VII.

CHAPITRE V

GUERRE DES IROQUOIS

I. — Un voyage en haut Canada était alors très périlleux. Il y avait sur la route, dit Francis Parkman, un lion. Ce lion était l'Iroquois qui toujours, sans trêve, infestait de ses scalpeurs les déserts, les rivières et les bois.

La civilisation des Iroquois était supérieure à celle de la plupart des peuples voisins. Ils cultivaient la terre et leurs villages étaient fortifiés. Presque complètement détruits par les Algonquins, ils s'étaient refaits et prenaient leur revanche. Ils étonnaient par leur bravoure, leur audace et leur cruauté. On les appelait les « Romains du

Nouveau monde ». A leur nom, les Hurons, les Algonquins et les Montagnais tremblaient d'épouvante. Avec eux, la guerre ne finissait jamais. On les trouvait au tournant de toutes les rivières, au coin de toutes les forêts.

Hurons, Algonquins et Montagnais ne demandaient qu'à venir à nous.

Les Iroquois voulaient, selon leur expression, les « manger ». Fallait-il leur en laisser la liberté? Champlain a pensé qu'il était politique et humain de prendre parti pour ses alliés, de dégager nos voies commerciales et de pénétration, de couper les ailes à « l'oiseau de proie du désert ».

Il ne dispose que d'une demi-douzaine de soldats, mais, comme le dit Lescarbot, il est « homme qui ne s'étonne » de rien, et de facile conversation, sachant dextrement » s'accoster et accommoder avec ces peuples ».

II. — Pendant l'automne de 1608, un chef des rives de l'Ottawa, pays alors inconnu, vint à Québec. Il fut émerveillé. La puissance des Français lui parut irrésistible. Il sollicite Champlain de se joindre aux Montagnais et aux Hurons pour porter la guerre chez les Iroquois. Champlain n'hésite pas, promet son concours, et donne rendez-vous à Québec pour la mi-mai.

III. — Personne n'étant arrivé à l'époque fixée, il part le 18 avec une troupe de Montagnais.

A peu de distance de Québec, il aperçoit, dans les bois de la rive, les huttes d'un camp. Il s'y fait conduire et reconnaît ses alliés. Ceux-ci l'entourent, le contemplent. Un homme blanc, tout de fer habillé, leur paraît chose extraordinaire[1].

IV. — Ils lui font bon accueil, le haranguent, lui demandent à voir Québec dont les merveilles architecturales et l'artillerie excitent, jusqu'au fond des forêts, la curiosité publique. Il se rend à leur désir, leur montre le fort, commande devant eux un feu de mousqueterie et fait tirer quelques coups de canon. Ces tonnerres les étonnent, les épouvantent, les convainquent que les *Normands*[2] sont irrésistibles.

Revenus à eux, ils dressent leur camp, allument des feux, font leur toilette et dansent la danse de guerre. Leurs visages, bizarrement peints, sont hideux ; leurs corps basanés sont convulsés par des gestes frénétiques ; les massues, les haches, les lances se choquent et s'entrechoquent violemment; les sons rauques du tambour se mêlent aux hurlements des danseurs. Ce spectacle est infernal et donne bien une idée de la souplesse, de la dextérité, de la force, aussi de la férocité de ces diables rouges.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 132-135.

[2] Pour les Américains du Nord, tous les Européens étaient Normands ou Basques, parce qu'ils ne voyaient, depuis longtemps, que des Normands et des Basques.

Champlain leur fait servir un repas qu'ils dévorent gloutonnement, et cela dure cinq ou six jours[1].

V. — Le 28 mai 1609, Champlain s'embarque sur une chaloupe avec Marais, le pilote Routte et neuf hommes de Pontgravé, armés d'arquebuses. Il arrive à Sainte-Croix le 1er juin et en repart le 3 avec tous les sauvages. La chaloupe s'avance, toutes voiles au vent, suivie d'un grand nombre de canots d'écorce que d'habiles rameurs conduisent vigoureusement et en cadence.

Ils entrent ainsi solennellement dans le grand lac Saint-Pierre, « pays fort plaisant et uny ». Ils se glissent dans le dédale des îles du fond du lac, « où il y a » quantité de noyers et vignes, et de belles prairies avec » force gibier et animaux sauvages, qui vont de la grande » terre auxdites isles ». Là se trouve l'embouchure de la rivière des Iroquois, qui porte aujourd'hui le triple nom de Richelieu, de Sorel et de Chambly.

VI. — Les guerriers s'arrêtent deux jours dans le site de Sorel, chassent, pêchent, se réjouissent et finissent par se quereller au sujet de la guerre. Beaucoup retournent chez eux avec leurs femmes et leurs marchandises.

Champlain s'engage dans la rivière avec ceux qui veulent le suivre.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 136. — FRANCIS PARKMAN, *op. cit.*, p. 311.

Le pays est ravissant. Des deux côtés de la rivière s'étendent d'immenses prairies.

A une douzaine de lieues du Saint-Laurent, la Richelieu s'élargit et forme le petit lac Chambly. De ce lac on entend, la nuit, dit Francis Parkman, le bruit de chutes voisines, et le jour on voit, à travers le sombre feuillage des îles, des rapides dont les flots bondissent et fusent en gerbes d'écume qui retombent en poussière d'eau. Les Sauvages descendent ces rapides, mais ils ne peuvent les remonter.

Champlain prend terre avec cinq hommes et se porte le long de ces rapides pour voir s'il les pourra franchir. Il avance d'environ une lieue et demie et voit un courant, large de six cents pas, toujours également impétueux et dangereux. La sylve de la rive est épaisse, enchevêtrée, puissante, et six hommes ne peuvent songer à s'y ouvrir un chemin. Champlain prend conseil de ses compagnons et revient sur ses pas. Les Sauvages l'avaient assuré que la chaloupe passerait partout sans obstacle : ils croyaient sans doute que les Français portent sur l'épaule leurs navires comme eux portent leurs canots d'écorce.

« Estant de retour », dit Champlain, « et voyant le » peu d'apparence qu'il y avoit de passer le saut avec » nostre chaloupe, cela m'affligea et me donna beaucoup » de desplaisir de m'en retourner sans avoir veu un grand » lac rempli de belles isles, et quantité de beau pays, qui » borne le lac où habitent leurs ennemis, comme ils me » l'avoient figuré. Après avoir bien pensé en moy mesme, » je me résolus d'y aller pour accomplir ma promesse, et

» le désir que j'avois, et m'embarquay avec les Sauvages » dans leurs canaux, et prins avec moy deux hommes de » bonne volonté. Car quand ce fut à bon escient que nos » gens veirent que je me deliberay d'aller avec leurs ca- » naux, ils saignerent du nez, ce qui me les fit renvoyer » à Tadoussac[1] ».

VII. — Le 2 juillet, les Sauvages prennent sur leurs épaules les canots et les portent, « ce qui ne fut pas sans » peine », sur tout le parcours du canal qui réunit le lac Chambly à Saint-Jean, au delà des rapides, où la rivière redevient navigable.

Les alliés font la revue de leurs forces : ils comptent vingt-quatre canots et soixante guerriers.

Cette revue faite, ils remettent à flot. A vingt kilomètres au sud, la rivière s'élargit et forme une île longue de trois lieues « remplie », dit Champlain, « des plus beaux » pins que j'eusse jamais veu ». Trois lieues plus loin, ils décident de camper pour la nuit, rangent les canots sur la rive, côte à côte, dressent des huttes, amassent du bois mort pour le chauffage et abattent de gros arbres pour la construction de barricades autour des huttes. Ils savent si proprement faire ce travail « qu'en moins de deux » heures cinq cents de leurs ennemis auroient bien de la » peine de les forcer, sans qu'ils en fissent beaucoup » mourir ». Le côté de la rivière n'est pas fortifié. La ra-

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part, pp. 136-141.

pidité de leurs travaux semble indiquer qu'ils possédaient des haches en fer.

Leur installation terminée, ils envoient à quelques lieues en avant, à la découverte de l'ennemi, neuf hommes dans trois canots. Cette précaution prise, ils s'endorment tranquillement. Cent fois ils ont été surpris et assommés avant d'avoir pu se mettre en défense : cela ne les corrige pas. Champlain leur recommande de veiller à tour de rôle, comme le font les Français : « Dans le jour, disent-ils, nous fatiguons beaucoup ; la nuit nous faut dormir ».

En marche dans la forêt, ils se partagent en trois bandes : la première forme le gros de la troupe et reste toujours en armes ; la deuxième éclaire la marche, reconnaît les signes des amis et des ennemis ; la troisième veille sur les flancs ; les chasseurs, pour ne pas donner l'alarme, se portent du côté opposé à l'ennemi et ne dépassent jamais la ligne des éclaireurs.

VIII. — S'ils négligent de se garder la nuit, ils ne manquent pas de consulter le *pilotois*, devin ou sorcier. Celui-ci construit une case magique, la couvre de sa robe, puis, par des gestes épileptiques et des incantations, il appelle le diable. Le diable vient, sous forme d'une pierre, et annonce, dans un langage qui n'est compris que du pilotois, le sort de l'entreprise.

Champlain voit très bien que le devin est un maître fripon et le dit aux Sauvages, qui n'en veulent rien croire.

Le bonhomme a toujours raison,

> Car tous tant que nous sommes,
> Lynx envers nos pareils et taupes envers nous,
> Nous nous pardonnons tout et rien aux autres hommes.

En France, la magie, la sorcellerie, les possessions, le sabbat étaient en pleine floraison. Gauffridi était brûlé vif à Aix, la maréchale d'Ancre à Paris, Urbain Grandier à Loudun ; en l'an 1610, les juges du Châtelet voulurent brûler, comme sorciers, un cheval savant et son maître[1] ; un peu partout on faisait flamber des sorciers ; le diable était à demeure dans les couvents de filles. Champlain trouvait cela tout naturel. Au Canada, ces abominations se réduisent à quelques tours de prestidigitation mal faits, à l'escroquerie de quelques peaux de castors, et cela choque sa raison.

Il semble bien d'ailleurs que la sorcellerie a fait le tour du monde. Elle a longtemps prospéré, elle prospère encore en beaucoup d'endroits, particulièrement, dit Francis Parkman, dans les tribus errantes de l'Amérique du Nord.

Les réponses du diable au pilotois donnèrent aux Sauvages pleine satisfaction.

IX. — Cette cérémonie terminée, le chef ramasse un paquet de bâtons, et rapidement, sans reprendre haleine,

[1] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, édit. de PAUL GAFFAREL ; Paris, Garnier, 1882, p. 28.

il les fiche en terre en désignant chacun d'eux par le nom d'un guerrier. Les plus hauts représentent les chefs. C'est l'ordre de combat. A un signal, chacun prend sa place; à un autre signal, les rangs sont rompus. La même manœuvre est exécutée plusieurs fois, toujours avec beaucoup d'exactitude et de rapidité.

X. — Le lendemain, les canots sont remis à flot. La rivière va toujours s'élargissant. Paraissent de grandes îles portant de beaux bois, de belles prairies et quantité de gros gibier. Champlain les nomme La Motte, Longue, Grande. Il entre dans le lac qui porte son nom, et voit une nappe d'eau longue de cinquante à soixante lieues. Il y remarque quatre grandes et belles îles, autrefois très peuplées, alors désertes, rendues, par la guerre, à la vie sauvage.

Au loin, sur la gauche, s'étendent de vastes forêts; au delà, des montagnes encore couvertes de neige. A droite s'élève l'Adirondacko ; plus loin s'étendent les vallées du Mohawk, où se trouvent des villages palissadés iroquois. Pour y atteindre, il faut traverser le lac Saint-Georges et la rivière de Hudson.

XI. — Quand les alliés ne sont plus qu'à trois ou quatre jours de l'ennemi, ils changent les heures de marche. Ils s'avancent la nuit, silencieusement, en masse, précédés de quelques éclaireurs. Le jour, ils se retirent dans l'épaisseur des bois, s'y reposent, s'y nourrissent de

farine de maïs cuite, détrempée dans l'eau. Ils évitent le bruit et ne font du feu que pour pétuner. Au crépuscule, ils se rembarquent et pagayent jusqu'à l'aurore. Leur but est un promontoire rocheux, qui devait servir de piédestal au fort de Ticonderoga. Ils entrent dans le lac Saint-George et en suivent, d'aussi près que possible, la rive occidentale.

XII. — Le matin du 29 juillet, après avoir pagayé toute la nuit, ils se retirent dans la forêt pour manger, dormir et pétuner. Champlain parcourt les environs du campement et vient se coucher sur un tas de branches de sapin. Il rêve que des Iroquois se noient dans le lac, près d'une montagne, qu'il veut les secourir, mais que ses alliés lui disent de les laisser mourir parce qu'ils ne valent rien.

Chez les Sauvages de l'Amérique du Nord, les songes ont une importance capitale. Faits par certains individus, ils sont une révélation de l'avenir; faits par des pauvres et des vauriens, ils sont sans valeur. Il y a des interprètes de songes comme chez les Juifs et les Egyptiens, au temps de Joseph[1]. Pas de sottise qui ne soit exploitée.

Champlain raconte son rêve. Les alliés y voient un heureux présage et triomphent par avance de leur victoire.

[1] Brébeuf, *Relation du pays des Hurons*, 1636; édit. de Québec, p. 110.

XIII. — Sur les dix heures du soir, ils avançaient sans bruit, fouillant du regard le lac et ses rives. A ce moment, ils voient venir à eux des canots iroquois. Les deux partis poussent le cri de guerre.

Les Iroquois prennent terre et se fortifient. Champlain juge, à la rapidité de leurs travaux, qu'ils ont aussi des haches en fer.

Les alliés restent sur le lac, à une portée de flèche. Les canots sont maintenus bord à bord au moyen de perches placées en travers. « Voulez-vous combattre ? » demandent les Algonquins. — « Certainement », répondent les Iroquois, « mais demain, au jour ». De part et d'autre, on fait la veillée des armes, ce qui consiste à danser, crier, hurler des injures, des menaces, des défis, des moqueries et des vantardises.

XIV. — Au point du jour, Champlain et ses compagnons endossent leurs armures et coiffent leurs casques ornés de panaches. Les canots sont approchés de la rive, la troupe débarque et se range en bataille, les trois français derrière. Les Iroquois, au nombre d'environ deux cents, grands, forts, de redoutable aspect, sortent de leurs retranchements et s'avancent en ordre, avec une gravité qui fait l'admiration de Champlain. Les capitaines, le chef orné de plumes, marchent en avant. Les uns ont des boucliers de bois et de cuir, les autres une armure de brindilles peintes intercalées de fibres végétales.

Les alliés s'approchent aussi en bon ordre. A une certaine distance, ils ouvrent leurs rangs, Champlain passe et s'avance seul à trente pas de l'ennemi. Les Iroquois regardent avec inquiétude cet être mystérieux vêtu de fer. Celui-ci lève son arme (il avait mis dedans quatre balles), un bruit de tonnerre se fait entendre, deux chefs tombent morts et un guerrier est atteint mortellement. Algonquins et Montagnais poussent de si grands cris « qu'on n'eust pas ouy tonner ». Les Iroquois, sans se déconcerter, envoient une nuée de flèches. Un autre coup d'arquebuse part du bois et un autre chef tombe mort. Les Iroquois, alors découragés, prennent la fuite. Les alliés, rapides comme des lévriers, les poursuivent dans les bois, en tuent quelques-uns et font une douzaine de prisonniers. Camp, canots, armes et provisions deviennent la proie des vainqueurs. Ceux-ci ont seulement quinze ou seize blessés. Grâce à Champlain, la victoire est complète.

XV. — L'abbé Faillon condamne cette guerre ; il ne reproche même à Champlain aucune autre faute. Elle a été déterminée, dit-il, par l'intérêt des marchands[1].

En 1609, c'est-à-dire dans le même temps, plusieurs marins bretons furent assassinés par les Sauvages de Terre-Neuve. La communauté de Saint-Malo sollicita du roi l'autorisation d'armer des navires « pour faire la

[1] Faillon, *op. cit.*, t. I, p. 136.

» guerre aux Sauvages », ce qui lui fut accordé en février 1611, par lettre royale adressée à l'évêque de Saint-Malo.

Le roi, un évêque, des bourgeois, des échevins, ont décidé la guerre contre des Sauvages bien moins coupables et bien moins dangereux que les Iroquois. S'ils ont eu raison, et cela n'est pas douteux, comment Champlain aurait-il eu tort[1]?

Il est bien vrai que les marchands promettaient solennellement, avec l'intention de n'en rien faire, de coloniser le pays et de convertir les Sauvages. Mais il est également vrai que Champlain voyait, dans la compagnie marchande, un instrument pour arriver à son but. Tout était en germe dans cette société commerciale. La défendre, c'était défendre l'avenir.

Ce n'est pas par entraînement que le bon, pieux et pacifique Champlain est allé, *avec deux hommes*, faire la guerre aux Iroquois. C'est pour empêcher ces fiers et féroces guerriers de « manger » nos alliés, de nous détruire, de couper nos voies commerciales et de pénétration, d'étouffer dans l'œuf nos projets d'une colonie chrétienne.

Il visait plus haut que les intérêts immédiats des marchands, et pour aller au but il n'avait qu'une voie, et cette voie était au pouvoir d'une race hostile qui ne pouvait céder qu'à la force.

M. Murray voit dans le coup de mousquet de Cham-

[1] Benjamin Sulte, *op. cit.*, t. I, p. 103.

plain un crime, plus même : une bévue politique, *a political blunder*, qui a fait perdre à la France le continent américain [1].

Mon vaillant ami Benjamin Sulte, de sa plume alerte et vigoureuse, a combattu les arguments attendris de M. Murray, montré que l'élégant écrivain connaît mal l'histoire du Canada, confond les époques et les situations, ignore que les Hollandais ont fourni aux Iroquois des armes à feu, et que les Anglais ont combattu aux côtés des Iroquois, comme Champlain aux côtés des Algonquins. Franchement, la main sur la conscience, si l'acte des Anglais est sage, héroïque, celui de Champlain ne saurait être dément et criminel.

Quoi que puissent en penser et dire l'abbé Faillon et M. Murray, notre colonie n'est pas morte, en 1763, du coup de mousquet tiré par Champlain en 1609 ; le drame de la plaine d'Abraham n'a aucun lien avec celui du lac Champlain.

Revenons aux vainqueurs.

XVI. — Après avoir bien dansé, chanté, mangé, savouré leur victoire, les alliés se remettent en route pour le Saint-Laurent.

Sur le soir, ils prennent l'un des prisonniers, le haran-

[1] W.-H.-H. Murray, *Lake Champlain and his Shores*, pp. 66-71. — Benjamin Sulte, *Pages d'histoire du Canada ;* Montréal, 1891, pp. 63 et suiv. — *La guerre des Iroquois*, 1600-1653, dans les *Mémoires de la Société royale du Canada*, 1897-1898.

guent, l'informent qu'ils vont le supplicier et lui disent de chanter. L'Iroquois chante, mais d'une voix triste.

Quand ils ont assez de sa chanson, ils l'attachent au poteau du supplice et le torturent avec la science, la cruauté, la férocité de membres de la Sainte-Inquisition. Champlain, écœuré, leur demande de l'achever d'un coup d'arquebuse. Refusé, il se retire pour n'être pas témoin de ces horreurs. Le voyant mécontent, ils le rappellent.

L'Iroquois mort, ils le scalpent, l'éventrent, le coupent en morceaux et veulent faire manger son cœur aux autres prisonniers.

Fiers de ce bel exploit, il se remettent en marche avec les autres captifs, qui vont toujours chantant [1].

XVII. — Trois ou quatre jours après, les vainqueurs arrivent à l'embouchure de la rivière Richelieu, se partagent les prisonniers et se séparent. Les Hurons et les Algonquins occidentaux remontent l'Ottawa ; les Montagnais se préparent à descendre le Saint-Laurent.

Au camp de Sorel, un Sauvage rêve qu'un parti d'Iroquois est dans les environs. Pris de panique, tous quittent les huttes, se précipitent dans les canots, rament hâtivement vers une île et se cachent dans les roseaux. Avec le jour, leurs craintes se dissipent et ils reviennent, l'oreille basse, au campement.

Deux jours plus tard, ils arrivent à Québec. Cham-

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 136-152. — Lescarbot, *Hist.*, 1612, pp. 626-629.

plain leur donne du pain, des pois, et, dit-il, « des pate-
» nostres, qu'ils me demandoient pour parer la teste de
» leurs ennemis, pour faire des rejoüissances à leur ar-
» rivée ». Le lendemain, il les accompagne à Tadoussac pour voir leurs cérémonies.

En approchant de terre, ils fichent, au bout de bâtons, les têtes de leurs ennemis couronnées de patenôtres et chantent des chants de victoire. Les femmes arrivent, se mettent nues, nagent vers les canots, y prennent les têtes et se les pendent au col. De retour à la rive, elles les déposent sur le sol et dansent autour.

Quand Champlain prit congé d'eux, galamment ils lui offrirent, pour le roi, une tête et des armes d'Iroquois[1].

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 152-155.

CHAPITRE VI

NOUVELLE CAMPAGNE CONTRE LES IROQUOIS

I. Révocation du monopole de Monts. — II. Les Jésuites veulent acheter Québec. — III. Champlain retourne à Québec. — IV. Nouveau combat contre les Iroquois. — V. Arrivée des Hurons. — VI. L'assassinat de Henri IV force Champlain à retourner en France.

I. — Cependant, en France, les affaires de la Compagnie de Monts vont très mal.

Champlain et Pontgravé partent le 13 octobre 1609. Champlain fait à Henri IV le récit de ses aventures et lui présente quelques produits de l'industrie canadienne. Monts s'efforce en même temps d'obtenir le renouvellement de sa concession, mais les Bretons, les Rochellois, les Basques et les Normands crient, tempêtent, se font des amis à la cour, et finissent par avoir gain de cause. La concession du monopole des pelleteries est révoquée pour la seconde fois, sans remède. Au printemps prochain, il faudra quitter Québec « de sorte que qui plus » y aura mis, plus y aura perdu ».

II. — Les PP. Jésuites, informations prises auprès de Champlain, veulent acheter Québec. Le P. Cotton agit

dans ce sens à la cour et fait agir Madame de Guercheville, qui était « grandement portée pour les intérests » de la Compagnie de Jésus ». Elle fit à Monts des propositions, et Monts demanda 3,600 livres. C'était peu, mais le P. Cotton ne voulut rien donner et porta, sur l'Acadie, ses vues, les Jésuites et les écus de Madame de Guercheville [1].

III. — Monts et Champlain conviennent de ne pas lâcher prise. Ils trafiqueront comme les autres, et Québec leur sera un point d'appui.

Le 7 mars, 1610, Champlain et Pontgravé s'embarquent à Honfleur. Le mauvais temps les porte sur les côtes d'Angleterre. Ils séjournent quelque temps à Portland, puis dans l'île de Wight, reviennent à Honfleur le 15 mars, en repartent le 8 avril, bien que Champlain fût encore malade, et arrivent à Tadoussac le 26, après une bonne traversée. On eut à déplorer la mort d'un jeune homme de Saint-Malo qui, à force de porter la santé de Pontgravé, tomba dans la mer et se noya.

Champlain apprend à Tadoussac des nouvelles de Québec : tout le monde s'y porte bien, il y a eu peu de malades, la viande fraîche n'a pas manqué, tout l'hiver on s'est donné du bon temps.

IV. — Champlain a tout pouvoir pour faire des explorations : il en profitera.

[1] Le Tac, *op. cit.*, p. 75.

Les Montagnais lui promettent de le conduire à la baie de Hudson, les Hurons de le guider aux Grands Lacs et de lui montrer des mines de cuivre. Il leur promet d'aller avec eux contre l'ennemi commun, l'Iroquois, et leur donne rendez-vous à l'embouchure de la rivière Richelieu. Les Hurons et les Algonquins de l'Ottawa doivent venir au nombre de quatre cents. Il part avec des canots montagnais.

Le 19 juin, il était dans le lac Saint-Pierre et les Montagnais préparaient, dans l'île Saint-Ignace, un emplacement pour danser à l'arrivée des Algonquins.

Tout à coup paraît un canot qui rame désespérément. Ceux qui le montent crient que les Algonquins sont aux prises avec un cent d'Iroquois; que ces Iroquois sont fortement barricadés et qu'il sera très difficile de les déloger sans l'aide des *Misthigosches* (c'est le joli nom qu'ils donnent aux Normands et aux Malouins[1]).

Les Montagnais jettent des cris perçants, sautent sur leurs armes, se précipitent tumultueusement dans les canots, disent à Champlain et aux traitants de les suivre. Les traitants, malgré leurs promesses, font la sourde oreille. Les Sauvages reviennent sur eux et leur disent : « Vous êtes des femmes, vous ne savez faire la guerre qu'aux peaux de castor ».

Champlain les suit avec quatre hommes.

Les Sauvages prennent terre, s'enfoncent dans la forêt et courent comme des lévriers. Les Français les suivent,

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 156.

les prient de les éclairer. Ils n'entendent rien, courent, bondissent, hurlent, disparaissent dans les profondeurs de la sylve. Les voix, peu à peu, s'éteignent. Les Français sont abandonnés au milieu d'un marais. Ils ont de l'eau jusqu'aux genoux. Ils sont armés de corselets de fer qui les gênent beaucoup, suffoqués par la chaleur, attaqués par des nuages de moustiques qui les persécutent cruellement et les empêchent de respirer. Ils ne savent trop comment se tirer d'affaire, ni de quel côté diriger leurs pas. Ils aperçoivent enfin, à travers les arbres, deux sauvages. Champlain les appelle et leur commande de le conduire au camp des Iroquois. Ayant encore un peu cheminé, il voit venir à lui, en grande hâte, un algonquin qui lui crie de se presser. Un premier assaut a été, pour les alliés, un premier échec. Ils ont des morts et des blessés. Bientôt les Français entendent les hurlements des guerriers.

Les Iroquois ont fait une clairière, près d'un cours d'eau, et formé, avec les abatis, une forte enceinte circulaire. Les alliés, à demi-cachés dans la forêt, hurlent autour des Iroquois, mais à distance, n'osant pas les attaquer de nouveau. A l'arrivée des Français, des centaines de voix reproduisent le hululement du hibou, le hurlement du loup, le cri du cougar, et « de telle façon », dit Champlain, « qu'on n'eust pas entendu tonner ».

Du retranchement part un cri farouche et une pluie de flèches lancées par des bras vigoureux. Champlain, à son premier coup d'arquebuse, reçoit une flèche qui lui déchire l'oreille et se plante dans le cou. Il l'arrache. Il

arrache aussi celle qu'un de ses compagnons a reçue dans le bras.

Les Iroquois n'ont pas oublié leur première rencontre avec Champlain. Quand ils revoient le mystérieux guerrier avec son foudre portatif, ils sont épouvantés. A chaque détonation, ils se laissent tomber, puis se relèvent et tirent. Champlain s'aperçoit que les munitions vont lui manquer et engage les alliés à se porter en avant. Ceux-ci se couvrent de leurs larges boucliers, et tandis que les uns montent bravement à l'assaut de la barricade, les autres, sous la conduite de Champlain, s'étendent au bord de la forêt pour le choc final

A ce moment, de nouveaux acteurs entrent en scène.

Un jeune homme de Saint-Malo, nommé des Prairies, trafiquait dans les environs. Au bruit de l'arquebusade, il juge que des Français sont aux prises avec des Sauvages et se hâte de venir à leur secours. Champlain, en le voyant, fit cesser l'assaut pour que « les nouveaux » venus eussent leur part du plaisir[1] ».

Alors se passe une scène horrible, une de ces choses qui placent l'homme au-dessous de la bête sauvage. Les traitants ouvrent le feu. Les Iroquois, pris comme dans une fosse, sont fous de terreur et de rage, hurlent, bondissent, se tordent, tombent sous les balles que ne peuvent parer leurs faibles armures. Une brèche est ouverte dans la barricade. Français et Sauvages s'y précipitent. Quelques Iroquois, la hache au poing, luttent avec une

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 160.

suprême énergie et se font tuer debout ; d'autres escaladent la barricade et sont massacrés par la foule hurlante de l'extérieur ; d'autres se précipitent dans la rivière et s'y noient. Quinze seulement sont faits prisonniers.

Le tableau sera parfait. L'ignoble chacal arrive, sous la figure de nouveaux traitants, et ramasse, dans le sang, les dépouilles des vaincus.

Champlain dit qu'il a « obtenu la victoire *par la grâce de Dieu*[1] ».

Le P. Sagard, pour n'être pas en reste, dit que « la » guerre n'est en rien bonne, *si elle n'est pour le sous-* » *tien de la foy*[2] ».

Les Hurons n'auraient pas trouvé cela.

Les Sauvages scalpent les morts et attachent les têtes à l'avant des canots. Ils ont eu trois morts et cinquante blessés.

Le lieu du combat est un peu au-dessus de Sorel, du côté de Contrecœur, et porte depuis le nom sinistre de « Cap du Massacre[3] ».

La nuit, au confluent de la rivière Richelieu, de grands feux éclairent le supplice des prisonniers. Champlain a sauvé un Iroquois ; un autre de ces malheureux a été mis en pièces et mangé.

Dans la joie du triomphe et l'enivrement d'horribles tortures, les Algonquins pensent aux femmes et mettent

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 161.
[2] SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 451.
[3] BENJAMIN SULTE, *Hist. des Canadiens-Français*, t. I, p. 99.

en réserve, pour leur amusement, un certain nombre de prisonniers. Ce sont ceux-là surtout qu'il faut plaindre, car les femmes sont bien autrement féroces que les hommes, bien autrement habiles dans l'art de torturer, de varier, de prolonger, d'aggraver les supplices [1].

V. — Le lendemain, les Hurons arrivent et sont désolés de n'avoir pas pris part à la « fête ». La forêt est alors remplie de Sauvages. Beaucoup, qui n'ont jamais vu d'hommes blancs, jettent sur les Français de longs regards pensifs. Entrevoient-ils dans ces hommes pâles et barbus, venus d'un autre monde, les futurs destructeurs de la vie libre des forêts? Peut-être.

Cependant ils demandent à Champlain, pour l'emmener dans leur pays, l'un de nos français. Champlain y consent, mais à condition qu'ils lui donneront, pour l'emmener en France, l'un de leurs jeunes gens [2].

L'ennemi commun a reçu une grave blessure. Cependant les centaines de guerriers réunis près du champ de bataille ne pensent pas à tirer parti de leur victoire. Fiers d'une fortune inespérée, ils chantent, dansent et n'ont autre souci que d'aller triompher dans leurs villages.

VI. — Champlain est en droit d'exiger d'eux, pour prix de ses victoires, de le conduire dans l'Ouest in-

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 162.
[2] LE TAC, *op. cit.*, p. 76. — CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 163.

connu. Mais, hélas! il a autre chose à faire, pour le moment, que de chercher un passage à la Chine.

Henri IV vient de tomber sous le poignard d'un fanatique et la ruine du sieur de Monts paraît imminente. La révocation de son monopole a jeté dans la colonie une fourmilière de traitants. Le trafic de l'année est perdu pour lui. Champlain se décide à retourner en France. C'est à Paris qu'il peut engager la lutte, prendre corps à corps les difficultés.

Il laisse à Québec Duparc avec seize hommes, part le 8 août et débarque à Honfleur le 27 septembre.

CHAPITRE VII

LES TRAITANTS

I. Mariage de Champlain. — II. Champlain retourne en Canada et au saut Saint-Louis. — III. Hochelaga. — IV. L'île de Montréal. — V. Immigrants et traitants. — VI. Les Hurons et les traitants à Montréal. — VII. Champlain recueille des renseignements géographiques. — VIII. Les Hurons appellent Champlain et fuient les traitants. — IX. Champlain retourne en France. — X. Il tente de fonder une Compagnie sous le patronage du comte de Soissons. — XI. Mort subite du comte de Soissons et son remplacement par le prince de Condé.

I. — L'entreprise a besoin d'argent. Pour s'en procurer, Champlain épouse une fillette de douze ans, Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la Chambre du Roi [1]. Les fiançailles ont eu lieu le 29 décembre 1610, à Saint-Germain-l'Auxerrois, et le mariage a été célébré le lendemain. Il reçut 4,500 livres le jour des fiançailles [2]. Il s'aperçoit que sa petite femme est imbue de calvinisme et la confie aux Ursulines, qui se chargent de la ramener au giron de l'Église romaine.

[1] Contrat de mariage. — Registre des insinuations au Châtelet de Paris, 27 dec. 1610. Cité par l'abbe FAILLON. — BENJAMIN SULTE donne le texte de cet acte et de son addition ; *op. cit.*, t. I, pp. 101-103.

[2] *État-civil de Paris; Registre de Saint-Germain-l'Auxerrois*, 29 et 30 déc. 1610, cité par l'abbé Faillon.

II. — Cette grosse affaire terminée, il arrange les autres le mieux possible et s'embarque à Honfleur le 1er mars 1611. Aux environs de Terre-Neuve il est pris par les glaces, s'en tire avec beaucoup de peine, arrive à Tadoussac, le 13 mai, et à Québec le 21. Il a devancé le printemps, et les monts labradoriens, aussi loin que s'étend la vue, sont encore couverts de neige. Le 28, il arrive au saut Saint-Louis, point de jonction des grandes voies commerciales du haut Canada.

Les Hurons et les Algonquins, qui devaient s'y trouver le 20, n'étaient pas encore arrivés.

Il ramène Savignon, le jeune sauvage qui lui avait été confié. Il était « homme de bonne taille, fort, robuste et » courageux[1] ». Il se moquait des Français qui se querellaient sans se battre et de ceux qui se servaient de mouchoirs.

Avec lui et l'un de ses compagnons, Champlain explore toute la côte jusqu'au lac des Deux-Montagnes : il cherche un emplacement pour une habitation.

Son grand sens géographique le porte à choisir une plaine située sur la petite rivière Saint-Pierre, aujourd'hui couverte par un quartier de Montréal. Elle débouche dans le Saint-Laurent à la pointe Callière. Champlain nomme cette plaine « Place Royale ».

III. — A une lieue de là s'élève la butte que Jacques Cartier baptisa du nom de « mont royal ». En 1635 s'éle-

[1] Lescarbot, *Hist.*, 1612, p. 631.

vait, au pied de cette butte, le village Iroquois de Hochelaga, où le capitaine malouin fut très bien accueilli. Il était circulaire, entouré d'une muraille en charpente solide et habilement disposée pour la défense.

Il se composait d'une cinquantaine de maisons de bois, longues de cinquante pas, larges de douze ou quinze, divisées en autant de chambres quelles recevaient de familles. Chaque maison avait un foyer et un grenier communs. Elles étaient groupées symétriquement, autour d'un place carrée, le long de rues percées à angle droit. Un espace libre derrière le groupe des maisons permettait d'accéder facilement à tous les points de la galerie où les guerriers se plaçaient pour combattre [1].

Les gens d'Hochelaga avaient une étrange coutume. Ils tuaient les prisonniers de guerre, leur faisaient de larges entailles dans les cuisses, les fesses et les épaules et les plongeaient dans le fleuve. Après dix ou douze jours d'immersion, ils les retiraient et recueillaient dans les entailles des petits coquillages qui leur servaient de monnaie et de grains de colliers.

Ils étaient cultivateurs et pêcheurs : ils n'en dominaient pas moins sur huit ou neuf tribus des bords du fleuve.

IV. — Quand Champlain arrive dans le pays, il trouve une solitude. Les Algonquins en avaient chassé les Iro-

[1] Jacques Cartier, *Brief recit*, f°s 23, 24. Plan de Ramusio, dans les *Navigationi*, Venetia, 1606, t. III, f° 380.

quois; ceux-ci, redevenus forts, en avaient expulsé les Algonquins, qui se réfugièrent sur l'Ottawa. Depuis, les hommes et le temps ont effacé jusqu'au moindre vestige de Hochelaga. Mais ni la guerre ni le temps n'ont pu faire disparaître les bonnes terres défrichées, les vastes prairies, les grands bois riches en gibier, la belle rivière riche en poisson, l'excellence de la situation au point de vue commercial et militaire.

Au milieu du fleuve, en face de la place Royale, « il y » a une isle d'environ trois quarts de lieu de circuit, » capable d'y bastir une bonne et forte ville, et l'ay » nommée », dit Champlain, qui pensait à sa petite femme, « l'isle de saincte Heleine [1] ».

Champlain, charmé par les avantages et la beauté du site, décide d'y fonder un comptoir, et ce comptoir sera la première pierre de la grande ville de Montréal.

Il défriche l'emplacement de la place Royale, fait des jardins, construit, pour atténuer la poussée des glaces, un mur de briques épais de quatre pieds, haut de trois à quatre et long de dix toises [2].

V. — Le bruit court que la Nouvelle-France est un Eldorado, et les aventuriers y viennent en foule. A la vérité les bonnes terres ne manquent pas et récèlent des fortunes, mais elles veulent être cultivées avec grandes fatigues et défendues avec courage. Cela ne fait pas le

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 169.

[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1613, pp. 235, 236. — *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 167-169.

compte de ces messieurs; ils préfèrent retourner en Europe et traîner sur les grandes routes leur paresse, leur misère et leurs vices.

Les traitants ont une autre politique.

Tandis que Champlain construit des postes, va au fond des forêts chercher les sauvages et livre pour eux des combats, les traitants se contentent de râfler les marchandises.

Ils criaient au scandale. Le sieur de Monts n'avait converti personne et leur cœur de chrétiens en saignait. C'était intolérable. On voyait bien que Monts était huguenot.

Les voilà, comme ils le demandaient, sur le champ des missions. Que font-ils? Il s'efforcent, par tous les moyens, de duper les sauvages. Quant à la conversion, ils ne pensent qu'à celle des sauvagesses et des castors.

VI. — Un jour descend du saut Saint-Louis une flottille de canots qui viennent se ranger devant le débarcadère. Les traitants tirent de l'arquebuse, du mousquet, du canon. Ce tonnerre étonne, inquiète les Hurons, qui en demandent la fin. Leur désir satisfait, ils poussent un cri et l'un des chefs, dans une harangue, loue les Français d'être venus au Saut comme ils l'avaient promis. Les Sauvages poussent encore trois cris, et les traitants y répondent par une double salve de mousqueterie.

Les Hurons ramènent à Champlain Etienne Brulé, le jeune homme qu'il leur a confié. Il leur ramène Savi-

gnon, le jeune sauvage qu'ils lui ont donné. Brulé est enchanté de son séjour chez les Hurons. Savignon a vu la grande mer, la France, Paris et fait à ses compatriotes des récits qui les remplissent d'admiration.

Cependant les Hurons ne sont pas rassurés. Les traitants, en concurrence pour leurs peaux de castor, les obsèdent, ne leur laissent pas un instant de repos, ce qui est contraire à leur coutume de traiter posément les affaires et à leurs habitudes de politesse. Un millier de guerriers, campés sur le rivage, sont inquiets, soupçonneux, alarmés.

Ils appellent Champlain, lui disent qu'ils désirent faire avec lui étroite amitié et lui donnent cent peaux de castor; il leur offre, selon l'usage, des marchandises d'égale valeur.

Quatre cents Hurons et trois cents Algonquins arriveront dans quelques jours; ils iront faire la guerre aux Iroquois, si Champlain veut les accompagner.

VII. — Champlain s'enquiert des sources du Saint-Laurent et de leur pays. Ils lui décrivent les rivières, sauts, lacs, terres, peuples. Quatre d'entre eux disent avoir vu une mer située très loin, d'accès difficile par suite des guerres et des déserts. « Et moy », dit Champlain, « je ne m'ennuyois à les entendre, pour sçavoir » d'eux ce dont j'estois en doute [1] ».

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 175, 176.

VIII. — Le lendemain, leurs pelleteries vendues, ils font une barricade du côté du bois pour se garantir, disent-ils, de leurs ennemis. Cependant, vers le minuit, ils font encore appeler Champlain.

Les chefs sont réunis en assemblée solennelle. Ils ne sont pas rassurés. Plusieurs de leurs gens ont été battus. Champlain leur inspire une confiance absolue. « Viens chez nous, lui disent-ils, avec autant d'hommes que tu voudras, bâtis des forts, enseigne-nous la vraie foi, fais ce que tu voudras; nous te montrerons notre pays, nous t'assisterons de toutes nos forces, mais n'amène pas avec toi les traitants. Nous craignons que ces jeunes gens sans foi, bien armés, ne nous tuent pour piller nos fourrures ».

Champlain s'efforce de les rassurer, leur promet d'aller dans leur pays, d'y construire des habitations, et de vivre avec eux en paix, concorde et amitié [1].

Malgré ces assurances, le 17 juin ils lèvent le camp et mettent entre eux et les traitants, sujet de leurs alarmes, les rapides Saint-Louis. Sur leurs instances, Champlain va les visiter.

Pour revenir, il faut passer le saut. Les sauvages se mettent nus et le font mettre en chemise, « car souvent » il arrive que d'aucuns se perdent en le passant : parquoy » se tiennent-ils les uns près des autres pour se secourir » promptement, si quelque canot venoit à renverser. Ils » me disoient : Si par malheur le tien venoit à tourner,

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 176, 177.

» ne sçachant point nager, ne l'abandonne en aucune
» façon, et te tiens bien à de petits bâtons qui y sont par
» le milieu, car nous te sauverons aisément [1] ».

Deux français ont fait cette périlleuse tentative : le premier a réussi, le second s'est noyé. Champlain a réussi, mais il dit avoir eu grand'peur.

Le lendemain, des Algonquins vinrent traiter un peu de castor. Ils parlent à Champlain de découvertes dans le nord et lui demandent l'un de ses compagnons, promettant de le traiter « comme un de leurs enfants ». Il leur donne un jeune garçon nommé Nicolas de Vignau [2].

IX. — La situation faite à la compagnie de Monts par les traitants n'était pas tenable. Tirer pour eux les marrons du feu, c'était ridicule et ruineux. Champlain décide d'engager la lutte et part pour la France le 11 août 1611. Il débarque à la Rochelle le 10 septembre et va trouver le sieur de Monts dans son gouvernement de Pons.

Monts, absorbé par ses fonctions, remet à Champlain ses pleins pouvoirs.

Celui-ci part pour Paris. Son cheval tombe, le roule, met en danger sa vie et la fondation de la Nouvelle-France. Dès qu'il est un peu rétabli, il continue son voyage. En arrivant à Paris, il voit clairement qu'il faut,

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 180.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 180, 181

pour sauver la colonie, refréner les intérêts rivaux, et que cela ne se peut faire qu'avec l'appui d'un très grand seigneur.

X. — Il va trouver Charles de Bourbon, comte de Soissons, prince du sang, lui décrit la Nouvelle-France, ses ressources, son étendue illimitée, ses peuples, qu'il croit au pouvoir du diable et qu'on pourrait facilement convertir à la vraie foi; il lui démontre la nécessité de percer les mystères de ces immenses régions et de découvrir un passage à la Chine; il le supplie d'être le sauveur et le gardien de ce nouveau monde.

Le prince se laisse convaincre, se fait nommer lieutenant général pour la Nouvelle-France avec pouvoirs vice-royaux. Par lettres du 15 octobre 1612, il nomme Champlain son lieutenant, lui donne plein contrôle sur le trafic des peaux à Québec et au-dessus et l'autorise à s'associer, pour le trafic, l'exploration et la colonisation, qui bon lui semblera [1].

XI. — Au moment où Champlain allait faire publier sa commission, le comte de Soissons mourut. Tout était à recommencer. Il va trouver Henri de Bourbon, prince de Condé. C'était un nom, rien de plus. Il lui offre un *cheval*, c'est-à-dire un traitement annuel de mille écus.

[1] Commision de Monseigneur le comte de Soissons donnée au sieur de Champlain. (CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 230, 231.)

Le prince, qui est très avare, accepte le titre de vice-roi et nomme Champlain son lieutenant et intendant en Canada [1].

Champlain préparait la publication de sa nouvelle commission quand « quelques brouillons qui n'avoient » aucun interest en l'affaire » demandèrent au prince de la faire casser, « luy faisans entendre le pretendu inte- » rest de tous les marchands de France ». Condé repoussa leur demande, mais il leur permit d'entrer dans la Société [2].

Les Malouins s'efforcent, mais en vain, d'obtenir un privilège distinct de celui du prince de Condé. Le parlement de Normandie refuse d'enregistrer la commission du prince; Champlain fait trois fois le voyage de Rouen, le roi fait quelques concessions, et la Commission est enfin publiée, au grand mécontentement des armateurs.

Cette agitation a pour résultat d'empêcher la fondation d'une société. Champlain obtient seulement un passse-port pour cinq vaisseaux : trois de Rouen, un de la Rochelle et un de Saint-Malo. Il impose aux marchands de lui fournir, par vaisseau, six hommes pour faire des explorations au-delà du saut Saint-Louis et de consacrer aux travaux de Québec le vingtième des fourrures achetées.

Les affaires ainsi arrangées, il part de Rouen le 5 mars

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, pp. 211, 212, 235.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 235.

1613, s'embarque à Honfleur, avec Pontgravé, le 6, arrive à Tadoussac le 29 avril et à Québec le 7 mai. Il retrouve tout son monde en bonne santé. L'hiver n'a pas été trop rigoureux, le fleuve n'a pas gelé, les arbres commencent à se couvrir de feuilles et les champs à s'émailler de fleurs [1].

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, Ire part., p. 235.

CHAPITRE VIII

NICOLAS DE VIGNAU

I. Vignau dit avoir vu la mer du Nord. — II. Champlain emmène Vignau à la découverte. — III. Carillon. — IV. Passage de rapides. — V. Champlain rencontre des Sauvages et campe dans la forêt vierge. — VI. Le Rideau, la Chaudière et les Sauts du Chat. — VII. A travers la forêt. — VIII. Campement au bord d'un étang. — IX. Au lac Coulonge. — X. Champlain chez Tessouat, dans l'île des Allumettes. — XI. Vignau est convaincu de mensonge. — XII. Champlain décide le retour au saut Saint-Louis. — XIII. Arrêt à l'île du Calumet. — XIV. Sacrifice au manitou de la Chaudière. — XV. Arrivée au saut Saint-Louis et départ de Champlain pour la France.

I. — Champlain, comme on l'a vu, avait envoyé, chez les Algonquins, Nicolas de Vignau, « le plus impudent » menteur qui se soit veu de longtemps ».

Il apprit des Algonquins qu'il y avait, au-delà du lac Ontario, un lac immense, saumâtre, sur lequel ils n'osaient s'aventurer. Lescarbot pensait que ce lac se déversait, par une rivière à découvrir, dans la mer du sud, comme il se déverse dans l'Atlantique par le Saint-Laurent. Vignau savait aussi que Hudson avait découvert, au nord, la grande baie qui porte son nom. Sur ces données, il bâtit un roman. Et quand, en 1612, après

un silence de douze mois, il fit rencontre à Paris du sieur Champlain, il lui conta des merveilles.

Il prétend avoir vu la mer du Nord. L'Ottawa, dit-il, sort d'un lac, et ce lac se décharge dans la mer. De cette mer au saut Saint-Louis, il y a dix-sept jours de canot. Il a vu un navire anglais se briser sur la côte, et les Indiens massacrer quatre-vingts naufragés qui voulaient leur prendre des vivres.

« Ceste nouvelle », dit Champlain, « m'avoit fort res-» jouy, pensant avoir trouvé bien prés ce que je cher-» chois bien loin ». Il conjure Vignau de dire la vérité. Si vous mentez, lui dit-il, vous vous mettez la corde au cou; si vous dites vrai, vous vous assurez une belle récompense. Vignau affirme, sous serment, qu'il dit vrai et produit une relation détaillée de sa découverte.

Champlain, convaincu, va conter l'affaire au chancelier, au maréchal de Brissac, au président Jeannin, à d'autres personnages de la cour, et tous l'engagent à poursuivre cette découverte d'un intérêt si considérable. C'est précisément son rêve et besoin n'est d'insister.

II. — Champlain arrive à Québec le 7 mai 1613 et en part aussitôt pour le saut Saint-Louis. La nouvelle expédition qu'il entreprend pouvant le conduire à la gloire, il veut y associer sa petite femme, et part, le 27 mai, de l'île qu'il a baptisée de son nom. Il emmène Vignau, trois autres Français et un sauvage.

Il passe les rapides Saint-Louis, le détroit de Sainte-Anne, le lac des Deux-Montagnes, et remonte, jusqu'aux

rapides de Carillon, la rivière des Algonquins, maintenant l'Ottawa.

III. — En aval des rapides, se trouve un village qui porte aussi le nom de Carillon. En 1660 il y avait un fortin de troncs d'arbres. Seize Français de Montréal, un Huron et quatre Algonquins s'y enfermèrent et attendirent sept ou huit cents Iroquois qui se ruaient sur la colonie. Les vingt et un héros furent tués; mais autour du fortin les cadavres étaient en si grand nombre que les Iroquois n'osèrent passer outre et que la colonie fut sauvée.

IV. — Le Long-Saut retarde la marche. La navigation dans les rapides est périlleuse, mais les sauvages évitent avec beaucoup d'adresse les bouillons et les brisants. Les sauts et les rapides se succèdent à peu de distance. Le samedi, 1er juin, il en passe encore deux. Le premier est long d'une demi-lieue, le second d'une lieue. Au second surtout, le courant est très fort, tombe de degré en degré, écume, fait un bruit effroyable, est semé d'îles couvertes de pins et de cèdres blancs.

La forêt est tellement épaisse qu'on ne peut y faire le portage des canots. Force est de les tirer à la corde. Champlain faillit périr. S'il ne fût tombé entre deux rochers son canot l'entraînait. « En ce danger, dit-il, » je m'escriay à Dieu, et commencay à tirer mon canot, » qui me fut renvoyé par le remoüil de l'eau qui se » fait en ces sauts : et lors estant eschapé je loüay Dieu, » le priant nous préserver ». Ses compagnons, aussi

malheureux que lui, furent, plus d'une fois, en danger de perdre la vie.

V. — Le lendemain il rencontre quinze canots portant des guerriers qui venaient de se battre avec des Iroquois. Ils sont étonnés de le voir avec si peu de monde. Après les salutations, les deux troupes vont cabaner ensemble dans une île. Au réveil, Champlain dit aux sauvages que son intention est d'aller plus loin. Ceux-ci cherchent à l'en détourner. Le chemin fait, lui disent-ils, est très difficile, celui qui reste à faire l'est encore bien davantage. Il ne veut rien entendre et les prie de lui donner un guide, parce que ses conducteurs n'y connaissent plus rien. Les Sauvages se rendent à son désir. Il leur donne en échange un français qui lui rendait peu de services.

Il continue sa marche en avant, péniblement, tout le jour. La nuit venue, il fait tirer sur la rive ses deux canots et campe dans la forêt. La petite troupe se retranche du mieux possible contre les Iroquois qui errent de toutes parts. Pour éloigner les fauves, faire cuire le repas et se réchauffer, elle allume un grand feu. Français et Sauvages, le repas terminé, s'étendent, les armes à la main, sur un lit de brindilles. Ils veillent à tour de rôle pour entretenir le feu et surveiller les environs. Enfin, le bon soleil revient. A mesure que les ombres se dissipent, la feuillée s'anime, les oiseaux entonnent leur joyeuse fanfare, saluent avec joie, comme le brame des bords du Gange, le retour de l'astre sou-

verain. Les voyageurs, frissonnants, s'étirent, courent aux canots et rament en cadence, vigoureusement.

VI. — Bientôt le fleuve se tigre de plaques d'écume et d'îlots de mousse, on perçoit le bruit d'une cataracte : c'est le Rideau qui, par une chute de dix-huit mètres se précipite dans l'Ottawa. La rivière forme, en tombant, une arcade d'environ 250 mètres de longueur, où les Sauvages passent par plaisir. Au milieu se trouve une île couverte de pins et de cèdres blancs.

A une heure de la cataracte du Rideau, l'Ottawa est large de 500 mètres. Tout à coup il afflue d'une fissure du rocher large au plus de 60 mètres. A l'issue de ce couloir, il plonge dans un gouffre circulaire que les Sauvages appellent *Asticou*, c'est-à-dire « Chaudière [1] ». Il bouillonne, rugit, bave, projette un nuage d'eau qui ondule sous le vent et retombe en poussière. Le torrent reprend sa course en écumant, puis s'étale en un vaste et tranquille bassin qui, maintenant reflète Ottawa, l'ancienne Bytown, l'une des cinq plus grandes villes de la puissance canadienne.

Les compagnons de Champlain prennent sur leurs épaules les canots, les armes et les marchandises, les portent à travers bois et, l'obstacle franchi, remettent à flot. Au coucher du soleil, ils dressent leur camp dans une île boisée.

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 820. — CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 189.

A 55 kilomètres environ de la Chaudière, ils découvrent une sorte de rempart hérissé d'îlots boisés, et le fleuve, blanc d'écume, grondant, qui descend seize marches, hautes et larges comme celles d'un escalier de géants. Ce sont les Sauts du Chat. Le spectacle est merveilleux, féerique, mais il faut retirer les canots et les porter sous des falaises menaçantes, à travers un labyrinthe de rocs entourés d'eau, de bouquets de sapins et de cèdres blancs, à travers des îles où l'érable, le hêtre et le pin balsamique étalent leurs sombres masses. Dans ces tortueux canaux, des canards et des rats musqués prennent leurs ébats. Au-dessus, le sapin blanc domine fièrement sur une mer de verdure; le vieux sapin, hérissé de mousses pendantes, s'incline sur le courant; en bas, gisent quelques chênes tombés de vieillesse. L'élan, harcelé par les mouches, se plonge dans l'eau jusqu'au cou. Quand arrivent des canots, il secoue son large andouiller, tord son naseau et disparaît dans les bois [1].

VII. — Les Indiens disent à Champlain que les rapides de l'amont sont infranchissables. Nicolas de Vignau soutient le contraire, mais depuis le commencement du voyage, il est trouvé en défaut. « Ainsi », dit Champlain [2], « ayant remarqué plusieurs fois qu'il n'avoit aucune co-
» gnoissance desdits lieux, je suivis l'advis des Sauvages,
» dont bien m'en print, car il cherchoit des difficultez

[1] Francis Parkman, *op. cit.*, p. 345.
[2] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 192.

» pour me perdre, ou pour me degouster de l'entreprise,
» comme il confessa depuis ».

Champlain quitte la rivière et entre dans la forêt. Les Sauvages portent leurs canots ; les Français se chargent des rames, des armes, des filets, des bagages. Champlain a pour sa part trois rames, trois arquebuses, son capot (caban pour la pluie) et diverses bagatelles. Ainsi chargés, ils marchent tout le jour dans une forêt de pins que vient de ravager un cyclone. Il leur faut, sans cesse, escalader des fûts d'arbres, contourner des tas de branches ou de racines. Après avoir passé quatre petits étangs et cheminé encore deux heures et demie, ils sont harassés, affamés, fourbus et campent auprès d'un autre étang assez agréable où ils tendent leurs filets.

VIII. — Vont-ils pouvoir se reposer? Non, des moustiques, en nombre infini, formant d'épais nuages, leur déclarent une guerre acharnée, impitoyable. La faim, la soif, la fatigue ne sont pas comparables aux assauts de ces petites bêtes. Jour et nuit elles pénètrent dans les yeux, dans la bouche, dans les vêtements et enfoncent dans les chairs leurs longs aiguillons [1]. On n'a qu'un seul moyen de défense : faire un grand feu et se placer sous le vent, c'est-à-dire dans la fumée.

IX. — Le lendemain ils arrivent au lac Coulonge. Ils trouvent des Indiens qui cultivent la terre. Leurs procé-

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 191.

dès consistent à brûler les arbres, puis à gratter un peu le sol et à planter, grain à grain, du maïs.

Les huttes sont plus loin, les unes isolées, les autres en groupes.

A l'arrivée des Français, les Sauvages se mettent la main sur la bouche en signe d'étonnement.

Les femmes sont prises entre la peur et la curiosité. D'abord la curiosité prévaut ; puis la peur prend ses droits. Il fait beau voir ces dames, vêtues d'air et de pudeur, courir comme des levrettes et tirer par la main les enfants, qui crient parce que leurs mères crient. Voyant qu'on ne les poursuit pas, elles s'arrêtent, se regardent, trouvent que ces étrangers ne sont pas mal, paraissent faits comme les autres hommes et ne semblent point méchants. Elles font un pas, puis un autre, et bien que les enfants, moins rassurés, les tirent en arrière, elles reviennent et bientôt s'apprivoisent.

Le chef, Nibachis, présente le calumet de paix et fait à ses concitoyens une belle harangue que Champlain résume ainsi : « Il falloit » dit-il, « que nous fussions » tombés des nües, ne sçachant comment nous avions » peu passer, et qu'eux demeurans au pays avoient beau- » coup de peine à traverser ces mauvais passages ; leur » faisant entendre que je venois à bout de tout ce que » mon esprit vouloit. Bref qu'il croyoit de moy ce que » les autres Sauvages lui en avoient dit ». Nibachis fait ensuite servir un repas de poisson.

Champlain demande des guides, et ses hôtes le conduisent amicalement jusqu'à la tête du lac Coulonge. Il y

prend terre et voit des sentiers battus à travers un assez pauvre pays. Il s'y engage et arrive au village de Tessouat, dans l'île des Allumettes[1].

X. — A la vue des Blancs, Tessouat croit rêver.

Champlain fait remarquer aux indigènes que leur pays est mauvais et qu'ils seraient mieux au saut Saint-Louis. Sans doute, répondent-ils, mais l'âpreté des lieux nous est un rempart contre nos ennemis. Fais au Saut une habitation française qui nous mette à l'abri des Iroquois, nous irons.

Tessouat offre à Champlain une tabagie solennelle.

A l'heure fixée, les invités arrivent à la file, chacun portant son écuelle et sa cuillère. Ils s'asseyent, sans cérémonie, sur la terre nue. Champlain et les Français sont sur des peaux, à la place d'honneur.

Une première chaudière contient du maïs pilé, de petits morceaux de chair et de poisson cuits sans sel. Une deuxième chaudière contient des viandes rôties sur des charbons et du poisson bouilli. Une troisième, pleine de belle eau claire, termine le festin. Tessouat cause, sert ses convives, chacun à son tour, et, par courtoisie, ne mange pas.

Les chaudrons vidés, ce qui est vite fait, les femmes apportent, respectueusement, les pipes allumées. Les jeunes gens, qui se tenaient à l'entrée, se retirent modestement, et la porte est fermée.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 182-194.

Les pipes sont d'abord présentées à Champlain, et pendant une bonne demi-heure l'assemblée fume en silence, gravement.

Champlain prend la parole. Il est venu, dit-il, pour les assurer de son affection et du désir qu'il a de les assister dans leurs guerres. Il a nombre de guerriers au saut Saint-Louis. Il a voulu voir la terre, les lacs, les rivières, la mer de leur pays. Il désire voir aussi les Nipissings[1], qui habitent plus haut, à huit jours de marche, pour les convier à la guerre. Il prie Tessouat de lui donner, pour ce voyage, quatre canots et huit hommes.

Après ce discours, écouté en silence, les Sauvages reprennent leurs pipes et discutent à voix basse. Tessouat recueille les avis et, au nom de tous, répond : qu'ils ont toujours vu en lui le plus affectionné des Français; que sa conduite passée leur est un garant de sa conduite à venir; que son voyage, si fatigant, si difficile, pour les convier à la guerre, montre bien qu'il est leur ami; qu'ils se croient obligés de le considérer comme leur propre enfant. Cependant, l'an dernier, il a manqué à sa promesse, et deux cents guerriers, descendus inutilement au saut Saint-Louis, ont été maltraités par des français. Ne pouvant plus compter sur lui, ils ont envoyé à la guerre

[1] Cette tribu a une demi-douzaine de noms dérivés de « Nipissing », Le jésuite Lallemant les appelle *Askikouanheronons ;* et parce qu'ils passaient pour magiciens, on les appelait aussi *Sorciers*. Charlevoix dit qu'ils étaient de vrais algonquins et qu'ils avaient seuls conservé, sans altération, la langue algonquine. (CHARLEVOIX, *Journal d'un voyage*, Paris, 1744, t. V, p. 275).

deux cents hommes. Il faut donc remettre à l'année prochaine l'expédition projetée.

Quant aux canots, ils sont accordés, mais difficilement. Ce voyage déplaît aux Algonquins. Il présente de grands dangers. Les Nipissings, qui sont sorciers et « de petit » cœur », ont empoisonné beaucoup d'Algonquins.

Je ne désire rien tant, répond Champlain, que de voir ce peuple et de me faire conduire par lui à la mer du Nord, que l'on dit peu éloignée. Je ne crains pas les fatigues, mon Dieu me préserve des embûches des sorciers, et je désire vous rendre bons amis.

Sa demande est enfin accueillie. Il est heureux et se voit déjà voguant sur cette mer du Nord, vers la Chine.

Il sort pour respirer un peu d'air pur et va visiter les jardins. Peu après, Thomas, l'interprète, vient le rejoindre, l'informe que la discussion a continué après son départ et que l'assemblée a conclu au refus des canots.

XI. — Soudain, s'écrie-t-il, je retourne à eux et leur dis : « que je les avois jusques à ce jour estimez hommes, » et veritables, et que maintenant ils se monstroient enfans et mensongers ; et que s'ils ne vouloient effectuer » leurs promesses, ils ne me feroient paroistre leur » amitié. Toutefois que s'ils se sentoient incommodez de » quatre canaux, qu'ils ne m'en baillassent que deux, et » 4 Sauvages seulement ».

Les Algonquins l'assurent de nouveau que la route est périlleuse à cause des sauts et dangereuse à cause des Nipissings. Champlain refuse de les croire et finit par

dire, en leur montrant Vignau : ce jeune homme est allé dans ce pays ; il n'a pas trouvé les chemins et les peuples si mauvais que vous le dites.

A ces mots, tous se regardent, et Tessouat, le vieux capitaine chez qui Vignau a passé l'hiver, lui dit en son langage : « Nicolas, est-il vray que tu as dit » avoir esté aux Nebicerini ? » Nicolas est longtemps sans mot dire, puis il répond en leur langue : « Ouy, j'y ay esté ». Ils le regardent de travers et se jettent sur lui, en criant, comme s'ils le voulaient « manger ou deschirer ». Tessouat reprend : « Tu es un asseuré menteur : tu sçais » bien que tous les soirs tu te couchois à mes costez avec » mes enfans, et tous les matins, tu t'y levois : si tu as » esté vers ces peuples, ç'a esté en dormant. Comment » as-tu esté si impudent d'avoir donné à entendre à ton » chef des mensonges, et si meschant de vouloir hazarder » sa vie parmy tant de dangers ? tu es un homme perdu » et te devroit on faire mourir plus cruellement que nous » ne faisons nos ennemis. Je ne m'étonne pas s'il nous » importunoit tant sur l'asseurance de tes paroles ».

Champlain le presse de répondre, de faire la preuve de son voyage, de le tirer de peine. Le voyant muet, il le tire à part, le conjure de lui dire s'il a vu cette mer. Nicolas affirme de nouveau, sous serment, qu'il a dit vrai et qu'il le prouvera si les Sauvages veulent donner des canots. A ce moment, l'interprète Thomas dit à Champlain que les Algonquins envoient secrètement aux Nipissings un canot pour les prévenir de son arrivée. Cham-

plain retourne au conseil et dit qu'il a eu connaissance, par un songe, de l'envoi d'un canot. Ils lui répondent qu'il les offense beaucoup en croyant un menteur plutôt qu'eux, braves capitaines, ses amis. Il leur répète que son homme, avec un parent de Tessouat, a vu la mer, le bris d'un navire anglais ; 80 têtes coupées par les sauvages et un jeune anglais prisonnier.

A ces mots, ils sont furieux et demandent que Vignau soit mis à mort ou qu'il nomme son compagnon de voyage, les lacs et les rivières qu'il a vus, les chemins qu'il a parcourus. Vignau a fait une carte. Champlain la tire et lui dit de l'expliquer à ses contradicteurs. Mais le pauvre homme a perdu toute son assurance et ne peut articuler un mot.

Champlain est troublé. Il ne peut croire que Vignau ait donné, comme authentique, un voyage imaginaire. Il a très à cœur l'entreprise; sa réputation est en jeu. Au moment où il croyait toucher au triomphe, il se voit la dupe d'un imposteur.

Le conseil se sépare. Les Indiens sont contrariés. Champlain est anxieux. Un canot est prêt à partir. Il faut prendre une décision. Le pauvre commandant appelle Vignau et lui dit : « Dissimuler n'est plus de saison. Il faut dire si oui ou non vous avez vu les choses en question. Confessez la vérité, tout sera oublié. Si je passe outre et trouve que vous avez menti, vous serez pendu ». Vignau médite un instant, tombe à genoux et confesse ses mensonges. Champlain, transporté de colère, le chasse de sa présence et charge l'interprète de faire

un plus long examen. Vignau a été guidé par le désir de la notoriété et l'espoir d'une récompense. Il a passé, chez Tessouat, un paisible hiver. Il n'a pas approché de plus près la baie de Hudson, distante de six cents milles, et la baie de Hudson n'est pas l'océan que Champlain veut atteindre. Il espérait qu'un incident ou un accident le dispenserait de conduire le commandant et qu'à son retour en France il serait largement récompensé. Il offre, si on veut le laisser dans le pays, de découvrir cette mer, dût lui en coûter la vie.

Les Sauvages exultaient, reprochaient doucement à Champlain de ne les avoir pas écoutés, et disaient « qu'il » falloit faire mourir ce menteur, qui estoit grandement » malicieux..... Ne vois-tu pas qu'il t'a voulu faire » mourir? » Et charitablement ils ajoutaient « donne le » nous, et nous te promettons qu'il ne mentira jamais ». Les hommes et les enfants le huent, le menacent, mais Champlain défend qu'on lui fasse du mal[1].

XII. — N'ayant plus aucun espoir de trouver, par cette voie, la mer de Chine, Champlain décide le retour. Il promet à Tessouat de revenir l'année suivante, en équipage de guerre; Tessouat promet de se tenir prêt avec une armée dont il sera content, et il lui donne son fils pour l'accompagner.

Avant de partir, Champlain fait faire une grande croix

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1re part., pp. 194-205.

de cèdre blanc, l'orne des armes du roi, la plante au bord du lac et recommande aux Sauvages de la conserver ainsi que toutes celles qu'il a érigées le long de l'Ottawa.

Le 10 juin il se met en route pour le retour. Il rencontre neuf grands canots montés par quarante sauvages qui venaient aux nouvelles, et, en deux fois, quatre-vingts autres canots, dont vingt chargés de marchandises.

XIII. — Il s'arrête à la grande île du Calumet, qui est fort agréable, remplie de vignes et de noyers. Sur le minuit, des Indiens revenant de la pêche disent avoir vu quatre canots ennemis. Quelques hommes sont envoyés à la découverte et reviennent sans avoir rien remarqué. Sur cette assurance, chacun se repose, excepté les femmes qui, ne se croyant pas en sûreté à terre, restent sur leurs canots.

Cependant l'annoncé de l'ennemi a fait impression. Une heure avant le jour, un sauvage se lève en sursaut, crie qu'on le tue et court vers le fleuve. Ses compagnons se réveillent, croient que les Iroquois les assomment et courent aussi se jeter dans l'eau. Un français les imite.

Les autres français se réveillent au bruit, cherchent partout des ennemis et n'en trouvent pas, mais ils voient dans la rivière tous les Indiens sans armes et sans moyens de défense. Enfin tout s'explique, on rit et l'on se met en route.

XIX. — En arrivant à la Chaudière, lieu consacré par la superstition, les Sauvages portent les canots au bas du saut, puis se réunissent sur la berge. L'un d'eux présente un plat de bois, et chacun y dépose, comme offrande, un peu de tabac. La quête faite, on danse autour en chantant; l'un des capitaines fait une belle harangue, une sorte de sermon, jette le tabac au milieu du gouffre et tous poussent un grand cri. Moyennant cette cérémonie, le manitou doit les protéger[1].

Bien souvent les Iroquois les guettaient, les surprenaient au milieu de leurs danses et les massacraient sous le regard indifférent du manitou.

XV. — Le 17 juin la flottille arrive, sans autre incident, au saut Saint-Louis. Champlain défend aux Sauvages de vendre leurs fourrures sans sa permission.

Leur approche est saluée de plusieurs coups de canon. Les uns en sont joyeux, mais ceux qui n'ont pas encore ouï pareille musique sont étonnés, même effrayés.

Les Français sont réunis en tribunal pour juger Nicolas de Vignau. Celui-ci confesse son crime, en demande pardon et obtient sa grâce.

Champlain trouve à Montréal Duparc, son lieutenant. Duparc a chassé avec ses hommes et tous ont agréablement passé l'hiver. Le commandant, au contraire, a été déçu dans ses espérances, tourmenté d'esprit, fatigué de

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 208. — SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 822.

corps, nourri de poisson demi-cuit, et revient anémié, un peu triste.

Quand les Sauvages ont fini de troquer leurs marchandises, il leur confie deux jeunes Français et leur dit adieu. Le 6 juillet 1613 il est à Tadoussac et le 26 août à Saint-Malo.

CHAPITRE IX

LES RÉCOLLETS EN CANADA

I. Champlain forme une Compagnie de marchands de Rouen et de Saint-Malo. — II. Champlain cherche des moines pour convertir les Sauvages. — III. Champlain obtient quatre moines. L'affaire faite, il en parle aux Associés, qui ne sont pas contents. — IV. Départ des moines et leur arrivée à Québec. — V. Le P. Dolbeau chez les Montagnais. — VI. Le P. Le Caron chez les Hurons. — VII. Le P. Le Caron décide d'hiverner chez les Hurons. — VIII. Les Hurons demandent à Champlain de les aider contre les Iroquois. — IX. Le P. Le Caron voyage avec les Hurons.

I. — Champlain est très pressé de revenir en France pour fonder une Société. Il assemble les marchands de Saint-Malo, leur expose l'affaire et les décide à s'unir aux armateurs de la Normandie et de la Rochelle. A l'automne de 1613 les armateurs sont convoqués à Paris. Ceux de la Rochelle font défaut et ne profitent pas d'un délai qui leur est accordé. La traite est partagée par moitié entre les Bretons et les Normands, et la Société est constituée pour une durée de onze ans. Les Rochellois comprennent qu'ils ont fait fausse route, plaident, intriguent et obtiennent par surprise, du prince de Condé, un passe-port pour un navire. Ce navire se perdit à quinze

lieues de Tadoussac. Une partie de ses marchandises furent sauvées par les gens de la Compagnie qui en firent leur profit.

« Les actions étant partagées entre Saint-Malo et » Rouen, c'est cette dernière ville qui exerça le plus » d'influence sur les affaires du Canada ; aussi n'est-on » pas étonné, à partir de cette date, de voir que les em- » ployés, les commis, les ouvriers, les interprètes sont » en majorité des Normands. Les navires appareillaient » dans les ports de Normandie et y revenaient. Rouen, » Honfleur, Fécamp, Cherbourg, le Havre, Dieppe, Caen » furent des pépinières d'où sortirent d'abord des indi- » vidus isolés, puis », dit Benjamin Sulte, « des familles » dont les descendants sont encore parmi nous [1] ».

II. — Champlain avait dans l'esprit une autre affaire qui lui tenait fort à cœur : la conversion des Sauvages. A ouïr les marchands, dit le P. Sagard, ils ne désirent rien tant que la gloire de Dieu et le bien du pays, mais ce beau zèle ne va pas jusqu'à faire des sacrifices pécuniaires [2]. Ils ont pour cela de bonnes raisons. Les Catholiques, n'osant se charger seuls de l'affaire, ont appelé les Protestants, qui étaient plus riches, plus entreprenants, peut-être plus habiles qu'eux, et, tout en sollicitant leur concours, ils interdisaient en Canada tout exercice du culte calviniste.

[1] Benjamin Sulte, *op. cit.*, t. I, p. 133.
[2] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 10.

De son côté, le gouverneur constate, avec amertume, que l'on ne vient en Nouvelle-France que poussé par « le désir du gain ».

Or, il a vu dans ses voyages des peuples sédentaires « n'ayans ni foy ny loy, vivans sans Dieu, et sans reli- » gion, comme bestes brutes. Lors », dit-il, « je jugay à » part moy que ce seroit faire une grande faute si je ne » m'employois à leur préparer quelque moyen pour les » faire venir à la cognoissance de Dieu[1] ».

Longtemps il avait pris patience, ne pouvant autrement faire. Croyant le moment venu d'agir, il va trouver un sien ami, le sieur Hoüel, secrétaire du roi, contrôleur général des salines du Brouage et ardent catholique.

Il y avait alors, près du Brouage, des religieux de l'ordre espagnol de saint François venus en France en 1592. Les mendiants ne manquaient pas : soldats licenciés, infirmes, vagabonds, voleurs, pullulaient. On jugea pourtant qu'une nouvelle couche était nécessaire pour exploiter la charité publique et servir la politique espagnole. Les « enfants de saint François » sont des bouches inutiles, mais il faut leur rendre cette justice qu'ils se montraient sincèrement pieux. Hoüel en connaissait plusieurs, et « tous bruslants de charité, s'offrirent libre- » ment à l'entreprise de ce sainct voyage[2] ».

Il fallait deux choses : l'autorisation du général de l'Ordre et de l'argent. L'autorisation était une simple

[1] CHAMPLAIN, *Voyages* de 1615-1618, édit. de 1620 et 1627, f[os] 2, 3.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1620, fol. 4.

formalité, une façon de se donner de l'importance; quant à l'argent, il n'y avait pas à s'en inquiéter : les moines en trouvent toujours tant qu'ils veulent. Champlain n'a qu'à se présenter aux cardinaux et aux évêques, de séjour à Paris pour la tenue des Etats, pour obtenir d'eux une somme de quinze cents livres.

III. — Quatre moines sont choisis pour cette mission : Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et Pacifique du Plessis[1].

Toutes ces démarches ont pris l'année 1614. Le 28 février 1615, Champlain part pour voir ses associés de Rouen. Il leur apprend que le prince de Condé a résolu d'envoyer en Canada quatre moines, et les « associez » furent fort contents[2] ». Le P. de Charlevoix ajoute qu'ils s'engagèrent « avec joye à fournir de tout ce qui » leur étoit nécessaire[3] ».

Non, ils ne furent pas contents, mais l'affaire était faite, ils ne pouvaient lutter contre le prince, et force leur était de vouloir ce qu'ils ne pouvaient empêcher. Huguenots pour la plupart, ils se souciaient bien de la conversion des sauvages! Bien plus, sachant combien les moines sont encombrants, autoritaires et intolérants, ils voyaient, avec apréhension, leur présence en Canada. Quand le

[1] Ch. Le Clercq, *Premier etablissement de la foy dans la Nouvelle-France:* Paris, Amable, 1691, t. I, p. 53. — Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 7. — Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 11, 12.

[2] Champlain, *Voyages*, 1630, fol. 7, 8.

[3] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, p. 237.

P. Le Caron viendra, un an plus tard, leur rendre compte des travaux de la mission, il ne pourra « obtenir d'eux » autre chose qu'un remerciement ». Pour retourner en Canada, il lui faudra chercher ailleurs les subsides nécessaires[1]. Ils marquaient ainsi clairement qu'ils tenaient pour incorrecte la conduite de Champlain.

IV. — Les quatre récollets choisis pour la mission arrivent à Rouen le 20 mars 1615 et en partent aussitôt, avec le commandant, pour Honfleur. Là, dit Champlain, « on se prepara pour la conscience, à ce que chacun de » nous s'examinast, et se purgeast de ses pechez, par une » penitence et confession d'iceux ». Ce nettoyage fait, ils s'embarquent sur le *Saint-Etienne*, navire de 350 tonneaux, commandé par Pontgravé, partent le 25 avril 1615, et arrivent à Tadoussac le 25 mai, jour de la translation du « seraphique Pere saint François[2] ». Trois ans après, c'est-à-dire le 20 mars 1618, l'autorisation pontificale leur est accordée[3].

Leur arrivée à Québec produisit grand effet. Les sauvages furent stupéfaits à la vue de ces hommes en robe rousse, corde autour des reins, capuchon pointu dans le dos, tête rasée, pieds nuds chaussés de sandales et enduits d'un pouce de crasse.

[1] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 32.
[2] Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 8, 9. — *Voyages*, 1632, 1re part., p. 239. — Le Tac, *op. cit.*, p. 92.
[3] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 12-17.

Les bons pères ne s'étonnent de rien et choisissent, pour bâtir leur couvent, un emplacement sur la rivière Saint-Charles, près de l'endroit où séjourna Jacques Cartier, où s'élève maintenant l'hôpital général[1].

Ils commencent de suite la construction d'une chapelle et se partagent les missions.

Le Caron aura les Hurons, Dolbeau les Montagnais. Plessis et Jamay resteront provisoirement à Québec pour terminer la chapelle et bâtir des cellules « vrayes images » de la crèche de l'enfant Jesus[2] ».

V. — Dolbeau, plein de zèle, part pour son poste, et, quand vient l'hiver, il suit dans leurs chasses les bandes vagabondes de Tadoussac. Logé dans une hutte d'écorce de bouleau pleine de chiens, de puces, de mauvaises odeurs, de saletés, de fumée, il devient presque aveugle et reste trois jours sans pouvoir ouvrir les yeux. Quand il les ouvre, il voit la pure nature dans sa misère, sa laideur et son inconsciente immoralité. Il demande à Dieu s'il exige le sacrifice de sa vie. Dieu, selon son habitude, ne répond rien. Le Père résout la question par la négative et revient à Québec pour se faire soigner[3]. Courageusement, il repart au printemps et fait une si longue tournée qu'il prend contact avec des bandes d'Esquimaux.

[1] Benjamin Sulte, *op. cit.*, t. II, p. 8.
[2] Le Tac, *op. cit.*, p. 94.
[3] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 26.

VI. — Le P. Le Caron était parti directement de Tadoussac pour le saut Saint-Louis. Il y trouva des Hurons venus pour la traite annuelle et s'installa parmi eux pour étudier leur langue.

Le jésuite Biard avait voulu apprendre la langue des Souriquois. Biencourt et quelques autres pouvaient soutenir dans cette langue une conversation d'affaires, et bien volontiers, ils firent part au Père de ce qu'ils savaient. « Mais », dit le moine, « quand il estoit ques-» tion de parler de Dieu et des affaires de la religion, là » estoit le saut, là le cap-non ». Il résolut de s'adresser directement aux sauvages. Cela présenta aussi des difficultés. « Nos sauvages », dit-il, « afin de se donner du » passe-temps, se moquoyent liberalement d'eux ; tou-» jours quelque sornette. Et à fin que la mocquerie fust » encore profitable, si vous aviés vostre papier et plume » pour escrire, il falloit qu'ils eussent devant eux le plat » rempli et la serviette dessous. » Avec tout cela, ils ne voulaient pas dire les mots qui signifient « Sainct, Bien-» heureux, Ange, Grâce, Mystère, Sacrement, Tenta-» tion, Foy, Loy, Prudence, Subjection, Gouvernement, » etc. ». Selon le P. Biard, c'était méchanceté pure, inspiration diabolique. Bien plus, quand les Pères les pressaient pour savoir les noms sauvages de ces choses, c'était une autre affaire, et bien plus amusante. « Aucunesfois », dit tristement le P. Biard [1], « on nous avoit supposé des

[1] *Relation de la Nouvelle-France...* par le P. Pierre Biard, ch. xv. p. 31 de l'éd. de Québec.

» paroles des-honnestes que nous allions innocemment
» preschotant pour belles sentences de l'Evangile ».

Le P. Le Caron, comme les autres Récollets et les Jésuites, attribua au Diable l'entêtement des Hurons à ne pas vouloir dire le nom d'abstractions théologiques qu'ils ignoraient. Toutefois, il fut moins importun que les Jésuites, ne se fit pas bafouer, n'écrivit pas, comme Biard, innocemment, un catéchisme plein d'obscénités[1].

VII. — Sa mission lui paraît devoir porter fruits, et quand Champlain arrive au Saut, il lui déclare son intention d'hiverner chez les Hurons. Il a trouvé, autres qu'il s'y attendait, le pays et les hommes. La grande route canadienne était immense et ses rives n'attendaient, pour produire de riches moissons, que la présence du laboureur; les hommes, « forts et robustes », n'avaient « l'es-
» prit tant sauvage, comme les mœurs[2] ».

VIII. — Les affaires spirituelles ne les troublent guère, et quand Champlain arrive, ils ne lui demandent que de se joindre à eux contre les Iroquois. Si vous ne nous aidez pas, lui disent-ils, les ennemis couperont tous les passages et nous ne pourrons plus aller jusqu'à vous[3].

Il sait cela. Il a vu sur l'Ottawa et sur le Saint-Laurent l'effet terrifiant que produit le nom des Iroquois.

[1] *Lettre du P. Biard au R P. Provincial, à Paris,* de Port-Royal, le 31 janvier 1612.
[2] Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 11. Epistre au Roy, A ij.
[3] Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 13.

Le gouverneur de Québec doit défendre ses alliés ou renoncer à leur conversion et à leurs richesses commerciales. Il promet de les défendre.

Francis Parkman remarque ici la différence capitale qui existe entre la colonisation anglaise et la colonisation française. Pour les Anglais, les Indiens sont un obstacle matériel, et ils les suppriment, sans émotion, sans remord, cruellement, à mesure des besoins. Pour les Français, les Indiens sont des hommes, des jeunes frères, ils leur ouvrent les bras, veulent les faire entrer dans leur famille [1].

Les sauvages promettent à Champlain de venir avec deux mille cinq cents guerriers qui feront des merveilles, et Champlain leur promet d'amener le plus de monde qu'il pourra.

Cela convenu, il retourne à Québec pour mettre ordre à ses affaires. Son absence, qui devait être de quatre ou cinq jours, fut de dix. Quand il revint à la rivière des Prairies, les sauvages étaient partis et, avec eux, le P. Le Caron et douze Français [2].

IX. — Pour le récollet, le voyage fut très pénible. « Il serait difficile de vous dire, écrivit-il à un de ses amis, combien j'étais fatigué de pagayer tout le jour, de toutes mes forces, parmi les Indiens; de traverser la rivière,

[1] Francis Parkman, *op. cit.*, p. 362.
[2] Champlain, *Voyages*, 1630, fol. 14-16.

cent fois et plus, dans la vase et sur des rocs qui me coupaient les pieds ; de porter le canot et les bagages à travers bois, pour éviter les rapides et les cataractes ; de mourir de faim tout le temps, n'ayant à manger, matin et soir, qu'une petite portion de sagamîté, c'est-à-dire de maïs pilé, cuit dans l'eau ». Mais à ces fatigues il trouvait une compensation. « Car hélas ! dit-il, quand on voit un si grand nombre d'infidèles, et qu'il ne tient qu'à une goutte d'eau pour les rendre enfants de Dieu, on ressent je ne sais quelle ardeur à travailler à leur conversion, et d'y consacrer son repos et sa vie [1] ».

Tandis que le bon et crédule moine poursuit son apostolat, Champlain va continuer ses découvertes.

[1] Le Clercq, *op. cit.*, t. I, p. 74.

CHAPITRE X

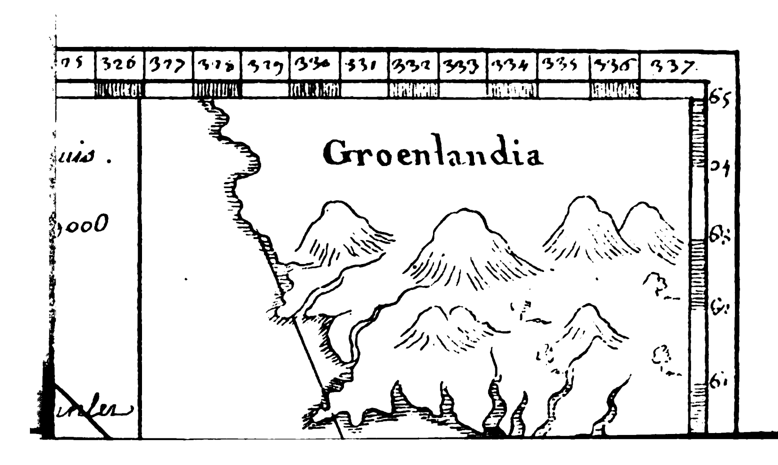
DÉCOUVERTE DU LAC HURON

I. Champlain remonte de nouveau l'Ottawa. — II. La Matawan. — III. Le lac des Nipissings et les Sorciers. — IV. Sur la rivière Française. — V. Les Cheveux Relevés. — VI. Découverte du lac Huron. — VII. A travers la péninsule huronne. — VIII. Attentat à la vertu de Champlain. — IX. Champlain retrouve le P. Le Caron, qui lui dit la messe. — X. La péninsule huronne.

I. — Champlain fut d'abord contrarié du départ des Hurons. Puis, examinant les choses, il ne regretta rien et décida, puisqu'il était en route, de continuer ses découvertes.

Le 9 juillet 1615, il s'embarque avec le truchement Etienne Brulé, un domestique et dix sauvages, dans deux canots, et remonte l'Ottawa jusqu'à l'île des Allumettes. De là, il s'avance résolument en pays inconnu.

En amont de l'île des Allumettes, l'Ottawa est étroit, profond, noir, et coule, sur une distance de vingt milles, entre deux rives montagneuses. Champlain passe les rapides des Deux-Joachim, du Capitaine, où le torrent tourne sur lui-même, des Deux-Rivières, où il perce la montagne, ceux de Matawan, formés par la rivière du



Groenlandia

même nom, et remonte cette rivière jusqu'au lac Nipissing.

II. — La Matawan, qui se jette dans l'Ottawa, prend sa source près du lac Nipissing, dans le lac de la Truite ou *Trout Lake*, qui est très profond; elle traverse le lac Talon, d'où elle s'échappe par une cascade de 13 mètres. Son cours, long de 72 kilomètres, très profond, constamment dirigé de l'ouest à l'est, forme des chutes qui exigent au moins quatre portages et portent à 170 pieds sa dénivellation totale. C'est le plus large et le plus profond des affluents occidentaux de l'Ottawa[1].

Le pays est désagréable, couvert de sapins, de bouleaux et de quelques chênes. Il est rocheux, parfois un peu montagneux, désert, stérile. Quelques Algonquins y vivent de chasse, de pêche, de prunelles, de framboises et autres petits fruits qui croissent spontanément sur le bord des rivières.

III. — Après avoir passé plusieurs petits lacs, Champlain entre, le 26 juillet, dans celui des Nipissings, qui est « beau à merveille, profond et fort poissonneux ».

Il glisse tout le jour dans un dédale d'îles verdoyantes qui se mirent dans la profondeur bleue. La vie humaine se manifeste par des groupes de huttes qui émergent de la sylve.

[1] A. Buies, *L'Outaouais supérieur;* Québec, 1889, p. 102.

Les Nipissings sont infestés de démons, d'esprits et de sorciers. Les Jésuites et les Récollets voient dans les Nipissings un peuple de sorciers. La vérité est que les Jésuites et les Récollets croient, comme les Nipissings, aux démons, aux esprits, aux sorciers, et que Nipissings, Récollets, Jésuites, sont aussi sorciers les uns que les autres.

Champlain passe deux jours chez les Nipissings, qui le festoient de poisson, de daims et d'ours. Il trouve, comme le P. Sagard, qu'ils sont assez bonnes gens, fort honnêtes et courtois en leur conversation et d'un esprit capable de quelque chose de bon.

Ils sont au nombre de sept à huit cents et restent habituellement dans les îles.

IV. — Champlain sort du lac par la brèche de l'ouest, et ses canots flottent sur la rivière Française, maintenant *French River*.

Il reste plusieurs jours sans rencontrer figure humaine. Cela lui semble dur, car ses dix sauvages ont gloutonnement dévoré les provisions du voyage. Il faut vivre maintenant d'un peu de maïs, de prunelles et de framboises qu'il trouve sur les bords de la rivière.

V. — Soudainement il rencontre une troupe de trois cents sauvages. Il les nomme *Cheveux Relevés* « pour » les avoir fort relevez, et agencez, et mieux peignez que » nos courtisans, et ny a nulle comparaison, quelque fers

» et façon qu'ils y puissent apporter. Ce qui semble leur » donner une belle apparence[1] ».

Ils ont le corps tailladé et tatoué, le visage peint de diverses couleurs, les narines percées, les oreilles ornées de patenôtres. Hors de leurs maisons, ils portent une massue. Ils n'ont pour armes de guerre qu'un arc et un bouclier en cuir bouilli. Les femmes et les filles ne sont pas choquées de leur nudité. Elles vont au milieu d'eux, les entretiennent sans gêne aucune, « sans que l'on puisse » appercevoir », dit le P. Sagard, « que cela fasse mau- » vais effet sur elles[2] ».

Champlain fait amitié avec eux et donne au chef, qui en est ravi, une hache. Celui-ci dessine sur une écorce, avec du charbon, la carte du pays[3].

VI. — Du point où il est, il découvre une immense étendue d'eau : c'est le lac Attigouautan, qu'il nomme « Mer Douce » et que nous appelons « lac Huron ». Il voit, à la limite de l'horizon, sous la figure d'une ligne bleuâtre, la grande île Manitoulin. Au sud s'étale le vaste bassin de Georgian Bay.

Il longe, sur une distance de cent milles, la bande orientale de cette baie, à travers des îles sans nombre, alors sauvages, verdoyantes, belles, aujourd'hui dépouillées de leur parure sylvestre, tristes et désertes. Le long

1 Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 21, 22.
2 Sagard, *Hist.*, 1636, p. 200.
3 Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 21, 22.

du lac, du côté du nord, le pays est âpre, en partie plat, quelque peu boisé, inhabité.

Champlain prend terre à la pointe sud-ouest de Matchedash-Bay, à l'embouchure de la petite rivière Wye, peut-être, dit Francis Parkman, dans le havre de Penetanguishine, maintenant station navale britannique.

VII. — Au lieu des bords arides, désolés de la rivière Française, c'est un sentier indien qui traverse de vastes prairies coupées de nombreux ruisseaux, des bois, de vertes collines qui donnent au panorama un aspect pittoresque et gracieux. Ce pays, maintenant très peuplé, est admirable pendant les mois d'été.

Le Ier août, Champlain traverse une forêt ; dans cette forêt il trouve une clairière, dans cette clairière des champs de maïs et le village huron d'Otouacha.

Ce village ressemblait beaucoup à celui de Hochelaga. Il était le centre d'une communauté très importante.

VIII. — La seconde nuit de son séjour, les puces le chassent de sa cabane. Il se promenait mélancoliquement, à petits pas, respirait les parfums apportés par la brise et contemplait le ciel étoilé, quand vint à lui une jeune Huronne qui, de façon très pressante, le prie d'amour. Il résiste vertueusement, fait à la belle, sur la chasteté, un sermon que le vent emporte, et va passer le reste de la nuit avec quelques sauvages[1]. Déjà les Hurons l'avaient

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1620, fol. 25.

engagé, selon leur coutume, à se choisir une ou deux compagnes. Il avait refusé courtoisement, disant que ce n'était pas l'usage en France. Il se trompait un peu, mais volontairement.

IX. — La veille, il avait visité Carmaron ; le lendemain, il parcourt plusieurs autres villages et s'arrête à Caragouha, qui est ceint d'une triple palissade haute de trente-cinq pieds. Il y trouve le P. Joseph Le Caron.

Les Hurons lui ont bâti, au bord de la forêt, un petit ermitage. Il va voir les Hurons, les Hurons le viennent voir. Ceux-ci lui apprennent leur langue, et lui leur enseigne les mystères de sa religion.

Le 12 août, il a la joie de dire une messe solennelle. Près de l'ermitage, Champlain fait planter une croix de bois[1].

X. — Ce pays que parcourt Champlain, a une surface de 4 260 kilomètres carrés; il est compris dans la péninsule huronne, entre les baies Nottawasaga et Matchedash, la rivière Severn et le lac Simcoe. Il est froid comme tous les pays canadiens, mais son climat est tempéré par les grands lacs.

La richesse du sol, la salubrité du climat, le voisinage de grands lacs navigables favorisent singulièrement l'accroissement de la population.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1620, fol. 26. — SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 28, 29.

En 1615, Champlain comptait pour dix-huit villages, dont trois fortifiés, 2 000 guerriers, « sans en ce com- » prendre le commun, qui peuvent faire en nombre » 30 000 âmes ». Dans l'édition des voyages de 1632, il réduit à 20 000 ce dernier chiffre[1]. Les PP. Sagard, Le Jeune, Lallemant, Le Clercq, portent à 20 et 22 le nombre des villages et à 30 000 le nombre des habitants.

De 1648 à 1650, les Iroquois ont exterminé les Hurons, nos fidèles alliés; les Anglo-Saxons ont détruit ou relégué les Iroquois, et l'Europe a perdu l'unique occasion que lui offrit la nature de régénérer son sang appauvri par la dépravation romaine et l'atmosphère étouffante du moyen âge.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1620, fol. 77. — 1632, 1re part., p. 285.

CHAPITRE XI

LE SIÈGE DE CANANDAIGUA

I. Champlain visite plusieurs villages de la péninsule huronne — II. Les Eriés promettent 500 guerriers. — III. Départ de l'armée — Au lac Simcoe. — IV. Une ambassade est envoyée aux Eriés. — V. L'armée remonte la rivière Talbot et descend la rivière Trent. — VI. Chasse — Sauvage blessé par un Français. — VII. Arrivée au lac Ontario — Débarquement dans la baie des Affamés. — VIII. Les Hurons font des prisonniers. — IX. Attaque de Canandaigua. — X. Attaque du fort — Indiscipline des Hurons — Champlain reçoit deux blessures. — XI. La retraite — Comment on transporte les blessés. — XII. Champlain hiverne chez les Hurons.

I. — Champlain voyage à petites journées, par des sentiers indiens, et visite, en trois jours, cinq villages palissadés. Il admire les prairies, les bois profonds, les bouquets de pins et de cèdres, l'abondance et la variété des arbres fruitiers. La population est nombreuse, belle, brave, intelligente, et le bon Champlain gémit naïvement : « C'est grand pitié que tant de creatures vivent » et meurent, sans avoir la cognoissance de Dieu, et » mesme sans aucune religion, ny loy, soit divine, poli- » tique ou civile[1] ».

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., p. 249.

Le 17 août, il atteint Cahiagué, capitale des Hurons, dans le site de la moderne Orilla, à trois lieues à l'ouest de la Severn. A son arrivée, les femmes le regardent fixement, en criant, sans remuer, comme fascinées; les enfants se sauvent en hurlant; les hommes le reçoivent avec allégresse.

Le village se compose de deux cents loges; autrefois il était plus grand et pouvait recevoir toute la tribu. Il est le rendez-vous de l'armée. Les guerriers y fourmillent.

II. — Les Eriés font savoir qu'ils enverront aux Hurons, pour faire la guerre aux Iroquois, « cinq cens bons hommes ». La joie est immense et se manifeste par des festins, des chants, des harangues et des danses guerrières qui durent jusqu'à l'arrivée des bandes en retard.

III. — Le 1er septembre tout est prêt pour le départ. Les guerriers chargent sur leurs épaules les bagages et les canots et se mettent en route. Ils s'arrêtent à un petit lac pour pêcher, puis se lancent sur le lac Simcoe, belle nappe d'eau de 1 440 kilomètres carrés, à 214 ou 215 mètres d'altitude. Il est le reste d'un antique détroit qui réunissait la baie Georgienne au lac Ontario. Un détroit marécageux et un chapelet de lacs réunissent encore le Simcoe à la Severn, belle rivière qui se jette dans la Matchedash Bay. Le lac est rempli d'îles boisées, bordé de forêts qui, jour après jour, disparaissent sous la hache des *settlers*.

IV. — Les Hurons restent quelques jours au sud du lac Simcoe et décident de faire prévenir les Eriés. La mission est périlleuse car il faut traverser le pays des Iroquois. Etienne Brulé obtient de Champlain l'autorisation d'accompagner les douze sauvages chargés de cette mission.

Les Eriés ou « Chats » habitaient au sud du lac qui porte leur nom. Ils étaient de la grande famille algique, comme les Algonquins et les Hurons. Les Iroquois les ont exterminés [1].

V. — Le départ de l'armée a lieu le 8 septembre. Le 10, la flotte s'engage dans la rivière Talbot, arrive par un portage au lac Balsam et pénètre dans le chapelet de lacs que forme la tortueuse rivière Trent. On ne voit aucune trace de vie humaine. Cependant, dit Champlain, « tout ce pays est fort beau et plaisant ». Les bosquets, les arbustes, les grands noyers enlacés de vignes donnent à l'explorateur l'illusion d'un parc d'agrément. De ces pays, jadis très peuplés, la guerre a fait une solitude. C'est aujourd'hui la plus riche province du Dominion, la plus fertile après le Manitoba, la mieux partagée sous le rapport de la température.

VI. — Les Hurons s'arrêtent pour une chasse aux cerfs. Quatre ou cinq cents hommes, armés d'arcs, se déploient en tirailleurs et forment la base d'un triangle qui a pour

[1] Charlevoix, *Journal d'un Voyage*; Paris, 1744, t. V, p. 373.

sommet un coude de la rivière. Ils s'avancent en faisant le plus de bruit possible. Les animaux, affolés, fuient devant eux, s'entassent à la pointe et se jettent dans la rivière où d'autres chasseurs les guettent et les tuent.

Champlain et ses hommes prennent goût à ce jeu barbare et tirent sur les pauvres bêtes des coups d'arquebuse. Un Français vise un cerf, le manque et blesse un sauvage. Celui-ci est dans la désolation, et la douleur de ses parents et amis fait peine à voir. Pour essuyer tant de larmes, il faut des présents, beaucoup, parce que les Français sont riches.

En Europe, où la culture intellectuelle est si raffinée, la morale si pure, on essuie avec des billets de banque les larmes causées par des accidents; en Huronie, il faut des haches, des couteaux et des chaudières. En Europe on plaide; les sauvages n'ayant ni juges, ni tribunaux, s'arrangent à l'amiable. L'esprit est le même.

VII. — Champlain ayant essuyé les larmes, la gaîté revient dans le camp, l'armée continue sa marche, à petites journées, toujours chassant et pêchant, jusqu'au lac des Entouhonorons, jadis Frontenac, maintenant Ontario. Elle suit la bande orientale du lac, et prend terre au sud, dans la baie des Affamées ou *Hungry Bay*[1]. Elle cache ses canots dans les bois, près du rivage, puis entre dans les terres et s'avance, en quatre jours, de 25 à 30 lieues.

[1] FRANCIS PARKMAN, *op. cit.*, p. 372.

VIII. — Le 9 octobre, les éclaireurs rencontrent, à 4 lieues du village ennemi, onze personnes, hommes, femmes et enfants, et les font prisonniers. Le capitaine Iroquet, « pour commencer leur supplice ordinaire », coupe un doigt à l'une des femmes.

Champlain arrive, reproche au capitaine d'agir non en guerrier mais en sauvage. Un homme de guerre, lui dit-il, ne doit point faire de mal aux femmes, qui n'ont autre défense que leurs larmes et leur faiblesse. « Son » acte sera jugé provenir d'un courage vil et brutal ». S'il devait se renouveler, les Français ne pourraient aller en guerre avec les Hurons. Le capitaine Iroquet est un peu surpris, cependant il promet à Champlain, pour lui faire plaisir, de ne plus torturer que les hommes.

IX. — Le lendemain, 10 octobre, ils arrivent aux cultures des Iroquois. C'est le moment de la récolte. Les jeunes gens de l'avant-garde poussent le cri de guerre et se précipitent sur les travailleurs. Ceux-ci sautent sur leurs armes et malmènent fort les assaillants; un parti huron vient au secours et peu à peu s'engage un sérieux combat. Champlain est mécontent de cette affaire. Il lui faut néanmoins intervenir, et il montre aux Iroquois « ce qu'ils n'avoient jamais veu ni oüy ». Le bruit des arquebusades, le sifflement des balles, les effets foudroyants de ces tonnerres les stupéfient; ils s'arrêtent, enlèvent rapidement les morts et les blessés et rentrent dans leur fort.

Ils sont de la tribu des Sénécas, la plus vaillante des « Cinq Nations ».

Leur fort était sur le lac Canandaigua, au sud-est de Rochester[1].

Champlain le décrit comme plus habilement conçu que ceux des Hurons. Il consistait en quatre rangées concentriques de palissades; ces palissades étaient formées de troncs d'arbres de 30 pieds de longueur, posés de biais et s'entre-croisant. Elles supportaient une galerie intérieure défendue par des traverses à l'épreuve des flèches, garnie de gouttières pour l'extinction des incendies et amplement approvisionnée de pierres. Le lac, qui baigne l'un des côtés du fort, fournit à la population et aux galeries toute l'eau nécessaire.

Les Hurons commencent de suite l'attaque. Leurs sauts, gambades et futiles procédés exaspèrent Champlain. Le soir, il réprimande les chefs et leur donne une leçon d'art militaire. Le lendemain matin, il leur fait construire une tour assez haute pour dominer la palissade du fort, et assez grande pour contenir cinq ou six hommes, il leur fait aussi façonner d'énormes mantelets ou boucliers de bois. Quatre heures suffisent pour ces travaux.

X. — Deux cents guerriers portent la tour à une longueur de pique du village. Quatre arquebusiers l'occupent et délogent les Iroquois de leurs galeries. Mais rien

[1] Cette position a été déterminée par O'Callaghan et Francis Parkman.

ne peut retenir les indisciplinables Hurons. Ils abandonnent les mantelets et, sourds à tout commandement, ils combattent à découvert, isolément, chacun à sa fantaisie, bondissent, crient, hurlent et lancent des quantités de flèches qui ne font aucun mal. Les Iroquois, à l'abri derrière leurs remparts, les défient, les raillent, les inondent de flèches et de pierres. D'aucuns essaient d'incendier le rempart, mais le feu, allumé sous le vent, sans la protection des boucliers, est vite éteint par les torrents d'eau que répandent les assiégés. La confusion redouble. Champlain leur crie ce qu'ils ont à faire, les prévient des dangers qu'ils affrontent inutilement. Ils n'entendent rien, continuent de hurler et de s'agiter tumultueusement. Il fait une tentative pour attirer les Iroquois hors de leurs remparts, mais ceux-ci devinent le piège et ne s'y laissent pas prendre.

L'attaque dure depuis trois heures. Deux chefs et cinq guerriers sont blessés. Les assaillants en ont assez et retournent au campement. Champlain est blessé au genou et à la jambe, ce qui le met, pour un temps, hors de combat. Il est indispensable cependant de renouveler l'attaque; mais les Hurons, découragés, l'oreille basse, refusent de sortir du camp avant l'arrivée des Eriés.

Le lendemain, s'élève un vent qui dure deux jours. Champlain les presse d'en profiter pour tenter encore de mettre le feu aux remparts. Ils regardent leurs blessés, craignent une nouvelle défaite et n'osent bouger. Ils attendent jusqu'au 16 octobre, trompant le temps par de fréquentes escarmouches qui ne tournent pas à leur

avantage. Ils ne manquent pas de bravoure, mais ils sont imprudents et sans discipline. Il faut, chaque fois, que les Français aillent les dégager.

Dès que les Iroquois voient les arquebusiers, ils se sauvent, en disant aux Français qu'ils n'avaient que faire de se mêler de leurs combats, et qu'en les appelant à leur secours les Hurons faisaient preuve de peu de courage[1].

XI. — Après cinq jours d'attente, la retraite est décidée.

Les blessés sont liés, emmaillotés, mis dans des paniers d'osier en forme de cercueil et portés à dos d'hommes. Champlain, ainsi ballotté pendant plusieurs jours, se trouve au supplice et se fait délivrer dès qu'il croit pouvoir marcher.

La retraite se fait sans confusion, par des sentiers forestiers. Il y a une avant-garde, une arrière-garde et des flanqueurs. Au centre sont les vieillards et les blessés. Pendant quelques jours les Iroquois suivent la colonne, harcèlent l'arrière-garde et les flancs; mais l'ordre de marche est bien observé, ils ont plus à perdre qu'à gagner, se fatiguent et se retirent.

Les Hurons retrouvent leurs barques et repassent sur la bande septentrionale du lac Ontario.

XII. — Au moment où l'armée va se disloquer, Champlain rappelle aux Hurons la promesse qu'ils lui ont

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1620, fol. 45.

faite de le reconduire à Québec. Les sauvages feignent de ne pas comprendre. Il insiste. L'homme « au poitrail de fer » a beaucoup perdu de son prestige, car c'est à lui, bien entendu, qu'on attribue l'insuccès de la campagne. Les chefs cherchent un canot et quatre hommes de bonne volonté. On trouve enfin quatre hommes, mais il est impossible de se procurer un canot. Chacun donne une raison quelconque, et comme les chefs n'ont aucune autorité, il faut s'en contenter.

Toutefois, cette mauvaise volonté n'est qu'apparente. Ils craignent une attaque des Iroquois, et les malicieux sauvages veulent garder Champlain pour s'assurer la victoire.

Le 28 octobre 1615, l'armée se disloque et le gouverneur est dans l'obligation d'accepter l'hospitalité du chef Durantal. Comme le dit le P. de Charlevoix [1], « personne ne sçavoit mieux que lui, ni prendre son parti, » ni profiter de tout ».

[1] CHARLEVOIX, *op. cit.*, t. I, p. 242.

CHAPITRE XII

AVENTURES D'ÉTIENNE BRULÉ

I. Son départ pour le pays des Eriés. Rencontre en forêt. — II. A Carantouan. — III. Brulé arrive trop tard à Canandaigua, retourne à Carantouan et descend la Susquehanna. — IV. Il est attaqué, s'égare dans la forêt. Conduit à un village Iroquois, il est attaché au poteau du supplice. — V. Un *Agnus Dei* et un orage. — VI. Il revoit Champlain, passe aux Anglais, est tué par les Hurons.

I. — Quand la grande armée huronne a quitté le lac Simcoe pour aller chez les Iroquois, Etienne Brulé est parti, avec douze sauvages, pour rallier les cinq cents Eriés qui devaient s'associer à l'expédition.

Champlain ne l'a revu qu'en 1618, à Trois-Rivières.

Après avoir traversé le lac Ontario, il se trouva sur le territoire des Sénécas, ennemis vigilants et féroces. Pour les éviter, il prit par les fourrés les plus épais et les marécages les moins fréquentés. Malgré ces précautions, il rencontre dans une plaine, près de Carantouan, quelques ennemis qui retournaient à leur village. Il est le plus fort, il les attaque, en tue quatre et fait deux prisonniers.

II. — Carantouan était palissadée comme les villes huronnes. Elle comptait 800 guerriers, soit environ 4,000 âmes.

L'arrivée de Brulé est l'occasion de danses, de festins, de harangues. Les 500 guerriers se préparent, mais avec si peu d'empressement qu'ils arrivent à Canandaigua, distant de trois jours de marche, deux jours après le départ des assiégeants.

III. — Brulé retourne à Carantouan et passe l'hiver à explorer, jusqu'à la mer, la rivière Susquehanna. Il y voit, comme partout, de nombreuses tribus qui se massacrent et se mangent les unes les autres.

> L'ours a-t-il dans les bois la guerre avec les ours ?
> Le vautour dans les airs fond-il sur le vautour ?

L'homme est le roi de la création, je le veux bien, mais il en est la bête la plus stupidement cruelle. Quand on dit : *Homo homini lupus*, on reste au-dessous de la vérité. Le loup ne mange pas le loup et ne tue que pour vivre ; l'homme mange l'homme et tue pour le plaisir de tuer.

Au printemps, ayant vu ces belles choses, Brulé revient à Carantouan, et en repart peu après, avec cinq ou six sauvages, pour le saut Saint-Louis.

IV. — Il rencontre une bande d'Iroquois qui l'attaque. Son escorte se disperse. Il se sauve, se cache, dépiste les ennemis et se perd dans la forêt. Il errait de côté et

d'autre, depuis trois jours, mourant de faim, à bout de forces, quand il découvrit un sentier. Que faire? Il a le choix entre mourir d'inanition ou tomber entre les mains des Iroquois. Entre une mort certaine et une mort probable, il n'hésite pas et s'engage désespérément dans le sentier. Bientôt il aperçoit trois sauvages chargés de poisson. Il court après eux et, en approchant, crie, « comme est leur coutume ». Les Indiens font mine de s'enfuir et se mettent sur la défensive. Il leur parle dans leur langue, les rassure, et leur fait comprendre qu'il est torturé par la faim. Après avoir fumé ensemble le calumet de paix, ils le conduisent à leur village et lui donnent à manger.

Bientôt tout le monde sait qu'un *Adoresetoüy*, c'est-à-dire un Français, est dans le village. La foule accourt, le saisit, le conduit à la cabane du chef et lui pose des questions très gênantes : D'où viens-tu? A quelle occasion es-tu là? Comment as-tu pu t'égarer par là? N'es-tu pas de la nation française qui nous fait la guerre? — Je suis, répond-il, d'une nation meilleure qui désire votre amitié. Ils ne sont pas assez simples pour le croire, se jettent sur lui, l'attachent à un arbre, lui arrachent les ongles avec les dents, la barbe poil à poil, et lui passent sur le corps des charbons ardents. Le chef s'interpose, mais on ne l'écoute pas.

V. — Brulé porte un *Agnus Dei*. Un sauvage voit cette amulette et veut s'en saisir. — « Si tu la prends et » me fais mourir », dit le patient, « tu verras que tout

» incontinent apres tu mourras subitement et tous ceux » de ta maison ». L'Iroquois persiste dans son dessein, et les autres continuent le supplice.

Juste à ce moment, le ciel, qui était « serein et beau », se charge de nuages noirs, épais; il tonne effroyablement, de livides éclairs zigzaguent sur la forêt. Il paraît que jamais les sauvages n'avaient vu pareille chose. Pris de panique, ils se sauvent, sans même oser approcher du supplicié pour le délier.

Brulé a tué quatre Iroquois et en a livré deux à la vengeance des Eriés. Le Dieu juste a vu cela d'un œil paterne; mais il ne peut voir, sans colère, les Iroquois supplicier Brulé, son serviteur, qui, pieusement, porte un *Agnus Dei*. Faisant ainsi Dieu à son image d'imbécile, Brulé appelle doucement, avec un superbe aplomb, ceux qui se sauvent, « leur remonstrant le mal qu'ils » lui faisoient sans cause, leur faisans entendre com- » bien nostre Dieu estoit courroucé contr'eux pour » l'avoir ainsi maltraicté ».

Le chef revient, le délivre, l'emmène dans sa loge et panse ses blessures.

Il fut dès lors bien vu, bien traité, appelé à toutes les fêtes, mais il ne paraît pas avoir usé de sa situation pour tenter d'amener à nous les Iroquois. Quand il voulut revenir parmi les siens, des jeunes gens lui firent escorte pendant quatre jours. Il arriva chez les Hurons au moment de leur voyage annuel et descendit avec eux au saut Saint-Louis.

VI. — Champlain lui fait espérer une récompense et l'engage à continuer ses découvertes.

En 1629, il trahit au profit des Anglais. Trois ans plus tard, il est assassiné chez les Hurons.

Six cents hommes de cette nation, venus à Québec, en 1633, craignent d'être inquiétés pour ce meurtre. Champlain les rassure. Etienne Brulé, leur dit-il, s'est rebellé contre son roi et sa patrie. Il a livré à nos ennemis le secret de nos affaires et de notre situation. Il devait, comme traître, mourir en France. Envoyé chez vous par les Anglais pour desservir la France, il a été tué comme Anglais; c'est une paille qu'emporte le vent, un traître, un ennemi mort. Nous ne songions plus à cela. Notre amitié n'en sera pas affaiblie, au contraire[1].

[1] Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 146 et suiv. — *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 239 et suiv.— P. Le Jeune, *Relation* de 1633, *passim*. — Brébeuf, *Relation* de 1635, *passim*.

CHAPITRE XIII

CHAMPLAIN PASSE CHEZ LES HURONS L'HIVER DE 1615-16

I. Départ pour les grandes chasses. — II. Préparatifs de chasse. — III. La chasse. — IV. Champlain se perd dans la forêt. — V. Il retrouve le campement des Hurons. — VI. Retour de la chasse. — VII. Visite à la nation du Pétun. — VIII. Le P. Le Caron et les Pétuneux. — IX. Les Récollets désirent fonder des missions sédentaires, la Compagnie ne le veut pas. — X. Champlain va chez les Cheveux-Relevés. — XI. Champlain retourne chez les Nipissings. — XII. Conflit entre des Algonquins et des Hurons. — XIII. Champlain revient à Cahiagué et se fait choisir comme arbitre. — XIV. Mariages hurons. — XV. Les Hurons veulent marier les moines. — XVI. Les Enfants. — XVII. La femme huronne. — XVIII. Les Hurons. — XIX. Les Hurons en Conseil. — XX. Les Hurons sont joueurs et voleurs. — XXI. Guerre. — XXII. Croyances religieuses. — XXIII. Les Sorciers. — XXIV. Retour de Champlain et départ pour la France.

I. — Tandis qu'Etienne Brulé se laissait prendre par les Iroquois, Champlain était contraint de passer, chez les Hurons, l'hiver de 1615-1616. L'inactivité lui est insupportable, et les jours lui paraissaient longs. Pour se donner de l'exercice, il prend part, avec ses hôtes, à la grande chasse d'hiver.

Novembre est arrivé. Le temps est froid, de grands nuages vaguent dans le ciel. Les lacs sont gelés, la forêt

nue, la terre jonchée de feuilles mortes. C'est le moment de partir.

Ils remontent des rivières, traversent des lacs, et toutes les nuits les loups leur donnent de lugubres concerts.

II. — A l'arrivée à l'endroit choisi pour la chasse, vingt-cinq guerriers construisent quelques cabanes en troncs d'arbres, calfeutrées de mousse et couvertes d'écorces. D'autres dressent un piège dans la forêt.

Ce piège se compose d'une palissade très serrée, haute de huit à neuf pieds, formant un triangle de quinze cents pas de côtés, ouvert à la base. Le sommet laisse une ouverture de quatre à cinq pieds qui donne sur un petit enclos.

Pendant ces travaux, qui durent une dizaine de jours, ceux qui ne sont pas occupés vont à la pêche et rapportent des truites et des brochets « de grandeur monstrueuse ».

III. — La chasse a lieu tous les deux jours. Une demi-heure avant le lever du soleil, les chasseurs partent, se déploient en tirailleurs à une demi-lieue du piège, puis s'avancent en ordre, à petits pas, en criant et frappant deux bâtons l'un contre l'autre. Les cerfs, effrayés par le bruit, s'engagent dans les palissades. Les chasseurs imitent le hurlement des loups, leur décochent des flèches, les affolent, les poussent dans le petit enclos, où ils les tuent à leur aise, comme dans un abattoir. « Je vous

» asseure », dit Champlain, « qu'il y a un singulier
» plaisir en ceste chasse ».

En trente-huit jours, les sauvages ont tué cent vingt cerfs. Ils font du beurre avec la graisse, des festins avec les chairs, des vêtements avec les peaux.

IV. — Un matin des premiers jours de chasse, Champlain était dans les bois avec les autres, battant les fourrés, quand son attention fut attirée par un pivert à tête rouge. Il le poursuit. L'oiseau le voit, devine ses intentions criminelles, l'observe, saute de branche en branche, d'arbre en arbre, à droite, à gauche, en avant, en arrière; comme une fée Morgane, il l'attire peu à peu dans les profondeurs de la forêt, puis, tout d'un coup, file à tire d'ailes et disparaît.

Le chasseur est désappointé; c'est là sa moindre peine. Il ne sait de quel côté diriger ses pas. Son compas de poche est resté au camp, le ciel est nuageux, la forêt est fermée autour de lui; il a le plaisir du « vaste silence » des bois, mais il préférerait entendre le bruit de la chasse. Il est égaré. Il erre tout le jour sans arriver à se reconnaître. A la nuit, il tombe de fatigue et de faim au pied d'un arbre.

A son réveil, il se remet en marche, à l'aventure. Sur les trois heures, il voit au-dessous de lui, au milieu d'un massif de pins, un étang, et sur les bords de cet étang, des poules d'eau. Il en tue trois ou quatre, allume du feu, les fait cuire, se réconforte, prie Dieu et, malgré une pluie glaciale qui le pénètre jusqu'aux os, il se laisse

aller au sommeil. Un autre jour et une autre nuit se passent avec les mêmes fatigues et les mêmes inquiétudes.

A son réveil, il reconnaît des traces de fauves. Peut-être aboutissent-elles à un cours d'eau. Il les suit. A la fin il entend, au fond d'un ravin, le murmure d'un ruisseau. Il prend pour guide ce ruisseau. Peut-être va-t-il se perdre dans la rivière qui passe sous le camp des chasseurs. Tantôt il disparaît sous des arbres abattus par la tempête ou tombés de vieillesse; tantôt il se dissimule, se voile de verdure, mais il babille avec les roches qu'il heurte, avec les cailloux qu'il roule, et de temps en temps son clair filet brille à travers les herbes. Champlain le voit se jeter dans un petit lac. Sur ce lac, l'égaré tue quelques pièces de gibier et constate qu'il a encore huit à dix charges de poudre. Il contourne le lac, trouve un autre ruisseau et le longe jusqu'à cinq heures du soir. A ce moment il entend un grand bruit. Il colle une oreille contre terre et reconnaît que c'est celui d'une lointaine chute d'eau. Il avance, écoute encore; le bruit lui arrive plus distinctement. L'horizon s'élargit. Dans une prairie paissent des animaux sauvages. Sur la droite coule une rivière large et turbulente. Champlain y va, s'engage dans un sentier longitudinal et arrive à des collines rocheuses qu'il lui semble avoir déjà vues. Il s'arrête, allume son feu du soir, met à la broche le gibier qu'il a tué, soupe de bon cœur et s'endort plein d'espoir.

V. — Au jour, il examine de nouveau les lieux, et

juge que les chasseurs sont en amont, à la distance de quatre ou cinq lieues. Il se met en marche. Au bout de quelques heures, il voit onduler, dans la brume, la fumée du camp. Il y revient enfin, après quatre jours d'absence, « avec beaucoup de contentement » de sa part, et de la part des Hurons qui étaient dans l'inquiétude et n'avaient pas cessé de le chercher.

Ils ne lui permirent plus d'aller seul dans la forêt. Durantal lui dit : « Si tu ne fusses venu, et que nous » n'eussions peu te trouver, nous ne serions plus allez » aux François, de peur qu'ils ne nous eussent accusez » de t'avoir fait mourir ».

VI. — La chasse est finie. Les Hurons n'attendent, pour partir, que la congélation des lacs.

Le 4 décembre, la glace peut porter. Avec la gelée vient la neige. On chausse les raquettes, et en route!

Chaque sauvage porte un poids de cent livres. Champlain n'a que vingt livres et cela lui paraît lourd. Bien que ses compagnons lui viennent en aide, il fatigue beaucoup.

Pour passer les lacs et les rivières, les Hurons font des traîneaux, déposent dessus leurs charges et avancent rapidement.

Ils entendent un soir le sinistre craquement des glaces ; le lendemain, il dégèle. Il faut alors prendre à travers la forêt, qui est zébrée de rivières, tigrée d'étangs et de marais, jonchée d'arbres tombés les uns sur les autres. Quatre jours durant, ils marchent ayant, jusqu'aux

genoux, de l'eau, de la neige ou de la fange. Enfin les vents du nord-est se font sentir, les glaces se reforment, la route devient plus facile, et le 20 décembre, après seize jours de rudes travaux, les chasseurs sont de retour à Cahiagué[1].

Ils flânent dans les loges, bavardent, rient, chantent, taquinent les filles, qui en sont bien aises, oublient leurs fatigues. Champlain pense à autre chose.

Le 14 janvier 1616, il prend congé de Durantal et part pour Caragouha, où il retrouve le P. Le Caron toujours priant, prêchant, catéchisant et luttant contre les difficultés de la langue huronne.

VII. — Le 15 janvier, Champlain, Le Caron et quelques Français partent pour la nation du Pétun, où ils arrivent deux jours après.

Les Pétuneux sont au sud de la baie de Nottawasaga, et la rivière du même nom les sépare des Hurons, leurs parents. Ils cultivent le maïs et leurs cabanes sont construites sur le même plan que celles des Hurons. Il visite sept de leurs villages fait alliance avec eux et les décide à venir trafiquer avec les Français. Ils manifestent beaucoup de contentement de sa présence et le fournissent abondamment de vivres. Toutes les peuplades voisines le viennent visiter, lui faire des démonstrations d'amitié, l'escorter d'un village à l'autre[2].

[1] Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 48-58.
[2] Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 58 et suiv.

VIII. — Le P. Le Caron eut plus de peine que de « consolation », fut froidement accueilli et repartit pour Caragouha fort mécontent du résultat de son voyage[1].

Le Caron, Sagard, Lallemant accusent de leur insuccès les Français qui, disent-ils, courent les filles.

Il serait plus juste de dire que les sauvages ne comprenaient rien à leurs discours, et qu'ils se souciaient peu de changer leurs dieux, qui les laissaient tranquilles, contre ceux des moines, qui les menaçaient de flammes éternelles, voulaient leur enlever les plaisirs de la vie, et ne pouvaient même pas leur assurer de bonnes chasses, de bonnes pêches, de bonnes récoltes et des femmes fécondes. Ils prenaient pour des fables les mystères de la religion.

D'ailleurs, dit le P. Christian Le Clercq, « ils consen-
» tiraient à se faire baptiser dix fois par jour, pour un
» verre d'eau-de-vie ou pour une pipe de tabac; ils
» offrent leurs enfants et veulent bien qu'on les baptise;
» mais tout cela sans le moindre sentiment de reli-
» gion[2] ».

Soyons indulgents. Dans des pays, chrétiens depuis des siècles, il y a des gens qui, comme les Pétuneux, « font de dévotion mestier et marchandise ».

IX. — Les Récollets désiraient établir des missions où les sauvages auraient pu se former à l'exemple des

[1] Le Tac, *op. cit.*, p. 99. — Sagard, *Hist.*, 1636, p. 29.
[2] Ch. Le Clercq, *op. cit.*, t. I, p. 145. — Faillon, *op. cit.*, t. I, pp. 154-155.

familles chrétiennes. L'idée était excellente, pratique. et souriait à Champlain, mais la Compagnie ne voulait pas en entendre parler. Pourquoi ? Parce que les sauvages auraient négligé la chasse pour l'agriculture et réduit le trafic des pelleteries. « O mon Dieu », s'écrie douloureusement le P. Sagard, « le sang me gelle quand » je r'entre en moy-mesme, et considere qu'ils fai- » soient plus d'estat d'un castor que du salut d'un peu- » ple qui vous peut aymer[1] ».

X. — Champlain laisse le P. Le Caron retourner à son village. Je crois qu'il le trouvait encombrant. Le bonhomme paraissait se prendre pour le chef de l'expédition, et cette prétention ne pouvait convenir au vieux gouverneur qui voulait, comme à son banc de quart, parler seul.

Le moine parti, il tourne à l'ouest, vers le pays des Cheveux Relevés.

Ces bonnes gens sont enchantés de le revoir et promettent de venir à Montréal.

Ils sont grands guerriers, chasseurs, pêcheurs et trafiquent avec la nation Neutre et celle du Feu, éloignées de quatre à cinq cents lieues.

Leurs ménages sont les plus propres que Champlain ait vus. Les femmes sont vêtues. Les hommes vont nus en été. Quand il fait froid, ils se jettent sur les épaules

[1] Ch. Le Clercq, *op. cit.*, t. I, p. 96. — Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 168-169.

un manteau de fourrure. La pudeur des femmes n'est point offensée de la nudité des hommes. La pudeur varie avec les latitudes et, chez nous, avec les heures du jour.

Les Cheveux Relevés prient Champlain de les aider contre leurs ennemis, mais ces ennemis sont à deux cents lieues de là et le commandant leur dit que ce sera pour une autre fois.

XI. — Il les quitte pour retourner chez les Nipissings, qui lui ont promis de le conduire plus loin, vers la mer qu'il a si grand désir de voir. Ces bons sauvages le reçoivent bien et sont disposés à tenir leur promesse.

XII. — A ce moment, il reçoit des Hurons de mauvaises nouvelles.

Des Algonquins de l'île des Allumettes ont passé l'hiver près de Cahiagué. Les Hurons leur ont envoyé, pour qu'ils puissent se donner du plaisir à le supplicier, un prisonnier Iroquois. Les Algonquins couvrent, nourrissent et adoptent ce prisonnier. Les Hurons voient dans cette adoption, une grave injure et chargent l'un des leurs de la venger. Le guerrier huron tue le guerrier iroquois, les chefs algonquins tuent le guerrier huron; les Hurons prennent les armes; le dieu de la guerre, toujours juste, donne la victoire aux Hurons, et les Algonquins sont obligés de racheter par un lourd wampun[1], le droit de continuer à vivre en paix.

[1] Le *wampun* était un collier anciennement composé de coquillages de diverses couleurs. Les Français ont remplacé les coquillages par de

XIII. — De ces deux groupes, la guerre va s'étendre aux nations huronnes et algonquines. Les Algonquins sont maîtres du cours de l'Ottawa, la seule route vers Montréal qui ne soit pas coupée par les Iroquois. Si les Algonquins la fermaient, tout le commerce du haut Canada serait perdu pour les Français. Champlain voit le danger. « Qui fut bien affligé », dit-il, « ce fut moy, m'at-
» tendant bien de voir en ceste année, ce qu'en plusieurs
» autres précédentes j'avois recherché avec beaucoup
» de soing et de labeur, par tant de fatigues et de ha-
» zards de ma vie ».

Au lieu de s'engager dans l'ouest à la recherche de la mer de Chine, il part, le 15 février 1616, avec six de ses

grosses perles en verre ou en porcelaine. Ces perles servaient de monnaie, de parure et d'archives. « Formées en colliers de diverses couleurs, chaque couleur ayant sa signification, ils conservaient, de génération en génération, la substance des traités et des contrats ». (Francis Parkman, *Pioneers of France in the New World*, p. 385, note).

Ce n'est pas faire tort aux wampuns que de les comparer aux *quipos* des Incas. Or, les *quipos* qui étaient une combinaison très ingénieuse de ficelles et de fils de diverses couleurs, noués de diverses façons, exprimaient tous les nombres, permettaient des additions et des multiplications, mais ne pouvaient reproduire une combinaison alphabétique ou phonétique. Ils rappelaient la nature et le montant des impôts perçus, le nombre de batailles gagnées ou perdues, le nombre de traités consentis ; mais le récit des faits était confié à la mémoire et se conservait par tradition. (Garcillasso de la Vega, *Hist. des Incas*, trad. de Jean Baudoin, 1715, t. II, p. 30. — D'Orbigny, *L'Homme américain*, t. I, p. 129. — Wiener, *Pérou et Bolivie*; Paris, Hachette, 1880, pp. 276 et suiv.). C'est par tradition, non par des wampuns, que les Hurons et les Algonquins, comme les Incas, conservaient le texte de leurs traités.

compagnons, pour Cahiagué. Dès son arrivée, il prend connaissance du différend et réussit à se faire choisir comme arbitre.

Quand il arrive, avec les Hurons, dans la grande cabane du conseil des Algonquins, les chefs ont un visage impassible, marmoréen. Tous cependant lui font bon accueil et promettent de se soumettre à sa décision.

C'est folie, leur dit-il, de vous entre-tuer, alors que l'ennemi commun vous guette, prêt à profiter de vos dissensions, pour vous dévorer tous les deux. Il leur vante les bienfaits de la paix, les engage à oublier leurs griefs réciproques, qui se compensent, et à vivre bons amis, comme devant. Il les invite à faire alliance avec les Français et leur vante les avantages d'un commerce qui leur procurera les choses dont ils ont besoin.

« Alors », ajoute Champlain, « ils commencerent à » dire que j'avois bien parlé, et qu'ils tiendroient tout » ce que je leur avois dict, et tous contents en apparence, » sinon les Algommequins qui deslogerent pour faire » retraicte en leur Village, mais selon mon oppinion ils » faisoient démonstration de n'estre pas trop contens, » d'autant qu'ils disoient entr'eux que ils ne viendroient » plus hyverner en ces lieux[1] ».

XIV. — Champlain a séjourné quatre mois chez les Hurons, le P. Sagard deux ans. Ils ont noté leurs impressions et nous font connaître les mœurs, coutumes et

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1620, fol. 65-72.

croyances de ce peuple, qui ressemble, par plus d'un point, à nos ancêtres.

Champlain les appelle *Ochasteguins*, et les confond avec les Iroquois à cause de la conformité de leur langue. Leur véritable nom est *Yendats*[1]. « Celui de Hurons est » de la façon des François, qui voyant ces barbares avec » des cheveux coupés fort courts et relevés d'une ma- » nière bizarre, et qui leur donnoit un air affreux, » s'écrièrent, la première fois qu'ils les aperçurent, » *quelles hures !* et s'accoutumèrent à les appeler » Hurons[2] ». Cette étymologie est étrange, et pourtant paraît vraie, car leur crâne en partie rasé, leurs cheveux courts tenus droits par un enduit de graisse, donnaient à leur tête l'aspect d'une *hure*, et appelaient une mauvaise plaisanterie.

Ils se trouvaient beaux ainsi, ou plutôt d'apparence terrible, impressionnante, propre à effrayer l'ennemi.

Chez ce brave peuple, les enfants sont très précoces.

Une fille de douze à quatorze ans pense sérieusement au mariage et prend en attendant, avec qui lui plaît, des leçons d'amour.

Un jeune homme qui ne veut pas se marier, prend une fille à pot et à feu, et la garde aussi longtemps qu'ils se conviennent. Pendant cette union passagère, homme et femme conserve sa liberté de courir les cabanes et de s'en donner tant qu'il peut.

[1] D'autres disent *Hoenda* ou, comme les Anglais, *Wyandots*.
[2] CHARLEVOIX, *op. cit.*, t. I, p. 285.

Quand un garçon veut prendre femme, il se graisse les cheveux, se barbouille le visage de rouge, de noir et de jaune et va trouver sa belle, lui roucoule de doux propos, lui offre des colliers, des bracelets, des oreillettes faits d'os, de grands coquillages marins découpés, polis au grès et percés « avec grand' peine et travail ».

Si elle accepte, ils dorment ensemble quatre, huit ou quinze nuits. Si l'homme convient, il fait sa demande au chef de famille, lui prouve qu'il est vaillant guerrier, bon chasseur, bon pêcheur, c'est-à-dire qu'il peut défendre la nation, nourrir une femme et des enfants.

L'affaire conclue, on prépare un festin de chien, d'ours[1], d'élan ou de poisson. Quand les parents et les amis sont réunis, prêt à festiner, le père de la fille dit à haute voix : « Tel et Telle se prennent pour époux » les convives poussent un *ho ho* approbatif et vident la chaudière, ce qui n'est pas long. Chacune des jeunes filles du village apporte à la mariée une charge de bois, et la cérémonie est terminée.

Si la femme cesse de plaire, le mari lui dit doucement, sans colère : « Tu ne vaux rien ». Sans répliquer, sans s'étonner, sans manifester de mauvaise humeur, elle ramasse ses colliers, ses bracelets, sa robe, et va chercher un autre mari.

[1] Les Hurons élevaient des ours pour les manger. Les petits ours sont gentils, gais, joueurs, intelligents. Au moment des repas, ils sautent sur le dos des convives, des dents et des pattes enlèvent les écuelles et en mangent le contenu. (SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 804. — CHAMPLAIN, *Voyages*, 1620, fol. 83).

L'amour de la femme pour son mari est vif et sincère, mais de courte durée. Sous le plus futile prétexte, ou parce qu'elle aime un autre homme, elle prononce la formule sacramentelle du divorce. Il n'est pas rare de voir une jeune femme à son douzième ou quinzième mari, sans compter les amants que les hasards de la brune, les grandes ombres des cabanes, les effluves sylvestres ont jetés dans ses bras.

Les ruptures se font toujours amicalement. Pour avoir cessé de se plaire ils ne se croient pas obligés de s'en vouloir à mort.

Quand la femme a des enfants, le divorce n'a lieu que pour des choses très graves.

Si après les essais le jeune homme ne plaît pas, la jeune fille le renvoie, mais garde ses cadeaux. Elle en essaie d'autres. A force de faire des essais et d'accumuler les cadeaux, elle finit par tomber enceinte. Tous les maris provisoires accourent. Chacun lui rappelle ses amours, démontre et soutient qu'il est le père de l'enfant à naître. La bonne commère s'est tant prodiguée qu'elle ne se peut prononcer avec certitude. Cela ne l'embarrasse guère. Elle passe la revue de ses amants et désigne, comme étant l'heureux père, celui qu'elle aime le plus.

Le joug qu'elle se donne est d'ailleurs d'une légèreté idéale. Après, comme avant le mariage, elle est maîtresse de sa personne et toute à qui lui plaît. Le bon mari sait tout, ne dit rien et se venge sur ses voisines[1].

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1620, fol. 89 et suiv. — SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 316 et suiv.

XV. — Les Hurons ne comprennent pas que les moines, qui sont de solides gaillards, restent célibataires et soi-disant chastes. Tous les jours ils les pressent de se marier, tout au moins de prendre des petites amies. Les bons moines résistent. C'est si doux de jouir des bienfaits de la Société, de vivre à ses dépens, de n'avoir pas les charges, les tourments, les chagrins, les angoisses de la famille !

Les femmes sont plus pressantes, plus harcelantes que les hommes. Elles veulent à toute force qu'ils les épousent ou les prennent pour *amies*.

Le P. Sagard assure que les Récollets sont sortis, comme Joseph, victorieux de ces épreuves. Il le dit, c'est imprimé, il le faut croire. Mais ces épreuves étaient terribles, car, dit Champlain, il y a chez les Hurons « des » filles et des femmes fort belles et agréables, tant en la » taille, couleur (bien qu'olivastre), qu'aux traits du » visage, le tout à proportion, et n'ont point le sein » ravalé que fort peu si elles ne sont vieilles[1] ».

D'après ses dessins, si elles avaient eu des bas, elles auraient mis dedans de fort jolies jambes.

XVI. — Chez les Hurons, comme dans certaines parties de l'Afrique, la paternité est tellement indécise que les pères de famille ont pour héritiers les enfants de

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 292-294. — Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 88-91. — Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 316 et suiv. et 878. — Sagard, *Le grand voyage au pays des Hurons*, 1632, pp. 160 et suiv.

leurs sœurs, non ceux de leurs femmes. Néanmoins ils adorent les enfants. Jamais ils ne les reprennent, ne les grondent ou ne les réprimandent.

Les garçons deviennent des vauriens qui ne respectent ni l'âge ni la qualité, ne reçoivent d'ordres de personne et finissent par battre père et mère.

Les filles, qui ont sous les yeux les plus mauvais exemples, sont pires que les garçons et se livrent au libertinage dès qu'elles le peuvent et se vantent effrontément du nombre de leurs amants.

Souvent, pour un petit cadeau, le mari prête sa femme et la mère sa fille. Les mots pudeur, chasteté, virginité n'ont pas d'équivalents dans la langue huronne.

Des filles demandent aux Récollets de les conduire en France. Les Pères se gardent bien d'accueillr cette demande. « C'est », dit le P. Sagard, « une marchandise trop dangereuse à conduire[1] ».

XVII. — Tandis que le Huron, tranchant du gentilhomme, s'occupe exclusivement de guerre, de chasse et de pêche, les femmes, sans y être forcées ni contraintes, font le ménage, la cuisine, le jardin, travaillent le chanvre, les écorces, les peaux, fabriquent de la poterie, des nattes, des paniers, des hottes, des tonneaux, font la provision de bois. Tout cela ne leur demande pas grand

[1] SAGARD, *Le grand voyage au pays des Hurons*, 1632, pp. 176-177. — *Histoire du Canada*, 1636, p. 878.

temps. Le reste de la journée elles jouent, dansent, festinent, bavardent et courent les hommes.

Elles sont douces, ne se querellent jamais avec leurs voisines, ne crient jamais après les enfants ; elles ne rient pas à gorge déployée, ne pleurent pas bruyamment, mais « se font et tiennent toujours dans un modeste et » honneste comportement de la voix et des pieds, telle- » ment que s'ils estoient chrestiens, il n'y a point de » doute que Dieu se plairoit mieux avec eux qu'avec » nous[1] ».

Elles sont follement amoureuses. C'est un bien. La population mâle est, chaque année, décimée par la guerre ; le mot « homme » est synonyme du mot « guerrier ». Si les filles ne connaissaient l'amour que dans le mariage, la plupart resteraient vierges et la nation s'éteindrait rapidement[2].

XVIII. — D'après le P. Sagard, les Hurons sont les nobles du Canada, tandis que les Algonquins en sont les bourgeois, et les Montagnais la plèbe.

Ils sont grands, droits, bien proportionnés, agiles, point efféminés. Je vois ici sur les épaules de ce peuple, dit le P. Le Jeune, les têtes de Jules César, de Pompée, d'Auguste, d'Othon et des autres que j'ai vues, en France, tirées sur le papier ou relevées en médailles.

« Pour l'esprit des sauvages, il est de bonne trempe.

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 272-278.
[2] SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 316.

» Je crois que les âmes sont de mesme estoc, et qu'elles
» ne diffèrent point substantiellement; c'est pourquoy
» ces barbares ayans un corps bien fait, et les organes
» bien rangez et bien disposez, leur esprit doit opérer
» avec facilité; la seule éducation et instruction leur
» manque. Leur âme est un sol très bon de sa nature,
» mais chargé de toutes les malices qu'une terre délais-
» sée peut porter ».

Le Père assure enfin que les sauvages du Canada ont plus d'esprit que les paysans de France [1].

Ils ont une qualité qui nous manque absolument. Ils savent écouter, ne s'interrompent jamais, parlent posément, avec réflexion, à leur tour. Ils disent que les Français, qui parlent vite, tous ensemble, sans s'écouter, sont des femmes, et que les Montagnais sont des oies babillardes [2].

Ils ont sur leurs passions un pouvoir absolu. Dans les circonstances les plus graves, ils manifestent leur impatience par un sourire et un petit ho ho ho [3]. Ils encourageaient, par leur exemple, le P. Sagard à supporter gaiement les déplaisirs, les fatigues et les privations de sa rude existence [4].

Ils vont à leurs festins gravement, n'y prononcent que des paroles de paix, et quand ils retournent chez eux,

[1] Le Jeune, *Relation* de 1634, édit. de Québec, pp. 27-28.
[2] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 395-398. — Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 88-89.
[3] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 403.
[4] Sagard, *Le grand voyage*, 1632, p. 65.

« vous diriez voir en ces Messieurs-là, les vieillards de « Lacedemone, allans à leur broüet[1] ».

Ils ne savent ce que c'est que procès, noises, débats, juges, gendarmes, amendes, prisons. Ils n'ont ni lois, ni chefs. Chacun fait ce qu'il veut « Pleust à Dieu », dit le P. Sagard, « qu'ils fussent convertis, mais à mesme » temps qu'ils seront faits Chrestiens, je crains bien » qu'ils perdent leur simplicité et repos[2] ».

Personne plus que le Huron n'est charitable et bon pour son prochain. Il possède ce que ses voisins veulent bien ne pas lui demander.

Un capitaine avait un jeune chat que lui avait donné le P. Le Caron. Il l'aimait infiniment et sa fille en était folle. Un malade rêva que, si on le lui donnait, sa guérison ne se ferait pas attendre. On ne pouvait demander au capitaine et à sa fille un plus grand sacrifice. L'idée d'un refus ne leur vint même pas. La fille, privée de son chat, tombe malade et meurt de chagrin [3].

Un autre malade rêve qu'il serait guéri si toutes les jeunes filles du village venaient dormir dans sa cabane, chacune avec un jeune homme du bourg voisin. Le *loki* ou *oki* « médecin et sorcier » prévient ces demoiselles. Les unes sont contentes, les autres non, mais toutes viennent et chacune donne le nom d'un jeune homme. Le *loki* fait prévenir les élus. Ils arrivent sur le soir, et

[1] Sagard, *Le grand voyage*, 1632, pp. 146, 147, 184.
[2] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 255.
[3] Sagard, *Le grand voy.*, 1632, p. 156.

filles et garçons dorment ensemble, par couple, jusqu'au matin, tandis que deux capitaines, armés de carapaces de tortues, font aux deux bouts de la cabane un vacarne de tous les diables[1].

Ils ont pour les valides le même dévoûment que pour les malades. Si l'un d'eux n'a pas de cabane, tous viennent l'aider à s'en bâtir une. C'est ce qu'ils ont fait pour les Récollets, mais par exception, car aux Français qu'ils nomment *agnonha* « gens de fer », ils ne donnent rien pour rien. Ils s'aident si bien l'un l'autre, qu'ils n'ont nécessiteux ni mendiants « J'ay receu tant de » secours d'aucuns », dit le P. Sagard, « que je ferois » plus volontiers le tour du monde avec eux qu'avec » beaucoup de Chrestiens et d'Ecclésiastiques mesmes[2] ».

Dans leurs loisirs sans fin, beaucoup de Hurons sculptent sur pierre et sur bois, pour les calumets et la devanture des cabanes, des hommes, des oiseaux, des quadrupèdes et des grotesques. Ils se font sur le corps, pour s'embellir, des peintures qui ne manquent pas d'originalité[3].

XIX. — Ils se croyaient supérieurs à tous les autres hommes, et disaient souvent aux Français, même aux moines, sans penser leur faire tort, qu'ils n'avaient point d'esprit. En tout cas, ils auraient pu donner à nos députés

1 SAGARD, *Le grand voy.*, 1632, pp. 158-159.
2 SAGARD, *Le grand voy.* 1632, pp. 97, 98, 112. — *Hist.*, 1636, p. 108.
3 SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 258.

des leçons de calme, de discipline, de dignité, même de bon sens.

Les chefs, réunis en Conseil, allumaient les calumets et fumaient longuement, en méditant. Ils se groupaient par village afin de se communiquer leurs impressions et de s'entendre sur la conduite à tenir. Le grand capitaine prenait la parole, exposait clairement, par le menu, l'objet de la réunion. Après lui parlait qui voulait, à son tour, posément, courtoisement, sans être jamais interrompu [1].

« Quasi tous ces esprits », dit le P. Le Jeune, « sont » naturellement d'une assez bonne trempe, ratiocinent » fort bien, et ne bronchent point en leurs discours; » aussi font-ils estat de se mocquer de ceux qui bron- » chent; quelques-uns semblent nés à l'éloquence [2] ».

Le même Père dit aussi qu'un capitaine, répondant à un discours de Champlain, s'est exprimé « avec une » réthorique aussi fine et déliée, qu'il en sçauroit sortir » de l'escolle d'Aristote, ou de Ciceron. Il gagna au » commencement de son discours la bienveillance de » tous les François par une profonde humilité, qui pa- » roissoit avec bonne grace dans ses gestes et dans ses » paroles [3] ».

Le P. Le Jeune est étonné de leur « singulière douceur et discrétion ».

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 423 et suiv.
[2] LE JEUNE, *Relation* de 1636, édit. de Québec, p. 127.— Voir *Relation de* 1633, pp. 36-37.
[3] LE JEUNE, *Relation* de 1633, p. 26.

Champlain aussi trouve qu'ils ont très bon jugement et qu'ils répondent toujours juste. Il en donne une preuve qui mérite d'être rappelée.

Il leur parlait de nos lois, croyances et coutumes, et souvent, dit-il, ils me répondaient : « Tu dis chose qui » passent notre esprit, et que nous ne pouvons com- » prandre par discours, comme chose qui surpasse nos- » tre entendement; Mais si tu veus bien faire est d'habi- » ter ce pays, et amener femmes et enfans, lesquels » venant en ces régions, nous verrons comme tu sers ce » Dieu que tu adore, et de la façon que tu vis avec tes » femmes et enfans, de la maniere que tu cultive les » terres, et en semant, et comme tu obeys à tes loix, et » de la façon que l'on nourrit les animaux, et comme » tu fabrique tout ce que nous voyons sortir de tes in- » ventions : Ce que voyant, nous apprendrons plus en un » an, qu'en vingt à oüyr discourir, et si nous ne pou- » vons comprandre, tu prendras nos enfans, qui seront » les tiens : et ainsi jugeant nostre vie misérable, au » pris de la tienne, il est aisé à croire que nous la pren- » dront pour laisser la nostre[1] ».

Champlain les aimait, fondait sur eux de grandes espérances, et il avait bien raison.

XX. — Pourtant, ces hommes si sages sont des joueurs intrépides. Ils risquent et perdent, sans aucune émotion apparente, tout ce qu'ils possèdent. Dépouillés de tous

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1620, fol. 95-96.

leurs effets, nus, ils s'en vont riant, chantant, comme si de rien n'était. L'un d'eux, jouant avec Pontgravé, perdit couteaux, haches, chaudières, couvertures, manteaux, colliers, puis sa femme, puis enfin ses enfants, mais il conserva sa belle humeur et sa sérénité. Pontgravé, embarrassé de tout cet attirail, le lui rendit[1].

Les Hurons ne se volent pas entre eux, mais voler un Français ou un étranger, c'est à leurs yeux faire œuvre pie.

Le P. Le Jeune croit qu'il n'y a pas, sous le ciel, nation plus portée au larcin. Quand ils entrent quelque part, il ne faut perdre de vue ni leurs pieds, ni leurs mains. « J'en regardois un chés nous », dit le Père, « qui » avoit jetté les yeux sur un des outils de la menuiserie » de nostre frère; la pensée me venant qu'il s'en pour- » roit saisir, je le veillay tant que je peu, mais il fut » plus adroit à prendre que moy à regarder. Il cache » l'outil si dextrement que je ne luy vy faire aucune » action ».

Prendre et n'être point découvert est, chez eux, une marque d'esprit[2].

Les Récollets se défiaient tellement d'eux qu'ils ne leur permettaient pas d'assister à la messe. Une bonne femme avait dérobé une étole au P. Le Caron, et des

[1] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 256-258. — *Le grand voy.*, 1632, pp. 122-123.
[2] Le Jeune, *Relation* de 1633, édit. de Québec, p. 34.

regards de convoitise étaient sans cesse braqués sur le calice qu'ils appelaient une « petite chaudière[1] ».

XXI. — Chez les Hurons, une chose primait tout, c'était la guerre. On y pensait toujours. Elle était toute de surprise et de trahison.

Ils allaient de nuit sur le territoire de l'ennemi, se cachaient, tuaient ou faisaient prisonniers tous les passants qui leur tombaient sous la main. Ils s'arrangeaient pour surprendre un village, poussaient tout à coup leurs cris de guerre, se lançaient comme des bêtes féroces et massacraient à cœur joie, sans distinction de guerriers, de vieillards, de femmes ou d'enfants. Pour les Hurons, la guerre était une vengeance, et c'est pour cela qu'ils torturaient les prisonniers.

Rarement ils torturaient les femmes. Quand ils ne pouvaient les emmener, il les tuaient sur place et les scalpaient. Habituellement ils les gardaient pour leur service ou pour les donner en cadeau.

Les familles qui avaient perdu des enfants les remplaçaient par des enfants capturés, qu'elles élevaient et aimaient comme les leurs.

Ces enfants, devenus grands, ne connaissaient que leur pays d'adoption et combattaient pour lui, même contre leur pays d'origine[2].

Un jeune homme ainsi élevé se trouve, un jour, dans

[1] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 408, 420, 518.
[2] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 442, 454, 455.

un combat, face à face avec son père. Le pouvant tuer, il lui dit : « Je te dois la vie ; je te la rends. Nous som- » mes quittes. Ne me retombe jamais sous la main ».

Les Hurons font un jour une soixantaine de prisonniers. Ils en tuent un certain nombre et leur coupent la tête. Ils emmènent les autres dans les villages. Les femmes les accueillent bien, les entourent de soins, les engraissent comme des chapons, non par humanité, mais pour qu'ils soient plus durs au supplice et fournissent des chairs plus succulentes.

Après des tortures que je ne veux pas décrire, les malheureux sont mis dans la chaudière et mangés solennellement. Les malades ont le droit, comme les valides, de savourer la vengeance de la nation, et reçoivent leur part de chair humaine.

Des Hollandais, pris par la nation des Loups, furent beaucoup plus heureux. Mis au supplice, leurs larmes coulèrent si abondamment qu'elles éteignirent le feu et, avec le feu, la colère des sauvages, qui les traitèrent dédaigneusement de « femmes » et les renvoyèrent chez eux.

C'est le père Sagard qui raconte cette miraculeuse délivrance, mais tout ce que dit le bon moine n'est pas parole d'Évangile[1].

XXII. — Ces impitoyables guerriers ont des croyances religieuses.

[1] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 434-435.

Ils ont pour Dieu *Yoscaha* et sa grand'mère *Ataensiq*. Pourquoi une grand'mère? Pourquoi pas une mère? Ils n'en savent rien et le bon Père Sagard se moque d'eux.

Un *Attivoindaron* a vu ces dieux. Ils demeurent fort loin. Un rocher, situé au bord d'une rivière, garde l'empreinte des pieds de *Yoscaha*. Ce dieu a une cabane faite comme celles des hommes. Il possède en abondance du maïs et tout ce qui est nécessaire à la vie. Il travaille, boit et mange comme les Hurons. C'est lui qui donne le beau temps et fait prospérer les biens de la terre. Sa grand'mère est méchante, souvent malfaisante. *Yoscaha* subit, comme l'homme, la loi du temps, mais arrivé à un certain âge, il redevient à vingt-cinq ou trente ans.

Les Hurons, comme tous les peuples du monde ont des esprits. Ils les nomment *oki* ou *loki*, mot qui signifie grands diables, grands anges, démoniaques, sages, inventifs. C'est notre *daimôn*, qui signifie divinité, génie, diable, esprit malin. Les Hurons, par révérence donnent aux moines et aux sorciers le titre d'*oki*.

Champlain, Sagard, Le Jeune et les autres missionnaires tenaient pour des friponneries les exorcismes et incantations des *oki*. De leur temps on exorcisait ferme en France, mais voilà, ce qui est vérité en deçà du méridien de l'île de fer est erreur au delà.

Les Hurons demandent au daimôn de la Chaudière et à ceux de plusieurs rochers des rives du Saint-Laurent comme (révérence gardée) les marins de Honfleur demandent à la Vierge de la Côte-de-Grâce, de les protéger dans leurs voyages. « C'est ainsi », dit le P. Sagard,

« que le Diable les amuse, les maintient et conserve dans » ses filets, et en des susperstitions estranges en leur » prestans ayde et faveur, selon la croyance qu'ils luy » en ont en cecy ».

Des dieux et des esprits supposent une âme et un paradis; aussi les Hurons avaient-ils une âme et un paradis. Le paradis est bien loin, dans une autre partie de la terre. On y va par le « Chemin des Etoiles » ou « Chemin des Ames », c'est-à-dire par la Voie Lactée. Là sont les dieux et, devant eux, les âmes des hommes dansent et se réjouissent.

Les âmes des chiens vont aussi en paradis, mais par une route d'étoiles autre que celle des hommes.

Les âmes ont les mêmes besoins et les mêmes passions que les corps. Elles travaillent, chassent, pêchent, guerroient, aiment. C'est pour cela que les Canadiens ensevelissent les morts avec leurs armes, fourrures et ustensiles.

« Entre les choses que nos Hurons ont le plus admi- » rées en les instruisant », dit le P. Sagard, « estoit qu'il » y eust un Paradis au-dessus de nous où fussent les » bien-heureux avec Dieu et un Enfer sousterrain, où » estoient tourmentées avec les diables et un abysme de » feu, toutes les ames des meschants, et celles de leurs » parens et amis deffuncts, ensemblement avec celles de » leurs ennemis, pour n'avoir cogneu ny adoré Dieu » nostre Créateur, et pour avoir mené une vie si mau- » voise et vescu avec tant de dissolution et de vices[1] ».

[1] SAGARD, *Le grand voyage*, 1632, pp. 228-234.

Pour compléter ces merveilleuses sottises, les Jésuites montraient de grandes images de l'Enfer. Cette exhibition charlatanesque n'était pas du goût de tout le monde. Un capitaine, qui acceptait d'assez bon gré l'enseignement des moines, s'avisa de leur demander où étaient ses ancêtres. En enfer, répondirent, sans hésiter, les saints hommes. Le sauvage leur fit cette réponse qui les stupéfia : j'irai donc en Enfer, car je ne veux pas me séparer d'eux.

Le Paradis chrétien convenait aux Hurons. Ne rien faire, avoir toujours le ventre plein, tout le temps jouer, danser, pétuner, courir les filles : il ne leur en fallait pas davantage pour être parfaitement heureux. Ils en demandent le chemin. Gravement, avec son assurance monacale, le P. Sagard leur montre le ciel.

Les sauvages éclatent de rire et lui disent : « Tu n'as point d'esprit. Est-ce qu'il peut faire beau dans les lieux d'où viennent la pluie, la neige et la grêle? ». « Mauvais astrologues », ajoute le Père. Ils croyaient que tout cela venait du Paradis. Cependant il fut interloqué, ne sut que répondre. Il avait heureusement dans ses bagages un petit livre de cosmographie. Il le consulta et répondit triomphalement aux malicieux Hurons « que le Paradis » la demeure des bien-heureux faisoit l'unziesme Ciel » et qu'au dessous d'iceluy il y en avoit dix autres[1] ».

Les Hurons étaient plus modestes et plus sages que les moines. Quand ceux-ci leur demandaient l'explica-

[1] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 499-500.

tion de certaines croyances, ils répondaient simplement *chieske*, « que sais-je ? [1] ».

XXIII. — Les *oki* étaient trop fins pour ne pas voir que les moines étaient leurs mortels ennemis. Champlain comprit que les *oki* étaient de redoutables adversaires, et qu'il fallait, pour les vaincre, commencer par les démasquer, montrer surtout que leurs pratiques médicales étaient du charlatanisme et de pures jongleries. Cela ne fut pas difficile. Voici en effet comment les choses se passaient.

Un homme se dit malade. L'*oki* vient avec trois ou quatre vieilles femmes et tous dansent autour de la cabane du patient. Tout le bourg vient prendre part à la cérémonie. Des vieilles femmes chantent auprès du malade. Les cadeaux pleuvent, le nombre des danseurs augmente et le chant va *crescendo*. Cependant le malade se soulève, péniblement, avec de grands gémissements; puis il se lève, soutenu par des amis, et fait à grand'peine quelques pas. Les incantations opèrent, peu à peu les forces reviennent, il se redresse, ses pas s'assurent de plus en plus; il finit par danser avec les autres.

La famille offre un grand festin, et cette cure merveilleuse couvre de gloire monsieur le sorcier.

Quand il s'agit d'un vrai malade, les chants et les danses n'opèrent pas. L'oki apporte le Manitou, fait des

[1] Le Jeune, *Relation de* 1636, édit. de Québec, p. 114.

incantations, tire du corps du malade des esprits mauvais, se démène terriblement, devient fou furieux, épileptique. Le tintamare dure depuis le matin jusqu'à deux heures de nuit, le malade ne peut reposer et meurt. C'est sa faute. L'oki s'en lave les mains. La foi que les sauvages ont en lui n'est pas touchée[1].

Il en est de même en France. Les thaumaturges sont légion. Ils tuent beaucoup de gens et prétendent faire quelques guérisons miraculeuses. Depuis longtemps, depuis toujours, la fourberie est découverte et criée sur les toits. La gent moutonnière n'en continue pas moins d'aller se faire tondre.

En signalant les friponneries des oki, Champlain a perdu son temps, son encre et son papier.

XXIV. — Après cette longue campagne, Champlain connaît et connaît bien les pays hurons et algonquins ; il sait ce qu'on peut en espérer, ce qu'il faut faire pour les convertir et les civiliser. Bien connu aussi, il inspire une confiance absolue.

Ces résultats acquis, il se met en route le 20 mai 1616, avec beaucoup de sauvages, et arrive au saut Saint-Louis à la fin de juin, après quarante jours de marche. Il est d'autant mieux reçu qu'on l'avait cru mort. Après avoir promis aux Hurons de revenir et de les défendre encore contre les Iroquois, il prend congé d'eux et part, le 8 juillet, avec son hôte Durantal. A son arrivée à Québec,

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1620, fol. 97 et suiv.

le 11, les moines et les habitants chantent un *Te Deum*.

Durantal est heureux. Le fort, le navire, l'artillerie, l'architecture des maisons, les splendeurs de la chapelle, la bonne chère, l'affabilité des Français, le remplissent d'admiration. Je ne mourrai content, dit-il à Champlain, que si je puis montrer à mes amis votre façon de vivre et votre manière de servir Dieu. Il demande la création, à Montréal, d'un nouveau fort pour assurer le passage de la rivière.

Il retourne, comblé de présents, à Montréal où l'attendent ses compagnons.

Le 10 septembre, Champlain débarque à Honfleur, remercie Dieu de l'avoir sauvé de tant de périls et termine par ces mots le récit de sa vie de découvreur : « A Dieu seul autheur de toute perfection, à luy donc » soit honneur et gloire. Amen [1] ».

Par sa complaisance, dit le P. de Charlevoix, il gagnait le cœur des sauvages, et, par ses explorations, il acquérait la connaissance du pays; mais il perdait de son prestige et négligeait les affaires de la colonie [2].

Sur ces deux derniers points, je ne suis pas de l'avis du Révérend Père.

Les sauvages ont vu Champlain vivre au milieu d'eux, de leur vie, et combattre avec eux. Ils l'ont considéré comme un père, l'ont pris comme arbitre de leurs différends, ont toujours écouté avec respect ses conseils et

[1] Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 113-119.
[2] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, pp. 237-238.

ses réprimandes, ont désiré chez eux des missionnaires et des établissements français, ont apporté avec confiance, du fond de la péninsule huronne et des rives de la baie Géorgienne, à nos comptoirs, le produit de leurs chasses et de leurs cultures.

Pour eux, Champlain était l'image de la France, l'âme de la colonie, la colonie elle-même.

S'il était resté claquemuré dans le fort de Québec, comme dans un tabernacle, pontifiant au milieu de quelques hommes assez mal équipés, cherchant à éblouir les sauvages, il y a grande apparence que les sauvages se seraient fait attendre et que l'on n'aurait pas eu, de longtemps, une carte du pays.

CHAPITRE XIV

VICE-ROYAUTÉ DU DUC DE MONTMORENCY

I. Québec en 1616. — II. Comment les marchands entendent la colonisation. — III. Querelles religieuses. — IV. Les Basques et les Rochellois. — V. Le prince de Condé en prison. — VI. La Compagnie veut révoquer Champlain. — VII. Voyage de 1617. — VIII. Procès avec les Bretons. — IX. Les Associés s'engagent à envoyer des colons. — X. Les Rochellois. — XI. Assassinat de deux Français. — XII. Les marchands veulent se défaire de Champlain. — XIII. Le duc de Montmorency achète la charge de vice-roi du Canada. — XIV. Champlain revient à Québec avec sa femme. — XV. Madame de Champlain. — XVI. Québec en 1620. — XVII. Dissolution de la Compagnie de Monts. — XVIII. Les Rochellois à l'île Verte. — XIX. Armes et munitions envoyées par le roi. — XX. Première assemblée générale des Canadiens. — XXI. Les Iroquois devant Québec. — XXII. Réunion temporaire des deux Compagnies. — XXIII. Interprètes et coureurs de bois. — XXIV. Madame de Champlain retourne en France.

I. — En 1616, au moment où Champlain part pour la France, Québec est encore peu de chose.

Du côté de l'eau, sous la falaise, il y a les maisons, les magasins et la chapelle bâtis huit ans avant.

En haut, sur le roc où l'on voit les ruines du château Saint-Louis, Champlain a bâti un fort, des maisons et des magasins; derrière, il cultive un champ et des jar-

dins. A un mille et demi, sur le Saint-Charles, les Récollets vont bâtir leur couvent. Québec est le siège d'un petit commerce et d'une petite mission. Deux ou trois familles y végètent. Sa population permanente est de cinquante à soixante personnes. La caricature représente sa garnison par deux vieilles femmes et ses sentinelles par deux poulets[1].

II. — Pour comble de malheur, la discorde y règne. Champlain est le chef officiel, mais les marchands tiennent à leur solde presque tout le monde et entendent tirer profit de la situation, faire fructifier leurs capitaux. Ils ne s'accordent pas entre eux, se jalousent, mais Champlain, qui veut convertir et coloniser, est l'ennemi commun, et, pour le combattre, ils s'entendent à merveille.

Ils choisissent, parmi les propres à rien, les quelques familles qu'ils sont forcés de transporter en Canada. Et, comme l'amour du gain pourrait leur donner l'amour du travail, les bons marchands s'arrangent pour qu'ils ne puissent sortir de la misère. Défense leur est faite de trafiquer avec les Indiens. Ordre de ne vendre qu'à la Compagnie le produit de leurs travaux. Le prix des marchandises offertes par les colons est fixé au plus bas ; le prix de celles données en payement par la Compagnie est scandaleusement exagéré. Ainsi, les marchands s'imposent, achètent et vendent à faux poids.

[1] *Advis au Roy sur les affaires de la Nouvelle-France*, cité par Francis Parkman.

Les sauvages sont traités de même façon.

Un capitaine vient se plaindre au chef des commis. Celui-ci lui dit : « Pour toi, mais pour toi seul, non » pour les autres sauvages, les prix seront réduits ». Le capitaine lui répond, sur le ton du mépris : « Je suis » leur capitaine, c'est pour eux que je parle et non pour » moi[1] ».

Champlain, écœuré de ces abus de pouvoir, de l'exploitation cynique des colons et des sauvages, du mépris des engagements contractés, laisse échapper ces dures paroles : « Tout cecy ne se faisoit à dessein que de tenir » tousjours le pays nécessiteux, et oster le courage à » chascun d'y aller habiter pour avoir la domination » entière, sans que l'on s'y peust accroistre[2] ». Le P. Sagard termine le récit des mêmes faits par cette exclamation : « O Dieu, partout les gros poissons mangent les petits[3] ».

III. — Cette situation se complique de querelles religieuses.

Les marchands sont de Rouen et de Saint-Malo, les uns catholiques, les autres protestants. En Nouvelle-France, il se toléraient les uns les autres. Mais Champlain amène des moines, et les moines attisent, avivent les haines religieuses qui ruinent la France.

[1] Ch. Le Clercq, *op. cit.*, t. I, pp. 137-138.
[2] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., p. 183.
[3] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 41.

L'exercice de la religion réformée est interdit en Canada. Les huguenots n'en chantent pas moins, sur leurs navires, les psaumes de Clément Marot. Les moines les entendent du rivage, sont scandalisés, jettent des cris de détresse.

IV. — Les marchands de la Rochelle, qui ont refusé d'entrer dans la Compagnie, font sur le Saint-Laurent un trafic de contrebande. Quand les concessionnaires les poursuivent, ils se sauvent; serrés de trop près, ils se défendent à coup de canon; ils ont cette immense joie de faire un trafic défendu et fructueux, de battre et d'exaspérer les catholiques.

Ils font pis : ils donnent aux Montagnais des armes à feu et des munitions, les excitent contre Québec et ridiculisent les moines[1].

Ces sauvages deviennent redoutables. Ils disent hautement que s'ils avaient tué les Français de Québec, les Rochellois et les Basques en seraient bien aises, viendraient et leur donneraient les marchandises à meilleure compte[2].

La liberté du commerce que voulaient les Rochellois et les Basques n'était pas une mesure du temps et ne

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 2, 3, 7, 28, 115. — SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 861. — CH. LE CLERCQ, *op. cit.*, t. I, pp. 194-195. — *Advis au Roy sur les affaires de la Nouvelle-France*, cité par Francis Parkman. — *Plainte de la Nouvelle-France à la France sa germaine*, citée par Francis Parkman.

[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1830, t. II, p. 84.

s'accordait pas avec les conditions d'existence de la Compagnie. On ne pouvait admettre que cette Compagnie fît tous les frais de découverte et d'occupation tandis que d'autres récolteraient librement à sa place.

C'est pour essayer de tirer la colonie de cette situation singulièrement critique que Champlain vient en France.

V. — Au moment de son arrivée à Honfleur, le prince de Condé est en prison pour avoir conspiré contre le maréchal d'Ancre (*Concino Concini*), alors tout puissant par la faveur de Marie de Médicis, sa vieille maîtresse. Dans un ballet dansé à la cour, la bergère Sylvie (la reine) se moque agréablement du berger (Condé), qui avait voulu s'emparer de la couronne[1].

Cette détention est pour Champlain une cause d'embarras.

Un agent d'affaires se charge, moyennant récompense honnête, de mettre le maréchal de Thémines à la place du prince de Condé et de lui faire donner un « cheval » de quatre mille cinq cents livres. On cabale à la cour, on plaide, on pèse sur la Compagnie, on la menace de lui faire payer deux « chevaux », et finalement on les lui fait payer, l'un à Thémines, l'autre à Condé[2].

VI. — Champlain, révolté de ces tripotages, se rend à Honfleur. Tandis qu'il attend, pour partir, un vent favo-

[1] *Correspondance de Richelieu*; Imp. Imp., t. I, p. 218, note.
[2] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 214 et 226.

rable, les Associés lui signifient qu'il n'est plus lieutenant du prince de Condé. Cette défaveur l'indigne mais ne l'émeut guère. Ces Messieurs ne peuvent lui enlever ni son titre, ni ses appointements.

Il part le 11 avril 1617, se proposant de protester lors de son prochain voyage en France [1].

VII. — Aux environs de Terre-Neuve, le navire est pris dans les glaces. Les *icebergs* menacent à tout instant de l'écraser. Les passagers se désolent, pleurent. Cette terrible mort les épouvante. Ils se recommandent aux moines, les moines les bénissent et les recommandent à Dieu. « Chose estrange », plus ils s'humilient devant le Très-Haut, plus le danger augmente, plus la mort paraît imminente. Enfin, grâce à Dieu, Champlain aidant, le navire est tiré des glaces et arrive à Tadoussac le 14 juin. A Québec on le croyait perdu et l'on avait fait des prières [2].

Champlain avait, pour les cinquante ou soixante habitants de Québec, un baril de lard qu'un homme porta sur son épaule. Avant la fin de l'année, tout le monde sera malade et le scorbut fera son apparition.

VIII. — Champlain se hâte de revenir en France, où les affaires s'embrouillent de plus en plus.

Les Bretons profitent de l'occasion pour demander aux

1 CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 213-214.
2 SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 33-34.

États de Bretagne et en obtenir la liberté de la traite. Le Conseil, sans plus ample informé, sans ouïr les parties intéressées, approuve. Champlain en parle à l'évêque de Nantes et à M. de Sceaux. Ce dernier convient que le Conseil n'a vu que les Bretons. « Monsieur », dit Champlain, « comment est-il possible que l'on aye octroyé » si promptement cet article, sans ouïr partie? » — « L'on n'y a pas songé », répond M. de Sceaux.

Champlain présente requête au Conseil et appelle ses associés de Rouen, qui se hâtent de venir. On plaide. Le lieutenant vice-royal supporte vaillamment tout le poids de la discussion, gagne le procès et sauve la Compagnie[1].

IX. — En 1618, les Associés craignent encore pour leur monopole : les Récollets ne cessent de crier contre les huguenots et le Conseil, comme une girouette, tourne à tous les vents.

Les calvinistes, entrés en grand nombre sous Condé, ont la meilleure part du commerce et voient avec répugnance l'introduction de l'élément religieux. Les catholiques craignent que, dans les plis de leurs robes rousses ou noires, les moines ne portent la guerre. Tous sont hostiles à la colonisation. Si les colons sont nombreux, disent-ils, nous auront du mal à les mâter, le trafic passera par leurs mains et nos profits seront réduits. Champlain prétend que la colonie doit se fortifier, se suffire à

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 215-216.

elle-même, ne pas attendre, pour manger, des navires qui peuvent ne pas arriver.

Les Récollets font aussi entendre leur voix. Avant de christianiser les sauvages, disent-ils, force est de les civiliser, ce qui ne peut se faire qu'en installant chez eux des familles françaises.

Toutes ces raisons, encore quelles soient excellentes, ne touchent pas les Associés. Seule la menace de suppression de leur privilège peut faire sur eux quelque effet. Ils trouvent vite le moyen de conjurer le danger. Par acte du 21 décembre 1618, ils promettent de passer en Canada, l'année suivante, 80 personnes, et fixent les quantités de vêtements, linge, objets mobiliers, ustensiles, outils, vivres, semences, etc., qui seront délivrées à chacune d'elles.

Champlain croit avoir partie gagnée. Il se trompe. Les marchands mettent l'acte dans leurs archives et n'y pensent plus.

« Voilà », dit Champlain, « comme tout se passa, et » sembloit que tous obstacles se mettoient au devant, » pour empescher que ce sainct dessein ne reüssist à la » gloire de Dieu[1] ».

L'opposition systématique que les Associés font au bon Champlain a une cause, et cette cause n'est pas difficile à deviner. Sa dévotion aveugle et ses moines lui aliènent les calvinistes, qui sont les plus actifs et les plus engagés dans l'affaire, et les calvinistes entraînent

[1] Champlain, *Voyages*, 1re part., pp. 216-221.

facilement les autres, qui ne vont là-bas que pour gagner de l'argent.

Les calvinistes sont contraints de contribuer à l'entretien des religieux, et ces mêmes religieux font refuser aux calvinistes l'exercice de leur culte. De là une haine violente, une guerre perpétuelle entre les deux cultes.

X. — Les huguenots de la Rochelle font aussi leur partie. Ils ne veulent pas connaître les édits et ordonnances qui leur interdisent le trafic du Canada, obtiennent par surprise des passe-ports et font à la Compagnie une concurrence déloyale.

Quand ils sont pris et que les officiers de justice viennent pour exercer des poursuites contre les délinquants, le maire leur dit : « Je croy ne vous faire pas peu de » faveur et de courtoisie, en vous conseillant de ne faire » point de bruit, et de vous retirer au plustost. Que si » le peuple sçait que vous veniez en ce lieu, pour exé- » cuter les commandemens de Messieurs du Conseil, » vous courez fortune d'estre noyez dans le port de la » Chaisne, à quoy je ne pourrois remédier[1] ».

XI. — Tel est l'état des affaires et l'on ne prévoit pas d'amélioration. Champlain se décide à partir. Le 22 mars 1618, il est à Honfleur, « havre ordinaire », dit-il, « de nostre embarquement ». Le 24 mai, il prend la

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 221-222.

mer, et juste un mois après il arrive à Tadoussac, où l'attend une affaire assez délicate.

Pour un motif futile, un serrurier a roué de coups et couvert d'injures un Montagnais qui fréquentait habituellement l'habitation.

Le sauvage continue ses visites comme si de rien n'était et dissimule si bien ses sentiments que l'on finit par croire qu'il a tout oublié.

Au contraire, il ne pense à autre chose et guette, avec une patience féline, l'occasion de se venger.

Un jour, le serrurier et un matelot vont en partie de chasse dans les îlots du cap Tourmente.

Le sauvage et l'un de ses amis les suivent discrètement, sans se laisser voir, étudient leur manière de vivre. Un jour, le serrurier reste seul, sans défiance, dans sa cabane.

Les Montagnais approchent sans bruit, en rampant, comme des reptiles, se dressent subitement à l'entrée de la cabane et, avant que le serrurier ait pu faire un mouvement, ils l'abattent de deux coups de massue.

Celui-ci mort, ils se mettent à la recherche du matelot. Ils n'ont rien contre lui, mais il serait un témoin dangereux. Ils le découvrent, attendent patiemment qu'il décharge son arme, se jettent alors sur lui avant qu'il se puisse mettre en défense et l'assomment. Ils portent à la cabane son cadavre, l'attachent à celui du serrurier, les chargent de leurs armes, de cailloux, les jettent à l'eau et retournent sur eux leur barque.

Deux ans plus tard, le fleuve rejette sur sa rive les

squelettes des deux hommes encore attachés ensemble.

Une enquête fait découvrir les assassins, les causes et les détails du crime.

Les sauvages offrent, selon leur coutume, le prix du sang, comme on le faisait chez nous, au temps des Carolingiens. Cela n'est plus dans nos lois, mais avons-nous le droit d'appliquer à des sauvages des lois qui n'ont pas été faites pour eux.

Cette question n'est pas posée. Champlain se demande seulement s'il faut saisir et pendre les coupables. Cela n'est pas difficile, mais les Français auront sur les bras une guerre d'embuscades et ne pourront sortir du fort sans risque de la vie.

Des vaisseaux arrivent de France. On peut entreprendre une guerre. Après? Les Montagnais feront le vide autour des Français et se dirigeront probablement vers les comptoirs anglais de la baie de Hudson.

D'un autre côté, un pardon nous exposerait au mépris des sauvages et à d'autres assassinats.

Champlain s'attèle à ce difficile problème.

Longtemps il laisse entendre aux sauvages qu'il appliquera la loi et qu'il ne défendra plus une nation qui assassine les Français.

A Tadoussac, à Québec, à Trois-Rivières, il exige la remise pour en faire justice, des deux assassins. Les Montagnais, très alarmés, veulent les tuer. Champlain s'y oppose. L'un des deux se rend au fort avec son père et se livre aux Français. Huit cents sauvages sont autour du fort, mais ils trouvent la garnison sous les armes,

chacun à sa place de combat, et comprennent que la force n'est pas de leur côté.

Guillaume de Caen, général de la flotte, assisté de Champlain et des capitaines des navires, réunit en assemblée les sauvages alors en traite à Québec et réprimande vertement, devant eux, les meurtriers; puis, sur les instances des Hurons, il pardonne et jette gravement, solennellement, ridiculement, dans la rivière, une épée nue.

Les Hurons, maîtres dans l'art de dissimuler, font bonne contenance; mais de retour chez eux, ils rient à cœur joie et disent qu'on peut, pour une douzaine de eastors, tuer un Français[1].

Cette affaire terminée, Champlain part pour la France, arrive à Honfleur le 28 août 1618, et recommence la lutte avec les marchands.

XII. — Ils décident que Pontgravé aura le commandement de Québec, et que Champlain ne s'occupera que de ses découvertes.

Champlain leur répond qu'il dépend du vice-roi et non pas d'eux ; qu'il a autorité sur tout le personnel de la colonie ; que leur agent n'a droit que sur les magasins. A l'appui de cette réponse, il joint une lettre royale du 12 mars 1618.

Les Associés maintiennent leurs prétentions et font

[1] Champlain, *Voyages*, 1620, fol. 122 et suiv. — Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 42, 225-237. — *Le grand voyage*, 1632, p. 108.

partir Pontgravé. Champlain revient à Paris, plaide devant le Conseil, a gain de cause et l'arrêt est signifié aux Associés dans la bourse de Rouen [1].

XIII. — Le 20 octobre 1619, le prince de Condé sort de prison, se fait payer un *cheval de mille écus*, donne aux Récollets la moitié de cette somme et met fin aux prétentions du maréchal de Thémines.

Le sieur de Villemenon, intendant de l'amirauté, désirait depuis longtemps, pour l'amiral duc de Montmorency, la charge de vice-roi de la Nouvelle-France. Il lui persuade facilement que le Canada serait mieux dans ses mains que dans celles du prince de Condé. Les deux seigneurs se voient et, moyennant onze mille écus, Montmorency devient vice-roi de la Nouvelle-France.

Né en 1595, Henri II, duc de Montmorency, avait alors vingt-quatre ans. A l'âge de dix-sept ans, il fut nommé amiral de France et de Bretagne. Il était d'une bravoure à toute épreuve, beau, bon et généreux.

Il entre dans les vues de Champlain, décide de fortifier le pays, d'établir des officiers de justice et un intendant des affaires du Canada. Au commandant de l'habitation appartiendra la garde des armes et des munitions ; au principal commis pour la traite, la garde des marchandises et du mobilier de la Compagnie. Il y aura ainsi deux autorités distinctes : l'une pour le commerce, l'autre pour le gouvernement.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 223-226.

Montmorency nomme Champlain son lieutenant — précisément ce que les Associés ne voulaient pas — et l'invite à partir pour Québec le plus tôt possible.

Le roi promet à Champlain des armes et des munitions pour un fort à construire, et lui recommande, par lettre du 7 mai 1620, de maintenir la colonie sous son autorité, de la soumettre le plus possible aux lois du royaume et d'y répandre la religion catholique [1].

Cependant on lui prescrit de ne rien entreprendre d'important sans l'avis d'un récollet, le P. Georges Le Baillif ou Le Bailly [2].

En appelant des moines il s'est donné des maîtres.

XIV. — Les choses ainsi réglées, il s'embarque le 8 mai 1620, avec sa jeune femme, et arrive, le 7 juillet, au moulin Baudé, à une lieue de Tadoussac.

Le jeune Eustache Boullé [3], son beau-frère, venu en 1618 avec Pontgravé, lui apprend qu'à son arrivée, au mois de juin, il a vu deux navires de la Rochelle qui trafiquaient près de Tadoussac. Pontgravé leur a donné la chasse sans pouvoir les atteindre. Ils ont emporté beaucoup de pelleteries et donné aux Sauvages quantité d'armes à feu [4].

Quelques jours après, Champlain arrive à Québec et se

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 1re part., pp. 211-229.
[2] LE TAC, *op. cit.*, p. 111.
[3] Né en 1600.
[4] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1830, t. II, pp. 1-3.

rend à la chapelle des Récollets. On chante un *Te Deum* et l'un des Pères fait une allocution. A la sortie de la chapelle, Champlain fait lire ses commissions, puis on tire le canon et l'on crie : vive le roi[1] !

XV. — La jeune madame Champlain arrivait dans une maison délabrée, avec un mari de cinquante-trois ans, qui avait fait de rudes campagnes et reçu pas mal de blessures.

Champlain, comme je l'ai dit, avait mis dans un couvent sa petite femme. Les religieuses lui rendirent la vie douce, gagnèrent son affection, son cœur, triturèrent tout doucement sa petite cervelle, lui persuadèrent que la cornette renferme toute sagesse, toute vertu, toute béatitude, et qu'il n'y a point de salut hors du couvent.

Ce n'était pas un vieux guerrier, qu'elle n'avait guère vu, qui pouvait lui faire aimer la vie conjugale.

Pieusement elle instruit les femmes indiennes et catéchise les enfants. Si l'on en croit les Ursulines, les sauvages, émerveillés de sa gentillesse et de sa beauté, la voulaient adorer comme une divinité. Les sœurs ont exagéré; en tout cas sa vue les étonna, car de bons apôtres leur avaient dit que les Françaises étaient barbues comme les hommes.

XVI. — Le séjour de Québec est peu agréable. Les bâtiments, construits en bois, sans beaucoup de soin,

[1] Le Tac, *op. cit.*, p. 110.

nécessitent de fréquentes réparations. Pendant l'absence du chef, Pontgravé a occupé les ouvriers au couvent des Récollets, à la maison de la veuve Hébert et à la traite; la garnison a pillé la grange et le chantier[1]; l'habitation ressemble à une « pauvre maison abandonnée aux champs » où les soldats avoient passé[2] ».

La Compagnie ne veut pas que la colonie mange bouchée de pain ou morceau de lard qui ne vienne de France ; elle ne veut pas que les colons travaillent la terre; ceux-ci découragés, flânent autour des maisons de commerce, jouent, boivent, courent les bois, vagabondent, se font gloire de duper les sauvages et d'abuser des femmes[3].

Champlain se hâte de rétablir l'ordre et met de suite à la réparation des logements tous les ouvriers disponibles.

Il commence ensuite le fort. Cette construction n'est pas du goût des Associés, mais elle est ordonnée par le vice-roi, et Champlain juge que « sans cela il n'y a nulle » seureté en un pays esloigné presque de tout se- » cours[4] ».

A la fin de cette année 1620, Pontgravé retourne en France avec quelques commis qui ne sont pas contents du nouveau vice-roi. Les hivernants sont au nombre de soixante, tant hommes que femmes et religieux.

1 Le Tac, *op. cit.*, p. 112.
2 Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., p. 5.
3 Le Tac, *op. cit.*, p. 106.
4 Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., p. 5.

XVII. — A la mi-mai 1621, un navire, portant en tout trente personnes, arrive de France. Il a rencontré un petit vaisseau de la Rochelle chargé de pelleteries et lui a donné la chasse, mais sans pouvoir l'atteindre. Le navire français apportait à Champlain des lettres du roi et du duc de Montmorency.

« Champlain », disait Louis XIII, « j'ai veu par vos
» lettres du 15 du mois d'Aoust, avec quelle affection
» vous travaillez par de là à vostre establissement, et à
» ce qui regarde le bien de mon service, dequoy, comme
» je vous sçay très-bon gré, aussi auray-je à plaisir de
» le recognoistre à vostre advantage, quand il s'en offrira
» l'occasion; et ay bien volontiers accordé quelques mu-
» nitions de guerre, qui m'ont esté demandées, pour
» vous donner tousjours plus de moyen de subsister, et
» de continuer en ce bon devoir, ainsi que je me le pro-
» mets de vostre soing et fidélité[1] ».

Le duc de Montmorency l'informe qu'il a remplacé l'ancienne Compagnie de Monts par une autre formée par les sieurs de Caen, et que le sieur Dolu va lui envoyer, pour exécution, une copie du traité. Il le salue : « Vostre plus affectionné et parfait amy[2] ».

Le duc pratiquait cette exquise politesse presque morte avec le XVIII[e] siècle. Si l'on veut bien se souvenir du tact, de la souveraine délicatesse qui marquaient, dans

[1] *Lettre du* 24 *février* 1621, dans CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2[e] part., p. 8.
[2] *Lettre du* 2 *février* 1621, dans CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2[e] part., p. 8.

un simple salut, les nuances les plus légères de déférence, de respect ou d'estime, on accordera quelque valeur à la formule de salut employée par Montmorency.

La révocation des privilèges de la Compagnie du sieur de Monts apporte de nouveaux éléments de discorde, et tout va de mal en pis. Les anciens Associés ne veulent pas abandonner la place, les nouveaux ne s'entendent pas avec Champlain, les traitants rivaux remplissent de leurs querelles l'habitation de Québec.

Cependant Champlain continue ses travaux. Un petit fort, presque terminé, est occupé par Eustache Boullé, un commis de l'ancienne Compagnie et seize hommes, munis d'armes et de munitions. « En cette façon », dit Champlain, « nous pouvions parler à cheval, faisant » toujours continuer le travail du fort pour le mieux » mettre en défense ». Il fallait cela pour tenir tête aux deux Compagnies.

XVIII. — Tandis qu'à Québec on disputait ferme, un navire de la Rochelle traitait avec les sauvages, dans l'île Verte, à cinq lieues de Tadoussac. Le gouvernement ne pouvant rien contre les Rochellois, les Associés avaient le droit de se faire justice eux-mêmes. Lorsque le sieur de Caen trouva le temps d'envoyer à l'île Verte, les contrebandiers avaient terminé leurs affaires et voguaient en paix vers leur pays, joyeux de leur riche cargaison et du nouveau bon tour qu'ils venaient de jouer aux « papistes ».

XIX. — Dans sa lettre du 24 février 1621, citée plus haut, le roi avait promis à Champlain des armes et des munitions, et cette promesse avait rempli de joie le cœur du vieux guerrier.

D'après un procès-verbal du 18 août suivant, cet envoi comprit : 12 hallebardes, 2 arquebuses à rouet, 2 à mèche, 523 livres de bonnes mèches, 187 de mèches pourries, 50 piques communes, 2 pétards en fonte verte de 44 livres, une tente, 2 armets et un sanderière, 64 armes de piquers sans brassards, 2 barils de poudre en balles à mousquets. Le dernier jour du mois d'août, Champlain reçut encore 310 livres de poudre à canon, et 2 479 livres de plomb en balles pour mousquets.

Ainsi, point de canons, point de mousquets, et, pour les mousquets que possédait Champlain, de la poudre à canon !

« Je ne pouvois imaginer », dit l'infortuné gouverneur, « que sa Majesté nous eust envoyé si peu de muni- » tions de guerre, veu les lettres qu'elle m'avoit fait » l'honneur de m'escrire[1] ».

C'est avec de pareils moyens que Champlain devait fonder et défendre une grande colonie.

La Compagnie ne voulait pas qu'il fût trop fort. Elle le considérait comme le patron des moines, qui toujours criaient contre les huguenots et demandaient leur expulsion.

[1] CHAMPLAIN, *Voyage*, 1632, 2e part., pp. 29 et suiv.

XX. — Champlain avait beau faire, la défiance des Compagnies marchandes et la faiblesse du Gouvernement laissaient dans la détresse, à la merci d'un coup de main, notre colonie canadienne.

Le gouverneur, toujours infatigable, de plus en plus attaché à son œuvre, ne veut pas lâcher prise.

Le 18 août 1621, jour de la réception de l'envoi du roi, il réunit les Récollets, les officiers de justice, cinq notables, son beau-frère, le commissaire vice-royal et les constitue en assemblée générale des habitants de la Nouvelle-France.

Cette assemblée expose au roi que le pays est immense, très beau, riche en mines, matériaux de construction, bois, terres arables, prairies, pelleteries, gibier, poisson; qu'il est habité par des peuples beaux, intelligents, faciles à convertir à la foi chrétienne, et qu'il peut donner passage à la Chine; qu'il est, par suite de ces avantages, convoité, guetté par les Hollandais, les Flamands et les Anglais; qu'il est constamment troublé par les huguenots de la Rochelle, qui donnent aux sauvages des armes à feu et les animent « à couper la gorge aux François, » et ruiner leur habitation, ce qui n'est pas peu considérable ».

Des mesures énergiques s'imposent, car la perte de la colonie serait un désastre et une honte.

L'assemblée demande l'expulsion des protestants, la fondation d'un séminaire pour cinquante jeunes sauvages, l'institution d'une justice sévère pour la répression des assassinats, vols, paillardises, blasphèmes « et autres

» crimes des-jà par trop familiers entre quelques Fran-
» çois habitans en ladite terre ». L'assemblée demande aussi : la construction d'un fort sur le mont de Québec pour garder la porte du Canada; celle d'une tour à Tadoussac et une garnison de cinquante hommes; l'envoi à Québec de canons et de munitions; l'augmentation des émoluments du sieur Champlain.

Le P. Georges Le Baillif part de Québec, le 7 septembre, avec Pontgravé, pour porter au roi le cahier des *Tres-humbles remonstrances et memoires* rédigés par l'assemblée générale.

Le moment n'est pas favorable. Les huguenots de la Rochelle veulent se mettre en République et appellent à leur aide les Anglais et les Hollandais.

Le fanatisme, « enfant dénaturé de la Religion », est déchaîné; catholiques et protestants s'égorgent sur la croix et déchirent à belles dents la patrie française pour « de vains arguments qu'ils ne comprennent pas ». Les huguenots, maîtres du Canada, n'auraient pas donné cette colonie aux Anglais. Intelligents, laborieux, entreprenants, ils étaient capables de conquérir et de garder une bonne partie de l'Amérique du Nord. Les catholiques ne pouvaient leur abandonner la colonie. Avec de la tolérance, nous aurions eu en Amérique une situation admirable et prépondérante, mais la tolérance n'était pas de ce temps là.

L'assemblée avait donc raison de vouloir un Canada exclusivement catholique.

C'était justement ce que Louis XIII ne pouvait alors accorder.

Au mois de janvier 1622, il levait le siège de Montauban après y avoir perdu huit mille hommes. Au mois de mars suivant, il assiégea Montpellier, y perdit aussi beaucoup de monde et dut accorder aux protestants, avec la confirmation de l'Édit de Nantes, deux places de sûreté : la Rochelle et Montauban. Il ne pouvait, à pareil moment, les expulser du Canada.

N'ayant, pour ses guerres, ni trop d'hommes ni trop d'argent, il lui était impossible de faire quelques chose pour l'armement et la défense de Québec et de Tadoussac.

Le P. Georges fut écouté avec la déférence due à son caractère et à la connaissance qu'il avait du pays, mais il obtint seulement que Champlain commanderait dans toute la Nouvelle-France et que ses appointements seraient portés de six cents livres à douze cents ; que les Associés fourniraient dix hommes pour le service de l'habitation et installeraient en Canada, tous les deux ans, six familles de cultivateurs ou d'artisans[1].

Le Conseil du roi approuve cet arrangement, les chefs des Associés le signent et se gardent bien de renforcer une place dont les moines demandent officiellement leur expulsion.

XXI. — Dans l'été de 1622, tandis que le P. Le

[1] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 72-90. — Ch. Le Clercq, *op. cit.*, t. I, pp. 176-177, 181-197. — Faillon, *op. cit.*, t. I, pp. 199-200.

Baillif échoue dans ses demandes de fortifications, d'armes et de soldats, Québec est mis en alarme.

Depuis que Champlain les a battus, les Iroquois rêvent de détruire la colonie française.

Ils forment trois partis qui doivent nous attaquer simultanément, sur trois points différents. Le premier vient au saut Saint-Louis, alors que l'on y faisait la traite. Les Français, grâce à leurs armes à feu, se tirent d'affaire. Mais le P. Poullain, récollet, est capturé. Il allait être attaché au poteau du supplice quand, heureusement, les ennemis acceptèrent un échange de prisonniers.

La troisième bande (on ne sait ce qu'est devenue la deuxième) attaque et bat plusieurs partis hurons, descend le Saint-Laurent, passe devant Trois-Rivières, vient à Québec, rôde autour de l'habitation, mais à distance, de peur des arquebusades, et se rue sur le couvent des Récollets.

Les prudents moines se sont fortifiés solidement, et, aguerris par leurs pénibles pérégrinations, ils ne craignent pas de faire le coup de feu. Aidés de quelques sauvages, ils font une belle défense. Les Iroquois, ne pouvant rien gagner sur eux, se découragent, brûlent deux Hurons et se retirent.

Mme Couillard, qui se trouvait dans le fort, a dit que s'ils avaient connu leurs forces, rien ne pouvait les empêcher, vu l'absence de Champlain, de dévaster entièrement la colonie[1].

[1] Le Clercq, *op. cit.*, t. I, pp. 208-211 — Charlevoix, *op. cit.*, t. I, pp. 244-245.

XXII. — Québec, mis à deux doigts de sa perte par les Iroquois ! C'était un rude avertissement. Personne n'en tint compte. Les Compagnies continuèrent leurs querelles et leurs procès; les moines et les huguenots continuèrent leurs tracasseries.

Le roi décide, pour faire la paix, la fusion des deux Compagnies[1].

Isolées ou réunies, elles n'en sont pas moins hostiles à la construction du fort, à la colonisation et à la conversion des sauvages. On demande à des Compagnies où domine l'élément calviniste de fonder une colonie exclusivement catholique; elles promettent et.... mettent des entraves Ainsi le voulaient la nature des choses et l'état des esprits.

Pour christianiser des sauvages, il faut commencer par les rendre sédentaires. Tous les catholiques des Compagnies étaient de dévôts personnages. Pourtant, comme les autres, « ils faisoient plus d'estat d'un castor que du » salut d'un peuple qui vous peut aymer ». L'un d'eux, « personne de condition (Catholique de profession) », dit aux PP. Nicolas et Gabriel Sagard que si les Récollets pensaient rendre sédentaires, autour du couvent, les Montagnais et les Canadiens, eux, marchands, les chasseraient à coups de bâton dans la forêt[2].

[1] *Lettre du roi à Champlain du* 20 *mars* 1622, dans CHAMPLAIN, *Voyages*, 1830, t. II, pp. 57-58. — LE CLERCQ, *op. cit.*, t. I, pp. 172-174.

[2] SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 169.

XXIII. — Les divisions de Québec se répercutaient jusqu'au lac Huron.

Une double influence se faisait sentir : celle des Compagnies et celle de Champlain.

Les coureurs de bois, hommes des Compagnies, avaient pour mission la traite des pelleteries et ne faisaient pas vœu de chasteté. Les Récollets exhortaient à la sagesse les filles huronnes qui ne les écoutaient guère. Les coureurs de bois leur contaient autre chose, qu'elles écoutaient volontiers. Les moines traitent ces hommes de scélérats[1]. C'est un bien gros mot. Les bons Pères disent qu'ils observent leur vœu de chasteté; je veux bien les croire. Sachant combien c'est pénible, ils devraient avoir de l'indulgence pour de simples laïques qui séduisent des sauvagesses folles d'amour.

Les coureurs de bois se sont fondus dans les populations indiennes ou revinrent en France.

Les interprètes, formés par Champlain, étaient une élite. Ils se sont mariés, ont fait souche et forment la première assise de la belle et noble population canadienne[2].

XXIV. — La jeune madame Champlain menait alors à Québec une vie peu attrayante. Elle avait pour Compagnie les trois femmes de sa suite et son vieux mari, qui était continuellement occupé de guerres, de négociations,

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 351-352.
[2] BENJAMIN SULTE, *op. cit.*, t. II, pp. 13-14.

de découvertes, de constructions, d'administration, et des querelles des marchands avec les marchands, des moines avec les huguenots.

Il y avait à l'habitation la veuve Hébert et sa fille, Mme Couillard, mais elles avaient chez elles beaucoup d'occupation, et Mme Champlain ne trouvait peut-être pas grand charme dans leur conversation.

Elle passait donc ses journées à lire des livres de piété, à prier, à bâiller.

Après quatre ans de cette monotone existence, elle en a plus qu'assez et demande son couvent. Champlain se résigne. La vie conjugale lui cause peut-être plus de soucis que de plaisir.

La petite femme lui demande l'autorisation de se faire religieuse. Il refuse parce qu'il devrait se faire moine. Ils conviennent de vivre en continence le reste de leurs jours. Champlain mort, elle reste encore dix ans dans le monde. Le 7 novembre 1645, elle entre, en qualité de bienfaitrice, chez les Ursulines de Paris et y prend le voile sous le nom d'Hélène de Saint-Augustin. Sa profession soulève des difficultés. Elle possède une certaine fortune, et cette fortune peut, après elle, tomber dans des mains mauvaises, devenir une cause de scandale dont l'Eternel demanderait à sa pauvre âme un compte sévère. Les bonnes sœurs, par charité chrétienne, compassion, amitié, lui offrent le moyen de prévenir la colère divine et de lever les obstacles qui s'opposent à ses désirs et à son salut. La bonne dame donne 25 000 livres, environ 150 000 francs de notre monnaie, pour la construction,

à Meaux, d'un couvent d'Ursulines. Toutes les difficultés s'évanouissent, et cinq mois après, le 4 août 1648, elle est admise à prononcer ses vœux.

Elle donne alors la mesure de son état d'esprit. A force d'importunités, elle obtient la permission d'écrire ses fautes et de les lire publiquement en communauté. « Elle fit cet acte à genoux, nu-pieds, la corde au cou » et un cierge allumé à la main ; et on ajoute que sa pro- » fonde humilité lui fit même étrangement aggraver » cette accusation ».

Elle mourut le 20 décembre 1654, à l'âge de cinquante-six ans, *en odeur de vertu*[1].

Ainsi pétrie, elle était incapable d'apprécier les services qu'une femme pouvait rendre à la colonie, à la France et à la religion. Tout imprégnée d'égoïsme, ne pensant, ne sacrifiant qu'au salut de son âme, elle ne pouvait comprendre combien grande, noble et sainte était la femme qui se donnait pour tâche de parer de sa jeunesse, de fortifier de ses divins sourires la vieillesse d'un grand homme. Le couvent lui tenait à cœur ; la vie parasite et inutile de la bonne sœur était son idéal, et, devant la cornette, honneur, patrie, famille étaient pour elle choses petites, indifférentes et vaines.

Elle dut faire très peu pour le bonheur de son mari ; en tout cas, celui-ci n'exprime aucun regret, se contente de dire qu'il partit de Québec le 15 août 1624, laissant

[1] *Chronique des Ursulines. — Vie de Madame de Champlain*, citée par l'abbé FAILLON, *op. cit.*, t. I, p. 289.

la nouvelle habitation assez avancée, des matériaux prêts à mettre en œuvre et la recommandation de la terminer. Il ajoute mélancoliquement : « jugeant bien en moi-
» mesme que l'on n'en feroit rien, d'autant qu'ils n'a-
» voient rien de plus désagréable, bien que c'estoit la
» conservation, et la seureté du pays ; ce qu'ils ne pou-
» voient ou ne vouloient comprendre[1] ».

[1] *Chronique de l'Ordre des Ursulines.* — *Vie de Madame de Champlain,* citée par l'abbé Faillon. — Champlain, *Voyages,* 1830, t. II, pp. 91-92. — Faillon, *op. cit.*, t. I, pp. 205-206.

CHAPITRE XV

LES JÉSUITES SE FONT ENVOYER EN CANADA

I. Montmorency vend à Ventadour sa vice-royauté du Canada. — II. Catholiques et Protestants. — III. Les Jésuites se font introduire en Canada. — IV. Arrivée des Jésuites à Québec. — V. Les Jésuites à Québec. — VI. Champlain revient à Québec. — VII. Départ du P. de Brébeuf pour la mission des Hurons. — VIII. Les Espagnols à Tadoussac. — IX. Construction du fort Saint-Louis. — X. Etablissement agricole du cap Tourmente. — XI. Les Jésuites se plaignent des Huguenots.

I. — Champlain arrive à Dieppe le 1er octobre 1624 et se dirige de suite sur Paris.

Les Associés anciens et nouveaux ne s'entendent pas mieux que leurs commis. Le duc de Montmorency, fatigué de ces querelles sans fin, vend au duc de Ventadour sa vice-royauté de la Nouvelle-France. Le roi approuve. Le 15 février 1625, Ventadour nomme Champlain son lieutenant et lui recommande de bâtir les forts et forteresses nécessaires; de soumettre au roi par tous les moyens licites, les peuples du Canada, de « les appeler, » faire instruire, provoquer et esmouvoir à la cognois- » sance et service de Dieu, et à la foi et religion catho- » lique, apostolique et romaine »; de nommer des officiers de justice; de déclarer la guerre s'il en est besoin et

de faire des traités de paix; de faire faire de nouvelles découvertes pour aller à la Chine et aux Indes-Orientales; de rechercher, reconnaître, fouiller, exploiter les mines; de s'emparer des vaisseaux et marchandises de quiconque ferait en Canada un trafic illicite; de faire, en sa qualité de lieutenant, tout ce qu'il jugera utile pour la conquête et le peuplement de la colonie[1].

II. — Tout cela irait bien si les catholiques et les protestants pouvaient vivre en paix. Il n'en va pas ainsi.

Les protestants ne se plaignent pas, sachant bien qu'ils ne seraient écoutés de personne; mais les moines qui se croient tous les droits, pour peu de chose crient vengeance. Le P. Sagard croit devoir, « en conscience », se plaindre au vice-roi. « Les huguenots » lui dit-il, « tenoient partout le dessus dans leur vaisseaux faisans » leurs prières, et nous contraincts de tenir la proüe en » chantans les loüanges de Nostre Dieu, qu'estoit pro- » prement mettre le trompeur Baal au-dessus du vray » Dieu ». Et le bon moine ajoute avec componction : « La » cause de ce désordre procedoit de ce que les princi- » paux de la flotte avec la pluspart des officiers estoient » de la religion *prétendue et ré/ormée*, lesquels avoient » esté ozés jusques-là que de chanter leurs Marottes » pendant qu'un de nos Freres disoit la Saincte Messe à » la Traicte, pour l'interrompre ou le contrarier ce sem- » bloit, tellement que ce n'est pas le moyen de planter

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1630, t. II, pp. 94-103.

» la foy où les chefs principaux estoient contraires à la » mesme foy, mais plustot une confusion de croyance » aux sauvages, qui s'appercevoient desja de nos diffe- » rentes manieres de servir Dieu, disans que les uns » fesoient le signe de la Croix et les autres non[1] ».

Cependant il arrive parfois aux Récollets de parler autrement des huguenots.

Le P. Sixte Le Tac raconte qu'en 1622 Guillaume de Caen reçut à son bord, « avec bien de la joye, quoyque » de contraire religion », pour les conduire à Québec, deux Pères Récollets[2].

Le P. Sagard renouvelle ce récit et ajoute, parlant de Guillaume de Caen : « car au reste il est homme poly, » libéral et de bon entendement sçachant parfaitement » bien commander en mer[3] ».

Il dit ailleurs que le même Guillaume de Caen prêta des hommes au P. Irenée, pour élever à Tadoussac une grande croix, et qu' « il y eust des huguenots mesme qui » s'y employerent d'affection, pendant que d'autres plus » pervers s'en mocquoient. Ils édifierent aussi une cha- » pelle de rameaux d'arbres, où ledit Père dit la S. » Messe au grand contentement de son ame, et de tous » les bons catholiques qui se trouverent là presens[4] ».

1 Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 861-862.
2 Le Tac, *op. cit.*, p. 117.
3 Sagard, *Hist.*, 1636, p. 92.
4 Sagard, *Hist.*, 1636, p. 96.

III. — En somme, les Récollets sont réservés avec le pouvoir civil, pas trop tracassiers avec les catholiques, et les calvinistes ont pour eux des égards.

Pour les Jésuites on éprouve d'autres sentiments. On connaît leur habileté, leur morale, leur ambition, leur politique. Ils inspirent de la répulsion. Tout le monde les redoute. Leur présence en Canada est considérée comme funeste. L'ardent catholique Champlain est d'accord sur ce point avec le calviniste Emery de Caen [1].

Cela ne gêne pas les Révérends Pères. Ils possèdent plusieurs arcs et, à chaque arc, plusieurs cordes.

Ils ont dépouillé la religion de ses épines, fait un Jésus facile à contenter, souriant, couronné de roses ; ils ont jonché de fleurs le sentier du Paradis et font faire « sur des tapis soyeux le chemin de la croix ». Leur casuistique infiniment souple, à la portée de tous (voir les *Provinciales*), leurs bonnes manières ont conquis à l'Ordre les sympathies des grands seigneurs et des grandes dames.

D'un autre côté, le duc de Ventadour a quitté la cour pour entrer dans les Ordres [2], et il a pour confesseur le P. Noirot, jésuite.

Ainsi préparés, les Révérends Pères dirigent contre les Récollets une double attaque.

Noirot persuade à son docile pénitent que les Récollets

[1] Ch. Le Clercq, *op. cit.*, t. I, p. 291. — Faillon, *op. cit.*, t. I, p. 208.
[2] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, p. 247.

n'ont pas les reins assez forts pour mener à bien la conversion d'un pays comme la Nouvelle-France.

Dans le même temps, les grandes dames et les grands seigneurs s'efforcent de persuader aux bons Pères que l'intérêt de leur ordre et de la religion exige qu'ils appellent à leur aide l'Ordre riche et puissant des Jésuites. Tout doucement, par de belles paroles, d'amicales pressions, des insinuations à deux tranchants, on les amène à demander un secours dont ils n'ont pas besoin, dont ils connaissent tous les dangers.

Après avoir raconté comment les Récollets ont converti treize provinces du Mexique et fondé plus de cinq cents couvents, ce qui dénote une grande puissance d'action, le P. Sagard fait cette réflexion, d'une discordance voulue: « Il faut nécessairement avoir de » quoy donner si on veut y advancer, car plus on leur » donne » (aux sauvages) « plus on les attire, et n'ayez » pas de quoy les nourrir, c'est-à-dire qu'ils vous admi- » reront et peu vous pourront suivre [1] ».

Feignant de croire que les Récollets ont, librement et de leur propre initiative, demandé le concours des Jésuites, il ajoute malicieusement [2] : « Ce choix que nous » fismes desdits Pere (*sic*) Jesuites pour le Canada fut » fort contrarié par beaucoup de nos amis, qui tas-

[1] Le P. Le Tac dit en effet que les Montagnais « n'écoutent les ins- » tructions qu'autant qu'elles leurs servent pour avoir à disner, ou » pour recevoir quelles rasades et autres bagatelles qu'ils esperent ». (Le Tac, *op. cit.*, p. 135.

[2] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 862-864.

» choient de nous en dissuader, nous asseurant qu'à la » fin du compte ils nous mettroient hors de nostre mai- » son et du païs, mais il n'y avoit point d'apparence de » croire ceste mecognoissance de ces bons Peres : ils sont » trop sages et vertueux pour le vouloir faire, et quand » bien un ou deux particuliers d'entre eux en auroient » eu la volonté, une hirondelle ne fait pas un printemps, » ny un ou deux religieux la communauté, et par ainsi » c'eut esté crime de se meffier d'eux, non pas mesme en » la pensée, car il paroist que par tout ailleurs nous avons » vescu en paix avec eux ».

Le grand argument des Jésuites pour s'implanter en Canada est qu'ils sont très riches et qu'ils pourront faire beaucoup de bien.

Le P. Sixte Le Tac reconnaît qu'ils sont très riches, mais il nie leur générosité et la sincérité de leur proposition. « Cette proposition », dit-il, « etoit captieuse, » parce qu'il est constant que quoyque les PP. Jesuites » soient fort riches et reçoivent de grandes aumosnes » pour donner aux Sauvages, cependant ils ne leur don- » nent jamais rien du leur, ny meme les ausmones qu'ils » ont reçü à distribuer qu'ils ne leur fassent payer six » fois plus que ne vallent les denrées qu'ils leur distri- » buent, au retour de leur chasse, ce que n'auroient pas » fait les PP. Recollets qui ne courent ny après les » Pelleteries ny après le bien. De plus cette proposition » etoit encore d'une derniere consequence pour les PP. » Recollets en particulier et pour le Canada en general ; » pour les PP. Recollets puisque de là dependoit l'eta-

» blissement ou le renversement de leur ordre en la
» Nouvelle France; pour le Canada puisque en les y
» recevant c'etoit recevoir des Politiques qui s'empare-
» roient du gouvernement, et des marchands qui tire-
» roient vers eux le plus beau profit[1] ».

Dans leur empressement à mettre la main sur le Canada, les PP. Jésuites ont manqué de prudence.

Quand le P. Irenée vint, honteux, la mort dans l'âme, contraint et forcé, demander au duc de Ventadour, comme une faveur, l'aide des Jésuites, par hasard le P. Noirot se trouve là, et par hasard il a tout pouvoir pour accepter la proposition des Récollets.

Sans perdre de temps, les Jésuites viennent demander au Père Sagard son vocabulaire huron. Il n'est « pas » encores en estat », répond le vieux moine. Cela voulait dire, en bon français : « beaux Pères, attendez sous l'orme; je ne suis point disposé à vous fournir des armes pour chasser du Canada les PP. Récollets ». Il est d'ailleurs averti par une nouvelle frasque des Jésuites.

L'accord conclu entre les deux ordres devait être soumis à l'approbation de la Compagnie des marchands. Par hasard, erreur, omission ou calcul, les Récollets ne sont pas convoqués. Néanmoins on règle l'affaire et les Jésuites obtiennent la nourriture de deux des six Frères qui sont en Canada, « ce qui ne fut pas pris à bon au-» gure ».

1 Le Tac, *op. cit.*, p. 123. Ce passage est rayé dans le manuscrit, mais en marge il y a cette mention : « Vous pouvés lire si vous voulés ce qui est rayé ».

Dès le lendemain, le P. Sagard, se promenant en ville, rencontre « une personne de qualité intéressée dans le » party », qui lui conte l'affaire. Le Père court aussitôt chez le duc de Ventadour, et le duc de Ventadour écrit aux Jésuites qu'il révoquera son consentement s'ils se mêlent de la nourriture des Récollets que la Compagnie entretient en Canada. « Les Peres obéïrent promp- » tement et se submirent aux volontez dudit seigneur » duc ».

« Cette petite action », ajoute narquoisement le P. Sagard, « n'a neantmoins en rien altéré l'amour et le res- » pect que nous avons à ces grands hommes[1] ».

IV. — Trois jésuites : Charles Lallemant, Enemond Masse et Jean de Brébeuf, partent pour Dieppe et s'embarquent sur le navire de Guillaume de Caen qui, durant le voyage, les traite fort courtoisement.

Mais en arrivant devant Québec, au mois de juillet 1625, il leur fait ce petit discours : « Mes Révérends Pères, je n'ai point d'ordres pour vous et ne puis vous recevoir dans le fort ni dans l'habitation ; force est que vous repassiez en France par le bateau qui vient de vous amener ». Ce fâcheux contretemps, dit avec conviction un bon moine, fut causé par le Diable, « qui craint les Jésuites ». Bonne affaire pour les Récollets. Hélas ! ils se prennent de pitié pour eux, viennent les

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 864-867.

chercher, les conduisent à leur couvent et leur en donnent la moitié.

Le 28 juillet 1625, le P. Lallemant écrit au provincial des Récollets : « lesdits Peres nous ont obligez pour » un jamais ». L'année suivante il écrit à son frère Hiérome, aussi jésuite, dans une lettre destinée à la publicité, que les truchements, qui n'ont jamais voulu rien dire aux Récollets, n'ont pas résisté un instant aux demandes des Jésuites, en sorte que ceux-ci ont fait plus de progrès en quelques mois que ceux-là en dix ans. Il convient d'ailleurs que Dieu a fait un miracle. Un truchement que l'on voulait renvoyer en France tombe gravement malade, subitement, chez eux, juste la veille du jour fixé pour son départ. Ils le gardent, le soignent, le guérissent et tirent de lui tout ce qu'il peut donner[1].

Ainsi, à peine arrivés, ils écrivent que les Récollets, leurs hôtes bénévoles, n'ont réalisé aucun progrès et leur ont laissé tout à faire.

Bientôt arrivent les PP. Noirot et de la Noüe. Ils amènent vingt-cinq ouvriers. En peu de temps ils ont une maison[2] et des cultures qui leur permettent de se passer des secours de France.

Champlain observe, avec amertume, que si les colons

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 867-870. — LE CLERCQ, *op. cit.*, t. I, p. 313. — LALLEMANT, *Mercure François*, t. XIII, pp. 25-27.

[2] Ils ont logé deux ans et demi chez les Récollets. Leur couvent fut construit à sept ou huit cents pas de celui des Récollets, sur la rive opposée de la rivière Saint-Charles, près de la petite rivière de Raye, au lieu connu sous le nom de « Fort de Jacques-Cartier ». LE TAC, *op. cit.*, p. 127.

avaient fait comme eux, l'existence de la colonie ne serait plus à la merci d'un hasard de la mer ou d'un caprice des Associés.

V. — En 1626, il y avait à Québec 43 Français. Les Jésuites les confessaient et leur faisaient, par mois, deux sermons.

Les Pères n'étaient pas aimés. Dans les chambres circulait un exemplaire de l'Anti-Cotton. Ils le saisissent et le brûlent[1].

Dans le même temps, le sieur de Caen fut accusé, auprès du duc de Ventadour, d'avoir fait faire, sur le Saint-Laurent, publiquement, les prières de sa « religion pré» tendue..... desirant que les catholiques y assistas» sent ». Caen nie et prétend que c'est une calomnie. Il est forcé néanmoins de partir et de se faire remplacer par un catholique. Son choix tombe sur le sieur de la Ralde, catholique peu fervent.

VI. — Il y avait dans le même temps, entre Guillaume de Caen et les Associés, une question d'argent. Une somme de 60 000 livres a été avancée. Les intérêts en seraient-ils de 36 ou de 40 pour cent? Il s'agit donc d'une somme de 1 440 livres. Ces messieurs se disputent ferme à l'hôtel de Ventadour, ne s'entendent pas, plaident devant plusieurs juridictions, et dé-

[1] LALLEMANT, *Lettre à son frère Hiérosme*, dans le *Mercure François*, t. XIII, p. 24.

pensent beaucoup plus que la somme en litige, mais ils ont les suaves, délicates, ineffables émotions d'un procès.

Cette affaire, mise en bonne voie, le sieur de Caen arme à Dieppe les navires destinés à la campagne de 1626. Champlain y prend passage. Le départ a lieu le 15 avril. Le voyage, contrarié par le mauvais temps, dure deux mois et six jours[1].

Pendant la traversée, les huguenots, qui forment les deux tiers de l'équipage, chantent leurs psaumes, et les catholiques trouvent cette pilule bien amère. Mais après le débarquement à Tadoussac, La Ralde défend à ceux qui vont à Miscou de chanter sur le Saint-Laurent[2].

VII. — Vers ce temps-là, le P. de Brébeuf et le récollet de la Roche partent pour la mission des Hurons. Ils apprennent à Trois-Rivières qu'un franciscain, le P. Nicolas Viel, « homme très savant[3] », a été noyé par des Hurons, dans la rivière des Prairies, non loin de Montréal, près d'un village nommé, pour cette cause, *Saut au Récollet*.

Le P. Viel avait accepté une place dans le canot de Hurons qui allaient à Québec. Les Hurons prirent par le canal des Prairies au milieu duquel se trouvent des rapides. Au lieu de faire portage, ils descendirent en canot les rapides et profitèrent du moment où le canot

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 84-87.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., p. 108.
[3] F.-X. GARNEAU, *Hist. du Canada*; Montréal, 1882, t. I, p. 49.

bondissait parmi les roches pour assommer le Père, le jeter à l'eau et piller ses bagages[1].

Brébeuf et la Roche reviennent prudemment à Québec.

Au printemps suivant, les Jésuites reprennent leur projet. Brébeuf et la Noüe vont se mettre en route. Ils se heurtent à de nouvelles difficultés. « Le Diable qui craint » la touche a voulu jouër des siennes : car nos Peres » estans desja embarquez, les Sauvages par deux ou trois » fois les voulurent faire desembarquer, alleguans que » leurs canaux estoient trop chargez; mais enfin Dieu » l'emporta par dessus luy, on gagna les Sauvages à » force de présens[2].

De quoi s'agissait-il, en somme? Le P. de Brébeuf était d'une taille et d'une corpulence exceptionnelles, les Hurons ont eu peur de chavirer sous son énorme poids, et des chaudières, des haches, des couteaux les ont décidés à risquer le coup. Fallait-il, pour si peu, que Dieu entrât en lutte avec le Diable?

VIII. — Le 5 juillet 1626, à l'époque de ce drame épique, Champlain revient à Québec. Après deux ans et demi d'absence, il trouve, comme il l'avait prévu, qu'on n'a rien fait des travaux qu'il a prescrits à son départ.

Peupler, cultiver, fortifier le pays, ce serait, disent

[1] Ch. Le Clercq, *op. cit.*, t. I, pp. 320 et suiv. — Charlevoix, *op. cit.*, t. I, pp. 248, 249 et 283.

[2] *Lettre du 1er août 1626, de Ch. Lallemant à H. Lallemant*, dans le *Mercure François*, t. XIII, p. 30.

les marchands, attirer les Espagnols[1]. Etrange argument!

En 1622, un navire de cette nation a jeté l'ancre devant Tadoussac. Toutes les nuits il envoyait, pour écouter ce qui se disait dans le vaisseau du sieur de Caen, une chaloupe chargée de soldats. Tadoussac était très alarmé. Pour éloigner ce dangereux voisin, il aurait fallu une vingtaine d'hommes, tant marins que gens d'armes, « ce qui ne se voit point à Québec[2] ». Tadoussac était donc à la merci d'un navire de 200 tonneaux.

Cette coupe était bien amère. Il fallut la vider pourtant, et jusqu'à la lie.

IX. — La leçon ne sert de rien. Nul, Champlain excepté, ne veut voir les gros nuages qui s'amoncellent dans le ciel de la Nouvelle-France.

Les Iroquois recommencent la guerre. Nos alliés, Montagnais, Algonquins, Hurons, ne sont pas trop sûrs. Il faut aussi se défier des Anglais, voisins bien autrement perfides et puissants que les Sauvages.

La Compagnie a pris l'engagement formel de fournir dix hommes pour la construction du fort Saint-Louis. Elle n'en veut rien faire. Qu'elle ait ses « quarante pour » cent », et du reste, elle s'en soucie comme de cela. Il y a une autre raison. Certaine que les moines finiront par l'évincer, elle ne veut rien faire pour ses ennemis.

[1] SAGARD, *Le grand voyage*, 1632, p. 58.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 61-62.

Le sieur de Caen écrit à Champlain qu'il n'est pas tenu de fournir des hommes pour les travaux du fort. Sa Majesté peut en envoyer si c'est son bon plaisir. « A » tout cela », dit Champlain, « je ne peûs rien faire pour » lors, sinon d'en escrire à mondit seigneur le Viceroy, » et lui donner advis de tout se qui se passoit en cette » affaire, afin qu'il y apportast l'ordre qu'il jugeroit né- » cessaire, et moy de ne laisser, en tant que je pouvois, » d'employer quelques hommes au fort, et le reste à tra- » vailler à l'habitation [1] ».

X. — Il a remarqué le cap Tourmente, situé à sept ou huit lieues en aval de Québec. Au moindre vent, la mer y monte comme en pleine marée. Il y a des prairies larges de plus de demi-lieue et, derrière, une forêt qui s'étend jusqu'au pied des montagnes. Le bétail serait là bien à son aise.

Malgré le mauvais vouloir des marchands, il y construit une étable longue de 60 pieds et deux corps de logis de 18 pieds sur 15 « faits de bois et de terre à la façon de » ceux qui se font aux villages de Normandie ». Il démolit, pour l'agrandir, un ancien fortin. Espérant que le roi lui enverra du monde, il prépare la cage pour l'oiseau. Ces travaux sont rapidement exécutés parce qu'il va, tous les huit jours, les visiter.

Le 15 septembre 1626 il envoie à ce poste du bétail, six hommes, une femme et une petite fille [2].

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 132, 135, 183, 184.
[2] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 112-116.

XI. — La situation est singulièrement précaire, et les Jésuites, par leur intolérance, viennent encore l'aggraver, aviver la haine qui sépare les huguenots des catholiques.

La Noüe se plaint, comme l'a fait Sagard, que les calvinistes chantent, sur le fleuve, des psaumes que l'on entend du rivage. Avec cela, paraît-il, la vie n'est pas possible. A la première plainte, Champlain se contente de répondre : « C'est le grand zele de leur foy qui » opere ». D'autres plaintes arrivent de Tadoussac. Il ne se contente plus alors d'un mot méchant. Il ordonne à Emery de Caen de faire cesser ce « scandale ». Emery informe ses hommes que le vice-roi a défendu de chanter des psaumes sur le Saint-Laurent, et qu'à l'avenir ils devront se contenter de faire la prière en commun[1].

Les Huguenots murmurent, trouvent scandaleux qu'on leur défende de chanter des psaumes sur leurs navires tandis que les moines ont licence de chanter ce qu'ils veulent, où ils veulent, tant qu'ils veulent.

Les moines ont le haut du pavé. Cela ne leur suffit pas : ils veulent tout le pavé, avec accotements, rigoles et clôtures. « Le secours qui nous est venu de France », dit le R. P. Lallemant, « est un bon commencement pour » ceste Mission ; mais les affaires ne sont pas encore en » tel estat que Dieu puisse y estre servy fidèlement. » L'heretique y a autant encore d'empire que jamais, » c'est pourquoy je renvoye le P. Noirot selon la per-

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 114-115.

» mission que les Superieurs m'en ont faicte, afin qu'il
» parachève ce qu'il a commencé : il est le mieux en-
» tendu en ceste affaire[1] ». C'est-à-dire que le bon Père va solliciter une bonne petite croisade contre les huguenots.

Ce ne sont pas des Français qui vont, sous la bannière nationale, à la conquête d'un grand empire, ce sont des sectaires qui portent au loin les guerres stupides qui ruinent et deshonorent la mère patrie.

[1] LALLEMANT, *Relation* de 1626, édit. de Québec, pp. 7, 8.

CHAPITRE XVI

DISETTE ET TROUBLES

I. Disette de 1626. — II. Jésuites et Huguenots. — III. Le Commerce en 1626. — IV. Dix jeunes Algonquins font aux Iroquois deux prisonniers. — V. Les Algonquins envoient une ambassade aux Iroquois. — VI. Les Algonquins vengent le meurtre des ambassadeurs. — VII. Assassinat de deux Français.

I. — Cette agitation malsaine produit ses effets. La Compagnie se défie de Champlain, et s'efforce, par tous les moyens, de réduire son autorité. Le gouverneur ne cesse de lui dire, avec beaucoup de raison : « laissez-nous cultiver la terre et envoyez-nous des vivres pour deux ans ». Elle n'en fera rien, parce que ce serait donner au gouverneur une plus grande liberté d'action.

Ce désaccord devait finir par un désastre.

En 1626, par suite de mauvais temps, les vaisseaux n'arrivent que le 5 juillet. Depuis deux mois, Tadoussac, Québec et Trois-Rivières souffraient de la disette. Pontgravé, qui commandait alors à Québec, était dans une grande inquiétude, craignait que les navires n'eussent été détruits par une tempête ou pris par des forbans. Il ne lui restait plus que deux poinçons de farine qu'il gar-

dait pour les malades, et les colons en étaient réduits au *migan* des sauvages. Une chaloupe avait été envoyée à Gaspé pour avoir des nouvelles et, si possible, des vivres[1].

En 1627, le P. Noirot équipe à Honfleur un vaisseau chargé de vivres pour vingt-sept ou vingt-huit hommes. Ce vaisseau est pris par un corsaire anglais et les Jésuites de Québec n'ont plus rien à manger. Le P. Lallemant est forcé de renvoyer en France ses confrères et vingt de ses ouvriers. Il conserve seulement, pour ne pas abandonner la maison, les PP. Masse et de la Noüe, un frère et cinq ouvriers. Il achète, pour leur nourriture, une dizaine de barriques de biscuit, et les commis les lui font payer, comme aux Sauvages, sept castors la barrique[2].

II. — La Ralde, qui se trouvait à Québec, disait qu'il n'avait d'ordres ni pour aider les Jésuites ni pour les transporter en France.

Le P. Noirot a desservi, de tout son pouvoir, les Calvinistes du Canada. Emery de Caen et la Ralde le savent et ne croient pas devoir reconnaître, par des services, le mal que leur a fait ce révérend Père. Champlain de s'écrier : « Mais tous les Peres qui estoient par delà n'en » devoient pâtir, n'estant cause de ce qui s'estoit passé

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 87, 110, 111.

[2] La peau du castor était prise pour un écu. Si l'on évalue à 7 le pouvoir de l'argent, le prix de chaque barrique était de 147 fr. de notre monnaie.

» en France ». Il nous la baille belle. Est-ce que Noirot n'a pas été envoyé par le P. Lallemant, son chef, pour porter plainte contre les huguenots? N'a-t-il pas parlé au nom de tous? Est-ce que tous les Jésuites ne sont pas solidaires? Rendre le bien pour le mal à un ennemi mortel, implacable, irréductible, c'est être dupe.

Pourtant le sieur de la Ralde reçoit à son bord le P. Lallemant « et lui fait faire bonne chère[1] ».

III. — A cette époque, 1626-1627, les stations commerciales sont à Tadoussac, Québec, Trois-Rivières et le saut Saint-Louis.

A Tadoussac s'arrêtent les navires de France, et l'on transporte à Québec, dans de petites embarcations, les vivres et les marchandises. Les Récollets y possèdent une chapelle et les traitants des comptoirs. Au printemps, les Indiens arrivent en foule, couvrent le rivage de leurs wigwams et le golfe de leurs canots. Ils apportent le produit de leur chasse d'hiver. En une seule campagne, les sieurs de Caen ont traité vingt-deux mille peaux de castor, mais le nombre habituel était de 15 000 à 20 000, à une pistole pièce. Ils entretenaient quarante hommes en Canada et cent cinquante sur leurs navires[2].

IV. — A la Compagnie tous les profits, à Champlain tous les tracas, et il n'en a faute.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 130, 131.
[2] CH. LALLEMANT, *Relation* de 1626, édit. de Québec, p. 5.

Au mois de juin 1627, une dizaine de jeunes Algonquins décident d'aller en guerre chez les Iroquois. Les anciens déconseillent cette folle équipée qui peut avoir des conséquence désastreuses. Mais les Sauvages ne reconnaissent aucune autorité, aucune loi, et les jeunes gens en font à leur tête.

Ils remontent la rivière des Iroquois et entrent dans le lac Champlain. Ils rencontrent dans ce lac trois Iroquois, les abordent « sous feinte d'estre encore amis » et les font prisonniers. L'un des Iroquois leur échappe; ils amènent à Trois-Rivières les deux autres, et toute la nation va faire la traite au confluent de la Richelieu.

Ils maltraitent les captifs, les veulent faire mourir, les font chanter leur chanson de mort. Emery de Caen et le Frère Gervais intercèdent, mais en vain. Caen écrit à Champlain, qui se met de suite en route. Dès son arrivée, il réunit les chefs, leur expose la sottise et la lâcheté des jeunes gens, leur montre les Iroquois les guettant sur toutes les rivières, les surprenant et les assommant dans leurs habitations[1].

Un Algonquin se lève et dit : « Tu veux que l'on délivre ces gens là qui sont nos ennemis, et je ne le veux pas, moi, qui suis capitaine, il y a trop longtemps que je mange maigre, je veux manger gras, particulièrement de la chair des Hiroquois, de laquelle j'ai grande envie et partant deporte-toi de tes poursuites,

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 123-125.

» et nous laisse faire justice de nos ennemis, car nous ne » nous meslons point de tes affaires ».

Sur le soir, un capitaine montagnais essaie de faire évader les captifs. Champlain est irrité de cette tentative, car il pense que leur délivrance par ses soins servirait les intérêts des Français[1].

V. — Il réunit de nouveau les chefs, les tourne, les retourne, les décide à renvoyer aux Iroquois, avec une ambassade, l'un des prisonniers[2].

Les chefs le remercient de son intervention, et lui reprochent amicalement de n'avoir pas appris leur langue depuis vingt hivers qu'il est dans le pays. Il pourrait converser directement avec eux, sans le secours des truchements qui souvent, par ignorance ou mauvaise foi, ne rendent pas exactement les paroles prononcées[3].

Ils choisissent pour cette mission Cherououni[4], le montagnais qui tua deux Français au cap Tourmente; Magnan, de Touques, près de Lisieux, qui avait tué un homme à coups de bâton, et se montrait d'ailleurs « prodigue de sa vie » ; un Iroquois pris tout jeune, adopté par une veuve et très affectionné à sa nouvelle nation ; un montagnais appelé maître Simon.

Au départ, Cherououny dit à Champlain : « Nous reviendrons dans vingt nuits; si nous tardons plus de

[1] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 480-481.
[2] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 125-126.
[3] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 482.
[4] Le P. Sagard écrit *Chimeourinion*.

vingt-cinq nuits, c'est que nous serons arrêtés, malades ou morts[1] ».

Un Algonquin, ennemi de Cherououny, va secrètement aux Iroquois et leur dit : « Cherououny ne vient pas pour faire la paix, mais pour étudier votre pays, vos forces, vos moyens de défense et revenir avec vos ennemis ». Les Iroquois se promettent de le bien recevoir.

Quand l'ambassade est signalée, ils mettent sur le feu, dans une cabane, une marmite pleine d'eau, puis vont aux ambassadeurs, les accueillent bien, les conduisent à la cabane et les invitent à s'asseoir auprès du feu.

« Avez-vous faim ? » leur disent-ils. — « Mais oui, car nous avons longtemps cheminé sans manger ». L'un des Iroquois s'adressant à Cherououni : « Il est bien juste qu'on te fasse un festin pour la peine que tu as prise ». En même temps il tire son couteau, lui coupe des morceaux sur les bras, lui dit de chanter et lui fait manger sa propre chair demi-cuite. — « En veux-tu encore ? » demande l'Iroquois. — « Oui », répond le patient. L'Iroquois lui coupe et lui fait manger, jusqu'à ce qu'il dise en avoir assez, des morceaux de ses cuisses et d'autres parties de son corps. Ainsi périt misérablement le pauvre Cherououni.

Le français Magnan, brûlé vif avec des tisons ardents et des torches d'écorce de bouleau, mourut dans des souffrances épouvantables.

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 483-484. — CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 128, 174, 175.

Maître Simon ayant tenté de fuir, fut assommé à coups de hache.

Le sauvage de nation iroquoise fut retenu prisonnier. Ses compatriotes espéraient, qu'avec le temps, il oublierait ses amis de Québec.

Champlain ajoute avec componction : « Dieu, juste juge » punit ainsi Cherououni du crime qu'il a commis [1].

C'est « matière de bréviaire », comme aurait dit Frère Jean de Entommeures. Champlain aurait bien fait de laisser à quelque moine imbécile le soin de formuler cette monstrueuse ineptie.

La vérité est que les sagamos et les vieillards n'ont pas plus d'autorité que les chefs de famille, que la paix est toujours à la merci du premier venu, que la guerre est l'état normal, que le Sauvage ne vit que pour tuer. Le traitant, l'explorateur, le missionnaire peut chaque jour, à toute heure, à toute minute tomber dans un guet-appens ou sous la hache d'un malade qui aura rêvé qu'il doit, pour se guérir, tuer un français. « Aussi », dit Benjamin Sulte, « ne voit-on pas sans une » sorte d'étonnement mêlé d'admiration les entreprises » de ces hommes de fer qui ont pénétré partout et qui » se sont maintenus au milieu des dangers continuels de » leur étrange situation [2] ».

Ils avaient donc un talisman ? Eh ! sans doute. C'étaient leur bonté, leur gaieté, leur loyauté. Ils venaient les

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 174-175.
[2] BENJAMIN SULTE, *op. cit.*, t. II, p. 25.

bras ouverts, apportant l'espoir d'un au-delà glorieux, l'amélioration de la vie présente, l'idée d'un état supérieur. Et puis, pourquoi ne pas le dire : ils avaient pour les femmes de douces paroles, des attentions, ils les aimaient et en étaient aimés, protégés. Souvent, par amour pour eux, un village attendait leur départ pour déclarer la guerre ou supplicier des prisonniers.

VI. — Le dieu de Champlain n'avait pas tout prévu. A la nouvelle du meurtre des ambassadeurs, les Algonquins saisissent l'Iroquois qu'ils avaient gardé en otage, lui arrachent les ongles, le brûlent avec des tisons, le font souffrir tant qu'ils peuvent et le passent à d'autres ; ceux-ci imaginent de nouvelles et plus atroces tortures, le lardent à coups de couteau, le découpent, et chacun emporte, pour le manger en famille, un morceau de chair saignante [1].

Champlain peut se désintéresser du meurtre de Cherououni et de maître Simon, mais il ne peut laisser impuni celui de Magnan. Il n'y aurait plus, pour les Français, aucune sécurité [2]. C'est donc la guerre avec les Iroquois, une nouvelle complication qui entravera notre commerce et servira les intérêts anglais.

VII. — Le 3 octobre 1627, peu après son retour de la rivière Richelieu, Champlain va visiter les travaux du

[1] Champlain, *Voyages*. 1632, 2e part., pp. 128-129.
[2] Champlain, *ibid*, p. 175.

cap Tourmente. Il en revient le 6 avec une partie des ouvriers, et charge deux hommes de conduire à Québec quelques têtes de bétail.

Des Sauvages surprennent ces hommes pendant leur sommeil, les assomment à coups de hache, les lardent à coups de couteau et les traînent au bord du fleuve.

Champlain manque de munitions et ne peut employer la force. Il faut parlementer. Il réunit les capitaines montagnais, leur montre ses morts, leur reproche l'odieux de leur crime, leur rappelle qu'il a déjà pardonné le double assassinat de 1618. Je pourrais, leur dit-il, tuer cinquante des vôtres; je pourrais même vous tuer tous, mais il n'est pas d'usage dans mon pays de punir les innocents pour les coupables. J'exige donc que vous me remettiez entre les mains, pour les juger et les punir selon les lois françaises, les deux meurtriers[1].

Après une longue discussion, il fait arrêter un Sauvage qu'il croit coupable et qui se dit innocent. Le « soupçonné » est vivement réclamé par ses compagnons. Champlain veut, pour le rendre, trois otages : le fils même du « soupçonné », un jeune montagnais et un jeune trifluvien. Trois jours après, les Sauvages lui amènent trois garçonnets de douze à dix-huit ans et disent qu'ils n'ont pu découvrir les coupables.

Champlain les prévient qu'à l'avenir les Français ne sortiront qu'armés et qu'ils feront feu sur tout sauvage qui les approchera sans leur permission.

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 135-136.

A la fin de janvier 1628, une trentaine de sauvages, pressés par la faim, s'installent près de l'habitation. Ils espèrent que les Français leur viendront en aide, mais Champlain les assure qu'à cause de l'assassinat de ses hommes il ne fera rien pour les empêcher de mourir de faim. Ils se montrent très indignés du crime des Montagnais, lui demandent de contracter avec eux une étroite amitié, et lui envoient, pour en faire à son bon plaisir, trois fillettes de onze, douze et quinze ans. Jusqu'alors, ils n'avaient pas voulu donner aux Français une seule de leurs filles. Le chirurgien, mû par le désir de « retirer » une âme des enfers » et sans doute aussi de procréer des petits chrétiens, en demanda une en mariage et fut refusé.

Champlain décide, après en avoir conféré avec Pontgravé, de recevoir les trois fillettes. « Les Sauvages, » » furent très aises, et moy aussi, tant pour le bien du » pays comme pour l'esperance que je voyois que c'es- » toit trois ames gaignées à Dieu[1] ».

Il leur donna les noms des vertus théologales : Foy, Espérance et Charité[2].

Un capitaine, nommé Forière, très délié, rusé menteur, vient à Québec avec le « soupçonné », et cherche à tromper Champlain. Champlain n'est pas dupe de ses beaux discours, le convainct facilement de mensonge, met en prison le « soupçonné », renvoie deux des otages

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 137-141.
[2] Ch. Le Clercq, *op. cit.*, t. I, p. 379.

et garde le troisième pour tenir compagnie au prisonnier[1].

Erouachy, « homme de commandement », qui avait promis de découvrir les assassins, vient, le 19 avril, demander la liberté du prisonnier. En bon sauvage, il est prodigue de beaux discours et de protestations d'amitié. Champlain l'écoute et lui répond par un refus.

Au mois de juin, la disette sévissait à Québec. On était sans nouvelles des navires de France, et Champlain ne pouvait plus nourrir son prisonnier. La situation était délicate. Faire mourir sans jugement un homme? l'idée ne pouvait en venir aux Français. Le pardonner, les Sauvages le prendraient en dérision. Que faire? Champlain trouve moyen, par une adroite politique, de se délivrer du prisonnier tout en sauvegardant le prestige des Français.

Cet homme n'a pas été maltraité, bien entendu, mais il n'avait pu passer indemne de la vie libre des forêts à l'immobilité de la prison. Après quatorze mois de captivité, le pauvre homme était presque mort. Champlain paraît pris de pitié, le rend et quatre de ses amis l'emportent roulé dans une couverture[2].

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 444-448

[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 187-199.

CHAPITRE XVII

LA COMPAGNIE DES CENT-ASSOCIÉS

I. Le cardinal de Richelieu. — II. Révocation de la Compagnie de Caen — III. Fondation de la Compagnie de la Nouvelle-France. — IV. La Nouvelle-France sera catholique. — V. Les Anglais prennent parti pour les Calvinistes de France. — VI. Des Français trahissent. — VII. Famine de 1628.

I. — En ce temps là, Richelieu gouvernait la France. Sous sa main de fer, le pouvoir royal s'affermissait, triomphait des factions, des protestants, des nobles, de tous les éléments d'anarchie qui, depuis l'assassinat de Henri le Grand, avaient repris une nouvelle vigueur. Il n'avait pas d'amis. La *Grosse Marchande*, les Italiens faméliques venus dans ses fourgons, les assassins du roi, les *Raffinés d'honneur* étaient ses mortels ennemis. Il brisait toutes les résistances et renversait tous les obstacles.

Il tenait dans sa main blanche, fluette et nerveuse, tous les rouages de l'administration et les modifiait à son gré.

Il remarque l'état d'affaissement du commerce et de la marine et va s'efforcer d'élever l'un par l'autre.

Il rachète à Montmorency la charge d'amiral de

France, la supprime et se fait nommer superintendant du commerce et de la navigation. Il rachète à Ventadour, et prend pour soi, la vice-royauté de la Nouvelle-France.

II. — Il reconnaît vite que les diverses Compagnies ont exploité la Nouvelle-France sans se soucier des engagements pris envers la couronne. De Dieu et de la religion les Associés parlaient prou et doctement, mais ils n'avaient de tendresse que pour les peaux de castor et d'orignac. Ils abusaient de la faiblesse du gouvernement.

Richelieu veut peupler le pays de français catholiques qui, par leur exemple, prépareront à la religion catholique, à la vie civilisée, à l'établissement de l'autorité royale, les belles, intelligentes et nombreuses populations canadiennes.

III. — Il invite à former une nouvelle Compagnie les sieurs de Roquemont, Houel, Lataignant, Dablon, Duchesne et Castillon.

Cette Compagnie fera passer en Nouvelle-France, en 1628, deux à trois cents hommes de tous métiers. Les envois continueront les années suivantes et devront donner, à la fin de 1643, un total de quatre mille personnes, tant hommes que femmes. Ces gens seront nourris, logés, entretenus pendant trois ans. A la fin de cette période, la Compagnie pourra se décharger de toute dépense en

donnant à chaque famille, avec une étendue suffisante de terres défrichées, les semences et la nourriture d'une année.

Les Associés ne pourront transporter dans la colonie que des personnes d'origine française et catholiques.

Chaque village sera pourvu d'au moins trois ecclésiastiques qui seront nourris, logés, fournis de toutes les choses nécessaires à l'exercice du culte. Les Associés pourront remplacer, par l'allocation d'une surface suffisante de terres défrichées, la totalité de ces redevances.

Le roi, pour reconnaître ces sacrifices, donnera aux Associés « en toute propriété, Justice et Seigneurie, le
» fort et habitation de Québecq avec tout ledit pays de
» la Nouvelle France, dite Canada, et même au delà,
» tant et si avant qu'ils pourront estendre et faire co-
» gnoistre le nom de sa Majesté ».

Le roi se réserve le « ressort de la foy », la nomination des officiers de justice, des capitaines des navires, des commandants des places et des forts.

A chaque changement de règne, les Associés offriront une couronne d'or de huit marcs[1].

Ils pourront créer, sous réserve de la confirmation royale, des baronnies, comtés, marquisats et duchés.

Du 1er janvier 1628 au 31 décembre 1643, ils auront le monopole du trafic de la Nouvelle-France, mais la pêche de la baleine et des morues sera libre.

1 La valeur du marc d'or dépasse aujourd'hui 800 francs.

Les Français qui vivront à leurs frais pourront trafiquer avec les Sauvages, mais ils ne pourront vendre qu'à la Compagnie les peaux de castor qu'ils achèteront.

Le roi donnera aux Associés deux navires de 200 à 300 tonneaux et quatre couleuvrines de fonte verte.

Les artisans qui exerceront leurs métiers en Canada, pendant six ans, seront tenus pour maîtres de chefs-d'œuvre et pourront tenir boutique ouverte dans toutes les villes du royaume, même à Paris.

Les marchandises de provenance canadienne seront dégrevées, pendant quinze ans, de tous droits à leur entrée en France.

Les ecclésiastiques, les nobles, les officiers peuvent, sans déroger, entrer dans la Compagnie.

Le roi ennoblira douze des Associés.

Les Sauvages qui pratiqueront la religion catholique seront tenus pour Français.

Cet acte, qui révolutionnait le régime de la Nouvelle-France, a été signé par Richelieu le 29 avril 1627. Un édit daté du camp de la Rochelle, le 6 mai 1628, supprime la Compagnie de Caen et confirme celle des Cent-Associés. La Société est constituée sous le nom de *Compagnie de la Nouvelle-France*. Les Associés sont au nombre de cent et chacun verse trois mille livres[1].

La listes des *Cent-Associés* a été publiée intégrale-

[1] *Mercure François*, t. XIV, 1628, pp. 232 et suiv. — *Edits et Ordonnances royaux*; Québec, 1854, pp. 5 et suiv.

ment par J.-O. Dion [1], reproduite par Benjamin Sulte [2] et par la législature de Québec [3].

Après les grands noms de Richelieu et de Champlain, on lit ceux de dix Rouennais, de six Dieppois, de deux Havrais, et de deux fonctionnaires, l'un de Mauny, l'autre de Montivilliers.

Ces noms sont un témoignage de l'esprit d'entreprise de nos anciens, un honneur pour la région et je ne résiste pas au plaisir de les citer.

Adam Mannessier, bourgeois et marchand de la ville du Havre-de-Grâce;

André Daniel, médecin à Dieppe;

Charles Daniel, capitaine pour le roi en la marine;

Pierre Boulanger, conseiller du roi et élu à Montivilliers;

Jean Ferron, conseiller du roi et payeur de Messieurs du Parlement de Rouen;

Henry Cavelier, marchand à Rouen;

Jean Papavoyne, marchand à Rouen;

Simon Le Maistre, marchand à Rouen;

Jean Guénet, marchand à Rouen;

David Duchesne, conseiller et eschevin de la ville Françoise du Havre-de-Grâce;

Maistre Michel Jean, avocat à Dieppe;

[1] *Revue Canadienne*, 1870, p. 850.

[2] *Histoire des Canadiens-Français*, t. II, pp. 31 et suiv.

[3] *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires et autres documents relatifs à la Nouvelle-France*; Québec, A. Coté et Cie, 1883, t. I, pp. 80 et suiv.

Jean Vincent, conseiller et eschevin de Dieppe;

Nicholle Langlois, veuve de Nicholas Blondel, conseiller et eschevin de Dieppe;

Jean Rozée, marchand de Rouen;

Nicholas Esly, sieur du Pin, lieutenant général en la haute-justice de Mauny;

Claude Girardin, marchand à Rouen;

Maistre Simon Dablon, syndic de la ville de Dieppe;

Antoine Nozereau, marchand de Rouen;

François Mouret, marchand de Rouen;

Jacques Du Hamel, marchand de Rouen.

IV. — Par la fondation de la nouvelle Compagnie, dit Francis Parkman[1], « la Nouvelle-France fut pour toujours préservée d'hérésie. Les souillures de son enfance furent effacées. Elle devint une terre à part, une bergerie de fidèles. Il fut interdit aux huguenots, la seule classe d'émigrants français, de toucher ses rives. Quand, plus tard, ils seront chassés par les *Dragonnades*, ils porteront aux pays étrangers et aux colonies britanniques, pour les enrichir, leurs industries et leur habileté. Il n'y a rien d'improbable dans la supposition que, si la Nouvelle-France avait été ouverte à l'émigration huguenote, le Canada n'aurait jamais été une province britannique, que le champ de l'établissement anglo-américain aurait été grandement réduit, et qu'une grande

[1] FRANCIS PARKMAN, *Pioneers of France in the New World*, p. 399.

partie des États-Unis serait maintenant occupée par une vigoureuse population française ».

Il en serait peut-être ainsi, mais alors, grâce aux moines, une haine profonde, implacable, séparait les Catholiques des Protestants. La religion était considérée comme « le plus solide fondement d'un État ». Rien ne touchait de si près les hommes « que l'âme et le salut ». Marc Lescarbot, homme de grand sens et point fanatique, était convaincu qu'une colonie ne peut naître, vivre et prospérer qu'avec un seul Dieu, une seule foi, une seule religion. Richelieu non plus n'était pas fanatique; il savait que les Protestants étaient les meilleurs des colons. Il a voulu pourtant une Nouvelle-France exclusivement catholique parce que les moines, gens d'esprit borné, sans famille et sans patrie, avivaient le fanatisme et armaient les uns contre les autres les enfants d'un même pays. Richelieu, malgré sa puissance, ne pouvait remonter le courant; il le suivit, bien triste de ne pas trouver une solution plus humaine et plus française.

V. — Le premier soin de la nouvelle Compagnie est d'envoyer à Québec des colons, des vivres et des munitions. Au mois d'avril 1628, le sieur de Roquemont part de Dieppe avec quatre navires.

Au même moment partait de la Grande-Bretagne, aussi à destination de Québec, une flotte armée en guerre.

Richelieu assiégeait la Rochelle. Charles I[er] d'Angle-

terre se déclarait pour les Huguenots et envoyait une flotte à leur secours[1]. Charles I[er] a des Huguenots une pieuse horreur et leur interdit le séjour de ses États, mais il les protège en France parce qu'ils sont, pour sa Majesté Très Chrétienne, une cause d'affaiblissement. Richelieu écrase les Protestants de France et favorise ceux de la Germanie. Des princes catholiques s'unissent contre des princes catholiques, avec les protestants, même avec les Turcs. On dirait qu'au fond la religion ne leur pèse guère et qu'ils s'en servent comme d'une machine politique.

En prenant parti pour les Huguenots, Charles I[er] avait le plaisir de nuire à la France; il avait aussi l'espoir que nos embarras lui permettraient de tenter un coup de main sur nos colonies du Nouveau-Monde. Il profite donc de l'occasion pour envoyer à la conquête de Québec un nommé David Kertk[2].

[1] Cette intervention amena la rupture du traité de commerce conclu, le 24 février 1606, entre la France et l'Angleterre. Les relations ne furent rétablies que par le traité de Suze, 1629. (A. Héron, *Documents concernant la Normandie*; Rouen, 1883, *Soc. de l'Hist. de Normandie*, p. 203, note I).

[2] Le nom de cette famille est écrit : par Champlain, *Quer*, comme il l'entendait prononcer, et *Kertk* d'après des signatures; par Francis Parkman, *Kirk*; par W. Kingsford, *Kirke*; par Charlevoix, Garneau et B. Sulte, *Kertk*.

Gervase Kertk est né à Norton, dans le Derbyshire. Il vint s'établir à Dieppe où il épousa, en 1596, Elisabeth Goudon, et en eut cinq garçons et deux filles. Il est mort en 1629, à Londres, et a été inhumé dans l'église *All Hallow* ou de « Tous les Saints ». On ignore la date de son retour en Angleterre. Avait-il avec soi ses enfants ? C'est probable, car ils avaient une éducation anglaise. Ses fils, devenus hommes,

VI. — Jacques Michel, « calviniste furieux », qui servit les sieurs de Caen et fut exaspéré de l'intolérance des moines, passe pour avoir provoqué, à l'instigation de ses patrons, les deux campagnes des Anglais. C'est du moins ce que dit le P. de Charlevoix [1].

Richelieu eut des soupçons et chargea M. de Chateauneuf, ambassadeur à Londres, de surveiller les sieurs de Caen [2]. L'enquête n'a rien produit sans doute, puisque Richelieu choisira, pour recevoir Québec de la main des Anglais, le sieur Emery de Caen. Il accordera même à ce négociant, pour le couvrir des pertes qu'il a éprouvées, le monopole, pendant un an, de la traite des pelleteries.

Si les huguenots de Caen n'ont pas trahi, des catholiques ont imité Michel : Etienne Brulé, de Champigny; Nicolas Marsolet [3], de Rouen, interprète pour la langue

sont revenus à Dieppe. Le huguenot Michel dit qu'il a connu David marchand de vin à Cognac et à Bordeaux. Cela ne prouve pas grand chose. Il est certain que les Kertk ont toujours été dévoués *loyalists* et officiers dans les armées de terre et de mer de la Grande-Bretagne.

Ils ne paraissent pas avoir quitté la France pour cause de persécution religieuse. Les trois frères David, Louis et Thomas traitaient avec mépris le Français Michel, précisément parce qu'il portait les armes contre sa patrie. Ils se considéraient donc eux-mêmes comme anglais. (Voir KINGSFORD, *History of Canada*, t. I, p. 142. — CHAMPLAIN, *Voyages*, 2e part., *passim*).

[1] CHARLEVOIX, *op. cit.*, t. I, p. 165.

[2] *Collection de documents inédits sur l'histoire de France. — Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. III, p. 472.

[3] Marsolet était surnommé le petit roi de Tadoussac. Lui-même se dénommait honorable homme Nicolas Marsolet, sieur de Saint-Ai-

montagnaise; Pierre Raye, charron, de Paris, « l'un » des plus perfides traistres et mechans qui fut dans le » monde » ; Le Baillif, d'Amiens, chassé par Caen, pour sa conduite scandaleuse, « accoustumé à renier et à » blasphemer le nom de Dieu à tout propos.... sans foy » ni loy, bien qu'il se dise catholique comme sont les » trois autres, qui ne se soucioient de manger de la chair » ny Vendredy ny Samedy pour penser favoriser les » Anglois, qui au contraire les en blasmoient [1] ».

VII. — A ce moment la famine régnait à Québec.

Le 18 juin, on n'avait pas encore connaissance des navires qui devaient arriver en mai. Il restait en magasin, pour cinquante-cinq personnes, quatre ou cinq poinçons de biscuit avarié, des pois et des fèves. « Voilà », dit

gnan, de Rouen. Cela veut tout simplement dire qu'il est né sur la paroisse de Saint-Aignan qui fut réunie depuis, sous le nom de Mont-Saint-Aignan, à celle du Mont-aux-Malades.

En 1608, il avait 21 ans et se trouvait à la fondation de Québec. Il fut employé presque toute sa vie comme interprète pour les langues montagnaise et algonquine.

En 1629, il passa aux Anglais, ce que Champlain lui reprocha durement. Il prétendit, comme les autres traîtres, qu'il avait été forcé. Au départ des Anglais, il revint aux Français.

Il était ennemi des Jésuites. Les Jésuites devenant tout puissants, il reconnaît son erreur, se tourne de leur côté. Les Pères l'accueillent sans rancune et l'élèvent à la dignité de marguillier.

Il devint possesseur de plusieurs fiefs.

Sa postérité a toujours tenu et tient encore, en Canada, un rang honorable. (Benjamin Sulte, *op. cit.*, t. I, pp. 147-149).

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 220-223.

Champlain « la peine en laquelle on estoit tous les » ans[1] ». On ne pouvait compter sur les produits du sol, puisque les Associés empêchaient de le cultiver. C'est seulement le 27 avril 1628, après vingt ans d'occupation, que l'on vit à Québec une charrue et des bœufs[2].

Le 29 juin, les gens de Tadoussac envoient chercher des pois. Ils en sont pour leurs peines.

La Ralde n'a laissé ni barques ni agrès. On dirait la colonie abandonnée. « C'est assez que la peleterie soit » conservée, l'utilité demeure aux associez, et à nous », dit Champlain, « le mal ».

Il faut aviser. Champlain fait chercher dans les bois des gommes pour faire du brai, et donne à réparer à Couillard, qui est charpentier, calfat et matelot, deux chaloupes abandonnées comme étant hors de service. Avec ces chaloupes, il fera prendre à Tadoussac une embarcation, et avec cette embarcation il fera transporter à Gaspé un certain nombre d'hommes qu'il désire renvoyer en France.

Couillard veut bien réparer les chaloupes, mais il refuse de les conduire à Tadoussac. Champlain le prie, le raisonne, le menace. Vainement. Il dit avoir peur des Sauvages[3]. Il a toujours été brave et dévoué. La raison vraie de son refus, il ne veut pas la dire, et si Champlain ne le met pas en prison, c'est sans doute qu'il la pressent.

1 Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., p. 149.
2 Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., p. 144.
3 Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 149-152.

Cette raison, facile à deviner, c'est l'imminence d'une catastrophe. Si Couillard est inébranlable, c'est qu'il ne veut pas, dans un pareil moment, laisser seuls sa femme et ses enfants.

CHAPITRE XVIII

PREMIÈRE TENTATIVE DES ANGLAIS SUR QUÉBEC

I. Les Anglais à Tadoussac.— II. Au cap Tourmente. — III. Ils demandent à Champlain la reddition de Québec. — IV. Réponse de Champlain. — V. La flotte de Roquemont est prise par les Anglais. — VI. Kertk renvoie en France ses prisonniers. — VII. Le voyage des Récollets.

I. — Telle était la situation au 9 juillet 1628, quand deux hommes, venus à pied du cap Tourmente, annoncèrent à Champlain l'arrivée à Tadoussac de six navires commandés par le capitaine Morel, associé des sieurs de Caen. Immense est la joie. Champlain réfléchit. Une flotte de six navires n'est pas dans les habitudes de la Compagnie et dépasserait les besoins de la Colonie. Il a des doutes et craint une attaque des Anglais[1].

II. — Il envoie aux renseignements un truchement d'origine grecque déguisé en sauvage et deux montagnais. En même temps il met en état de défense le fort et l'habitation.

Le grec revient une heure après son départ avec deux

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 152-153.

canots qui se sauvaient à Québec. Dans l'un d'eux se trouve Foucher, le chef de l'établissement du cap Tourmente.

Il raconte à Champlain qu'une barque, arrivée avant le jour, a mis à terre quinze ou seize soldats. Ces soldats vinrent le long du bois, en se dissimulant, dans l'espoir de trouver au lit tout le monde de l'habitation. Il les vit et leur cria de s'arrêter. Tous paraissaient français et tous étaient venus, l'année précédente, avec le sieur de la Ralde. Ils lui répondirent : « Nous sommes de vos » amis, ne nous cognoissez vous pas, nous estions l'an- » née passée icy, nous venons de la part de Monseigneur » le Cardinal, et de Rocquemont, allant à Quebec leur » porter des nouvelles, et en passant avions desir de » vous voir ». Sur ces douces paroles on se salua, et aussitôt ces faux français s'emparèrent de lui, Foucher, de trois hommes, d'une femme et d'une petite fille, tuèrent une partie du bétail, brûlèrent le reste dans les étables, incendièrent deux maisons, pillèrent tout, jusqu'aux béguins de la petite fille.

Le poste n'a fait aucune résistance parce que les Sauvages avaient assuré à Foucher que les navires arrivés à Tadoussac étaient français.

A cette nouvelle, Champlain met tout son monde aux remparts et désigne à chacun sa place de combat[1].

III. — Le lendemain, 10, on voit une chaloupe qui manœuvre pour entrer dans la rivière Saint-Charles.

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 154-155.

Elle est conduite par des pêcheurs basques. Ces pêcheurs montent au fort, disent à Champlain qu'ils sont prisonniers des Anglais, qu'ils viennent par force, le prient de les excuser, et lui remettent une lettre de David Kertk, général de la flotte anglaise. Kertk le somme, dans les termes les plus courtois, de lui livrer le fort et l'habitation de Québec. Cette lettre est datée du 18 juillet 1628 « stille vieux », 8 juillet « stille nouveau ».

On a vu plus haut quels étaient, au 18 juin, les approvisionnements de Québec. Au 10 juillet, la ration journalière était de sept onces (0^{k} 220^{gr}) de pois. Il y avait dans les magasins cinquante livres de poudre à canon et peu de mèche. Grâce au mauvais vouloir d'Emery de Caen, le fort était dans un état déplorable. Peu de jours avant l'arrivée des Anglais, deux tours du fort s'étaient écroulées. Mauvais augure. « Les plus dévôts » ne cherchent pas longtemps. N'ayant que quatre ans d'existence, elles ne tombent pas de vieillesse. Les indévôts répondent qu'elles ont été construites hâtivement et très mal. N'importe, répliquent les autres, Dieu a voulu châtier, par le ravage des Anglais, l'indévotion des habitants[1]. Puissamment raisonné. Quand les animaux parlaient, ils ne disaient pas mieux.

IV. — Québec n'est pas défendable. Pourtant, Champlain ne veut pas le rendre avant d'avoir brûlé sa dernière charge de poudre et mangé sa dernière once de

[1] Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 915-916.

pois. Il prend l'avis de son Conseil et fait au général anglais une réponse très polie, très habile, qui peut se résumer ainsi :

« Vous avez pris le navire de Noirot qui nous apportait des provisions. A la vérité, mieux une place est pourvue, plus elle est forte. Pourtant, même médiocrement approvisionnée, elle peut faire face à l'orage. Nous n'en sommes pas là. Nous avons du blé, du maïs, des pois, des fèves, sans compter ce que le pays fournit, outre l'avantage qu'ont nos soldats de se contenter de toute nourriture. Rendre le fort et l'habitation dans l'état où nous sommes, serait un crime devant Dieu, devant le roi et devant les hommes. Vous aurez même pour nous plus d'estime si nous vous attendons de pied ferme que si nous nous rendions « sans premier voir l'essay » de vos canons, approches, retranchement et batterie ». Vous avez détruit l'établissement du cap Tourmente? C'est peu de chose : la mort de quelques bêtes et l'incendie d'une simple chaumière occupée par quatre ou cinq personnes. « Si vous fussiez venu un jour plus tard il n'y » avoit rien à faire pour vous, *que nous attendons* » *d'heure à autre pour vous recevoir et empescher* » *si nous pouvons les pretentions qu'avez sur ces* » *lieux*[1] »

Le général Kertk lit à ses officiers la lettre de Champlain, et ces messieurs jugent qu'il serait imprudent, pour le moment, de tenter la prise de Québec. Ils brûlent

[1] Champlain, *Voyages*, 1636, 2e part., pp. 158-160. — Sagard, *Hist.*, 1636, pp. 921-926.

ou emmènent toutes les barques qui sont à Tadoussac et vont pirater sur les côtes du golfe Saint-Laurent.

V. — Tandis que Champlain attend, sous les armes, l'attaque des Anglais, le sieur Desdames vient lui annoncer l'arrivée à Gaspé du sieur de Roquemont, général des vaisseaux envoyés par la Compagnie des Cent-Associés.

En venant, il a vu la flotte anglaise et l'a évitée. Sa mission était de s'assurer de l'état de Québec, car les Sauvages ont dit à Roquemont que les Anglais l'avaient pris et mis à sac. Le lendemain de sa rencontre avec les Anglais, il a entendu le canon, ce qui lui fait croire que Roquemont était aux prises avec eux.

A Québec on attendait anxieusement des nouvelles du combat. Quelques jours après, des Sauvages apprennent à Champlain que tous les navires de Roquemont sont au pouvoir de l'ennemi.

La lutte a duré quinze heures. On a tiré, de part et d'autre, plus de douze cents coups de canon. Les Français, dit le P. Sagard, ont tiré jusqu'au plomb de leurs lignes. Malgré cette énorme dépense de projectiles, nous n'avons eu que deux tués et quelque blessés.

Leurs munitions épuisées, les Français se rendirent. Kertk prit les navires et leur contenu, mais traita les personnes avec assez d'humanité.

Champlain accuse Roquemont d'imprudence, de présomption et de méconnaissance de ses devoirs. Il devait secourir Québec, non, dit-il, risquer, par gloriole, la vie

d'une centaine d'hommes et l'existence même de la colonie.

Sagard dit qu'il n'a pu éviter le combat. Ce Père doit avoir raison. Roquemont, lourdement chargé, manœuvrait avec peine ; il savait que les forces anglaises, de beaucoup supérieures aux siennes, évoluaient facilement : attaquer dans ces conditions, ce n'était pas de la témérité, mais de la folie [1].

VI. — Kertk donne aux Français, pour se rapatrier, deux navires capturés sur les côtes.

Ses vaisseaux étant surchargés de butin, il en fait sortir vingt-quatre ou vingt-cinq personnes et les Récollets, qui avaient tout perdu et n'auraient pu payer « une once de bonne monnoye ».

Il leur donne un navire pris aux Basques. Sur ce navire, on « n'oyoit chanter que des marottes ».

A cela près, les passagers ne s'y trouvaient pas mal.

VII. — Aussitôt les Anglais partis, les anciens maîtres du navire accourent, reprennent leur bien, mettent dans une chaloupe, avec du cidre et du biscuit, et envoient à la grâce de Dieu, les matelots et les passagers. Les moines et une famille sont reçus par un autre navire basque ; le reste des passagers est recueilli par deux vaisseaux en partance.

Au commencement du voyage, les trois navires ont des vents favorables. Puis le ciel se voile de gros nuages noirs.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 161-166. — SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 950-952.

Les vents font rage. La mer est démontée, rugissante. Le navire craque sinistrement. Tantôt il est porté sur la crête d'une vague alpestre, tantôt il plonge dans un gouffre, entre deux murailles liquides qui menacent de l'engloutir. Cette situation, entre la vie et la mort, dure quatre ou cinq jours. Les passagers sont affolés, se lamentent et, comme Panurge, invoquent à leur aide « tous les benoitz saincts et sainctes ». Chose étrange ! plus on prie plus la tempête devient violente, « comme si le Diable » eust voulu debatre contre eux ».

« Les moines », dit le P. Sagard, « firent faire un vœu » à nostre Seraphique Pere Saint François, lequel estant » fait, la tempeste tout aussi tost cessa ». Ils sont sauvés. Les deux autres navires, qui n'ont pas fait de vœu à saint François, disparurent, et jamais plus le P. Sagard n'en eut de nouvelles.

Le navire des moines, après ces cruelles alarmes, vogue gaiement. Déjà ses passagers saluaient avec bonheur les côtes d'Espagne qui montaient à l'horizon, quand tout à coup se dresse devant eux un corsaire turc. Ils se précipitent tumultueusement dans une chaloupe, et rament de toutes leurs forces. Ils voient les Turcs prendre, mettre à sac et incendier le navire. Ils réussissent enfin à prendre terre, mais ils n'ont plus ni sou, ni maille.

Les bons moines, heureusement, ne sont jamais embarrassés. Ils conduisent leurs compagnons à Bayona, en Galice, leur font obtenir un repos bien nécessaire et les moyens de passer en France [1].

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, pp. 953-960.

CHAPITRE XIX

LA FAMINE DE 1628-1629

I. Québec après la défaite de Roquemont. — II. Construction de moulins. — III. Secours tirés des sauvages et des colons. — IV. Champlain envoie des hommes à la chasse. — V. Il prépare l'envoi à Gaspé d'un certain nombre d'hommes. — VI. La vie à Québec. — VII. Champlain envoie chez les Abénaquis. — VIII. Il envoie à Tadoussac. — IX. Il envoie chercher des secours. — X. La situation à Québec. — XI. Eustache Boullé se rend à Gaspé. — XII. Vingt Français et des Hurons sont attendus à Québec. — XIII. Champlain envoie à Trois-Rivières et aux Etchemins. — XIV. Les Abénaquis envoient des promesses. — XV. Arrivée des Français et des Hurons.

I. — La perte de la flotte de Roquemont fit le désespoir de Québec. Dans cette place, tout manquait, même le sel, et l'on mangeait les pois par compte.

Les hommes étaient faibles, débiles, découragés. Pourtant ils voulaient vivre et conservaient au fond du cœur un rayon d'espérance. Ils pensaient que la France ne pouvait les abandonner, et qu'une autre flotte remplacerait celle détruite par les Anglais. Ils décident donc la lutte et résolvent tout d'abord de tirer du peu qu'ils ont le plus de profit possible.

II. — Le sieur de Caen a envoyé des meules. Ses agents les ont déchargées à Tadoussac et n'ont pas voulu les transporter à Québec. Mieux aurait valu les laisser à Dieppe. Mais on pouvait dire à Paris qu'en Nouvelle-France il y avait des meules. Les Anglais les ont mises en pièces.

Champlain résolut de construire un moulin à bras, et il réussit, « ce qu'en vingt ans l'on avait creu estre comme » impossible ». Ils y moulent les pois, et en tirent de bonne farine, ce qui relève un peu leur santé. Parce que la manœuvre en est très pénible, Champlain décide la construction d'un moulin à eau [1].

III. — Vient la saison de la pêche aux anguilles. Les Français n'y entendent rien et prennent peu de chose. Pour en avoir des Sauvages, ils donnent jusqu'à leurs habits. Champlain en achète douze cents au prix de dix par castor neuf. Qu'est-ce que cela pour une centaine de personnes !

La récolte de la veuve Hébert et de Couillard, qui donnait beaucoup d'espérance, fut une déception. « Il se trouva », dit Champlain, « qu'ils ne nous pouvoient » assister que d'une esculée d'orge, pois et bleds d'Inde » par sepmaine, pesant environ 9 onces » (0 k. 280 gr.), « qui estoit fort peu de chose à tant de personnes, ainsi » nous fallut passer la misere du temps [2] ».

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 166-168.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., p. 167.

Les Sauvages, par affection pour le gouverneur, apportent à Québec quelques élans [1].

IV. — Champlain envoie à la chasse plusieurs de ses hommes. Ils ne savent pas, comme les Sauvages, reconnaître des pistes et courir sur la neige avec des raquettes. Ils réussissent néanmoins à tuer un gros élan. Au lieu de l'apporter à l'habitation, ils « s'amusèrent à le devorer » comme loups ravissants, sans plus en faire part que » d'environ 20 livres ». Le commandant les blâme de leur gloutonnerie et les occupe à d'autres travaux [2].

V. — Au mois de mai, les légumes sont épuisés. Un peu de patience, dit Champlain, les navires de France vont arriver tout à l'heure. Encore quelques jours et nos souffrances prendront fin. En réalité, il craint plus le retour des Anglais qu'il n'espère l'arrivée des Français.

La Ralde a laissé à Québec, parce qu'elle n'était plus bonne qu'à faire du feu, une barque de sept à huit tonneaux. Champlain la fait réparer. Elle servira au transport, à Gaspé, d'un certain nombre d'hommes qu'il désire renvoyer en France par le moyen des vaisseaux de pêche [3].

VI. — L'hiver de 1628-1629 n'a pas été trop long. Dès le 28 avril, la veuve Hébert, Couillard, les Jésuites et les Récollets se mettent au labourage. Les commis

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 974.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 167-169.
[3] CHAMPLAIN, 1632, 2e part., p. 170.

commencent à croire, comme Champlain, qu'il est dangereux d'attendre toujours, pour manger, les navires de France, et daignent mettre la main à la bêche. Le second jour de mai on sème du froment. Il y a loin, hélas ! des semailles à la moisson. Il faut vivre en attendant l'août, et la patience ne suffit pas. Les pauvres vont dans les bois, à cinq ou six lieues de distance, chercher des racines et du gland.

Le P. Sagard nous apprend que ces racines sont celles du *Sigillum Salomonis*. Elles servaient souvent de pain. Plus souvent on les faisait bouillir avec du gland, un peu de farine et de son d'orge, de la paille et du poisson coupé menu, quand on pouvait s'en procurer. Cette horrible mixture se mangeait sans sel, parce que, depuis longtemps, Québec n'en avait plus un grain [1].

VII. — Le capitaine Erouachy dit à Champlain qu'il y a de l'autre côté du fleuve, à sept ou huit jours de marche, une nation agricole qui désire s'allier avec les Français pour faire la guerre aux Iroquois.

Champlain pense que cette nation, qui est celle des Abénaquis, lui peut être utile, soit en lui fournissant du grain, soit en se chargeant d'un certain nombre de ses compagnons. Le 16 mai 1629, il envoie un homme de confiance reconnaître le pays, porter des présents aux chefs et leur dire qu'il veut aller avec eux à la guerre suivi de cent hommes, si les navires viennent, et de cin-

[1] SAGARD, *Hist.*, 1636, p. 976.

quante s'ils ne viennent pas. Il jugeait « qu'il valloit » mieux faire et executer ce dessein, pour descharger » l'habitation, que mourir de necessité les uns pour les » autres, attendant le secours de France, et ainsi », dit-il, « j'allois cherchant des remedes au mieux qu'il m'es- » toit possible [1] ».

Il aurait voulu aller chez les Iroquois pour vivre à leurs dépens, venger le supplice de Magnan et autres méfaits, mais pour cela il fallait de la poudre, et il n'en avait pas [2].

VIII. — Il envoie à Tadoussac deux hommes. Ils y resteront jusqu'au 10 juin pour l'avertir de l'arrivée de vaisseaux français, anglais ou contrebandiers. Ils proposeront, au premier contrebandier qui viendrait : de lui acheter, au même prix que les Sauvages, ses vivres et ses marchandises; de passer en France, moyennant payement, un certain nombre de nos gens. Ils lui promettront, à titre de récompense, la liberté de trafiquer sur le fleuve [3].

Les navires de 1629 étaient en retard. Depuis longtemps la ration quotidienne était réduite à sept onces de farine de pois. A partir de la fin de mai, il ne restera plus rien du tout.

IX. — Le 17 mai, le sieur Desdames part, avec six hommes, pour Gaspé. Il s'efforcera de trouver des navires de pêche, leur demandera des vivres pour l'habitation et

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 176-178.
[2] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, p. 260.
[3] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 178-179.

le passage pour un certain nombre d'hommes. Il a tout pouvoir pour traiter. Ce qu'il fera est approuvé d'avance.

Cette affaire arrangée, Champlain s'occupe de la réparation de la barque. Par son moyen, il enverra, dans les eaux de Gaspé, une trentaine d'hommes pour pêcher, chercher des vivres ou se mettre en pension, pour l'hiver, chez les Sauvages des environs. Ils devront surtout s'efforcer d'envoyer à Québec du sel et du poisson.

X. — « La déploration la plus sensible en ces lieux » en ces temps de disette », dit Champlain, « estoit de » voir quelques pauvres mesnages chargez d'enfans qui » crioyent à la faim après leur pere et mere, qui ne pou- » voient fournir à leur chercher des racines[1] ».

Certaines personnes consommaient sans produire parce que les Compagnies n'avaient pas voulu leur donner les moyens de cultiver la terre. Seule la famille Hébert se suffisait. Elle avait eu des ressources. Surtout elle avait lutté avec obstination et avait résisté courageusement aux vexations, spoliations, privations que lui faisaient souffrir les Compagnies.

« D'environ 55 à 60 personnes qui estoient pour la » Société il n'y en avoit pas plus de 18 pour travailler » aux choses nécessaires, tant du fort de l'habitation » qu'au cap de Tourmente... Tout le reste des hommes » et autres personnes consistoit en trois femmes, l'une » desquelles le sieur de Caën avoit amenée pour avoir

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 182-183.

» soin du bestial, qui estoit le plus nécessaire, deux autres
» femmes chargées de huict enfans, quatre Peres Recolets
» tous les autres officiers et volontaires n'estoient pas
» gens de travail [1] ».

A la fin de mai, les pois sont épuisés. On ne vit plus que de racines et chacun n'en a pas la « moitié de son saoul ».

Les Montagnais connaissent la situation. Si l'idée leur en venait, ils pourraient attaquer le fort et courir sus à ceux qui vont chercher des racines. C'est alors que Champlain s'arrange pour mettre en liberté, sans altérer son prestige, l'homme qu'il tient en prison depuis quatorze mois, qu'il ne peut plus nourrir et qu'il ne veut pas faire mourir sans jugement [2].

Desdames revient sans avoir rencontré un seul navire. Il apporte un baril et demi de sel et l'offre d'un capitaine gaspésien de prendre en pension vingt Français. Il a connaissance que des vaisseaux anglais rôdent sur les côtes d'Acadie.

XI. — Le 26 juin la barque est prête; Boullé, beau-frère de Champlain, la monte avec trente hommes. Vingt de ces hommes désirent rester à Gaspé, les dix autres veulent tenter la traversée de l'Atlantique. Champlain a donné, à l'intrépide officier, des lettres et des mémoires pour le Roi, le Cardinal, le Conseil et les Associés.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 183-184.
[2] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 190-199.

XII. — Champlain attendait, au commencement de juillet, des Hurons et vingt Français qu'il avait envoyés chez eux pour économiser les vivres de l'habitation. Que leur donnera-t-il à manger? Il n'y avait plus de pois; les racines devenaient rares et il fallait aller les chercher à six ou sept lieues; il ne voulait pas donner pour la chasse les trente ou quarante livres de mauvaise poudre qui lui restait.

XIII. — Le 8 juillet, il envoie à Trois-Rivières le Sauvage Chomina pour acheter aux Hurons de la farine de maïs. Il dépêche en même temps aux Etchemins, pour acheter de la poudre, le Sauvage Ouagabemat.

Ouagabemat, arrêté par les basses eaux, revient, au bout de trois jours, les mains vides.

XIV. — L'homme envoyé chez les Abénaquis est de retour le 15. Il a vu de belles campagnes, peu boisées, bien cultivées; une belle rivière, la Penobscot, que Champlain a explorée en 1605. Les indigènes désirent faire alliance et offrent de nourrir, pendant l'hiver, un certain nombre de Français. Un chef va venir avec des provisions. Tout cela est bien, mais quelques sacs de maïs feraient mieux l'affaire.

XV. — Le 17 arrivent les vingt Français qui étaient chez les Hurons. Les uns n'ont pas de vivres; ceux qui en ont les cachent.

Le P. de Brébeuf revient aussi. Il apporte, pour les

Jésuites, quatre ou cinq sacs de farine de cinquante livres chacun.. Les Hurons en ont trois sacs : deux sont achetés par les Récollets, le troisième par Pontgravé. « Pour » moy », dit Champlain, « il fut hors de ma puissance » d'en pouvoir avoir, ny peu, ny prou, et ne m'en fut » seulement offert une escuellée ». Il n'avait jamais eu morceau qu'il n'ait partagé avec tout son monde, et tout son monde le laissait mourir de faim.

Il ne pouvait plus compter que sur la récolte de la famille Hébert et des Récollets. Les Jésuites ne cultivaient que pour eux [1] et ne pouvaient donner aux affamés que de belles paroles, de pieuses exhortations, d'éloquents discours sur les mérites du jeûne et la colère divine. A tout cela, Champlain lui-même aurait préféré quelques sacs de maïs.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 199-212.

CHAPITRE XX

PRISE DE QUÉBEC PAR LES ANGLAIS

I. Arrivée des Anglais. — II. Lettre de Louis et de Thomas Kertk. — III. Réponse de Champlain. — IV. Composition. — V. Entrée des Anglais dans Québec. — VI. Inventaire dressé par Louis Kertk et Champlain. — VII. Kertk arbore sur Québec le drapeau anglais. — VIII. Comment se conduisent les Anglais. — IX. La famille Hébert prend conseil de Champlain. — X. Champlain part pour Tadoussac. — XI. Emery de Caen est pris par les Anglais. — XII. Champlain et Caen à Tadoussac. — XIII. Prise de Boullé par les Anglais. — XIV. Aventures d'Emery de Caen. — XV. Le capitaine Joubert ne remplit pas sa mission. — XVI. Naufrage des PP. Jésuites. — XVII. Les secours organisés par la Compagnie sont détournés de leur destination. — XVIII. Victoire des Anglais. — XIX. David Kertk monte à Québec. — XX. Champlain n'a pas permission d'emmener ses sauvagesses. — XXI. Jacques Michel. — XXII. Sa querelle avec le jésuite de Brébeuf. — XXIII. Sa mort. — XXIV. Comment les Jésuites racontent la mort de Michel.

I. — Le 19 juillet 1629, un Sauvage attaché aux PP. Jésuites vient prévenir Champlain que trois navires remontent le fleuve et sont derrière l'île d'Orléans. Champlain est seul. Tout son monde est à la pêche ou dans les bois. Vers dix heures, son domestique lui apporte quatre petits sacs de racines et lui dit que trois navires sont à une lieue de la pointe Lévy.

Il appelle aussitôt les Récollets, les Jésuites et les

principaux de la colonie. Tous reconnaissent qu'il n'y a plus de vivres, qu'il ne reste à tirer que trois coups de canon [1], qu'on ne peut espérer aucun secours et que toute défense est impossible. Ils décident d'attendre les Anglais, « résolus neantmoins qu'au cas qu'ils ne nous voulussent » faire composition, de faire sentir à la descente, que » voulant nous forcer on leur feroit perdre de leurs » hommes, en nous ostant l'espoir de composition » [2].

Au moment du flot, les Anglais détachent une chaloupe portant pavillon blanc. Champlain arbore, sur le fort, un pavillon de même couleur. Un gentilhomme anglais monte à Québec et remet à Champlain une lettre de Louis et Thomas Kertk.

II. — Dans cette lettre, datée du 19 juillet 1629, les deux officiers lui rappellent la promesse que lui a faite leur frère David de revenir prendre Québec. Il les a chargés de l'assurer de son amitié comme ils l'assurent de la leur. Ils connaissent sa situation et viennent le prier de remettre entre leurs mains le fort de Québec, « vous » asseurant », disent-ils, « toutes sortes de courtoisie » pour vous et pour les vostres, comme d'une compo- » sition honneste et raisonnable, telle que vous sçauriez » desirer ».

III. — A la vérité, répond Champlain, des négligences ou les mauvais temps ont empêché l'arrivée des secours

[1] Le Tac, *op. cit.*, p. 148.
[2] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., p. 214.

que nous attendions et nous ne pouvons empêcher votre dessein. Je vous remettrai donc la place, si vous maintenez la proposition que vous m'avez faite d'une composition dont je vous ferai connaître les termes. Il vous plaira en attendant de ne pas faire approcher vos vaisseaux à la portée du canon et de ne pas tenter une descente[1] ».

IV. — Sur le soir, le capitaine Louis Kertk envoie chercher les articles de la composition.

Voici les demandes de Champlain :

On lui donnera un vaisseau pour le conduire en France avec tous ses compagnons, les religieux et deux Sauvagesses qui lui ont été données.

Il sortira avec armes et bagages ; les religieux et les colons avec ce qui leur appartient.

On leur donnera, contre des pelleteries, des vivres pour repasser en France.

Ceux qui sont dans le fort et ceux qui sont déjà au pouvoir des Anglais seront traités avec bienveillance.

Ils seront conduits à Tadoussac avec ce qui leur appartient, et trois jours après leur arrivée à ce poste, ils seront mis en possession du navire qui doit les transporter.

Ces articles portent les signatures de Champlain et de Pontgravé.

Louis Kertk leur répond :

Je ne puis vous donner un vaisseau, mais je vous assure

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., p. 215.

le passage de Québec en Angleterre et d'Angleterre en France.

Je ne puis vous accorder d'emmener les Sauvagesses.

J'accorde que vous sortiez avec armes et bagages ; les officiers, avec armes, habits et pelleteries ; les soldats avec leurs habits et une robe de castor ; les religieux se contenteront de leurs robes et de leurs livres.

Cette pièce est signée : *l'Kertk* et *Thomas Kertk*. Elle a été approuvée par *David Kertk* le « 19 aoust 1629, stil neuf ».

Champlain et son conseil examinent ces articles et, « ne pouvant pas mieux », les acceptent.

Le lendemain, 20, Champlain va trouver Louis Kertk et obtient de lui d'emmener ses deux sauvagesses. Il obtient aussi l'envoi de soldats pour garder la chapelle, les maisons des religieux et celles de la famille Hébert.

V. — Les conditions de la capitulation étant arrêtées, Louis Kertk monte à Québec avec 150 hommes, en reçoit les clés de Corneille, sous-commis, et les remet à un nommé Le Baillif, d'Amiens, qui s'était « volontairement » donné aux Anglois pour les servir et ayder à nous » ruiner comme perfide à son Roy et à sa patrie [1] ».

Champlain veut quitter son logement. Louis Kertk le prie de le conserver jusqu'à son départ et lui permet de faire célébrer la messe. Il a d'ailleurs, pour le glorieux vaincu, toutes les courtoisies et tous les respects.

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 215, 220.

VI. — Le 21 juillet 1629, un inventaire est dressé de ce qui se trouve dans le fort et dans l'habitation. Il est éloquent et navrant.

Il constate l'existence de quarante livres de poudre à canon et de trente livres de mèche. « Pour les vivres que » nous trouvons, » dit Kertk, « il ne s'en gastera ny encre » ny papier, dont nous n'en sommes pas faschez, vous » aymant mieux assister des nostres. — Nous vous en » remercions bien fort », répond Champlain, « il n'y a » sinon que vous les faites payer bien cherement sans » pouvoir avoir moyen de les disputer [1] ».

Louis Kertk saisit aussi, mais sans vouloir en dresser inventaire, ce qui se trouve chez les Jésuites et chez les Récollets.

Il traite les Récollets avec bienveillance, leur permet de dire la messe tous les jours et leur en fournit le vin [2]; mais il manifeste de l'aversion pour les Jésuites et regrette de ne les avoir pas canonnés.

VII. — Le 22, il fait arborer, sur l'un des bastions, le drapeau de l'Angleterre. Ses troupes sont rangées en bataille, les tambours battent aux champs, le canon du fort et des navires tonne, et une double salve de mousqueterie termine la cérémonie.

VIII. — Pendant la nuit, Le Baillif vole au sieur Corneille cent livres d'or ou d'argent et divers objets; il

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 221, 222.
[2] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 1,000.

vole aussi, dans la chapelle, un calice valant plus de cent livres. Il se disait chrétien. En réalité, c'était un scélérat, sans foi ni loi. Tandis que les Français sont traités avec bienveillance par les Anglais, ce traître les vexe de toutes les façons.

Louis Kertk tenait de sa mère l'amour des Français et préférait leur conversation à celle des Anglais.

IX. — La veuve Hébert et Couillard, son gendre, qui sont à Québec depuis quinze ou seize ans, craignent de voir saisir leurs biens, champs, maisons et une récolte qui donne de belles espérances. Ils manifestent l'intention de partir. Kertk les engage à rester dans leurs biens. Vous y vivrez, leur dit-il, aussi librement qu'avec les Français. Vous ferez vos récoltes et vous en disposerez comme il vous plaira. Il sera toujours temps, si vous ne vous trouvez pas bien, de retourner en France l'année prochaine.

Ils vont trouver Champlain. Le vieux guerrier considère qu'ils seront privés de prêtres et qu' « il faut avoir » plus de soin de l'âme que du corps ». Il leur conseille donc de vendre, le mieux possible, leur récolte et leurs pelleteries, d'abandonner terres et maisons, de revenir en France où ils trouveront, tant qu'ils voudront, des prêtres et des moines.

Un paysan abandonner une terre à lui, créée par lui, arrosée de ses sueurs, cela ne se voit guère. Il est très attaché à ses dieux, à ses saints, à ses prêtres; mais sa terre, c'est la chair de sa chair, la moëlle de ses os. La

veuve Hébert et Couillard remercient et demandent à réfléchir. Cela n'est pas long. En Canada, ils sont propriétaires, en travaillant leurs terres, ils ont l'aisance. En France que feront-ils? Homme, femmes et enfants seront contraints de mendier leur pain, « chose à la vérité bien rude », dit Champlain, « et considérable à ceux qui se » mettront à leur place ». Ils décident de rester, et Champlain ne les en blâme pas [1].

X. — Le vieux guerrier, privé de son commandement, est triste et trouve les jours bien longs. Il demande à être conduit à Tadoussac, auprès de l'amiral David Kertk, et part avec les Jésuites, et ses deux sauvagesses, Espérance et Charité. La troisième, Foi, a sans doute repris le chemin des bois, car il n'est plus question d'elle [2].

XI. — A Malbaie, maintenant Murray Bay, le navire qui porte Champlain voit un vaisseau. Ce vaisseau est commandé par Emery de Caen et chargé de secours pour Québec.

Le navire d'Emery de Caen et celui de Thomas Kertk se reconnaissent et la canonnade commence.

Kertk prie Champlain de descendre sous le tillac et l'y enferme. Emery s'avance, les deux navires se heurtent debout. Une ancre du vaisseau de Kertk s'engage dans les chaînes de celui d'Emery, et les deux bâtiments ne peuvent se séparer. A ce moment, Kertk voit une partie de

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 222-226.
[2] Champlain, *ibidem*, p. 223.

ses hommes pris de panique, se cacher au fond du vaisseau; il les ramène à coups de plat d'épée. Sa défaite est certaine.

Dans le même temps, une rumeur se produit sur le vaisseau d'Emery, et des hommes crient lâchement : « cartier ! cartier ! » Kertk, qui voit le péril de sa situation, se hâte de répondre : « Bon cartier, comme au sieur » de Champlain que nous avons icy ». Arrivent alors deux pataches. Emery, qui ne peut se décrocher du navire de Kertk, n'est plus en état de lutter, surtout avec » des gens qui n'avoient envie de bien faire ». — « Comme » il estoit prest à l'abordage », écrit le P. Sagard, « on » dit que les huguenots de son équipage ne voulurent » jamais aller contre leurs frères, et poserent armes bas ».

Emery demande à voir Champlain. Il le voit, lui cause, et se rend, le cœur navré, certain que, si ses hommes avaient fait leur devoir, Kertk et les deux pataches tombaient en son pouvoir [1].

Les Anglais ont traité les huguenots traîtres bien plus dûrement que les catholiques fidèles.

XII. — Emery de Caen dit à Champlain que le chevalier de Razilly vient avec des secours, et que la France et l'Angleterre ont dû signer la paix.

Ils sont bien reçus à Tadoussac.

La flotte anglaise se compose de cinq grands navires bien pourvus d'armes et de munitions. Les officiers sont bons, mais le reste ne vaut pas grand chose.

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 226-229. — Le Tac, *op. cit.*, p. 152. — Sagard, *Hist.* 1636, pp. 998-999.

XIII. — Champlain trouve aussi à Tadoussac son beau-frère Eustache Boullé. A Gaspé, Boullé a rencontré le sieur de Caen, qui lui a donné des vivres et l'a informé du prochain départ de Razilly et du capitaine Daniel. Joubert devait les précéder avec deux barques, dont l'une appartenant aux Jésuites portait les PP. Noirot, Lallemant, Louis et Vieuxpont [1].

Emery et Boullé entrent dans le Saint-Laurent. Boullé va devant, hâtivement, vers Québec. Quatre ou cinq jours après avoir quitté le sieur de Caen, il voit un navire et croit que c'est celui de Daniel. Quand il reconnaît son erreur, il est trop tard. Thomas Kertk, qui l'a vu, lui tire un coup de canon et lance sur lui une chaloupe. Les matelots de Boullé, affaiblis par la faim et rendus de fatigue, ne peuvent aller loin. Ils sont pris, pillés, conduits à Kertk et envoyés à Tadoussac.

Boullé dit à David Kertk, qui feint de n'en rien croire, que la France et l'Angleterre ont signé la paix.

Kertk sait, par des traîtres et par des sauvages, que Québec est à bout de vivres et de munitions, que la poire est mûre et qu'il lui suffit, pour la cueillir, de tendre la main. Si la paix est faite, il jouira de sa prise pendant quelque temps ; si elle n'est pas faite, il gagnera bien davantage. Dans un cas comme dans l'autre, la prise de Québec sera pour lui une bonne affaire. C'est incorrect, malhonnête, mais cela lui est bien égal. Il charge donc ses deux frères d'aller prendre possession de Québec, ce qu'ils firent, comme on l'a vu plus haut.

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 229-231.

XIV. — Tandis que Boullé est fait prisonnier, Emery de Caen, qui ne sait rien des Anglais, se dirige sur Québec. Surpris par une brume intense, il passe, sans s'en douter, sous le canon des navires anglais, qui se trouvaient au moulin Baudé. Toujours trompé par la brume, il s'échoue sur un îlot, par le travers de Tadoussac. Le brouillard tombé, il voit les Anglais et tire du canon pour demander du secours. Les Anglais font la sourde oreille. La marée le dégage et il vient à Malbaie où des Sauvages lui apprennent la reddition de Québec.

Desdames, avec sa petite barque, suivait Emery. A quinze lieues de Tadoussac, il apprend le désastre de la colonie et la situation désespérée de Roquemont. Il retourne à Gaspé, où il rencontre Joubert, qui apportait des secours.

XV. — Joubert aurait pu passer, peut-être aider Roquemont et changer la face du combat. Il trouve plus prudent de ne rien tenter, prend avec lui Desdames et retourne en France. Une tempête le jette sur les côtes de Bretagne, près de Quimper-Corentin. Il est pris pour corsaire, mis en prison, et dépense, pour se tirer d'affaire, plus que ne valent les épaves de son navire [1].

XVI. — Le vaisseau des PP. Jésuites, qui portait vingt-quatre hommes, fit naufrage aux environs de Canso. Les PP. Noirot et Louis et douze hommes périrent. Les autres se sauvèrent à moitié nus. Le lendemain de la catastrophe,

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 235-238.

le P. Lallemant a trouvé sur la grève deux pantoufles, un bonnet, un chapeau, une soutane, et plusieurs autres choses dont il avait grand besoin. « Surtout », dit-il, « Dieu nous y envoya pour vivres cinq bariques de vin, » quelques dix pièces de lard, de l'huile, du pain, des » fromages, et une arquebuse, et de la poudre tout à » propos pour faire du feu ».

Les naufragés sont recueillis par un navire basque. Ce navire quitte la côte le 6 octobre, subit de furieuses tempêtes et fait naufrage, le quarantième jour, devant Saint-Sébastien. Le P. Lallemant, chaussé de pantoufles et coiffé d'un bonnet de nuit, saute dans une chaloupe et va demander l'hospitalité aux Jésuites de Saint-Sébastien[1].

XVII. — La Compagnie des Cent-Associés a fait, pour sauver la colonie, des sacrifices énormes. Ses armements de 1628 lui ont coûté 164 720 livres 9 sols et ceux de l'année suivante 103 976 livres 19 sols, soit environ 1 900 000 francs de notre monnaie[2]. Malheureusement elle n'a pas été obéie. Roquemont s'amuse en route, arrive trop tard et se fait prendre par les Anglais. Comme nous le verrons plus loin, Daniel perd son temps à attendre Razilly. Les directeurs de Bordeaux pensent que le traité de Suze, du 24 avril 1629, met fin aux tentatives des

[1] Lettre du P. Charles Lallemant du 22 novembre 1629 au supérieur du collège des Jésuites, à Paris, dans CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 276 et suivantes.

[2] Estat de la dépense qui a esté faicte par la Compagnie de la Nouvelle-France: 1628-1671, dans la *Collection de manuscrits.... relatifs à la Nouvelle-France*, t. I, p. 79.

Anglais sur la Nouvelle-France, retiennent Razilly et l'envoient sur les côtes du Maroc, où il ne fait pas grand chose.

Si chacun avait fait son devoir, Québec aurait été secouru à temps. « La Providence », dit avec onction l'abbé Faillon, « ménagea sans doute tous ces événements, » si malencontreux en apparence, pour éloigner du pays » tous ces hommes, dont la conduite avait été jusqu'alors » un obstacle à la propagation de l'Evangile chez les » Sauvages, et pour former ensuite, dans le même lieu, » une nouvelle colonie, toute composée de catholiques[1] ». Le savant abbé avait la mémoire courte.

Est-ce que Richelieu n'avait pas révoqué la Compagnie huguenote des sieurs de Caen et imposé aux Cent-Associés de n'envoyer au Canada que des catholiques? En quoi nos alliés sauvages ont-ils joui des bienfaits de la religion catholique, puisque, moins de dix ans après la mort de Champlain, les Iroquois les ont « mangés », moins les quelques familles montagnaises qui râlent dans les solitudes labradoriennes? Ce n'est pas pour cela que le dieu des Jésuites a préparé, par deux ans de famine, des désobéissances et des trahisons, le triomphe momentané des Anglais : c'est pour expulser les Récollets, des gêneurs, qui empêchaient les bons pères Jésuites d'être seuls maîtres en Canada.

XVIII. — Il est bien permis de douter d'une intervention directe et inopportune de la Providence, qui reflète

[1] Faillon, *op. cit.*, t. I, p. 251.

trop exactement les faiblesses et la miopie humaines, mais on ne peut nier les succès de David Kertk. Il a pris Québec, la flotte de Roquemont et ses dix-huit transports, le navire d'Emery de Caen, la barque d'Eustache Boullé, et dix-neuf bateaux de pêche. C'est une fortune. Pourtant il n'est pas heureux. Il a une épine au pied. Si la France et l'Angleterre ont fait la paix, ne lui faudra-t-il pas dégorger tout ou partie de ses prises? Néanmoins, il traite avec courtoisie ses prisonniers, sauf les PP. Jésuites [1].

XIX. — Il monte à Québec avec Jacques Michel, plusieurs de ses capitaines et Boullé.

Pendant son absence, Champlain voit des Sauvages. Le changement de maîtres a fait des contents et des mécontents [2].

Kertk revient après une absence de dix à douze jours. Si les Anglais conservent Québec, dit-il à Champlain, ils y feront autre chose que vous, comme bâtiments et comme trafic [3].

XX. — Champlain insiste beaucoup pour emmener en France ses sauvagesses, Espérance et Charité. Il y a des intrigues, des haines, des convoitises. Marsollet voudrait en avoir une et lutte hautement contre Champlain. Il bourdonne à l'oreille de l'amiral force mensonges, le gagne à sa cause, et celui-ci résiste à toutes les instances de

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., p. 263.
[2] Champlain, *ibid.*, pp. 241, 242.
[3] Champlain, *ibid.*, p. 242.

Champlain. Le pauvre gouverneur en éprouve un grand chagrin, et tous les jours les deux fillettes pleurent à chaudes larmes. Tout ce qu'il peut obtenir, c'est qu'elles seront données en garde à la famille Couillard [1].

A la reprise de Québec, il n'est pas question d'elles. Comme l'a dit le P. Sagard : « C'est une marchandise difficile à conduire ». Il est probable qu'elles ont quitté la famille Couillard pour suivre dans les bois des amoureux au teint cuivré.

XXI. — A Tadoussac, les huguenots sont les maîtres, et ils le font voir. Les catholiques leur ont défendu de chanter des psaumes, ils leur défendent de prier publiquement. Aussi tolérants les uns que les autres.

Les calvinistes ont pour chef Jacques Michel, le traître qui a provoqué et dirigé les deux expéditions anglaises qui viennent d'aboutir à la prise de Québec.

Il était habile marin et avait le titre de vice-amiral.

Impressionnable et sensible au point d'honneur, facilement irritable, il s'emportait jusqu'à la frénésie quand les Français l'accusaient de trahison et de perfidie. Les officiers anglais le traitaient avec dédain, de façon hautaine ; à travers la politesse forcée du langage perçait le mépris, et cela l'exaspérait. Les matelots eux-mêmes ne se gênaient pas pour dire qu'il avait trahi sa patrie, commis le crime irréparable. Qu'il ait eu de la haine pour les fanatiques qui l'ont poussé en exil, cela se comprend ;

[1] Champlain, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 242, 243, 246-253.

mais on ne se venge pas de la patrie, l'*alma mater*. Thémistocle, frappé d'ostracisme, a mieux aimé mourir que de porter les armes contre la Grèce.

Jacques Michel disait à Champlain, parlant des frères Kertk : « Ils ont usé envers moy d'ingratitude... J'ay » laissé ma patrie, comme ils ont fait, pour servir un » estranger, jamais je n'aurai l'ame bien contente, je » seray en horreur à tout le monde, sans esperance de » retourner en France ». Il ajoutait, avec amertume, que Kertk n'entendait rien à la navigation. Il voulait aborder le navire de Roquemont, mais je ne voulus pas y consentir et lui dis : « Si nous l'abordons nous sommes perdus, ne » vous y frotez pas, je cognois mieux les François en ces » choses que vous, qui n'avez que des gens mal faits en » vostre vaisseau, hors les Canoniers et les Officiers : » c'est pourquoi il les faut battre à coups de canons, » dont nous avons l'advantage, les contraignant à se » rendre, vous conseillant encore une fois que si jamais » vous rencontrez des François sur mer de ne les aborder, » ils sont plus courageux et plus adroits que les Anglois, » qui l'emportent à l'abordage. Il creut mon conseil, » me remettant tout l'ordre du combat.... ». Il s'empara du navire français dont la victoire aurait sauvé Québec.

Champlain cherchait pourtant à lui relever le moral. « Il y a », lui disait-il, « des remedes partout, hormis à » la mort ».

Il était malade, et Champlain dit que c'était de remord de conscience. Ne serait-ce pas plutôt du mépris que les

Français et les Anglais lui manifestaient à toute heure, à toute occasion, cruellement, impitoyablement, justement?

XXII. — Le général Kertk, qui n'aimait pas les Jésuites, leur disait un jour : « Messieurs, vous aviez l'affaire du » Canada pour jouir de ce qu'avoit le sieur de Caen, que » vous avez dépossédé.

— « Pardonnez-moi, Monsieur », répondit le P. de Brébeuf, « ce n'est que la pure intention de la gloire de » Dieu qui nous a mené, nous exposant à tous les dangers » et périls pour cet effet, et la conversion des Sauvages de » ces lieux ».

— « Oui, oui », dit Michel, « convertir des Sauvages, » mais plustost pour convertir des castors ».

Brébeuf, piqué au point sensible, car le reproche était juste, répondit vivement : « Celà est faux ».

Michel, furieux, lève sur lui la main et dit : « Sans le » respect du General, je vous donnerois un souflet, de me » desmentir ».

Brébeuf était très grand, très fort et aussi très violent; mais voyant que Michel lui fait la partie belle, il se contient et lui répond onctueusement : « Vous m'excuserez, » je n'entend point vous démentir, j'en serois bien fasché, » c'est un terme de parler que nous avons en nos escoles, » quand on propose une question douteuse, ne tenant » point cela pour offencer, c'est pourquoi je vous prie me » pardonner, et croire que je ne l'ay point dit pour vous » donner du desplaisir ».

Champlain ajoute cette réflexion qui montre à nu l'état

d'âme du dix-septième siècle : « Dieu la puny ne luy » faisant la grâce de se recognoistre à l'heure de la mort, » qui a couppé la broche à tous ses desseins pernicieux » et meschans ».

L'infortuné Michel épanche sa colère au dehors comme le veut Montaigne, mais il ne sait pas la mesurer. Souvent il jure, blasphème, charge d'imprécations les Jésuites et les Malouins. Champlain, scandalisé, lui dit un jour : « Bon Dieu ! comme pour un reformé vous jurez, sçachant » si bien reprendre les autres quand ils le font ». — « Il » est vraye », répond-il, « mais je suis tellement outré » de passion et de colere contre ces chiens de Malouins » Espagnols, qui m'ont rendu de grands déplaisirs, et » aussi serois-je content si j'avois frappé ce Jesuite qui » m'a donné un dementy devant mon General ».

XXIII. — Deux jours après son affaire avec Brébeuf, il tomba en léthargie et, au bout de trente-cinq heures, sans avoir repris connaissance, « il mourut rendant l'ame, » laquelle », dit Champlain, « si on peut juger par les » œuvres et actions qu'il a faites, et qu'il fit le jour » d'auparavant, et mourant en sa religion prétendue, je » ne doute point qu'elle ne soit aux enfers ».

Je ne suis pas du tout de l'avis du vénérable gouverneur. Je ne sais rien de l'*au delà*. Mais je suis absolument convaincu qu'un homme ne peut, dans sa courte existence, mériter une éternelle félicité ou d'éternels supplices.

Les Anglais, sans préjuger le jugement de Dieu, ont

inhumé Michel sous les rocs de Tadoussac, solennellement, avec les honneurs militaires dus à un vice-amiral. Les navires en rade ont tiré, pendant la cérémonie, une salve de quatre-vingt à quatre-vingt-dix coups de canon [1].

XXIV. — Le P. de Charlevoix reconnaît dans cette mort le doigt de Dieu [2]. Il a menacé un oint du Seigneur, et de tous les crimes c'est le plus grand. « Homme de » bien », crie Aeditue à Panurge, qui voulait jeter une grosse pierre sur un Evesgaut qui ronflait, « Homme de » bien, frappe, feris, tue et meurtris tous roys et princes » du monde, en trahison, par venin ou autrement, quand » tu voudras; deniche des cieulx les anges, de tout auras » pardon du Papegaut : à ces sacrez oiseaux ne touche, » d'autant qu'aimes la vie, le profit, le bien, tant de toy » que de tes parens et amis vifs et trepassés; encores » ceux qui d'eux après naistroient en sentiroient infor- » tune ».

C'était le crime de Michel. Il faut donc s'attendre à quelque chose de terrible.

Le P. Lejeune nous apprend, en effet, que les Sauvages ont déterré, insulté, mis en pièces et donné à manger à leurs chiens le cadavre de Michel [3].

Dans sa *Relation* de 1634, le Révérend Père donne un récit plus complet. Il faut le citer textuellement.

« Je mettray en ce lieu », dit-il, « ne sçachant où le » mieux placer ailleurs, ce qu'un de nos François, *tres-*

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 256-263.
[2] CHARLEVOIX, *op. cit.*, t. I, pp. 257-258.
[3] LE JEUNE, *Relation* de 1633, édit. de Québec, p. 8.

» *digne de foy et recogneu pour tel*, nous a raconté de
» Jacques Michel Huguenot qui amena les Anglois en ce
» païs cy : ce miserable la veille de sa mort ayant vomy
» contre Dieu et contre nostre sainct Pere Ignace mille
» blasphemes, et s'estant donné cette imprecation qu'il
» vouloit estre pendu s'il ne donnoit une coupple de
» soufflets avant la nuict du jour suivant à un de nos
» Peres qui estoit pris de l'Anglois, vomissant contre luy
» des injures fort messeantes, il fut surpris bien tost
» apres d'une maladie qui lui osta toute cognoissance et
» le fit mourir le lendemain comme une beste. Quatre
» circonstances de ce rencontre donnerent de l'estonne-
» ment aux Huguenots mesmes : la maladie qui le prit
» quelques heures apres ces blasphemes; l'erreur des
» chirurgiens qui estoient en nombre, lesquels donnerent
» des remedes soporifiques à un létargique; son trespas
» si soudain et sans cognoissance, expirant sans qu'aucun
» s'en aperceust, quoy qu'il y eust six hommes aupres de
» luy; la fureur des Sauvages envers son corps, qui le
» deterrerent et le pendirent selon son imprecation, puis
» le jetterent aux chiens. Les Anglois qui estoient dans
» le fort de Québec ayant sçeu cette histoire tragique,
» dirent tous estonnez : que si les Jesuites sçavoient tout
» cela qu'ils en feroient des miracles. Or nous le sçavons
» maintenant, et cependant nous n'en ferons ny prodiges
» ny miracles : mais nous dirons seulement, qu'il ne fait
» pas bon blasphemer contre Dieu ny contre ses saincts,
» ny se bander contre son Roy trahissant sa patrie [1] ».

[1] Le Jeune, *Relation* de 1634, édit. de Québec, p. 2

Ce récit, habilement présenté, dut faire grande impression dans les petits cabinets du Louvre. Malheureusement, comme les contes de *La légende dorée*, dont on le dirait extrait, il ne contient pas un mot de vérité. Le bon Père Le Jeune, s'en est laissé conter par son « François très » digne de foy ».

Les Montagnais des environs de Tadoussac nous étaient hostiles, et la trahison de Michel servait leur rancune.

Ils préféraient les Huguenots de la Rochelle aux catholiques de Rouen ou de Saint-Malo.

Quant aux blasphèmes contre Dieu, et, ce qui paraît plus grave, contre saint Ignace et le P. de Brébeuf, on peut assurer sans crainte que ces crimes dépassaient leur entendement.

Ils n'avaient donc aucune raison de profaner le corps de Michel.

Qui croira que les Anglais ont laissé des Sauvages exhumer, pendre, couper en morceaux et jeter aux chiens le cadavre d'un homme qui partageait leurs croyances religieuses et avait eu l'honneur de les conduire au combat ?

Champlain, qui, lui, est bien un « François tres-digne » de foy et cogneu pour tel », était sur place ; il raconte, comme témoin, les derniers jours, la mort, les funérailles de Michel et la joie des équipages. Aurait-il pu ignorer ou dissimuler la monstrueuse profanation qui réjouit le cœur du P. Le Jeune ? Il n'en dit rien. Elle n'a donc pas eu lieu.

Le P. de Charlevoix n'en dit mot ; je n'ai vu nulle part que le P. de Brébeuf en ait parlé ; l'abbé Faillon [1] y croit.

[1] FAILLON, *op. cit*, t. I, p. 249.

CHAPITRE XXI

RESTITUTION DE QUÉBEC

I. Kertk retourne en Angleterre. — II. Le capitaine Daniel. — III. Champlain à Londres. — IV. Négociations pour la restitution de Québec. — V. Les Anglais à Québec. — VI. Le traité de Saint-Germain-en-Laye. — VII. Reprise de possession de Québec. — VIII. Les Anglais et les Sauvages. — IX. Retour de Champlain à Québec. — X. Son arrivée à Québec. — XI. Expulsion des Huguenots. — XII. Expulsion des Récollets. — XIII. Champlain prend un directeur de conscience. — XIV. Affaire avec les Anglais. — XV. Les Iroquois font des incursions sur le fleuve. — XVI. Les Sauvages reviennent à Québec. — XVII. Sauvage blessé par un enfant. — XVIII. Les Hurons à la chapelle des Jésuites. — XIX. Assassinat d'un Français.

I. — Kertk se décide à retourner en Angleterre. Il sait que le commandeur de Razilly doit venir au secours de Québec. En apparence, cela ne le trouble guère ; à l'entendre, il désirerait même se mesurer avec lui. Cependant, sur la nouvelle apportée par des Sauvages que dix navires de guerre sont à Gaspé, le fier amiral longe prudemment, d'aussi près que possible, la grande île d'Anticosti.

Ses craintes sont vaines. La paix a été faite à Suze le 24 avril 1629 [1]. Le gouvernement de Louis XIII croit,

[1] Charles Ier l'a juré solennellement le 6 septembre suivant, dans la chapelle de Windsor. Cette pompe religieuse, comme il arrive souvent, cachait une duperie.

dans sa simplicité, que les Anglais vont cesser d'entreprendre sur la France et s'empresser de restituer ce qu'ils ont pris depuis le 24 avril. Il retient donc Razilly qui, parti à temps, aurait sauvé Québec.

II. — Charles Daniel, de Dieppe, est chargé, par le cardinal de Richelieu, du commandement du *Grand Saint-André* et de la *Marguerite*. Il va les conduire à Chef-de-Bois, en Brouage, et attendre le commandeur de Razilly « pour aller soubz son escorte secourir et avitail- » ler le sieur de Champlain, et les François qui estoient » au fort de Québec en la Nouvelle-France ».

Il arrive à Chef-de-Bois le 17 mai 1629. Le lendemain on proclame la paix conclue entre la France et l'Angleterre.

Daniel attend pendant trente-neuf jours. La saison s'avance. Enfin, le 26 juin, sur l'avis des Directeurs, il met à la voile avec quatre navires et une barque appartenant à la Compagnie. Il est trop tard. Quand il arrivera à l'orée du golfe Saint-Laurent, les Anglais seront à Québec depuis trente-trois jours.

Pris dans une brume épaisse sur le Grand Banc de Terre-Neuve, il est séparé des quatre navires qui l'accompagnent et forcé de naviguer seul.

A deux lieues de terre, un navire anglais le voit et, le croyant sans défense, fonce sur lui. Daniel le laisse s'approcher à portée de pistolet, ouvre ses sabords et lui montre la gueule de 16 canons. A cette vue, l'Anglais prend la fuite. Daniel le poursuit, lui crie d'amener son

pavillon, que la paix est faite et qu'il n'a rien à craindre. Le vent emporte ses paroles et l'Anglais fuit de plus belle. Il lui tire quelques coups de canon, l'aborde, lit ses papiers, les trouve en règle et le laisse continuer sa route.

Si l'Anglais avait couru sur lui, ce n'était pas apparemment pour lui demander des nouvelles de Londres. Les frères Kertk ne demandaient pas à Roquemont, à Boullé, à Caen s'ils avaient des papiers bien en règle : sans autre raison que celle du plus fort, ils prenaient les navires et leur contenu.

Tout à l'heure Daniel s'apercevra qu'il a été dupe de sa loyauté.

Le 28 août, il est au Grand-Cibou, maintenant le Grand-Bras-Dor, sur la côte orientale de l'île de Cap-Breton. Le lendemain il envoie dix hommes s'informer de l'état de Québec.

Ils lui apprennent que Québec est au pouvoir des Anglais; que huit navires de guerre croisent dans le golfe; que Jacques Stuart lord d'Ochiltrie, écossais, a pris et pillé un bateau de pêche de Saint-Jean-de-Luz, construit un fort au port aux Baleines, un peu au sud de Canso, peut-être Port Hove, et prétend qu'une commission du Roi d'Angleterre lui donne le droit de faire payer aux navires français 10 et même 15 pour cent de la valeur de la pêche et du trafic faits dans ces parages.

Daniel n'a pas chance d'arriver à Québec et d'en chasser les Anglais. Il tentera néanmoins de faire quelque chose. Il expose à son équipage, en termes énergiques, le tort que cette usurpation causerait aux deux cents navi-

res français qui viennent annuellement pêcher, dans les eaux du Cap Breton, les petites baleines et le saumon.

Ses hommes le supplient de les conduire à l'attaque du fort. C'est justement son plus vif désir.

Il se confesse et communie ; tous ses compagnons font comme lui et le 18 septembre il est devant le port aux Baleines.

Les Ecossais sont en plus grand nombre que les Français. Outre trois canons pris au navire de Saint-Jean-de-Luz, ils ont des mousquets, des armures, des piques et dix ou douze dogues plus dangereux que les hommes.

Cependant Daniel prend, sous leurs yeux, deux chaloupes et six bateaux de pêche. Il débarque ensuite 53 hommes et s'avance à découvert sous le feu du fort. L'attaque est conduite avec tant de vigueur et de sûreté qu'en un instant, et sans perdre un seul homme, il met en désarroi les défenseurs, enfonce la porte et entre dans le fort l'épée à la main.

Il désarme la garnison, fait enlever les armes, les munitions, les vivres, les marchandises, démolit le fort, remplace par le pavillon français, le pavillon anglais du navire, et emmène tout le monde au Grand-Cibou.

Ce port, situé entre l'Acadie et le Canada, peut servir de relâche, de refuge ou de rassemblement aux navires qui vont de France au Saint-Laurent. Il est tranquille et sûr. Son entrée est très étroite, et les navires ne peuvent passer qu'un à un, sous le canon du fort.

« Il s'y rencontre encore », dit André Malapart, un témoin, « beaucoup d'autres commoditez, mais je serois

» trop long, comme si je voulois marquer par le menu le » soin amoureux qu'a eu de nous rendre notre bon Dieu, » comme il nous délivra du poison de nos captifs Ecos- » sois ».

En ce moment même, les Anglais nous prenaient le Canada et l'Acadie.

Il est à croire que lord Ochiltrie trouvait cela tout naturel et voyait, dans les frères Kertk, des héros, des gloires britanniques.

Lui-même s'était construit un fort sur terre française, avait pillé un navire français et s'arrogeait le droit de rançonner nos pêcheurs et nos trafiquants.

Mais il croit que le monde entier appartient aux Anglais, et que le seigneur John Bull, volant autrui, ne fait que reprendre son bien. Donc, lui reprendre son larcin est criminel, et il le prouvera, à sa façon, sans souci de la vérité.

Il donne, sous ce titre sensationnel, le récit de sa mésaventure : *The barbarous and perfidious cariage off the Frenche towards the Lo. Wchiltrie in the Ill off Capbritane proved in the Court off admirality off Deepe.*

Il prétend que les Français sont entrés dans le fort par surprise, en disant que la paix était faite entre les rois de France et d'Angleterre et qu'ils venaient en amis.

De loin il les a pris pour des Sauvages, il a reconnu ensuite qu'ils étaient Français; il les a vus lui prendre deux chaloupes et six bateaux de pêche : quand ils ont débarqué, il a fait tirer sur eux. A quel moment aurait

eu lieu la conversation qu'il rapporte ? La vérité est que cette conversation est supposée ; qu'il ne pouvait prendre les Français pour des amis et que Daniel est entré dans le fort en en défonçant la porte.

Le fort démoli, vainqueurs et vaincus couchent à la belle étoile. Tout le monde, dit milord, était sans abri et sans vêtements. Sa Seigneurie ne dit pas tout. Si ses gens n'avaient pas de vêtements pendant cette longue nuit, c'est qu'ils n'en avaient pas avant, puisque Daniel avait défendu le pillage.

Qu'importe ! Ochiltrie prend de la plaintive élégie les accents endeuillés. Il pleuvait, dit-il, et le vent était froid; parmi ces gens il y avait beaucoup de vieillards, de femmes, de mères avec leurs enfants et de jeunes enfants à leur sein [1].

De l'élégie, milord passe à la satire. Les Français, assure-t-il, s'emparèrent de toutes les marchandises, « vidèrent avec gloutonnerie trois barriques de vin, deux » barriques de cidre fort et toute la bière que l'on avait » conservée ».

Il y avait bien de quoi révolter la sobriété anglaise. Mais... après pareille « beuverie » tous les Français devaient être ivres-morts. Comment les Ecossais n'ont-ils pas profité de l'occasion pour leur couper la gorge ? Oh ! frapper un ennemi qui ne se peut défendre ! Cela n'est pas bien, assurément ; mais empoisonner un vainqueur qui ne s'y attend pas, cela vaut-il mieux?

[1] Whereof ane greatt number of them wer old men and women, wemen w[t] chyld, and yong childrein att thair breasts.

Si les Ecossais n'ont rien tenté alors, c'est que les Français n'étaient pas ivres, et s'ils n'étaient pas ivres, c'est que le seigneur Ochiltrie nous en donne à garder.

Milord conte ensuite, avec indignation, qu'en allant du port aux Baleines au Cibou, les Français « firent tra- » vailler les Ecossais aux avirons, comme s'ils eussent » été des esclaves, *did causs the poor people work att* » *carris as they hayd beein slawes* », et ne les nourrirent que de pain et d'eau. Et sa Seigneurie s'exclame :

« Quelle plus grande barbarie aurait pu commettre le » Turc contre des chrétiens ! *What greatter barbarity* » *could the Turk have used to christians* ».

Arrivé au Cibou, Daniel met aux travaux du fort 50 Français et 20 Ecossais. Les Français travaillent comme des hommes et les Ecossais « péniblement, comme des » esclaves ».

Le 5 novembre, après deux mois de labeur, le fort est terminé. Daniel en confie la garde à 40 hommes accompagnés des PP Jésuites Vimont et Vieuxpont.

Le même jour il embarque lord Ochiltrie et une cinquantaine d'Ecossais, hommes, femmes ou enfants. Nous sommes entassés à fond de calle, dit milord, mal nourris, dans nos ordures. Plusieurs hommes et plusieurs enfants meurent et sont jetés à la mer.

C'est navrant. Mais sa Seigneurie oublie de dire que les Français sont peu nombreux et qu'au Grand-Cibou les Ecossais ont tenté de les empoisonner.

On vogue vers l'Europe et la mer est mauvaise.

Dieu, dit Malapart, qui « nous delivra du poison de nos

» captifs Ecossois », nous « obligea tous à nous confesser
» envoyant une tempeste qui choquoit à chaque vague
» nostre vaisseau, et à chaque coup le brisoit et crevoit
» contre un rocher; et puis nous ayant contraincts de
» nous abandonner à sa mercy, il porta un Pere Jesuitte
» à mettre dans cette mer enragée un reliquaire garni
» d'un morceau de la saincte croix, ce qui nous donna
» le calme ».

Daniel touche enfin aux côtes d'Angleterre, à Falmouth, où il débarque, avec leurs bagages, 42 Ecossais, et continue sa route pour Dieppe avec lord Ochiltrie et 18 autres Ecossais.

Ochiltrie, dès son arrivée, porte plainte à la cour de l'amirauté. Sa Seigneurie se dit couverte par une commission du roi de la Grande-Bretagne et réclame, pour la perte de ses marchandises et de ses papiers, la bagatelle de 20 000 livres sterlings, ou 500 000 francs, environ trois millions de notre monnaie.

La cour lui octroie un mois de prison.

Ce n'est pas tout.

Il y a la surprise, l'étonnement, l'ébahissement de voir le capitaine Daniel, qu'il jugeait digne de la corde, retourner en Amérique, avec une nouvelle commission, sur un vaisseau du roi, pour assurer la possession du cap Breton; et, ajoute sa Seigneurie, « l'île du Cap-Breton » lui a été donnée pour les injures qu'il a faites au roi » d'Angleterre et à ses sujets ».

Tout cela est très bien. Le capitaine Daniel s'est conduit vaillamment, intelligemment, en homme de décision,

et ses rapides succès prouvent qu'il pouvait, en partant au mois de mai, sauver Champlain, Québec et la Nouvelle-France. Ces succès prouvent également que Razilly aurait pu sans trop de peine, avec quelques bons navires, chasser, de Québec et du golfe, les Kertk et leurs Anglais. Mais Louis XIII croyait à la bonne foi de Charles Ier ! [1]

III. — Dans le même temps Kertk traverse l'Atlantique et débarque à Plymouth.

Champlain arrive à Londres le 27 octobre, s'installe auprès de l'ambassadeur et attend, d'un jour à l'autre, une solution. Le traité de Suze spécifie que les deux rois se restitueront réciproquement les terres et navires pris depuis le 24 avril. Le roi Charles Ier va donner des ordres, sans faute, et chacun rentrera de suite en possession de son bien. Il en est autrement. Les jours se passent sans que l'on puisse rien obtenir de sa Majesté. Enfin, au bout de la cinquième semaine elle promet de rendre Québec. Ce n'est pas affaire faite. Promettre et tenir sont deux. Cependant l'ambassadeur, M. de Chateauneuf, autorise

[1] CHAMPLAIN, *Relation du voyage fait par le capitaine Daniel, de Dieppe, en la Nouvelle-France, la présente année 1629*, dans les *Voyages*, 1632, 2e partie, pp. 271 et suiv. — JULIEN FÉLIX, *Voyage à la Nouvelle-France du capitaine Charles Daniel, de Dieppe, 1629* (Soc. des *Bibliophiles Normands*, 1881). Ce précieux opuscule comprend le rapport de Daniel à Richelieu, le récit complémentaire d'André Malapart et le texte original inédit, avec traduction de M. Félix, de la relation de Jacques Stuart lord d'Ochiltrie.

Champlain à passer en France et lui donne une lettre pour le cardinal de Richelieu [1].

IV. — Champlain part, reste deux jours à Dieppe, deux jours à Rouen, arrive à Paris, voit le roi, le cardinal et les Cent-Associés.

Louis XIII envoie à l'ambassadeur l'ordre de réclamer aux Anglais la restitution de ce qu'ils nous ont pris depuis la signature de la paix. Le roi Charles promet de rendre la Nouvelle-France et ne dit rien de l'Acadie. En réalité, il voudrait garder l'une et l'autre. Au mois de décembre 1629, il n'y a encore rien de fait et, se payant d'impudence, sa pieuse Majesté réclame la restitution de deux vaisseaux qui sont à Dieppe.

Richelieu n'est pas dupe. Le 3 décembre il écrit à Chateauneuf : « les promesses de ces gens n'estans rien » si on n'en a l'effet », nous devons différer la restitution des deux vaisseaux qu'on leur a pris. « S'ils veulent » donner la restitution pure et simple de Québec, vous » la prendrez ; sinon il vaut mieux laisser tirer l'affaire » en longue [2] ».

Le 27 janvier 1630, les promesses du roi d'Angleterre sont lettres mortes, et Richelieu donne l'ordre au marquis de Fontenay-Mareuil de persister dans ses réclamations [3].

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2e part., pp. 265-269.

[2] *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France. — Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. III, p. 478.

[3] *Richelieu*, *op. cit.*, t. III, p. 519.

Charles renouvelle ses promesses, toujours avec intention de ne les pas tenir, tout au moins de faire durer les négociations. Ce jeu n'est pas honnête, mais il permet aux Anglais d'exploiter le Canada.

Les Associés devinent les grossiers artifices de S. M. Britannique et résolvent d'y mettre fin.

Ils arment quatre pataches et demandent à Louis XIII six navires de guerre pour les accompagner. Razilly commandera cette flotte et devra reprendre, à coups de canon, ce que les Anglais ne voudront pas lui rendre de bon gré.

Les Anglais s'alarment et se plaignent. M. de Fontenay de Mareuil leur répond gravement : « Vous n'avez rien à craindre. Les navires que nous avons armés ont pour mission d'accompagner ceux de la Compagnie, et ceux de la Compagnie ont tout simplement pour but, conformément à la promesse de S. M. Britannique, de reprendre possession des pays que vous nous avez pris depuis la signature de la paix ». Ce coup de pince-sans-rire produit son effet, mais il faut un mot de Louis XIII pour terminer l'affaire. L'ambassadeur se met à la poursuite du roi, le rencontre en Savoie et le supplie de mettre fin au conflit. Louis ayant sur les bras la guerre d'Italie, ne peut s'occuper des affaires du Canada et ordonne le désarmement de la flotte. Les Anglais sont stupéfaits, émerveillés, se regardent, éclatent de rire, et se hâtent d'envoyer à Québec des navires chargés de marchandises de traite.

L'année suivante, Louis XIII et Richelieu furent occupés par la révolte de Gaston d'Orléans, frère du roi.

Gaston fut vaincu, fit sa paix, abandonnant à la vengeance du roi et du premier ministre « tous ceux qui s'étaient liés à lui ».

Henri II, duc de Montmorency, ancien vice-roi de la Nouvelle-France, ramassé mourant sur le champ de bataille, fut envoyé devant le parlement de Toulouse et condamné à mort. Le 30 octobre sa tête tomba sous la hache du bourreau, dans la cour du capitole, et son sang jaillit sur la statue de Henri IV, son parrain. Louis XIII et Richelieu étaient à Toulouse, pour surveiller ce jugement. Cet acte de vengeance avait pour eux bien plus d'importance que les affaires du Canada.

V.— A cette époque, deux Français, ramenés par les Anglais, apportèrent à Champlain des nouvelles de la colonie.

Les Anglais ont rapporté des fourrures pour une somme de trois cent mille livres.

Pendant l'hiver, quatorze de leurs hommes, sur quatre-vingt-dix, sont morts de misère.

Ils n'ont fait aucun défrichement et se sont contentés d'ensemencer les terres des religieux.

Ils ont construit un parapet en planches sur le rempart du fort et terminé deux plates-formes commencées par Champlain.

Les bâtiments n'ont pas été augmentés.

Le fort est armé de l'artillerie prise à Champlain : quatorze canons, cinq espoirs en fonte verte et quelques pierriers.

La veuve Hébert et son gendre furent très maltraités par les traîtres; les Anglais, au contraire, ne leur ont donné aucun sujet de plainte [1].

VI. — Après le drame de Toulouse, Louis XIII et Richelieu reprennent les négociations avec Charles Ier.

Celui-ci envoie à Isaac Walk, son ambassadeur, les lettres et commissions nécessaires pour la reddition du Canada et de l'Acadie. Le 25 janvier 1632, Louis XIII donne des lettres de pouvoir à Bullion et à Bouthilier. Les négociations sont terminées le 29 mars, par le traité de Saint-Germain-en-Laye.

Razilly avait, depuis quatre jours, l'ordre d'aller reprendre possession du Canada [2].

Cette solution, si difficilement obtenue, n'était pas du goût de tout le monde.

De grands politiciens, comme ceux qui conseillèrent, de nos jours, l'abandon de l'Algérie, du Sénégal, de la Tunisie, du Tonkin, de l'Egypte, tenaient à peu près ce langage : « Ce désert de neige a été ruineux pour presque toutes les entreprises. Les sieurs de Caen ont beaucoup souffert; les Cent-Associés sont à la veille de faire banqueroute. Ces vastes espaces sont de moins en moins habités; pour les repeupler il faudrait dépeupler la France ».

Les autres, moins éloquents sans doute, mais plus clairvoyants, répliquaient : « Il y va de l'honneur de la

[1] CHAMPLAIN, *Voyages*, 1632, 2me part., pp. 288, 289.

[2] *Archives des Affaires Étrangères à Paris*, *Amérique*, fol. 88. Cité par Faillon.

France de ne pas abandonner des terres qu'elle a découvertes, explorées, occupées. Il serait désastreux pour le pays de le murer dans ses étroites limites tandis que ses ennemis et ses rivaux se partageraient le Nouveau Monde. Les pêcheries de la Nouvelle-France deviendront, avec le temps, une école de marins. Des mines pourront être découvertes. Le trafic deviendra une source de richesses. La terre bonne, féconde, vierge n'attend, pour produire de belles récoltes, que la main de l'homme. Quant au peuplement, n'avons-nous pas, par milliers, des soldats licenciés qui seraient heureux de vivre en Canada en y faisant œuvre utile? N'avons-nous pas aussi des honnêtes gens, qui n'ont pas leur place dans notre vieille société et pourraient, avec un peu d'aide, trouver là-bas dans le commerce, l'industrie, surtout dans l'agriculture, une vie honorable sanctifiée par le travail et les saintes joies du foyer domestique? Portez donc dans les vastes, belles et riches plaines laurentiennes tous les miséreux qui en seront dignes, tous les honnêtes gens qui le désireront : vous peuplerez la Nouvelle-France sans dépeupler l'Ancienne ».

Le Canada, redevenu colonie française, on en ferma la porte aux déchets de la société. Les honnêtes gens, soigneusement choisis[1], vinrent en nombre, et l'on eut une superbe population saine de corps et d'esprit, française jusque dans les moëlles.

VII. — A la vérité la compagnie des Cent-Associés

[1] Charlevoix, *op. cit.*, t. I, p. 280.

est dans une situation critique. Elle a perdu beaucoup de ses membres. Ceux qui subissent l'influence de Champlain reforment le capital et décident de tenter nouvelle aventure.

Guillaume de Caen est chargé de reprendre possession de Québec et de conduire, sur les vaisseaux du roi, un premier convoi de colons. Il a fait de grandes pertes, Richelieu lui accorde, comme dédommagement, le monopole de la traite de 1632.

Cette décision paraît étrange : elle n'est que juste.

Québec n'aurait pas été pris si les sieurs de Caen l'avaient laissé mettre en état de défense et approvisionné. Voilà le fait. Mais.....

Les Catholiques n'osaient pas se hasarder seuls dans cette entreprise aléatoire et difficile et appelaient à eux les Huguenots ; ceux-ci, plus riches, plus entreprenants, plus habiles en prenaient la direction.

Champlain amène des moines, et les moines déclarent aux Huguenots une guerre à mort.

Les Huguenots croient que Champlain est l'homme des moines et l'ennemi de la Compagnie. Ils se trompent de moitié, mais il faut bien convenir que les idées religieuses du Gouverneur autorisent leurs suppositions. Toujours menacés, vexés, sans lendemain, ils ne pensent qu'à leurs intérêts immédiats, et n'ont souci de l'avenir d'une colonie dont ils se voient chassés.

Richelieu comprend que l'intolérance des moines a déterminé la conduite des Huguenots. Il cède aux instances des premiers — l'état d'âme de ce temps-là ne

permettant pas une solution plus libérale — et donne aux seconds un moyen de réparer leurs pertes.

En 1633, Guillaume de Caen remettra Québec aux Cent-Associés et ramènera tout son monde. Il n'y aura plus en Canada un seul huguenot, ce qui cause à Champlain une joie bien grande.

Le 18 avril 1632, vingt jours après la signature du traité de Saint-Germain-en-Laye, Emery de Caen part du Havre, comme lieutenant de son oncle.

Il est flanqué de deux jésuites, Paul Le Jeune et Anne de la Nouë, ce qui est loin de lui faire plaisir.

Les 15 et 18 mai, à deux cents lieues de terre, ils rencontrent des *icebergs* plus longs que leurs vaisseaux et plus hauts que leurs grands mâts. Frappés par les rayons du soleil, ils ont les miroitements féeriques de montagnes de cristal, de palais, d'aiguilles, de colonnes, d'astragales découpés par l'art capricieux des génies polaires. Mais il faut se défier de ces merveilles : tout navire touché par elles est brisé, coulé à fond.

Le 1er juin, ils aperçoivent la terre. Elle est encore endormie sous son manteau d'hiver. Le 14, quand ils arrivent à Tadoussac, il fait grand froid. Au commencement de juillet le printemps fait son apparition, et tout d'un coup la chaleur devient très forte. En quelques jours la végétation s'épanouit et les fruits de la terre mûrissent rapidement.

Le 5 juillet, Emery de Caen jette l'ancre devant Québec.

De Tadoussac il avait envoyé à Thomas Kertk un

extrait des lettres patentes et des commissions des rois de France et d'Angleterre. En même temps, il le sommait de lui remettre, sous huit jours, le fort et l'habitation de Québec. Kertk demande à voir les originaux des lettres et commissions royales. Emery les lui envoie le lendemain de son arrivée devant Québec.

Le 13 juillet, Kertk remet le fort au lieutenant du Plessis Bochart, et tandis qu'il descend, avec deux navires, le fleuve Saint-Laurent, Emery et les deux jésuites gravissent le chemin en escalier qui donne accès au sommet du roc.

Les Anglais ont incendié l'habitation de Québec et la meilleure partie du logis des Pères Jésuites. Les nouveaux venus ne trouvent que des murailles en ruines et des meubles brisés. Ils ne savent où se loger.

C'est dans la maison de la veuve Hébert, qui en est ravie, que les Jésuites chantent le *Te Deum* et disent la messe [1].

VIII. — Nos Français sont tout étonnés de ne pas voir de Sauvages autour de l'habitation. Autrefois, ces pauvres gens se sentaient un peu chez nous comme chez eux. On les laissait aller et venir, à leur gré, dans le village et même entrer dans les maisons. Ils accueillirent bien pourtant l'arrivée des Anglais. Bientôt ils

[1] *Relation du voyage fait en Canada pour la prise de possession du Fort de Quebek.* (*Mercure François*, t. XVIII, 1632, pp. 56 et suiv.). — Paul Le Jeune, *Relation* de 1632, édit. de Quebec, pp. 1-3, 7, 8.

regrettèrent leurs anciens voisins. Les Anglais entrent en maîtres dans leurs cabanes et dans leurs magasins. Ils sont hautains, curieux, insolents et distribuent facilement des giffles. Les Sauvages ne sont pas contents de ces procédés, s'éloignent de Québec et n'y reviennent que pressés par la nécessité ou pour se procurer du brandy.

En arrivant à Québec, Emery de Caen a vu les effets de cet odieux trafic.

Au moment où les Montagnais traitaient de la paix avec les Iroquois, l'un d'eux s'enivra et fit mettre à mort un prisonnier. Le ministre anglais lui reprocha hypocritement, d'un ton doctoral, d'avoir trahi sa parole. Le Sauvage lui répond : « *C'est toi et les tiens* » *qui l'ont tué; car si tu ne nous donnois point* » *d'eau-de-vie, ny de vin, nous ne ferions point* » *cela* ». Et de fait, ajoute l'auteur de la *Relation*, « depuis que je suis icy je n'ai veu que des Sauvages » ivres. On les entend crier et tempester jour et nuict, » ils se battent et se blessent les uns les autres. Et » quand ils sont retournez à leur bon sens, ils disent : » *Ce n'est pas nous qui avons fait cela, mais toi qui* » *nous donne cette boisson*. Ont-ils cuvé leur vin, ils » sont entr'eux aussi grands amis qu'auparavant, se » disans l'un à l'autre : *Tu es mon frere, je t'ayme :* » *ce n'est pas moi qui t'ay blessé, mais la boisson* » *qui s'est servi de mon bras* ».

Les femmes même s'enivrent et crient comme des enragées. Passé huit heures du matin, il y a danger à les

aller voir sans armes. Quand l'un d'eux est bien ivre, les autres s'efforcent de le rattraper et de lui lier les jambes et les mains[1]. Quelques-uns de leurs capitaines sont venus prier les Français de ne plus leur vendre de vin ni d'eau-de-vie.

IX. — Avec Champlain tout cela va changer.

La Compagnie le présente à Richelieu, et Richelieu le nomme son lieutenant et général de la flotte qui doit porter en Canada le premier contingent colonial.

Il est vieux, seul. Il aurait besoin d'une femme pour adoucir sa vie. Mais la sienne, confite dans une dévotion puérile, étroite, monacale, égoïste, abêtissante, croit qu'elle n'est au monde que pour penser à son salut, n'a conscience de ses devoirs et s'en soucie comme de cela.

Ainsi que le remarque Francis Parkman, Champlain était plus homme du moyen âge que du XVII[e] siècle. L'enthousiasme aventureux de la jeunesse s'était amorti. Il était devenu colonisateur convaincu et la religion était le pivot de sa politique. Pour lui, la France était le champion de la chrétienté. Son honneur et sa grandeur étaient dans cette fonction. Pour lui, tout ce qui s'écartait de la foi catholique, apostolique et romaine était dans les ténèbres, perdu, voué aux flammes éternelles, irrémédiablement, et son pauvre cœur en saignait. Il se

[1] *Relation du voyage fait en Canada pour la prise de possession du Fort de Quebek*, dans le *Mercure François*, t. XVIII, 1632, pp. 67-69. — P. Le Jeune, *Relation* de 1632, édit. de Québec, pp. 9-10.

donnait donc pour mission d'ouvrir aux Sauvages les portes du paradis, et se servait, comme d'une clé, du commerce et de la civilisation.

X. — Il arrive à Dieppe le 3 mars, reçoit le serment des capitaines, des équipages, des passagers et met à la voile le 8.

Après le traité de Suze, la convention de Saint-Germain et la restitution de la Nouvelle-France, on pouvait croire que les Anglais respecteraient nos droits. C'était une erreur. Champlain les trouve à Gaspé et à Tadoussac. Ils répondent à ses sommations qu'ils ont congé du roi d'Angleterre. Champlain n'est pas sûr d'être le plus fort et reste sur le terrain diplomatique. Les rapports sont courtois, forcément, ne croyant pas prudent de donner la parole au canon[1].

Il arrive devant Québec le 23 mai et somme Emery de Caen de lui remettre le fort et l'habitation. Emery sort avec ses hommes et du Plessis entre avec les siens.

Le lendemain, le P. Le Jeune, supérieur de la mission, est réveillé par le bruit du canon. Au même moment, l'immense et tonitruant P. de Brébeuf fait, dans le couvent, une bruyante et joyeuse entrée.

Les Indiens jettent des cris d'étonnement. Champlain remontait le sentier qu'il avait descendu, quatre ans auparavant, le cœur triste, en vaincu. Le P. Le Jeune arrive au fort juste à temps pour voir le défilé des mous-

[1] *Voyage de Champlain,* dans le *Mercure François,* t. XIX, 1633, pp. 803-817.

quetaires et des piquiers qui forment l'escorte. Emery de Caen remet au vieux gouverneur les clés de la citadelle. Le Jeune se réjouit, exulte. Plus de protestants! Il voit, dans le retour de Champlain, le triomphe de la mission et entonne un cantique en l'honneur de Richelieu. « Il me vient quelquefois en pensée », dit-il, « que » ce Grand Homme qui par son admirable sagesse, et » non-pareille conduite ez affaires, s'est tant acquis de » renommée sur la terre, se prepare une couronne de » gloire tres esclatante dans le Ciel, pour le soing qu'il » tesmoigne avoir en la conversion de tant d'ames que » l'infidélité perd en ces pays sauvages[1] ».

XI. — Cet enthousiasme a deux causes : l'expulsion des Huguenots et celle des Récollets. L'expulsion des huguenots est affaire faite. Ceux-ci réclament, mais, dit M. Faillon, sans raison, ne jouissent-ils pas paisiblement de leurs biens? N'ont-ils pas part, comme les catholiques, aux honneurs, charges, offices de magistrature, emplois de la couronne, distinctions, gratifications, libéralités royales. L'abbé Faillon ne dit pas qu'ils tyrannisaient les catholiques. Mais il nous apprend, après le *Mercure François*[2], que, « tandis que les huguenots » jouissaient en France de cette entière liberté, en An- » gleterre les catholiques étaient en butte à la plus » injuste et la plus révoltante des persécutions[3] ».

[1] Le Jeune, *Relation* de 1634, édit. de Québec, p. 26.
[2] *Mercure François*, t. XIII, pp. 785-789.
[3] Faillon, *op. cit.*, t. I, pp. 269-271.

Assurément les Protestants anglais ont accablé de tracasseries les catholiques. On ne saurait trop les en blâmer. Mais on ne peut leur reprocher rien qui ressemble, même de très loin, à la guerre des Albigeois, à la Saint-Barthelemy qui reprirent plus tard sous le nom de Révocation de l'Edit de Nantes et de Dragonnades.

Du 4 février 1555 au 10 novembre 1558, on a établi en Angleterre l'Inquisition, la torture, la délation, organisé la terreur, fait périr dans les flammes, pour cause de religion, plus de deux cents personnes. Quels étaient les persécuteurs ? Les Protestants anglais ? Non, c'étaient Marie Tudor et les Catholiques.

M. Faillon a perdu le souvenir de ces crimes, sans cela il aurait imité « de Conrart le silence prudent ».

Le fait est que Richelieu a voulu, pour de bonnes raisons, un Canada exclusivement catholique et qu'il l'a spécifié, expressément, dans l'article 2 de l'édit d'établissement de la nouvelle Compagnie [1].

Sur ce point les PP. Jésuites ont partie gagnée.

XII. — Il leur faut autre chose.

Ils vont trouver Richelieu et lui exposent que la colonie ne prospérera qu'à la condition d'avoir des religieux d'un même institut. A la vérité, tous les ordres doivent avoir les mêmes dieux, le même Évangile, les mêmes rites, les mêmes dogmes, mais les PP. Jésuites ont une

[1] *Mercure François*, t. XIV, p. 236. — *Édits et ordonnances royaux*, p. 7.

morale, une casuistique, une politique à part : donc il faut aller avec eux seuls ou sans eux.

Il ne parait pas que Richelieu ait pris de décision.

M. Faillon prétend que ce ne sont pas les Jésuites qui ont fermé, devant les Récollets, les portes du Canada.

Alors c'est par hasard qu'on ne les a pas prévenus du départ de 1632; c'est par hasard qu'on les a prévenus en 1633..... après le départ des vaisseaux. Qui leur a fait donner l'ordre, en 1635, d'ajourner leur départ? En 1636, quand Urbain VIII a renouvelé leurs pouvoirs et manifesté l'intention de créer en Canada, pour un récollet, un premier évêché, qui leur fit défense formelle de partir? Richelieu? La Compagnie? Qu'importe! Qui tenait la ficelle?[1].

Les beaux discours des PP. Jésuites ne tromperont personne.

XIII. — Champlain dut accepter les Jésuites et faire contre fortune bon cœur.

Les Récollets ne lui créaient aucun ennui, ne se mêlaient point des affaires du gouvernement. Les Jésuites, au contraire, seront des maîtres, des maîtres moelleux, onctueux, polis, mais fins politiques, exigeants et autoritaires.

Comme premier acte de soumission, il lui fallut prendre un directeur de conscience, c'est-à-dire un homme

[1] Faillon, *op. cit.*, t. I, pp. 279-283. — Charlevoix, *op. cit.*, t. I, pp. 277-278.

qui lirait chaque jour dans son cœur et dans sa pensée, qui pourrait, au nom de Dieu, lui donner des conseils et lui faire des réprimandes.

Il choisit le P. Le Jeune, esprit très délié, d'une crédulité puérile, du moins dans ses *Relations*.

XIV. — Après avoir pourvu à sa conscience, Champlain se donne aux affaires de la colonie.

Il répare les dégâts commis par les Anglais, rétablit les portes et les fenêtres, refait les parties démolies et construit, derrière le bâtiment, une batterie destinée à battre à fleur d'eau le travers du Saint-Laurent.

Pour empêcher les Anglais de venir trafiquer dans le fleuve, il fonde un comptoir de traite à la pointe Sainte-Croix, à 15 lieues en amont de Québec. Pour empêcher les Sauvages de passer outre, il construit en face, sur un îlot, quelques fortifications dont le canon commande les deux rives du fleuve. Il donne à cet îlot le nom de Richelieu.

Dans le même temps il écrit au cardinal :

« Votre Éminence a commencé très prudemment à chasser de Québec les Anglais. Néanmoins, depuis les traités de paix faits entre les deux couronnes, ils viennent trafiquer encore dans le Saint-Laurent, jusqu'à Tadoussac, cent lieues en amont du fleuve et troublent ainsi vos sujets, disant qu'à la vérité il leur a esté enjoint de sortir de ce fleuve, mais non de n'y plus retourner, et qu'ils en ont même une permission pour trente

ans. Monseigneur, quand votre Eminence voudra, elle leur fera ressentir ce que peut son autorité [1] ».

Un ou deux bons navires suffiraient pour tenir en respect les Anglais, mais les Associés n'y pensent guère. Ils n'ont même pas laissé à Champlain les canots nécessaires pour le transport, à Québec, des vivres, marchandises et objets divers laissés à Tadoussac. Les Anglais connaissent la situation et la mettent à profit. Champlain a recours à la politique pour éloigner d'eux les Sauvages.

XV. — Dans le même temps, les Hurons et nos autres alliés se plaignent à Champlain d'être sans cesse attaqués par les Iroquois. Il envoie à la rivière des Prairies une chaloupe armée.

Si la Compagnie lui envoyait seulement vingt jeunes gens de village, bons laboureurs et « non faineans », il ferait des défrichements, terminerait les fortifications et habitations de l'île Richelieu et de Trois-Rivières, ce qui serait d'une grande utilité. Ne pouvant rien, il dit aux Sauvages que le roi va lui envoyer des hommes et des armes et que dans quatre ans, si toutes les nations veulent se joindre à lui, il exterminera les Iroquois.

Il sait bien qu'il faudra, tôt ou tard, faire la guerre aux Iroquois et que, plus on attendra, plus elle sera difficile. Il lui suffirait en ce moment, pour la mener à bonne fin, de cent hommes d'élite, braves, paisibles,

[1] *Archives des Affaires Etrangères à Paris, vol. Amérique* p. 101, lettre du 15 août 1633, citée par FAILLON.

obéissants, durs à la fatigue, se contentant du boire et du manger des Sauvages. Il en fait la proposition et n'est point écouté. Les Compagnies à durée limitée ne voient que leurs intérêts immédiats, leurs dividendes, et ne veulent pas de dépenses qui ne produiront que dans l'avenir, au profit de successeurs.

On sait que la France et la colonie ont payé cher cette lésinerie[1].

XVI. — Depuis le retour d'Emery de Caen, surtout depuis le retour de Champlain, les Sauvages reprennent le chemin de Québec et des comptoirs français et y tiennent des foires dont le cérémonial est invariable.

Le premier jour, ils construisent leurs cabanes.

Le deuxième jour, ils tiennent conseil, font très posément de nombreux, longs, sages et beaux discours et présentent leurs cadeaux.

Le troisième jour, ils troquent leurs pelleteries et leur pétun contre des couvertures, des chemises, des capots, des haches, des chaudières, des fers de flèche, des petits canons de verre. Quant au vin et à l'eau-de-vie, Champlain en interdisait absolument la vente.

Le quatrième jour ils terminaient les échanges.

Le cinquième, ils tenaient encore conseil, dévoraient le festin qu'on était dans l'usage de leur offrir et dansaient une partie de la nuit.

[1] *Voyage de Champlain*, dans le *Mercure François*, t. XIX, pp. 817-844. — Le Jeune, *Relation* de 1633, *passim*.

Le sixième jour, dès l'aube, ils s'envolaient comme une bande d'oiseaux [1].

XVII. — Ces foires donnaient parfois lieu à des incidents graves, bizarres ou comiques.

Un jour, des Nipissings entouraient un garçonnet qui battait du tambour. Le petit bonhomme, serré de trop près, s'impatiente et donne à l'un d'eux, en pleine figure, un coup de baguette qui le fait saigner. Les témoins de l'affaire vont trouver le truchement et lui disent: « Voilà, l'un de tes gens a blessé l'un des nôtres. Tu » connais notre coutume? Fais-nous des présents ». Le truchement répond : « Notre coutume à nous, vous le » savez bien, est de châtier celui qui fait mal. Cet enfant » a blessé l'un de vous, il sera fouetté en votre pré- » sence ». On appelle l'enfant et on le deshabille. Quand les Sauvages voient que c'est sérieux, que les verges sont prêtes, que le petit homme va être battu, ils crient : « Pardonnez-le. C'est un enfant, il n'a point » d'esprit et ne savait ce qu'il faisait ». Comme on persistait à le vouloir châtier, un sauvage se met tout nu, jette sa robe sur l'enfant et dit à l'exécuteur : « Frappe » sur moi, si tu veux, mais tu ne toucheras pas à l'en- « fant [2] ».

[1] *Voyage de Champlain*, dans le *Mercure François*, 1633, t. XIX, pp. 849-850. — Le Jeune, *Relation* de 1633, édit. de Québec, p. 39.

[2] *Voyage de Champlain*, dans le *Mercure François*, t. XIX, 1633, pp. 828-829. — Le Jeune, *Relation* de 1633, édit. de Québec, p. 30.

Les Sauvages du Canada ne frappaient jamais et ne voulaient pas que l'on frappât les femmes et les enfants.

XVIII. — En 1633, juste le jour de la fête de saint Ignace, les Hurons se trouvaient à Québec. Tous les ans, à pareille époque, Dieu accordait, à ceux qui venaient rendre hommage au grand Loyola, d'importantes réductions de peines. Champlain, les capitaines des navires et tous les habitants accoururent à la chapelle des Pères pour avoir part aux largesses divines. Les Hurons vinrent en si grand nombre qu'il fallut leur fermer les portes.

Après vêpres, on leur permit d'entrer et de contempler les ornements de la chapelle, trois images de la Vierge, celles de saint Ignace, de saint Xavier et du Saint-Esprit. Le P. de Brébeuf leur expliquait ces merveilles et « ils mettoient la main à la bouche et se la » frapoient en signe d'estonnement ». Le Père les fait ensuite prier et demande à l'un d'eux ce qu'il a « dit à ce grand Dieu ». « Je luy ai dit », répond le sauvage : « Prens courage à nous ayder et à nous secourir, et à » nous donner un bon voyage ». Le P. Le Jeune ajoute, avec commisération : « Voilà la prière de ce pauvre bar- » bare ». Cette prière est pourtant comme une traduction de « Donnez-nous notre pain quotidien... Délivrez- » nous du malin ». Il semble bien que pour les Sauvages, comme pour les autres, *prier* c'est *demander* ou *remercier*[1].

[1] *Voyage de Champlain*, dans le *Mercure François*, t. XIX,

XIX. — Des incidents moins gais, mettent parfois à rude épreuve la patience de Champlain.

Un jour un Montagnais partant pour la guerre dit à un sien neveu : « Si je meurs, tue Un-tel, je serai fort » satisfait ». Le bonhomme meurt. Le neveu cherche Un-tel. Ne réussissant pas à le surprendre et voulant remplir sa promesse, il se décide à tuer le premier venu.

Le premier venu fut un Français qui lavait son linge à la rivière. Il s'approche de lui doucement, sans bruit, et l'assomme à coups de hache. Content d'avoir rempli le vœu de son oncle, il va faire un tour dans les bois et revient tranquillement à sa cabane. Il croit n'avoir pas été vu et pense que ce meurtre sera mis sur le compte des Iroquois.

Il en va autrement. Champlain le fait saisir et le traduit devant l'assemblée des Sauvages. Ceux-ci reconnaissent sans peine que le meurtrier mérite la mort, mais quand il s'agit de voter, ils ne veulent plus et disent à Champlain : « Si vous vous gouverniez comme nous, » il feroit des presents et tout seroit dit ».

Champlain repousse cette solution. Il a tort. Cet homme devait être puni selon les lois de son pays, non selon celles faites pour un autre pays et pour un autre état de civilisation. Pour n'avoir pas compris cela, Champlain a déjà dû laisser impuni le meurtre de quatre Français.

1633, pp. 848-850. — Le Jeune, *Relation* de 1633, édit. de Québec, pp. 37-39.

A la nuit, l'assemblée se sépare et Champlain fait mettre en prison « le galant, qui confesse sa debte ».

Le dimanche suivant, les Montagnais viennent trouver le gouverneur et lui font une harangue qui se termine ainsi :

« Nous sçavons tres bien que nous t'avons coupé un
» petit morceau du cœur et du nostre, lequel il faut re-
» parer, afin qu'il n'y paroisse aucune chose ny à nous
» pareillement qui avons le sentiment de ta douleur.
» Maintenant nous ne te sçaurions recompenser par dons
» et presens qu'en te donnant de nostre chair qui est
» sortie de nous, qui est la chose que nous tenons la
» plus pretieuse ». Ce disant, ils prennent par la main des enfants, les lui conduisent et ajoutent : « Nous te les
» donnons, fais en tout ce que tu voudras, instruis-les,
» fais en à ton plaisir ; c'est pour reparer ce morceau
» qui es hors de ton cœur, et delivre le prisonnier afin
» que nous soyons tous resjoüis et toutes les autres
» nations ».

Champlain refuse. C'est le cinquième assassinat commis sur des Français. Il croit que s'il se laissait aller à l'indulgence, les Sauvages ne manqueraient pas de dire que les « figures pâles » sont des femmes, et qu'on peut, avec eux, en prendre à son aise.

Le lendemain, le père, le frère et les principaux de la nation du meurtrier amènent à Champlain deux autres enfants qui ont leurs colliers de porcelaine. Ils l'implorent avec une finesse qui n'est point barbare.

« Tu ferais, lui disent-ils, chose d'un homme hors de

» passion, ayant beaucoup d'esprit, se gouvernant bien
» en toutes affaires avec nous; les oiseaux du ciel, les
» bêtes de la terre, et toutes les nations oüiraient par-
» ler de cette action [1] ».

Plus tard, dans une assemblée tenue par les Hurons, au moment de la traite, les Montagnais et les Algonquins renouvellent leurs instances. Champlain, toujours inflexible, leur répond par un long et beau discours qui ne convainc personne [2].

Les conséquences de cette rigidité se font immédiatement sentir. Les Montagnais et les Algonquins prient les Hurons de n'emmener avec eux aucun Français, et les Hurons disent aux Jésuites : « Nous craignons que notre jeunesse, qui est irritée, folle, imprévoyante et ne veut faire qu'à sa fantaisie, ne commette quelque crime qui causerait la ruine du pays ». Champlain menace, offre la paix, la guerre, dit que *les Jésuites parlent à Dieu*. Cela n'émeut pas les Sauvages. Le P. Le Jeune s'en mêle, le P. de Brébeuf vient à la rescousse et dit :
« Maintenant que je commence à vous pouvoir parler
» sans truchement, je voulois vous enseigner le chemin
» du ciel, et vous descouvrir les grandes richesses de
» l'autre vie ; mais ce malheur vous prive de tous ces
» biens ». Les Hurons « repartirent qu'ils en estoient
» bien marris, et qu'une année seroit bien tost passée ».

[1] *Mercure François*, t. XIX, 1633, pp. 829-835. — Le Jeune, *Relation* de 1633, édit. de Québec, pp. 30, 39.

[2] *Mercure François*, t. XIX, 1633, pp. 853-858. — Le Jeune, *Relation* de 1633, édit. de Quebec, pp. 39-40.

En somme ils ne veulent, pour cette année, chez eux, ni interprètes, ni traitants, ni missionnaires [1].

Champlain est très contrarié. Il voulait fonder chez eux des missions et un établissement commercial : des missions pour les arracher aux griffes du diable et leur ouvrir les portes du ciel ; un établissement commercial, pour faciliter notre pénétration dans l'Ouest et à la mer de Chine. La mort ne lui a pas permis de réaliser ce projet; ses successeurs ont eu d'autres vues, ont négligé la nation huronne et ont laissé l'Iroquois « la manger ».

Le père du prisonnier prie Champlain de laisser vivre son fils jusqu'à l'automne, et de mettre avec lui, pour le servir, son jeune frère. La prière est exaucée et le prisonnier s'évade. Le lendemain, le capitaine des Montagnais vient exprimer ses regrets. Champlain, qui comptait sûrement sur cette évasion pour le tirer d'embarras, répond, afin de sauver les apparences, que si pareil crime se renouvelle la punition ne se fera pas attendre [2].

[1] *Mercure-François*, t. XIX, 1633, pp. 859-861. — Le Jeune, *Relation* de 1633, édit. de Québec, pp. 40-42.
[2] *Mercure-François*, t. XIX, 1633, pp. 863-867.

CHAPITRE XXII

MORT DE CHAMPLAIN

I. La vie à Québec. — II. La vie dans le fort. — III. Les Jésuites sont les maîtres. — IV. La mission des Hurons. — V. Fondation de Trois-Rivières et de Sainte-Croix. — VI. Champlain construit des chapelles. — VII. Son testament.— VIII. Mort de Champlain. — IX. Son tombeau. — X. Dernier mot.

I. — Les Jésuites, qui ne quittent plus Champlain d'une semelle, lui persuadent qu'il a le devoir, comme chrétien, et le pouvoir, comme gouverneur, de forcer tout le monde à venir régulièrement aux offices, à s'approcher des sacrements au moins à toutes les fêtes principales. Champlain se soumet, croyant peut-être faire œuvre pie. Et l'on voit, avec édification, de vieux soldats qui ont fait la guerre en Allemagne, en Italie, en France, renié Dieu et Diable, adoré Bacchus et des Vénus de tout poil, venir chaque mois recevoir la sainte communion.

II. — « Le fort », dit le R P. Le Jeune, « a paru une » Académie bien réglée. Monsieur de Champlain fait faire » lecture à sa table le matin de quelque bon historien, » et le soir de la vie des Saints ; le soir se fait l'examen

» de conscience en sa chambre et les prières ensuite qui » se récitent à genoux. Il fait sonner la salutation angé- » lique au commencement, au milieu et à la fin du jour, » suivant la coutume de l'Eglise. En un mot nous avons » subject de nous consoler voyans un chef si zelé pour la » gloire de Nostre Seigneur et pour le bien de ces Mes- » sieurs[1] ».

Reste à savoir si les officiers se trouvaient heureux de ce régime monacal ; d'aller par ordre, comme à la manœuvre, à la messe, au confessionnal et à la table des communiants ; de faire des exercices religieux depuis le moment « où l'oiseau se réveille » jusqu'à l'heure « où la » nuit se met en chemin » ; de dire leurs prières à genoux sous la férule des bons Pères et le bâton du général. Le pis pour des soldats habitués à vivre d'une même vie, d'un même cœur, confiants, échangeant sans cesse leurs pensées, aimant à se conter leurs fredaines, c'est qu'il faut, sous ce régime claustral, que chacun se renferme en soi et, par crainte de délation, renonce à tout lien d'amitié.

Il paraît que cette vie de sanctification ne plaisait pas à tout le monde, car dit encore le P. Le Jeune : « Le » vingt-neufviesme decembre de l'an mil six cens trente- » cinq » (moins d'une semaine après la mort de Champlain) « furent mis à un pilier devant l'Eglise, des affiches » et defenses, sur certaines peines : de blasphemer, de » s'enivrer, de perdre la messe et service divin aux jours

[1] Le Jeune, *Relation* de 1634, édit. de Québec, p. 2.

» de Festes. Ensuite dequoy, un carcan fut attaché au
» mesme pilier, et un chevalet aupres, pour les délin-
» quants, où fut mis par effet, le sixiesme Janvier, un
» yvrongne et blasphemateur [1] ».

Le carcan et le chevalet pour manquement à la messe et au service divin! Cela donne à réfléchir sur la sincérité des croyances religieuses des ancètres.

Les Pères Jésuites agissaient aussi par l'éloquence et la persuasion et faisaient des conversions prodigieuses. En voici une que le P. Le Jeune raconte avec une douce émotion.

« Croiroit-on bien », dit-il, « qu'il s'est trouvé un de
» nos François en Canada qui pour contrecarrer les disso-
» lutions qui se font ailleurs au Carnaval, est venu le
» Mardy gras dernier, pieds et tête nuë sur la neige et
» sur la glace, depuis Kebec jusques en nostre chapelle,
» c'est à dire une bonne demie lieue, jeusnant le mesme
» jour pour accomplir un vœu qu'il avoit fait à Nostre
» Seigneur, et tout cela sans autre tesmoings que Dieu et
» nos Peres qui le rencontrerent [2] ».

Voici un autre exemple des énormes succès des bons Pères :

« Pendant le sainct temps de Caresme, non seulement
» l'abstinence des viandes defenduës et le jeusne s'est
» gardé; mais aussi tel s'est trouvé qui a fait plus de
» trente fois la discipline, devotion bien extraordinaire

[1] Le Jeune, *Relation* de 1636, édit. de Québec, p. 43.
[2] Le Jeune, *Relation* de 1634, édit. de Québec, p. 2.

» aux soldats et aux artisans tels que sont icy la plus
» part de nos François [1] ».

III. — Officiers, soldats et colons se sanctifient. Jamais ils n'ont tant pensé à leur salut. On dirait qu'ils n'ont pas autre chose à faire. La puissance militaire est subordonnée à la puissance religieuse. L'autel est sur le trône. Les PP. Jésuites sont dans tous les conseils, dans toutes les assemblées, et trônent despotiquement dans toutes les consciences. Ils ont pour Champlain tous les respects, lui laissent l'illusion du pouvoir, et lui font faire ce qu'ils veulent. Ils sont les maîtres, la conquête se fera pour eux et par eux.

Justice leur doit être rendue. Ils veulent amener les Sauvages à la foi chrétienne et à la France par le trafic et la prédication, non les détruire ou les chasser, comme faisaient les Anglais, comme font les Anglo-Saxons. Leurs moyens sont futiles, grossiers, jamais inhumains.

Les fameuses *relations*, écrites avec talent, onctueuses, fourmillent de récits de miracles et de conversions imaginaires. Les auteurs affectent une simplicité de foi merveilleuse, et paraissent croire que les sorciers sauvages sont réellement en communication avec le diable. Ils sont d'une intolérance exaspérante et ne reculent pas devant le charlatanisme, mais on ne les voit pas employer la violence. Ils font preuve d'un courage admirable; ils ne reculent devant aucun obstacle; résignés à

[1] Le Jeune. *Relation* de 1634, édit. de Québec, p. 2.

la mort, pris dans une discipline de fer religieusement observée, ils ne se dérobent à aucun péril. C'est une force immense, malheureusement d'origine espagnole, cosmopolite, ennemie de toute civilisation. On a vu, au Paraguay, le gouvernement types des bons Pères ; on sait ce qu'ils font des Montagnais ; on devine ce qu'ils voulaient faire en Canada. En les envoyant à Québec le grand Cardinal a fauté.

IV. — Deux ans après l'incident rappelé plus haut, la mission des Hurons est fondée. L'intrépide Brébeuf et ses compagnons travaillent fort et ferme. Bien que jésuites, ils ont la belle humeur, la gaîté, la bonhommie françaises ; cela plaît aux Hurons.

Ils avaient d'abord été mal reçus. Leur enseignement était discuté et souvent les Sauvages trouvaient des réponses ou des objections embarrassantes. Outre cela, beaucoup de gens craignaient que Champlain ne vengeât, sur la nation, le meurtre d'Etienne Brulé.

Survint une sécheresse terrible, lamentable, comme celle qui marqua l'année de la naissance de Pantagruel. A la moindre étincelle, nous apprend le P. de Brébeuf, forêts, plaines et cabanes flambaient. « Rien ne profitoit, » tout deperissoit de sorte qu'on apprehendoit une » grande famine ».

On appelait les sorciers les plus fameux ; ils exigeaient des présents considérables, faisaient force incantations, mais ils n'avaient sur la pluie aucun pouvoir « ou bien » peut-être causoient eux-mesmes les secheresses par

» les hantises et pacts qu'ils avoient avec le diable ».

Les Hurons accusent les Pères, bien à tort, démolissent une croix qui était plantée devant leur cabane, les menacent : le temps n'en reste pas moins au beau fixe. Les plus amis des bons Pères les supplient d'intercéder pour eux auprès du grand dieu des « visages » pâles ».

Les Pères hésitent, puis enfin décident des processions et font « vœu de dire neuf messes en l'honneur du glorieux » espoux de Nostre Dame, Protecteur des Hurons.....
» Or il avint justement que la neufvaine accomplie, qui » fut le treiziesme juin, nous ne pusmes », dit le P. de Brébeuf, « parachever la Procession sans pluye, qui » suivit fort abondante, et dura à diverses reprises » l'espace de plus d'un mois ».

Aussitôt la sève afflue, la sylve reprend vigueur, les plaines reverdissent, les moissons jaillissent, belles, vigoureuses et gonflées d'espérance.

Dans la seconde quinzaine de juillet, ces pluies bienfaisantes à peine terminées, une autre sécheresse commence. L'heure de la moisson approche. En France on demande alors du soleil. Dans la péninsule huronne, au contraire, paraît-il, il fallait, dans ce temps-là, de la pluie. Pas de pluie, tout est perdu ! Cette fois les bons Pères n'attendent pas qu'on les prie. Ils s'adressent au grand saint Ignace et, dès le deuxième jour de la neuvaine, la pluie tombe abondamment.

Grâce à ces pluies, la récolte fut superbe et les Hurons

des environs n'eurent plus contre les Jésuites, Dieu et la Croix, aucune prévention.

Le P. de Brébeuf ajoute pieusement : « A Dieu » soit pour jamais la gloire de tout : il permet la séche- » resse des terres, pour arrouser les cœurs de ses bene- » dictions [1] ».

Ainsi, à force de patience, de savoir faire, de courage, les Jésuites ont triomphé des Hurons, mais les Hurons, malgré la protection de leur nouveau dieu, n'ont pas su triompher des Iroquois, et disparurent, presque complètement, moins de quatorze ans après [2].

[1] *Relation du P. Jean de Brebeuf*, à la suite de celle du *P. Paul Le Jeune*, de 1636, édit. de Québec, pp. 82-84.

[2] Les PP. Jésuites, il faut leur rendre cette justice, ont bravement payé de leur personne.

Les PP. Jean de Bréb euf et Gabriel Lallemant, occupaient, en 1649, la mission de Saint-Louis.

Trois Hurons échappés au massacre de Saint-Ignace viennent annoncer l'arrivée des Iroquois. Les femmes se sauvent dans les bois. Quatre-vingts guerriers hurons restent décidés à combattre jusqu'à la mort.

Les deux moines pourraient se sauver, mais ils pensent que ce n'est pas au moment du péril que le berger doit abandonner son troupeau. Ils restent et prodiguent à leurs ouailles, pendant tout le combat, les secours de la religion. Faits prisonniers avec les derniers Hurons, les Iroquois les martyrisent épouvantablement.

Le supplice de Brébeuf, qui était de très forte constitution, dura dix-sept heures; celui de Lallemant, qui était maigre et faible, fut un peu moins long.

Un Huron leur reprocha d'avoir causé, par leurs pratiques religieuses, la ruine de la Nation.

Les Iroquois exultaient. La chair des Français doit être bonne, dirent-ils, et ils en coupèrent sur les deux martyrs de grands lambeaux qu'ils mangèrent.

V. — Champlain étudie avec ardeur les questions canadiennes, ordonne et fortifie la colonie, lui donne la vie et le mouvement.

Les Sauvages lui avaient souvent demandé la création, en amont de Québec, d'un poste destiné à contenir les Iroquois. Après entente avec les capitaines, il se décide pour le confluent du Saint-Maurice, à trente lieues de Québec, où existait, depuis longtemps, un comptoir de traite.

A l'automne de 1634, il y construit un fort et une habitation, y installe cinq ou six colons, quelques soldats et des jésuites. Le nombre de ses habitants était de 70 en 1637 et de 10 800 en 1891. Le lieu était bien choisi. Il fut le boulevard des Français contre les Iroquois, le centre d'un grand commerce de pelleteries et de bois de construction.

C'est à Trois-Rivières que l'on parle le plus purement le français. C'est là que naquirent Varennes de la Verandrye, Jean Nicolet et mon ami Benjamin Sulte, l'une des gloires littéraires du Canada [1].

A la cruauté ils joignent la raillerie. « Tu nous assurois tout à l'heure », disent-ils à Brébeuf, « que plus on souffre sur la Terre, plus on est heureux dans le Ciel; c'est par amitié pour toi que nous nous étudions à augmenter tes souffrances, et tu nous en auras obligation ». (CHARLEVOIX, *op. cit.*, t. II, pp. 13 et suiv.). Les Jésuites n'ont pas perdu, par le martyre, que Brébeuf et Lallemant. (Voir FRANCIS PARKMAN, *The Jesuits in North America in the seventeenth century*, *passim.*).

[1] *Mercure François*, t. XIX, pp. 819, 837. — BENJAMIN SULTE, *Chronique triflurienne*; Montréal, 1879, p. 1. — LE JEUNE, *Relation* de 1634, pp. 88, 91; *Relation* de 1635, p. 13.

En 1635, Champlain écrivait à Richelieu, dans une lettre publiée par l'abbé Faillon : « Je lui (à S. E.) représentai aussi le pitoyable état où j'avais trouvé ces » lieux, par la ruine totale qu'en avaient faite les » Anglais. Cette lettre sera donc pour assurer Votre » Grandeur que j'ai fait relever ces ruines et ces démolitions, que j'ai accru les fortifications, augmenté les » bâtiments, et dressé deux nouvelles habitations, dont » l'une est à Sainte-Croix.

» L'autre habitation est placée dans l'un des plus » beaux endroits de tout ce pays, quinze lieues au-» dessus de l'île de Richelieu, où la température de l'air » est bien plus modérée, le terroir plus fertile, la pêche » et la chasse plus abondantes qu'à Québec [1] ».

VI. — Tout son temps n'est pas pris par les établissements de Trois-Rivières et de Sainte-Croix.

Il a fait vœu jadis de construire à Québec, s'il y revenait, une chapelle en l'honneur de Marie, et de la placer sous le vocable de *Notre-Dame de Recouvrance*. Il l'a construite auprès du fort, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le chœur de Notre-Dame[2]. Il en élève une seconde à Trois-Rivières, et les Jésuites la placent sous le vocable de la *Conception Immaculée*.

La *Conception Immaculée* est fêtée en grand apparat.

[1] FAILLON, *op. cit.*, t. I, p. 267. — Le P. Sagard dit que Trois-Rivières est « un séjour fort agréable et charmant ». (*Hist.*, 1636, p. 173).

[2] BENJAMIN SULTE, *op. cit.*, t. II, p. 55.

Dès la veille, on arbore, sur un bastion, le drapeau national et l'on tire du canon. Le lendemain, c'est encore le canon qui sonne le réveil. Les Québecquois, devenus très forts, savent que la sainte Vierge était pure « dès » le moment de sa Conception », et tirent en son honheur une « saluade de mousquets et d'arquebuses ».

Pour saint Joseph, « Pere, Patron et Protecteur de la nouvelle Prance », le Gouverneur ne se contente pas d'arborer le drapeau et de tirer du canon, il donne un superbe feu d'artifice.

Le vice est extirpé du Canada, les chapelles sont toujours trop petites. Des gens qui, en France, ne pratiquaient pas depuis cinq ans, communient « plus souvent que tous les mois ».

Les prières se faisaient publiquement « non-seulement » au Fort et dans les familles, mais encore dans les » escouades éparses çà et là[1] ». Il devait y avoir une batterie pour la prière comme pour la soupe et la parade.

VII. — Ces succès, plus ou moins amplifiés, cette soumission forcée de gens qui étaient à la merci des moines et du Gouverneur, qui avaient sous les yeux le carcan et le chevalet, faisaient peut-être illusion au bon Champlain. Il voyait, dans l'épanouissement de l'hypocrisie, le triomphe de la religion. D'ailleurs, sur la fin de sa vie, sa dévotion était absolument aveugle. Son testament en fait foi.

[1] Le Jeune, *Relation* de 1637, édit. de Québec, pp. 7-10.

Par son contrat de mariage, il a donné à Hélène Boullé, sa femme, la jouissance de tous les biens, meubles et immeubles qu'il laisserait à sa mort. Avant son dernier départ de Paris il a renouvelé ce don, et sa femme en a fait autant en sa faveur. Lui, qui était la loyauté même, pouvait-il de son propre mouvement, avoir l'idée de revenir sur ces actes? Il le fit pourtant, avec la pensée mauvaise que sa femme n'oserait pas, par piété, plaider contre des moines. Par son testament, il institua la *Vierge Marie son héritière*. Aujourd'hui, pareille disposition testamentaire ne serait pas prise au sérieux. Il n'en était pas de même au dix-septième siècle, et la Vierge, qui n'a que faire de ces dons, ne manquait jamais de gens pour les accepter en son nom.

Les PP. Jésuites dirent : la vierge Marie, c'est nous, et Madame Champlain, comme l'avait prévu son mari, n'osa pas réclamer. Par sentence du 11 juillet 1637, le prévôt des Marchands de Paris confirma le testament. Une cousine germaine de Champlain, moins asservie que la veuve, engagea un procès, qui fit beaucoup de bruit. Le testament fut cassé, les Jésuites n'ont hérité que de neuf cents livres provenant de la vente du mobilier de Québec [1].

VIII. — Dès son adolescence, Champlain a beaucoup travaillé de corps et d'esprit, souffert des fatigues, des

[1] *Arrêts de Bardet*, t. II, p. 350. — *Arch. du séminaire de Québec*, manusc. 1645, cité par Faillon, *op. cit.*, t. I, p. 287.

privations et des dangers. Sa robuste constitution résista longtemps, mais au mois d'octobre 1635, il fut atteint de paralysie, et le 25 décembre suivant « il prit », dit le P. Paul Le Jeune, « une nouvelle naissance au Ciel; du » moins nous pouvons dire que sa mort a été remplie de » benedictions. Je croy que Dieu luy a fait cette faveur » en consideration des biens qu'il a procurés à la Nou- » velle France, où nous esperons qu'un jour Dieu sera » aimé et servy de nos François, et cognu et adoré de nos » Sauvages. Il est vray qu'il avoit vescu dans une grande » justice et equité, dans une fidélité parfaite envers son » Roy et envers Messieurs de la Compagnie; mais à la » mort, il perfectionna ses vertus, avec des sentiments » de piété si grands, qu'il nous estonna tous ».

Le P. Lallemant le secourut tout le temps de sa maladie et reçut son dernier soupir.

Toute la colonie suivit son convoi. Le P. Lallemant officia, le P. Le Jeune prononça l'oraison funèbre « où je » ne manquay point », dit-il, « de sujet. Ceux qu'il a » laissez apres luy ont occasion de se louer, que s'il est » mort hors de France, son nom n'en sera pas moins » glorieux à la Postérité ».

Il est mort et repose sur son champ de bataille.

Après la cérémonie, le P. Le Jeune lut au peuple, encore assemblé dans l'église, les lettres qui désignaient pour successeur intérimaire de Champlain le sieur Brasdefer de Chateaufort, commandant de Trois-Rivières.

Les Associés avaient confié ces lettres au P. Le Jeune.

IX. — La piété publique a érigé pour lui un sépulcre particulier. Le 22 octobre 1642, on a placé, près de son corps, celui de Claude Pijart, le premier des Jésuites morts en Canada. Mettre dans le tombeau du fondateur de la Nouvelle-France le corps d'un Jésuite, c'est le signe d'un fol orgueil et, pour dire toute ma pensée, une profanation.

« Les archéologues », dit un Canadien éminent, « cherchent le lieu de la sépulture du père de la patrie ; » mais ce tombeau, qui peut-être ne sera jamais trouvé » dans le roc ni dans le sable, est dignement remplacé » par un immense respect. Deux cent quarante ans se » sont écoulés, et le nom de Champlain fait encore incliner » nos têtes, des rivages de Gaspé aux montagnes » de la Colombie anglaise et des sources de l'Ottawa » jusqu'à la baie de New-York — partout enfin où la » race canadienne s'est étendue [1] ».

X. — Il a consacré à la découverte, à la colonisation, à la défense de notre ancien domaine d'outre-mer son activité, sa fortune, son repos domestique et trente-trois années de sa vie. De 1603 à 1633, il a fait vingt-quatre fois la traversée de l'Atlantique.

Solide de corps, d'esprit bien pondéré, instruit, studieux, il savait ce qu'il voulait et poursuivait patiemment, avec persistance, par tous les moyens honnêtes, à travers tous les obstacles, le projet qu'il avait arrêté. Il suppor-

[1] Benjamin Sulte, *Hist.*, t. II, p. 58.

tait avec constance, sans se plaindre jamais, les fatigues et les privations. Peu d'hommes, dit le P. Sagard, seront capables de vivre, comme lui, parmi les Sauvages. Il supporte bien la disette, il n'est point délicat en son vivre ; sa chasteté a triomphé des provocations des Sauvagesses [1].

Il avait la foi naïve, paresseuse, inconsciente du charbonnier, l'ardeur et l'intolérance religieuses de son siècle. Il était absolument convaincu qu'hors l'Église catholique, apostolique et romaine, il n'y a que géhenne et flammes éternelles. Son pauvre cœur saignait à la pensée que tant de braves peuples étaient voués, sans miséricorde, aux épouvantements de l'Enfer. Il était homme, pour les sauver, à refaire l'ascension du Golgotha. Pour lui, la conversion de ces peuples primait tout ; elle était le tourment de sa vie, l'idéal de ses rêves, le but ultime de ses efforts.

A ses yeux, les Protestants étaient des réprouvés, marqués du sceau de la colère divine. Il n'avait pour eux que de la pitié. Les Sauvages, esprits très subtils, remarquaient que le Dieu des Pères n'était pas celui des Huguenots. Ils en riaient, faisaient des commentaires, des réflexions, et leur conversion n'en allait pas mieux. C'est sous cette impression, et sous l'énergique pression des moines, qu'il défendit aux Calvinistes de chanter, sur le Saint-Laurent, les psaumes de Clément Marot.

A la fin de sa vie, dit Francis Parkman, les hérétiques

[1] Sagard, *Hist.*, 1636, p. 914.

lui parurent moins odieux et les moines moins parfaits[1].

Il voyait bien que, tout en le couvrant de fleurs, les bons Pères l'absorbaient, substituaient adroitement leur volonté à la sienne, l'enveloppaient, se mêlaient de tout, ne le perdaient jamais de vue, manœuvraient pour faire de Québec un couvent et de la Nouvelle-France un empire jésuite. Il était trop tard. L'ennemi était dans la place, et cet ennemi était bien autrement dangereux que le Huguenot, l'Anglais ou l'Iroquois. Il lui fallait vider ce calice ou marcher sur ses convictions religieuses et jouer l'existence même de la colonie.

Soldat dès sa jeunesse, dans un temps de licence effrénée, Champlain mit toujours d'accord sa vie avec ses croyances. Vingt-deux ans après son voyage au pays des Hurons, les anciens rappelaient encore « plusieurs belles » vertus qu'ils admiroient en luy, et particulièrement » sa chasteté et continence envers les femmes [2] ».

Sa patience était admirable. Elle ne fut épuisée ni par les difficultés quotidiennes de son œuvre, ni par les luttes sans trève qu'il lui fallut soutenir en France, ni par les querelles religieuses, ni même par ce que Francis Parkman appelle les *saintly follies of his wife* « les saintes folies de sa femme ».

Il se peint dans ses écrits. Il n'a pas la plume élégante, souple, facile et inventive des PP. Jésuites, mais il peut mettre sur ses œuvres, comme Michel de Montaigne sur ses *Essais* : « C'est icy un livre de bonne foy ».

[1] Farncis Parkman, *Pioneers of France in the New World*, p. 419.
[2] Vimont, *Relation* de 1640, édit. de Québec, p. 90.

Le nom de Samuel de Champlain est écrit en lettres d'or au frontispice de l'histoire du Canada. Dans son rayonnement paraissent à peine ceux de Chauvin, d'Aymar de Chastes, de Pontgravé, de Mons, de Soissons, de Condé, de Montmorency, de Ventadour et même du grand cardinal de Richelieu.

Il est l'âme de l'entreprise. Toujours sur la brèche, il lutte, sans trève ni repos, contre les hommes et contre les choses. Comme le dit Benjamin Sulte, aucune tache ne ternit sa mémoire. Il a été fidèle à son Dieu, à la patrie, à son œuvre, et là-bas on l'appelle, à bon droit, le PREMIER DES CANADIENS.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE, FAMILLE ET PREMIÈRES ARMES DE CHAMPLAIN

CHAPITRE II

CHAMPLAIN EN ACADIE

CHAPITRE III

LA COLONIE DE PORT-ROYAL

CHAPITRE IV

FONDATION DE QUÉBEC

CHAPITRE V

GUERRE DES IROQUOIS

CHAPITRE VI

NOUVELLE CAMPAGNE CONTRE LES IROQUOIS

CHAPITRE VII

LES TRAITANTS

CHAPITRE VIII

NICOLAS DE VIGNAU

CHAPITRE IX

LES RÉCOLLETS EN CANADA

CHAPITRE X

DÉCOUVERTE DU LAC HURON

CHAPITRE XI

LE SIÈGE DE CANANDAIGUA

CHAPITRE XII

AVENTURES D'ÉTIENNE BRULÉ

CHAPITRE XIII

CHAMPLAIN PASSE CHEZ LES HURONS L'HIVER DE 1615-16

CHAPITRE XIV

VICE-ROYAUTÉ DU DUC DE MONTMORENCY

CHAPITRE XV

LES JÉSUITES SE FONT ENVOYER EN CANADA

CHAPITRE XVI

DISETTE ET TROUBLES

CHAPITRE XVII

LA COMPAGNIE DES CENT-ASSOCIÉS

CHAPITRE XVIII

PREMIÈRE TENTATIVE DES ANGLAIS SUR QUÉBEC

CHAPITRE XIX

LA FAMINE DE 1628-1629

CHAPITRE XX

PRISE DE QUÉBEC PAR LES ANGLAIS

CHAPITRE XXI

RESTITUTION DE QUÉBEC

CHAPITRE XXII

MORT DE CHAMPLAIN

